

LE SEMEUR DU KASAÏ
Revue pluridisciplinaire
Numéro 2, Second semestre 2024

Le Semeur du Kasai (LSK) est une revue scientifique pluridisciplinaire. C'est un des résultats durables du projet « Leadership en développement coopératif ». Ce dernier a été financé, de 2003 à 2008, par l'Agence canadienne de développement international, dans le cadre du programme de partenariat des Collèges canadiens (PPCC). Le Collège Boréal en était le maître d'oeuvre.

Les textes publiés dans cette revue expriment librement les opinions de leurs auteurs. Ils n'engagent pas la responsabilité des éditeurs institutionnels que sont l'Institut supérieur de développement rural (ISDR-Tshibashi) et l'Institut supérieur de développement intégral (ISDI). Un comité d'appui scientifique constitué de Kasaiens de la Diaspora collabore à la réalisation de la revue.

Pour toute correspondance concernant les droits d'auteur et le contenu de la revue (articles, comptes rendus, notes et remarques) et toute demande concernant la rédaction, prière de s'adresser à : Le Semeur du Kasai, ISDR-TSHIBASHI, B. P. 70 Kananga, Kasai Central, République démocratique du Congo. isdr_tshibashi@yahoo.ca ou Comité scientifique appui akbululu@hotmail.com.

© 2024 Le Semeur du Kasai et les auteurs
Dépôt légal – Second semestre 2024
Bibliothèque nationale de la RD Congo
KK 3.0704 – 57 057 ISSN 1913-9608 (en ligne : www.kuetu.com)
ISSN 1913-9594 (imprimé)

Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur au Canada. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Rédacteur responsable : Professeur Laurent Kadiebwe Tshidika (kadielaurent@gmail.com)
Directeur de rédaction : Professeur Eddie Kabasele Munyoka (edkabas@yahoo.com)
Directeur de rédaction adjoint : Professeur Jean-Pierre Kapongo (jptkapongo@yahoo.co.uk)
Secrétaire de rédaction : C.T (poste à combler)

Comité scientifique de sélection

Crispin Maalu-Bungi Lungenyi Lumwe, Modeste Bukasa Tubadikukub, Jean-Claude Tshilumbayi Masau, Frédéric Nyoka Mupangila, Félicien Mulamba Mubyabu, Sylvain Mulowayi Dibaya, Timothée Kazadi Kimbu Musopua, Diambile Luboya, Bien-Aimé Kabemba Tubelangane, Grégoire Ngalamulume Tshiebue, Philippe Kanku Tubenzele, Bululu Kabatakaka, Stéphane Tubene, Thomas Bakajika, Lambert Museka Ntumba, Etienne Mutshipayi, Ntumba Mwena Mwanza, Paulin Ntumba Ngandu, Tshijiuke Kabongo, Jean-Pierre Tshikuna Matamba, Mpampa Mpampa, Sylvain Kalamba Nsapo, Albert Bakalowe, Tshilembi Mbowa, Katalayi Jean-Pierre Kanku, José Tshisungu wa Tshisungu.

Études et essais

Jean Pierre Kapongo et Merveille Beya Tshiabu. *Impact de Tithonia diversifolia comme plante fertilisante (biofertilisant) dans la production de Niébé, Vigna unguiculata à Dibaya/Kasai Central/DRC*. P.5-13

Mwamba Mwamba Théodore. *Effet de la densité à la mise en charge sur la relation taille-masse et l'indice de condition K chez le Tilapia du Nil, souche Chitralada dans la ville de Lubumbashi*. P.15-32

Mbalabu Kwete Albert et Kwete Kwete Odette « BISHAAN » : *Danse obscène des femmes bushoong*. P.3-47

Mwamba Bakatubenga Théodore, Mukuna Tshiebue Pierre, Ngalamulume Mutefu Adolphe et Mwamba Mwamba Théodore. *Pauvreté dans les milieux périurbains : enjeux et perspectives de diversification économique dans le groupement Bena mande*. P.49-66

Mwamba Bakatubenga Théodore, Tshibuabua Mutamba Jacques, Banseke Nyime Jean-Paul, Bimpangishe Mulakayi Marthe, Katombe Mukinayi Antoine et Ngalamulume wa Mpesa Celestin. *Problématique de l'utilisation de service de soins curatif par la population de la zone de santé Urbano-rurale de Tshikaji*.P.67-86

Tshibindi Bilolo Tony et Kakoyi Tshisenga François. *Évaluation des connaissances sur la malnutrition chez les élèves de 8^{ème} année de l'éducation de base*. P.87-93

Mwamba Bakatubenga Théodore, Tshibuabua Mutamba Jacques, Banseke Nyime Jean-Paul, Bimpangishe Mulakayi Marthe, Katombe Mukinayi Antoine et Ngalamulume wa Mpesa Celestin. *Problématique de la consommation de l'alcool et ses effets sur la santé chez les jeunes du quartier Kele-Kele dans la zone de santé de Katoka*. P. 95-110

Tshiamala Miandabu. Et Ngalamulume Mutefu Adolphe. *Analyse historique des organismes de développement agricole (O.D.A) au Grand Kasai de 1960 à 2020*. P.111-123

Ngalamulume Mutefu Adolphe. *La femme Kasaienne face à la planification familiale : Considérations sur la fonction reproductive*. P.125-136

Alphonse Ntumba Kande. *Analyse critique de la capacité contributive des nationaux dans la réalisation des assignations budgétaires de l'IPR à la direction provinciale des impôts du Kasai Occidental*. P.137-148

Alphonse Ntumba Kande. *Contribution de l'entrepreneuriat féminin au développement socio-économique dans la ville de Kananga*. P.149-160

Mputu Tshibangu Berthine. *Contrat Locataire-Bailleur face aux défis socio-économiques urbains : Étude de cas de la ville de Kananga*. P.161-175

Compte rendu

Bululu Kabatakaka. *Florimond MUTEBA TSHITENGE : MANUEL D'ANALYSE ET ÉVALUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : Pour une meilleure gouvernance des investissements publics en RD, MÉDIASPAUL -Kinshasa -RDC, 2024, 381 pages*. P.177-198

Kayembe Wabanza Charbel. *NDOLAMB NGOKWEY : Le voile d'ignorance et autres essais. Mosaïques congolaises, Edilivre, Saint Denis/France, 2020, 156 pages*. P.199-208

Impact de *Tithonia diversifolia* comme plante fertilisante (biofertilisant) dans la production de Niébé, *Vigna unguiculata* à Dibaya/Kasai Central/DRC

Jean Pierre Kapongo
Professeur ISDR/Tshibashi
Merveille Beya Tshiabu
Assistante/UNIKAN

Résumé

*Cette étude visait à évaluer l'augmentation de la production de niébé (*Vigna unguiculata*) grâce à l'utilisation de purin extrait des feuilles de *Tithonia*. Réalisée en 2021 sur le terrain pendant deux saisons dans la région de Dibaya, province du Kasai Central en République Démocratique du Congo, l'expérimentation comparait l'efficacité des engrais chimiques aux biofertilisants provenant des feuilles de *Tithonia*. Le purin a été obtenu en broyant les feuilles, en les mélangeant avec de l'eau, puis en laissant reposer le mélange avant filtration. Un dispositif expérimental en blocs complètement randomisés a été utilisé, avec cinq traitements : trois concentrations de *Tithonia* (15 %, 25 %, 50 %), un traitement avec 200 kg d'engrais chimique NPK '20-20-20' par hectare, et un traitement témoin sans engrais, chacun répété quatre fois. L'analyse des rendements a été effectuée avec le test ANOVA, révélant des différences significatives entre les traitements. La concentration de 50 % de *Tithonia* a donné un rendement supérieur par rapport aux autres traitements, sans différence significative avec l'engrais chimique. Ces résultats indiquent que l'utilisation de *Tithonia* à 50 % pourrait être une alternative viable aux engrais chimiques pour la production de niébé.*

Mots-clés : Niébé, *Tithonia*, biofertilisant, fertilisation, engrais, Kasai Central.

Abstract

*This study aimed to evaluate the increase in cowpea (*Vigna unguiculata*) production through the use of fermented extract from *Tithonia* leaves. Conducted in 2021 over two growing seasons in the Dibaya region, Kasai Central province, Democratic Republic of the Congo, the experiment compared the effectiveness of chemical fertilizers to biofertilizers derived from *Tithonia* leaves. The fermented extract was obtained by crushing the leaves, mixing them with water, and allowing the mixture to rest before filtration. A completely randomized block experimental design was used, with five treatments: three *Tithonia* concentrations (15%, 25%, 50%), one treatment with 200 kg of NPK '20-20-20' chemical fertilizer per hectare, and a control treatment without fertilizer, each replicated four times. Yield analysis was performed using an ANOVA test, revealing significant differences between treatments. The 50% *Tithonia* concentration resulted in a higher yield compared to other treatments, with no significant difference from chemical fertilizer. These results indicate that using 50% *Tithonia* could be a viable alternative to chemical fertilizers for cowpea production.*

Keywords: Cowpea, *Tithonia*, biofertilizer, fertilization, fertilizer, Kasai Central

INTRODUCTION

L'agriculture africaine est dominée par des petites exploitations du type familial utilisant divers systèmes de cultures dont le produit est orienté à la fois vers le marché et l'autoconsommation. Elles fournissent plus de 80 % de la production agricole en Afrique (AJADI et al. 2015; AKINOLA et al., 2015 et GAFSI et al. 2007). À côté de ces exploitations, il existe quelques fermes de petite et moyenne dimension. Ces exploitations familiales évoluent souvent dans un environnement marginal : sol pauvre, faible productivité, faible accès aux ressources, un système d'information du marché mal organisé, etc. Elles sont en outre influencées par l'organisation sociale, culturelle, économique et spirituelle du milieu (AJADI et al. 2015). La situation devient encore dramatique en République Démocratique du Congo où l'on doit recourir à l'importation de presque tous les produits alimentaires. Le prix desdits produits augmente sans cesse et la sous-alimentation devient ainsi une préoccupation dans presque tout le pays incluant la province du Kasai Central où les activités agricoles occupent la majeure partie de la population active surtout dans les zones rurales où se cultivent certaines céréales et légumineuses, parmi lesquelles on retrouve le Niébé dans le but de lutter contre la faim, la carence en protéine animale et la pauvreté (AVARRE et al. 2022; CHAUSSE et al., 2012 ; KUIVANEN et al., 2016; ADAM 1999).

Le niébé [*Vigna unguiculata* (L) Walp], appartenant à la famille des Fabaceae, est une plante d'origine africaine et souvent cultivée en association avec les autres cultures vivrières comme le maïs, le mil, le sorgho. Dans la plupart des régions de culture, les jeunes pousses et les feuilles sont consommées sous forme de légumes feuilles. Quant aux graines, elles sont principalement utilisées comme légume sec (SIEMONSMA, 1982). Les teneurs élevées en calcium (90 mg/100 g), en fer (6 à 7 mg/100 g), en acide nicotinique (2 mg/100 g) contenues dans le niébé contribuent pour une part substantielle à combler les besoins alimentaires des populations dans les pays tropicaux (BRESSANI, 1997). Grâce à sa capacité de fixation symbiotique de l'azote atmosphérique, l'insertion du niébé dans les rotations culturales permet de combler les besoins en engrais azoté des cultures subséquentes (BATIONO et al., 1990). Malgré sa capacité à fixer l'azote de l'air, le rendement de Niébé en graines est souvent très faible en Afrique atteignant rarement 400 à 500 kg par hectare en culture traditionnelle (LANGYINTUO et al., 2003) du à la pauvreté du sol. Le faible rendement de niébé dans nos conditions est souvent attribué à la pauvreté du sol à laquelle s'ajoute la faible utilisation d'engrais chimiques. C'est ainsi qu'il est impérieux de privilégier la promotion d'outils/produits locaux pour augmenter le rendement de niébé. Les sous-produits de la plante *Tithonia* est un des outils locaux qui pourrait servir comme biofertilisant.

Les biofertilisants sont des solutions naturelles qui permettent d'obtenir un meilleur équilibre du sol (*en optimisant et régulant son fonctionnement*), dans le but d'améliorer les cultures durablement (RAJMUND et al. 2010; OLABODE et al. 2007). Parmi les pistes de solutions, il y a l'utilisation de certaines plantes telle que le *Tithonia diversifolia*. Parfois appelée tournesol du Mexique, elle est une plante buissonnante de la famille des Astéracées que l'on retrouve partout dans le monde autour de l'équateur où elle s'est naturalisée. Elle y est utilisée pour améliorer les sols pauvres auxquels elle apporte de l'azote, du phosphore, du calcium, du

potassium, du magnésium. Ce tournesol forme rapidement de grands buissons herbacés pouvant dépasser 3 mètres de haut. La fleur évoque la marguerite (même forme, même parfum), mais en jaune orange vif et en beaucoup plus gros : elle atteint plus ou moins 10 cm de diamètre. Ces grosses fleurs apparaissent en mai et juin. Elles attirent les abeilles et les papillons. En bouquet elles durent quelques jours. Le *Tithonia* se plaît en plein soleil, supporte bien la chaleur et la sécheresse. On le reproduit par boutures ou par graines. C'est une bonne plante pour maintenir la santé du jardin : ses feuilles regorgent de nombreuses substances nutritives nécessaires aux cultures, dont l'azote, le phosphore, le calcium, le potassium et le magnésium. Pour l'utiliser en (engrais foliaire) il faut : remplir une grosse poubelle de feuilles et tiges, recouvrir d'eau, mettre le couvercle, attendre 10 jours et diluer à 50% le liquide obtenu avec de l'eau et arroser plantes et arbres avec le mélange. En plus d'être utilisé comme engrais foliaire ayant 3.53% d'azote, 0.42 de phosphore, 4.7% de potassium, 3.52% de calcium et 0.45% de magnésium, elle peut être utilisée comme insectifuge (lutter contre insectes), nématofuge (lutter contre les nématodes) et pour éviter le flétrissement bactérien et fongique (KAHO et al. 2011).

Deux types de fertilisants biologiques ont été formulés et testés. Les feuilles de *T. diversifolia* ont été utilisées sous deux formes : liquide (purin) et solide (fraîches hachées) afin d'augmenter le rendement de la laitue en Côte d'Ivoire (SALLA et al. 2022).

Contrairement autres études et essais effectués sur les propriétés de *Tithonia* en relation avec certaines formulations spécifiques, telles que l'enfouissement de leurs feuilles dans le sol en vue de son enrichissement en fertilisants minéraux (KAHO et al 2011) et utilisation de feuilles sèches broyées et leur cendre (OLABODE et al. 2007) ; nous avons formulé différemment les composants de feuilles de la même plante en nous servant de leurs extraits liquides pour améliorer la croissance et le développement de Niébé. Ceci constitue alors l'objectif de la présente recherche.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1. Localisation du milieu expérimental

Le champ expérimental est situé dans le village Tshibombi, zone de santé de Tshikula, secteur de Kamuandu, groupement Tshibombi, au croisement de la route secondaire qui mène vers Tshikula et celle nationale qui mène vers Tshimbulu, entre la rivière Tshimayi et Kapiku, dans le territoire de Dibaya.

Le territoire de Dibaya a un relief constitué des plateaux et des plaines, et fait partie du bas plateau du Kasai Central qui va du territoire de Demba à Kamponde et déborde largement de part et d'autre de cet axe. Le sol est généralement pauvre avec une texture sablo-argileuse qui est souvent dénaturée et profondément lessivée. Il y a prédominance des lignes horizontales sans massif montagneux qui se profile à l'horizon. Cette entité est couverte par le climat tropical avec deux saisons; la sèche dure 3 mois alors que les 9 autres sont pluvieuses avec une pluviométrie moyenne de 1400 et 1600 mm, et la température annuelle d'environ 26°C.

1.2. Matériels

1.2.1. La semence

La variété utilisée est la H36 sélectionnée à la station de l'Institut National pour les Études et la Recherche Agronomique (INERA) de Gandajika, en RD Congo. Elle se cultive surtout en première saison humide et porte des gousses non déhiscentes contenant des graines non dormantes. Elle est indifférente à la photopériode et donne des individus à port érigé, mais le plus souvent volubile. Ses géotypes sont généralement tardifs et ont une floraison échelonnée au cours de la saison culturale. La gousse est entièrement pourpre, pigmentée sur les valves, sur les sutures ou à son extrémité. Ses graines ont des téguments épais, lisse et plus ou moins brillant et engendre des plantes avec un cycle végétatif de 80-89 jours.

1.2.2. Les biofertilisants

Les bio fertilisants sont des extraits des plantes ou des mélanges des extraits de plusieurs plantes utilisées pour fertiliser le sol, diminuer l'application d'engrais chimiques dans le sol tout en maintenant, voire augmenter son rendement et surtout garder sa biodiversité.

Dans cette étude, nous avons collecté les feuilles vertes de Tithonia, et constituer les différents traitements consistant en 15; 25 et 50kg qui furent macérées dans 100 litres d'eau contenus dans un récipient inoxydable (fut en plastique), lequel fut couvert et stocké pour 10 jours. Le mélange stocké a été ainsi pressé pour extraire un purin bien concentré qui servira de traitement.

1.2.3. Matériels aratoires

Nous avons utilisé les outils suivants : 1) une houe (pour le labour de notre terrain), 2) un râteau pour herser et niveler les blocs), 3) un podomètre digital (pour mesurer la dimension du terrain, les différentes parcelles du dispositif utilisé et la hauteur des plants), 4) un pied à coulisse et un ruban de mesure (pour déterminer la taille et dimension de plante échantillons), 5) une corde de semis (pour bien conduire et respecter les écartements du semis) 6) une bêche (pour créer les zones tampons entre différentes parcelles), 7) une balance de précision (pour quantifier numériquement le rendement et le poids des gousses et graines; aussi bien la quantité de purin de Tithonia à appliquer selon le traitement);8) des pieds à coulisse numérique (pour mesurer les diamètres de tiges), 9) une latte pour mesurer la hauteur des plants), 10) une machette (pour dessoucher) et 11) un mortier et pilon (pour broyer les feuilles de Tithonia).

1.2.4. Traitements

La préparation et orientation sur le mode de traitements ont été motivées par les recherches antérieures conduites par Kaho et *al* 2011, et Olabode et *al*. 2007 qui ont d'une façon satisfaisante, utilisés les feuilles de Tithonia comme biofertilisant dans la croissance de certaines cultures. Ceci a fait que pour notre étude, nous ne faisons pas les essais préliminaires de bioessais pour déterminer comment le Tithonia pouvait être utilisé comme biofertilisant. C'est ainsi que nous avons cherché à comparer différentes formulations de cette plante afin

d'apprécier leur capacité à remplacer l'engrais chimique pour la production de graines de niébé dans les conditions édapho-climatiques de la zone rurale de la province du Kasai Central/République Démocratique du Congo. Ainsi, avons comparé les traitements suivants :

- T1 : Témoin (sans bio fertilisant)
- T2 : 15% Tithonia (15kg feuilles Tithonia/100 L de l'eau)
- T3 : 25% Tithonia (25kg feuilles Tithonia/100L d'eau)
- T4 : 50% Tithonia (50kg feuilles Tithonia/100 L d'eau)
- T5 : Application de 200kg/ha de NKP (20-20-20)

1.3. Dispositif expérimental

L'essai a été conduit in situ suivant un dispositif en blocs complètement randomisés de cinq traitements répétés quatre fois. Les traitements ont été constitués d'un témoin (To : parcelle sans bio-fertilisant); trois différentes concentrations de Tithonia (T1#T2#T3) et un traitement conventionnel (40kg N, 40kgP et 40kgK/ha). Chaque parcelle (traitement) mesurait 6m² (3m x 2m) et a été séparée de son adjacente par une zone tampon de 1.5m de large afin d'éviter des contaminations horizontales. La distance entre blocs était de 2 m et comprenait une zone tampon de 2 m de largeur. Ceci a permis d'avoir un dispositif expérimental de 25m x 18m. Les graines y ont été semées à raison de 3 par poquet et aux écartements de 40 x 30cm.

1.4. Experimentation

Avant l'essai, nous avons d'abord déterminé le précédent cultural pour afin d'éviter les transferts de ravageurs. La délimitation des parcelles a été effectuée à l'aide d'un décamètre et des piquets, ensuite avons procédé au défrichage, labour, lequel fut suivi d'un hersage et d'homogénéisation du sol à la date du 12 au 15 février 2022. Le semis a lieu immédiatement après l'hersage.

La délimitation des parcelles a été effectuée à l'aide d'un décamètre et des piquets. Les graines de niébé ont été semées le 15 février 2022 en lignes en raison de 3 graines par poquet (écartements entre poquets : 40 cm x 30 cm).

1.5. Mise en place de l'essai (Application des intrants)

Nous avons utilisé les parcelles en blocs complètement randomisés. Les autres opérations culturales ont été effectuées à savoir :

- Les travaux d'entretien s'étaient rapportés aux sarclages et aux buttages qui ont eu lieu en cas de nécessité.
- Traitements : Nous avons réalisé 5 cycles d'applications : la première a eu lieu 25 jours après le semis et les 4 autres à l'intervalle de 10 jours chacune.

2. COLLECTES DE PARAMÈTRES ET ANALYSES STATISTIQUES

Au cours de cette expérimentation, nous avons collecté les données végétatives, génératives et phytosanitaires. Celles en relation avec la production ont été soumises à des analyses statistiques.

Pour les analyses statistiques, nous avons utilisé le BCRD (Blocs Complètement Randomisés Design), puisqu'il est une extension du test *t* apparié et convient à la collecte de données quantitatives, telles que le rendement. Il a permis également de faire une comparaison rigoureuse entre nos différents traitements. Cette conception nous a également permis de tenir compte de la variabilité de l'environnement local et de déterminer la probabilité que les différences de résultats entre les traitements soient réelles ou simplement dues au hasard. Dans l'ensemble, le choix de cette conception a été motivé par sa capacité à nous permettre de comparer plusieurs traitements en utilisant une seule analyse (le test F) et de dissocier les différences entre les répliques causés par les gradients environnementaux.

2.1. Analyses statistiques

ANOVA						
		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
Blocs	Between Groups	.000	4	.000	.000	1.000
	Within Groups	150.000	115	1.304		
	Total	150.000	119			
Plantes	Between Groups	.000	4	.000	.000	1.000
	Within Groups	350.000	115	3.043		
	Total	350.000	119			
Poids des graines (kg/ha)	Between Groups	405996.554	4	101499.138	90.582	<.001
	Within Groups	128859.650	115	1120.519		
	Total	534856.204	119			
# Nodules	Between Groups	25303.033	4	6325.758	149.286	<.001
	Within Groups	4872.958	115	42.374		
	Total	30175.992	119			

Légende : Ce tableau indique qu'il n'y a pas de différence entre les plantes dans leur production des graines et quantité de nodules à porter. Par contre, une différence significative est constatée entre différents traitements en relation avec le rendement en graines et nombre de nodules produits.

2.2. Tableau rapportant le poids moyen de graines de niébé et nombre moyen de nodules par hectare

Traitement	Poids (graines/ha) ± SE	# Nodules ± SE
Control (Blank)	333.99 ± 5.18a	6.08 ± 0.32a
10kg feuilles Tithonia/100L d'eau	371.24 ± 4.10b	29.75 ± 0.89b

Traitement	Poids (graines/ha) \pm SE	# Nodules \pm SE
25kg feuilles Tithonia/100L d'eau	425.67 \pm 6.81c	43.33 \pm 1.51c
50kg feuilles Tithonia/100L d'eau	478.40 \pm 9.56d	46.21 \pm 1.18c
Engrais 200kg NPK (20-20-20)/ha	480.98 \pm 7.20d	39.17 \pm 2.02c
LSD	33.56	8.56

Légende : Les traitements suivis par la même lettre ne sont pas statistiquement différents à $P \leq 0.05$

3. DISCUSSION ET CONCLUSION

Toute plante pour atteindre son potentiel productif et un bon rendement, doit se retrouver dans un milieu contenant les éléments nutritifs et être aussi capable de les absorber, le niébé ne fait pas exception. Dans notre étude, nous avons cherché à vérifier si les purins d'extrait de feuilles de Tithonia pouvaient fournir aux plantes de niébé autant d'éléments fertilisants comme l'aurait fait par l'engrais chimique. Avec l'appui d'analyses statistiques, nous avons constaté que le niébé a dû produire les graines d'une façon corrélative avec les apports de biofertilisants et cela jusqu'à un certain niveau. Le biofertilisant obtenu à partir de feuilles de Tithonia à la concentration élevée produit autant de graines que dans l'application d'engrais chimique (478.40 kg/ha Vs 480.98kg/ha). Ceci corrobore avec les études réalisées par Kaho et al. 2011 et Salla et al. 2022 qui avaient constaté que les feuilles de Tithonia utilisées respectivement comme un engrais foliaire, et aussi bien pour l'absorption racinaire sous forme liquide (purin) et solide (fraîchement hachées) avaient augmenté le rendement de la laitue en Côte d'Ivoire.

Au regard de ce qui précède, nous serons tentés de proposer que des recherches complémentaires soient conduites avec les concentrations supérieures à celles évaluées dans cette étude. Étant donné que nous avons constaté que l'augmentation de la concentration de Tithonia se fait accompagner de celle du rendement en graines de Niébé, il est possible qu'en allant au-delà de la concentration maximale de la présente recherche, on puisse trouver une dose, qui donnerait un rendement largement supérieur à celui de l'application conventionnelle d'engrais chimiques. Ce qui amènerait à conseiller d'une manière absolue la substitution de tout intrant chimique par un biofertilisant à base de *Tithonia diversifolia*.

RÉFÉRENCES

1. ADDAM, K.S. (1999). Effet de l'azote et du phosphore sur la nutrition azotée des variétés de niébé (*Vigna unguiculata* L. Walp) présélectionnées au Niger. DEA de physiologie végétale (Option agrophysiologie). UFR. Biosciences, Abidjan, Côte d'Ivoire, 19 :65.
2. AJADI A.A., OLADELE O.I., IKEGAMI K and TSURUTA T (2015). Agriculture & Food Security, 4 (26) DOI 10.1186/s40066-015-0048-y
3. AKINOLA, A., AYEDUN, B., ABUBAKAR, M., SHEU, M., et ABDOULAYE, T (2015). Crop residue usage and its determinants in Kano state, Nigeria. Journal of Development and Agricultural Economics 7 (4): 162-173.

4. AVARRE JC., LE QUERE A., DIANGAR, MM., et GUEYE, M. (2022). Le niébé, une alternative pour la souveraineté alimentaire des pays d'Afrique subsaharienne? <https://theconversation.com/le-niebe-une-alternative-pour-la-souverainete-alimentaire-des-pays-d-afrique-subsaharienne-181912>
5. BATIONO, A., CHRISTIANSON, CB. et BAETHGEN, WE. (1990). Plant density and nitrogen fertilizer effects on pearl Millet production in a sandy soil in Niger. *Agronomy Journal* 82: 290-295.
6. BRESSANI, R. (1997). Nutritive value of Cowpea. In: Cowpea research production and utilization. Singh RS (ed), J. Willy & Sons, New York, Pp. 135-155.
7. CHAUSSE, J.P., KEMBOLA, T. et NGONDE, R. (2012). L'agriculture : Pierre angulaire de l'économie de la RDC, dans J. Herderschee, D. M. Samba et M. T. Tshibangu (éditeurs), Résilience d'un Géant Africain : Accélérer la Croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo, Volume II : Études sectorielles, MÉDIASPAUL, Kinshasa, Pp 1-9.
8. GAFSI M., DUGUE P, JAMIN JY. Et BROSSIER J. (2007). Exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre", Ed. Quæ, Versailles, France. 269-279
9. JACKAI, L.E.N. et ADALLA, C.B. (1997). Pest management practices in cowpea : a review. in ING, B.B., D.R. Mohan Raj, K.E. Dashiell and L.E.N. Jackai (eds). *Advances in cowpea research*. IITA/JIRCAS. IITA, Ibadan, Nigeria; Pp. 240-258
10. KAHO, F., YEMEFACK, M., P FEUJIO-TEGUEFOUET, P. et TCHANTCHAOUANG, J.C. (2011). Effet combiné des feuilles de *Tithonia diversifolia* et des engrais inorganiques sur les rendements du maïs et les propriétés d'un sol ferrallitique au Centre Cameroun. *TROPICULTURA* 29 (1) :39-45
11. KUIVANEN, K., ALVAREZ, S., MICHALSCHECK, M., ADJEINSIAH, S., DESCHNEERMAEKER, K., MELLONBEDI, S. et GROOT, J. (2016). Characterizing the diversity of smallholder farming systems and their constraints and opportunities for innovation: A case study from the Northern region, Ghana. *NJAS – Wageningen Journal of Life Sciences* 78: 153166. <https://doi.org/10.1016 /j.njas.2016.04.003>
12. LANGYINTUO, A. S., LOWENBERG-DeBoer, J., FAYE, M., LAMBERT, D., IBRO, G., MOUSSA, B., KERGNA, A., KUSHWAHA, S., MUSSA, S. et NTOUKAM, G. (2003). Cowpea supply and demand in West, and Central Africa. *Field Crops Research* Vol. 82 (2–3): 215-231
13. OLABODE O.S., OGUNYEMI S., AKANBI W.B. , Adesina G.O et BABAJIDE P.A. (2007). Evaluation of *Tithonia diversifolia* (Hemsl.) A Gray for Soil Improvement. *World Journal of Agricultural Sciences* 3 (4): 503-507
14. NOUAIM, R., CHAUSSOD, R. (1996). Rôle des mycorhizes dans l'alimentation hydrique et minérale des plantes, notamment des ligneux de zones arides. La mycorhization des plantes forestières en milieu aride et semi-aride et la lutte contre la désertification dans le bassin méditerranéen. Zaragoza : CIHEAM, 1996. p. 9-26
15. SALLA, M., ABOBI, A.H.D., COULIBALY, S., TRAORE, K. et TRAORE, M.M. (2022). Effets de biofertilisants à base de *Tithonia diversifolia* et de *Thevetia neriifolia* sur la production de la laitue en Côte d'Ivoire. *Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires* 10 (3) : 336-340

16. SIEMONSMA, J.S. (1982). La culture du gombo (*Abelmoschus* spp) légume-fruit tropical, avec référence spéciale à la Côte d'Ivoire. Thèse de Doctorat, Université de Wageningen. P 279
17. RAJMUND, G., LIDIA, S.P. et EWA J.T. (2010). The effect of plant stimulant/fertilizer 'Resistim' on growth and development of strawberry plants. *Journal of Fruit and Ornamental Plant Research* Vol. 18(1): 111-124

Effet de la densité à la mise en charge sur la relation taille-masse et l'indice de condition K chez le Tilapia du Nil, souche Chitralada dans la ville de Lubumbashi

Mwamba Mwamba Théodore
Assistant/UNIKAN

Résumé

Un total de 216 poissons Tilapia de la souche Chitralada réparti en 3 traitements. Deux paramètres de croissance ont été évalués dans cette étude, il s'agit de la relation taille-poids pour avoir l'idée sur la corrélation du poisson et le facteur de condition K pour évaluer leurs croissances et conditions de vie. Les valeurs du coefficient d'allométrie b calculées sur les différents traitements révèlent une allométrie minorante. Ceci à l'exception du traitement T3 au Jour 30 où l'on a une isométrie. De même, l'analyse de la constante a indiquent qu'elle est très variable entre les traitements. Ces différences observées entre les traitements sont liées aux facteurs environnementaux influencés par la densité.

Les résultats obtenus sur le facteur de condition K indique qu'en général la valeur du facteur K est plus élevée chez les jeunes (au début de l'expérimentation) que chez les adultes (à la fin de l'expérimentation). On peut donc conclure que les individus deviennent de moins en moins fusiformes ou grossissent avec l'âge.

Nous suggérons que d'autres études se fassent dans d'autres sites de la ville de Lubumbashi en associant une deuxième souche pour pouvoir examiner les paramètres de croissance en vue d'améliorer l'aquaculture à Lubumbashi.

Mots-clés : Poissons, croissance, coefficient de condition, relation taille-poids, BEZHU.

Abstract

A total of 216 Tilapia fish of the Chitralada strain were tested in 3 treatments. Two growth parameters were evaluated in this study, the size-weight relationship to get an idea on the correlation of the fish and the condition factor K to evaluate their living conditions. The values of the allometry coefficient b calculated on the different treatments reveal a minor allometry. This is with the exception of treatment T3 on Day 30 where we have an isometry. Similarly, the analysis of the constant a indicates that it is very variable between treatments. These differences observed between treatments are related to environmental factors influenced by density.

The results obtained on the condition factor K indicate that, in general, the value of the factor K is higher in young people (at the beginning of the experiment) than in adults (at the end of the experiment). It can therefore be concluded that individuals become less fusiform or fat with age. We suggest that further studies be carried out in other sites in the city of Lubumbashi with a second strain in order to examine the growth parameters with a view to improving aquaculture in Lubumbashi.

Keywords: Fish, growth, condition coefficient, size-weight relationship, BEZHU

INTRODUCTION

Le Tilapia du Nil, *Oreochromis niloticus* (Linnaeus, 1758), est originaire de la zone éthiopienne d'Afrique, mais il s'adapte à des conditions variées en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Poisson d'eaux douces chaudes et d'élevage, il est à la base de la pisciculture en eaux douces de la ceinture intertropicale du globe (El-Sayed, 80 p 2006 ; Meyer, 2013). En Afrique et en Asie, *O. niloticus* est l'une des principales espèces de poissons d'eaux douces qui se comporte mieux en production piscicole intégrée (Lazard, 1990 ; Arrignon, 1993 ; Hilbrands et Yzerman, 2004 ; El-Sayed 80 , 2006). Les dernières statistiques mondiales sur l'aquaculture établies par la FAO (2020) révèlent que la production aquacole mondiale a atteint un nouveau record en 2018, avec 114,5 millions de tonnes en équivalent poids vif d'une valeur commerciale à la sortie de l'exploitation estimée à 263,6 milliards de dollars américains.

Le Tilapia du Nil est une espèce largement élevée, car elle croît et se reproduit dans un large éventail de conditions environnementales et tolère le stress induit par les manipulations (Tsadik et Bart, 2007, 38,1066-1073). Grâce à sa valeur nutritive riche en acides aminés indispensables et en acides gras de bonne qualité nutritionnelle, le Tilapia du Nil a une chair très appréciée par les consommateurs, ce qui fait de lui un poisson très commercialisé (Lovell, 1995, 46,13 :22). Il est résistant aux maladies et aux conditions adverses. Il tolère l'encombrement, ce qui fait de lui un poisson facile à élever, avec des coûts de production généralement faibles (Lazard, 1990 ; Arrignon, 1993, 125p ; Luo *et al.*, 2012, 435; Navarro *et al.*, 2012 ; Meyer, 2013). Outre les avantages précités, le Tilapia du Nil possède un taux de croissance très intéressant, voir même unique par rapport aux autres espèces de la famille des Cichlidés, en plus d'un bon taux de conversion alimentaire associé à une excellente aptitude à accepter l'aliment artificiel (Azaza *et al.*, 2005). Son régime alimentaire correspond aux niveaux les plus bas de la chaîne alimentaire (phytoplancton, détritus, zooplanctons...). Par conséquent, ces atouts permettent de produire cette espèce avec des coûts de production relativement modérés et adéquats.

Depuis longtemps, des études se sont intéressées à la détermination et à la connaissance des traits des populations de poissons dans différents milieux aquatiques y compris dans les élevages. Parmi les traits généralement étudiés, on trouve la taille, la croissance, la relation taille poids, l'âge et autres (Abba *et al.*, 2010). Ces traits biologiques, une fois déterminés, peuvent être exploités par les gestionnaires dans les perspectives des gestions des différentes pêches.

En pisciculture, l'étude des relations longueur-poids (RLP) a plusieurs applications (Moutopoulos et Stergiou, 2002). Elle permet de déterminer le poids des poissons et la longueur de ses variations au cours de sa croissance (Sidibé, 2003, 320p). Selon Lorenzen (2000), les paramètres de la RLP fournissent des informations sur l'habitat des poissons et sont par ailleurs des outils de comparaison entre diverses populations d'une même espèce vivant dans des écosystèmes similaires ou différents (Stergiou et Moutopoulos, 2001, 23-39 ; Odat, 2003,9 :10 ; Thomas *et al.*, 2003, 17-21).

Nous partons du principe selon lequel, déterminer si la masse du tilapia(poids) est fonction de sa taille, de son âge encore moins son milieu de vie.

Le présent travail a pour objectif général d'évaluer la croissance du Tilapia du Nil de la souche Chitralada élevée à différente densité dans la région de Lubumbashi.

Plus spécifiquement cette étude vise à :

- Déterminer l'influence de la densité et de la taille lors de la mise en charge sur la croissance de poissons.
- Déterminer l'influence de la densité et de la taille lors de la mise en charge sur le coefficient de condition k.

1. PRÉSENTATION DE L'ESPÈCE

Le Tilapia du Nil, *Oreochromis niloticus* (Linnaeus, 1758), appartient à la famille des Cichlidae. Cette espèce occupe le deuxième rang mondial des poissons d'élevage après les carpes (Ewoukem, 2011). Originaire d'Afrique, le Tilapia du Nil constitue le fondement et la première ressource de l'aquaculture africaine. Sa rusticité dans le milieu d'élevage, sa large valence écologique et sa souplesse d'adaptation à des milieux extrêmement variés, ont encouragé son introduction dans plusieurs pays du monde. De ce fait, *O. niloticus* est considérée de loin l'espèce piscicole la plus intéressante et la base de la pisciculture d'eau douce de la ceinture intertropicale du globe.

1.1 Caractéristiques morphologiques de l'espèce

Le Tilapia du Nil est un Cichlidé appartenant au groupe des poissons incubateurs buccaux uni parentaux maternels. Il est caractérisé par (Trewavas, 1983) :

Le Tilapia présente les caractéristiques ci-après :

- Une tête portant une seule nageoire de chaque côté.
- Un os operculaire non épineux.
- Un corps comprimé latéralement, couvert essentiellement d'écailles cycloïdes,
- Une longue nageoire dorsale à partie antérieure épineuse.
- Une nageoire anale avec au minimum les trois premiers rayons épineux.
- Une coloration grisâtre avec poitrine et flancs rosâtres et une alternance de bandes verticales claires et noires nettement visibles notamment sur la nageoire caudale et la partie postérieure de la nageoire dorsale (Figure 1),
- Un nombre élevé de branchiospines longues et fines (18-28 sur la partie inférieure du premier arc branchial, et 4-7 sur la partie supérieure),
- Une nageoire dorsale longue à partie antérieure épineuse (17-18 épines) et à partie postérieure molle (12-14 rayons),
- Et un liséré noir en bordure de la nageoire dorsale et caudale chez les mâles.

On arrive facilement à distinguer *O. niloticus* d'une autre espèce de Tilapia qui a plus ou moins les mêmes caractéristiques citées ci-dessus, à savoir *O. aureus*, mais qui présente en plus chez les mâles un liséré rouge tout au long de la bordure des nageoires dorsales et caudales (Rakotomalala, 2004).

2. MILIEU, MATÉRIELS ET MÉTHODES

2.1. Présentation du milieu

La présente étude a été conduite dans le laboratoire de l'Unité de recherche en Biodiversité et Exploitation durable des Zones Humides (BEZHU), situé à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Lubumbashi.

Du point de vue du climat régional, Lubumbashi et ses environs sont caractérisés par un régime pluviométrique caractérisé par une saison des pluies (novembre à mars), une saison sèche (mai à septembre) et deux mois de transition (octobre et avril). Pour la période de 2000 à 2020, la moyenne générale des précipitations annuelles a été de 1155,1 mm. Au début de la saison des pluies, les précipitations sont peu nombreuses, irrégulières et locales, puis, elles s'amplifient et peuvent alors s'étendre à toute la superficie de la ville et de ses environs (Figure 2).

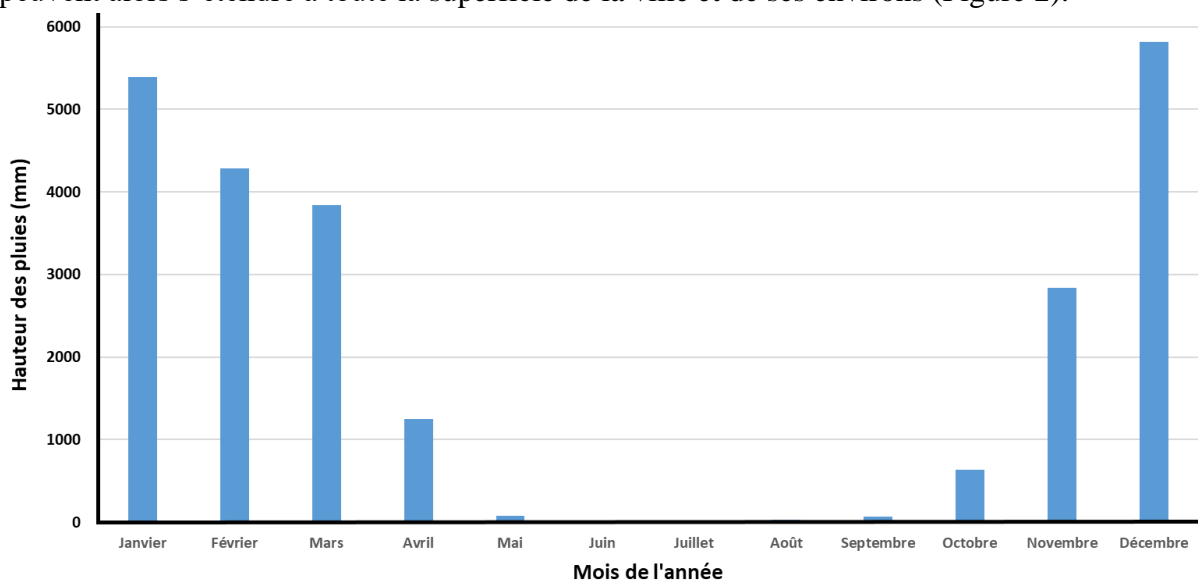


Figure 2. Évolution mensuelle de la pluviométrie à Lubumbashi. Weather data Nasa (<https://power.larc.nasa.gov/>)

Moyenne calculée entre 2000 et 2020 d'après les données de Weather data Nasa (<https://power.larc.nasa.gov/>) consulté en Novembre 2021.

Du point de vue de la température, Lubumbashi et ses environs sont caractérisés par une période froide entre juin et juillet et une période chaude entre septembre et octobre (Figure 3).

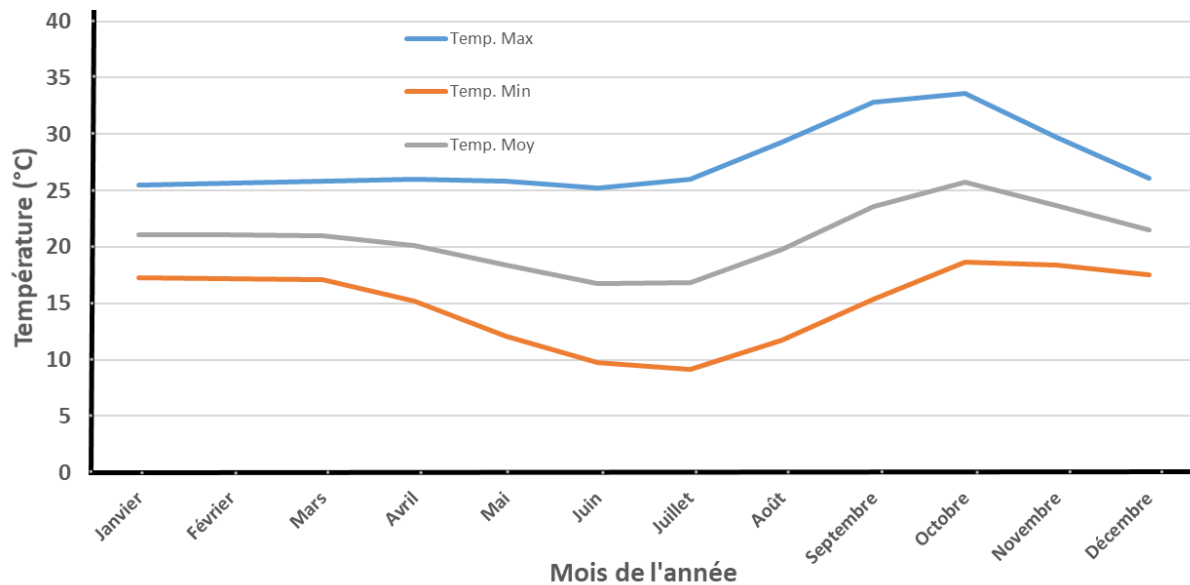


Figure 3. Évolution mensuelle de la température maximale, moyenne et minimale dans la ville de Lubumbashi. Weather data Nasa (<https://power.larc.nasa.gov/>).

Moyenne calculée entre 2000 et 2020 d'après les données de Weather data Nasa (<https://power.larc.nasa.gov/>) consulté en Novembre 2022.

Les coordonnées géographiques du laboratoire BEZHU où l'expérimentation a été réalisée sont : 1224 m d'altitude, 11°36'35,8" de Latitude Sud et 027°28'57,7" de Longitude Est. Ce laboratoire contient une éclosérie à douze bacs de 80 litres de volume d'eau à chacun, à manipulation uniforme, à circuit ouvert.

2.2 Matériels

Dans l'exécution de notre étude, deux types de matériel ont été utilisés notamment : les matériels biologiques et les matériels physiques.

2.2.1. Matériel biologique

Comme matériel biologique, 216 alevins des Tilapia du Nil de la souche Chitralada en provenance du jardin zoologique de Lubumbashi ont servi pour réaliser notre étude.

La station d'aquaculture (BEZHU) est constituée de 12 étangs dont chacun mesure 14 m² couverts de géomembranes. Seuls 6 étangs ont été utilisés pour notre expérimentation. Les étangs sont approvisionnés en oxygène par un système de tuyauterie venant d'une pompe de marque GAST DDL 40-803 de capacité de 48 litres d'air par minute. Nous avons pesé les poissons à l'aide d'une balance de précision de marque KERM électronique d'une précision de 1 mg. La taille des poissons a été prise grâce à un pied de coulisse.

2.3. Méthodes

Notre méthode est expérimentale. Ses techniques sont constituées par l'observation, la documentation et l'expérimentation à l'aide des appareils de mesure de longueur et de densité. Les 216 alevins ont été répartis dans 6 étangs à différente densité dont 24 dans le premier traitement, 36 dans le second traitement et 48 dans le troisième traitement avec une répétition pour chaque traitement. Sur base de chaque étang et selon la densité et le nombre des poissons, une alimentation journalière a été mise au point en respect des normes de nourrissage.

2.3.1. Déroulement de l'étude

L'étude a duré 30 jours, allant du 14 octobre au 13 novembre 2022. Les alevins destinés à l'essai ont été pesés pour avoir le poids total de la biomasse (en g). La pêche de contrôle consiste à : récolter les alevins dans chaque étang puis les compter, les peser et le mesurer. Cette opération a été effectuée deux fois au cours de notre expérimentation. Le comptage a été fait afin d'évaluer la biomasse au sein de chaque étang et la taille prise pour mettre en évidence la relation taille masse.

Trois traitements ont été utilisés dans cette étude. Chaque traitement correspondait à une densité donnée et chaque traitement avait une répétition. Les détails sont donnés dans le Tableau 1.

Tableau 1. Présentation sommaire des poissons expérimentaux

Traitement	Nombre spécimens/étang	Densité (Ind./m ²)	Biomasse (g)/étang	Poids initial (g)
T1	24	2	81,6	3,4
T2	36	3	367,2	10,2
T3	48	4	796,8	16,6

Source : notre répartition des poissons à la faculté de sciences agronomiques UNILU.

Le tableau ci-haut illustre en termes de chiffre la suite logique de notre répartition selon le traitement et chaque traitement répété une fois, vous constaterez que la valeur la plus faible est dans le premier traitement et la plus grande dans le troisième et ceci s'explique du fait que tous les poissons ne présentaient pas la même taille, masse en début de notre étude raison pour laquelle nous sommes partis sur une expérimentation comparative.

Les poissons étaient nourris trois fois par jour, à savoir le matin (8-9h), midi (12-13h) et soir (15-16h) pour la raison de maximisation de consommation d'aliment par les poissons. L'aliment expérimental utilisé est un aliment commercial Novatex foods 32% de Protéine Brute en provenance de la Zambie. La ration pour chaque étang était calculée suivant la biomasse lors du dernier contrôle. La ration journalière représentait 11% de la biomasse.

2.3.3. Paramètres mesurés

Les paramètres mesurés tout au long de notre étude sont les suivants : la longueur totale (mm) et le poids total (g). Ces derniers ont été mesurés à l'aide d'une balance de précision et d'un pied à coulisse.

- **La longueur totale** : La longueur totale (Lt) est souvent utilisée pour sa facilité et sa rapidité des mesures. Elle convient mieux à la mesure d'un très grand nombre de poissons.
- **Le poids total** : Le poids total (Pt) est en général le poids le plus utilisé par les auteurs chez les poissons, mais dans certains cas, le poids éviscéré (Pé) lui est préféré afin de minimiser les erreurs liées à l'état de réplétion de l'estomac (Lévêque et Paugy, 1999). Il a été difficile de travailler avec le poids éviscéré, car les poissons devaient rester vivants à l'issue de cette étude.
- **La densité** : la valeur de la densité d'élevage est le kilogramme par mètre cube (Kg/m³), partant de notre étude voici la répartition des poissons : pour le T1 **48 poissons**, T2 **72 poissons**, T3 **96 poissons**.

2.3.4. L'analyse statistique

D'une façon générale, les relations longueur-poids chez les poissons sont considérées comme des modèles de croissance allométrique (Palomares *et al.*, 1996, 45-47p). Les courbes de régression du type $P = aLS^b$ sont obtenues à partir des couples longueurs-poids, où P représente le poids de l'individu (g), LS la longueur standard (cm), a le coefficient de croissance initial, et b la pente de la droite de régression.

Après la transformation de cette équation en sa forme logarithmique ($\log P = \log a + \log b$), les paramètres a et b pour chacune des équations de la relation LongueurPoids ont été estimés par les analyses des régressions linéaires (Zar, 1999, 662p).

La relation Longueur-Poids reflète une croissance isométrique lorsque $b = 3$ est une croissance allométrique lorsque $b \neq 3$. Cependant, une croissance allométrique positive est observée lorsque $b > 3$ et une croissance allométrique négative lorsque $b < 3$ (Shingleton, 2010). L'intervalle de confiance de a et de b à 95% a été estimé à l'aide du logiciel Statview version 5.0.1 2024 (SAS Institute INC).

La différence statistique entre la valeur de b pour chacune des espèces et la valeur isométrique ($b = 3$) a été obtenue à l'aide du test de t de Student réalisé suivant Sokal et Rohlf (1987): $t_s = (b - 3) / ESb$, où t_s est la valeur de t du test de t de Student, b la pente de la droite de régression et ESb l'erreur standard de b . Tous les tests ont été significatifs au seuil de 5 % ($p < 0,05$).

Pour évaluer l'état d'embonpoint des poissons expérimentaux, la valeur individuelle du facteur de condition pour chacun des spécimens a été calculée en utilisant la formule $K = (100P/LS^b)$ (Bagenal et Tesch, 1978, 78-79p), où P représente le poids de l'individu (g) et LS la longueur standard (cm).

3. RÉSULTATS

3.1. Relation taille-poids

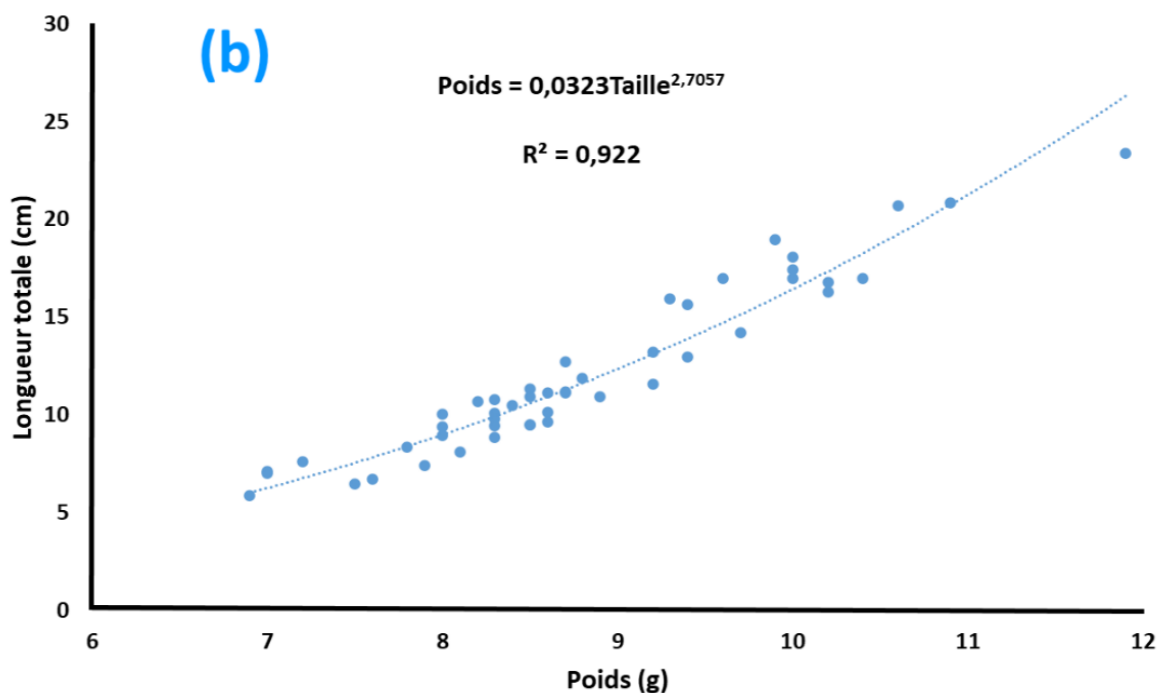
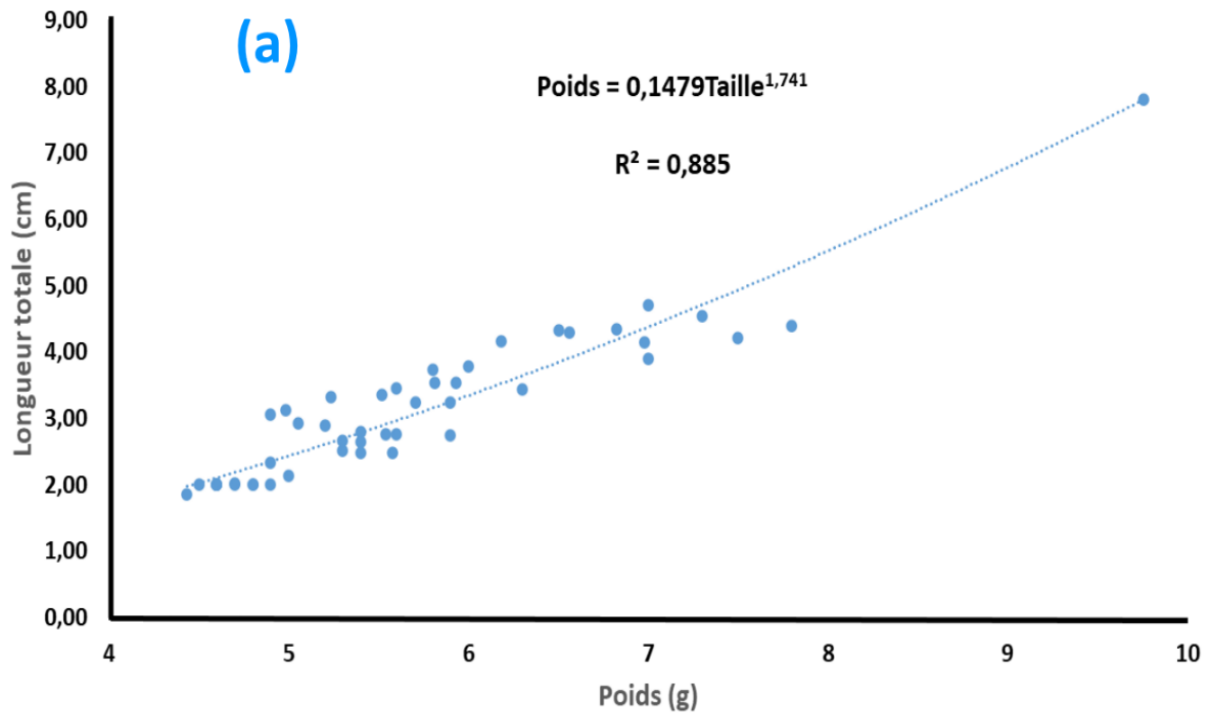
Un total de 216 individus a été utilisé dans cette étude. Les résultats obtenus sur la relation taille-masse sont résumés dans le tableau 4. Les détails dans chaque traitement sont donnés ci-après.

3.1.1. Traitement T1

L'intervalle de taille qui a été observé et utilisé pour la détermination de la relation taille-poids est de 4,3-9,8 cm pour 48 individus au début de l'expérimentation et de 6,9-11,9 cm pour 48 individus à la fin de l'expérimentation. Au début de l'expérimentation, la relation trouvée pour le traitement T1, est de $\text{Poids}=0,1479 \text{ Taille}=1,741$.

Il existe une corrélation très significative entre la taille et le poids des individus ($R^2=0,885$) (Figure 7a). À la fin de l'expérimentation, la relation trouvée pour le traitement T1, est de $\text{Poids}=0,0323\text{Taille}^{2,7057}$. Il existe une corrélation très significative entre la taille et le poids des individus ($R^2=0,922$) (Figure 7b).

Figure 1. Relation taille-poids des individus du traitement T1 au début de l'expérimentation (a) et à la fin de l'expérimentation (b).



Source : Notre analyse statistique à la faculté des sciences agronomiques UNILU.

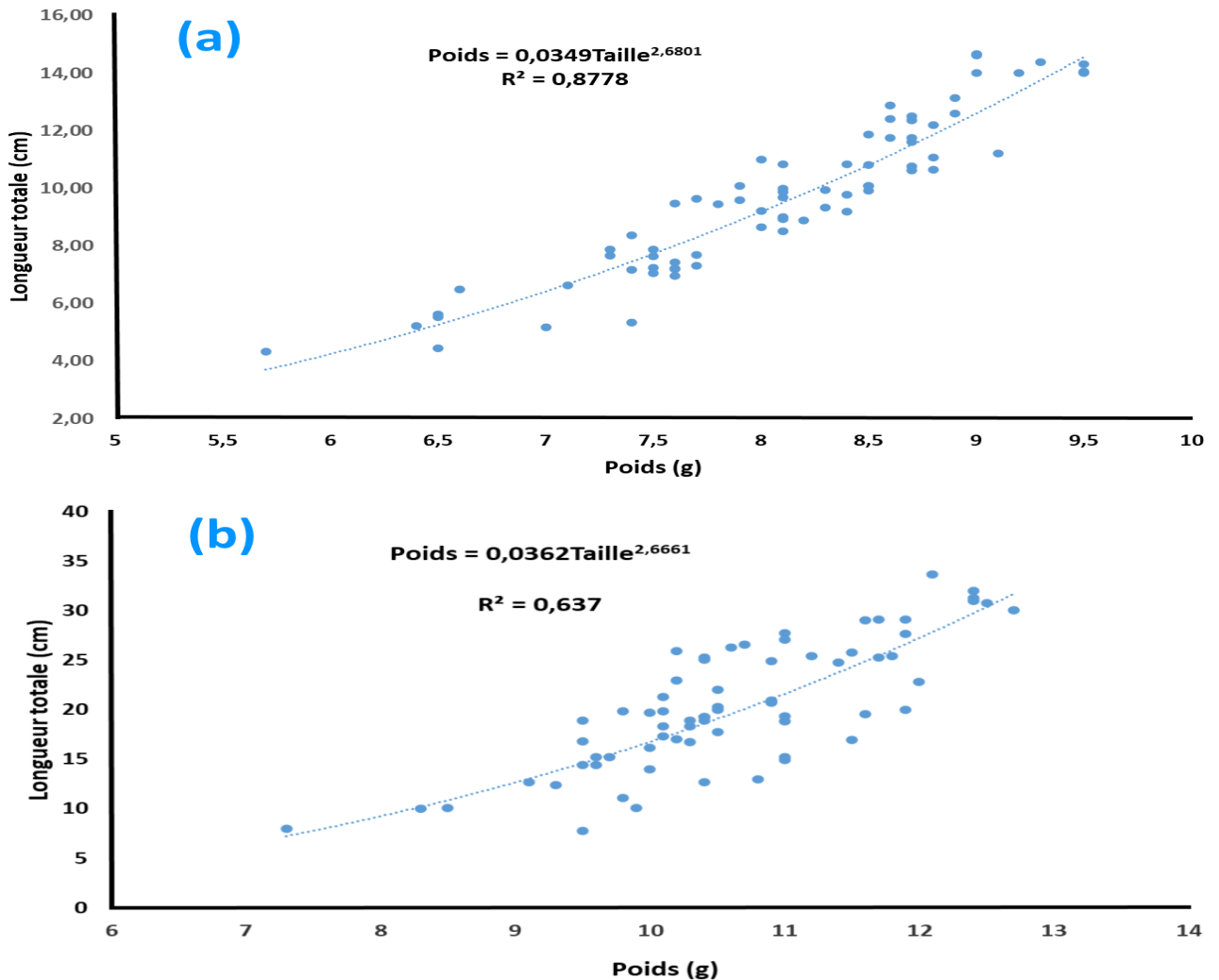
3.1.2. Traitement T2

L'intervalle de taille qui a été observé et utilisé pour la détermination de la relation taille-poids est de 5,7-9,5 cm pour 72 individus au début de l'expérimentation et de 7,3-12,7 cm pour 69 individus à la fin de l'expérimentation. Au début de l'expérimentation, la relation trouvée pour le traitement T2, est de $\text{Poids} = 0,0349\text{Taille}^{2,6801}$.

Il existe une corrélation très significative entre la taille et le poids des individus ($R^2 = 0,8778$) (Figure 8a). À la fin de l'expérimentation, la relation trouvée pour le traitement T2, est de

$\text{Poids} = 0,0362\text{Taille}^{2,6661}$. La corrélation est faible entre la taille et le poids des individus ($R^2 = 0,637$) (Figure 8b).

Figure 2. Relation taille-poids des individus du traitement T2 au début de l'expérimentation (a) et à la fin de l'expérimentation (b).



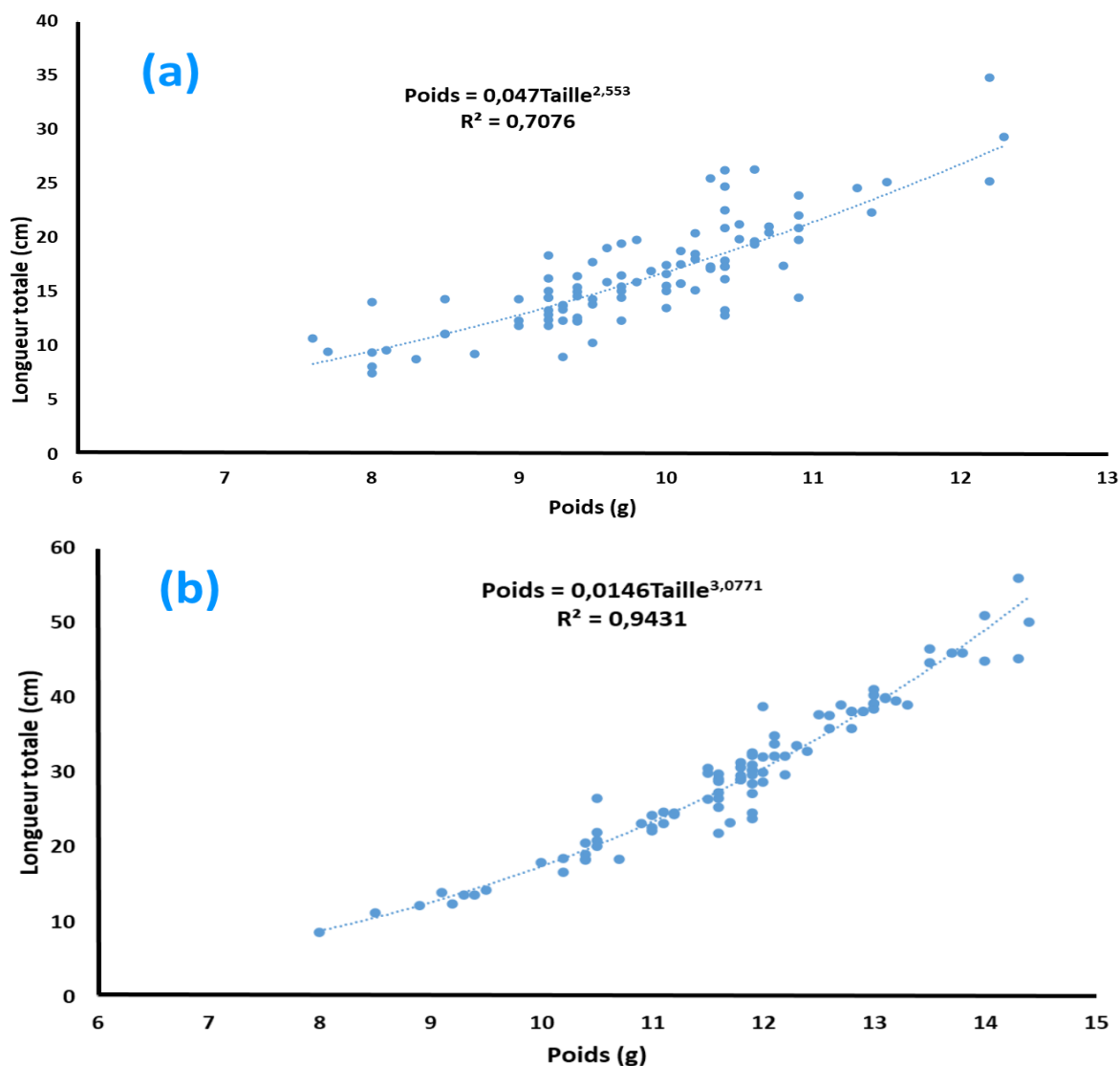
Source : Notre analyse statistique à la faculté des sciences agronomiques UNILU.

3.1.3. Traitement T3

L'intervalle de taille qui a été observé et utilisé pour la détermination de la relation taille-poids est de 7,6-12,3 cm pour 96 individus au début de l'expérimentation et de 8,0-14,4 cm pour 92 individus à la fin de l'expérimentation. Au début de l'expérimentation, la relation trouvée pour le traitement T3, est de $\text{Poids} = 0,047\text{Taille}^{2,553}$.

Il existe une corrélation très significative entre la taille et le poids des individus ($R^2 = 0,7076$) (Figure 9a). À la fin de l'expérimentation, la relation trouvée pour le traitement T2, est de $\text{Poids} = 0,0146\text{Taille}^{3,0771}$. La corrélation est faible entre la taille et le poids des individus ($R^2 = 0,9431$) (Figure 9b).

Figure 3. Relation taille-poids des individus du traitement T3 au début de l'expérimentation (a) et à la fin de l'expérimentation (b)



Source : Notre analyse statistique à la faculté des sciences agronomiques UNILU

Tableau 2. Le nombre de spécimens n et paramètres estimés des relations longueur-poids obtenus.

Traitements	N	A	B	IC de b	ES de b	R ²	Type allométrie
T1 J0	48	0,148	1,741	1,535-1,947	0,102	0,86	Allométrie minorante
T1 J30	48	0,323	2,705	2,473-2,938	0,116	0,92	Allométrie minorante
T2 J0	72	0,035	2,68	2,443-2,918	0,119	0,88	Allométrie minorante
T2 J30	69	0,036	2,666	2,170-3,163	0,249	0,63	Allométrie minorante
T3 J0	96	0,047	2,553	2,212-2,894	0,172	0,7	Allométrie minorante
T3 J30	92	0,015	3,077	2,935-3,219	0,072	0,95	Isométrie

Source : Notre étude expérimentale a la faculté des sciences agronomiques UNILU.

a , coefficient de croissance ; b , pente de la droite de régression ; IC, intervalle de confiance ; ES, erreur standard ; R^2 , coefficient de détermination.

3.2. Indice de condition K

Les résultats de l'indice de condition K sont résumés dans le tableau 3. On y constate que l'indice de condition K varie entre 15,0 (T3_Jours 30) et 150,7 (T1_Jours 0).

Tableau 3. Longueur, poids et indice de condition K

Traitement	Longueur (cm)		Poids (g)		K
	Min-max	Moy \pm DS	Min-max	Moy \pm DS	
T1 J0	4,4-9,8	5,7 \pm 1,1	1,9-7,8	3,1 \pm 1,1	150,7
T1 J30	6,9-11,9	8,8 \pm 1,1	5,9-23,4	12,1 \pm 4,2	33,7
T2 J0	5,7-9,5	8,1 \pm 0,8	4,3-14,7	9,7 \pm 2,7	35,6
T2 J30	7,3-12,7	10,6 \pm 1,0	7,8-33,7	20,4 \pm 6,3	38,1
T3 J0	7,6-12,3	9,8 \pm 0,9	7,5-34,7	16,5 \pm 4,9	48,6
T3 J30	8,0-14,4	11,8 \pm 1,3	8,6-56,0	29,9 \pm 9,9	15,0

Source : Notre étude expérimentale a la faculté des sciences agronomiques UNILU. Min : minimum ; Max : maximum ; Moy. : moyenne ; DS : déviation standard ; K : coefficient de condition.

4. DISCUSSION

Un total de 216 poissons Tilapia de la souche Chitralada réparti en 3 traitements a été utilisé. Deux indices métriques ont été évalués dans cette étude, il s'agit de la relation taille-poids pour avoir l'idée sur la corrélation du poisson (Le Cren, 1951, 201-219p) et le facteur de condition K pour évaluer leurs conditions de vie (Froese, 2006, 241-253p ; Hossain et al 2012).

Dans une étude de suivi environnemental dans la nature ou dans un milieu d'élevage, ces indices (sans toutefois être prédictifs, car considérés plutôt comme outils diagnostics) permettent d'évaluer la présence de déviation par rapport à une croissance normale et d'évaluer l'état général du poisson (Goede et Barton, 1990).

Il est bien connu que le coefficient d'allométrie b représente la forme du corps du poisson et qu'il est proportionnel au poids de l'individu qui est affecté par plusieurs facteurs écologiques dont la température, disponibilité de l'aliment, condition environnementale et d'autres facteurs dont le sexe, l'âge, la pression de la pêche (Offem *et al.*, 2009). Dans ce travail, les résultats obtenus sont mitigés.

En effet, les valeurs du coefficient d'allométrie b calculées sur les différents traitements révèlent une allométrie minorante c'est-à-dire que le poids augmente plus rapidement que la taille. Ceci à l'exception du traitement T3 au Jour 30 où l'on a l'isométrie. Olurin et Aderibidge (2006) notent que le stress est l'un des principaux facteurs qui affectent la relation taille masse. De ceci, nous pensons que les différences observées entre les traitements sont liées aux facteurs environnementaux influencés par la densité.

L'analyse de la constante (a) indique qu'elle est très variable entre les traitements. En effet, d'autres auteurs (King, 1996 ; Akpan et Isangedihi, 2005) ont constaté une forte variation de la constante (a) par rapport au coefficient d'allométrie (b) qui reste sensiblement stable pour une certaine période de la vie.

Le facteur de condition K donne une bonne idée de l'embonpoint du poisson, c'est-à-dire de l'importance relative de sa hauteur et de son épaisseur par rapport à sa longueur. Ainsi plus un poisson est lourd pour une longueur donnée, plus son coefficient de condition est élevé (Abba *et al.*, 2010, 60-70p). Il permet de déterminer l'état physiologique du poisson, y compris sa capacité de reproduction ainsi que l'influence du milieu de vie sur l'espèce. D'après Bagenal et Tesch (1978)75-89p, les valeurs comprises entre 2,9 et 4,8 sont conformes pour les poissons d'eau douce.

Dans cette étude, les résultats indiquent qu'en général la valeur du facteur K est plus élevée chez les jeunes (au début de l'expérimentation) que chez les adultes (à la fin de l'expérimentation). On peut donc conclure que les individus deviennent de moins en moins fusiformes ou grossissent avec l'âge (Baijot *et al.*, 1994).

En outre, Stewart (1988), 181-188p, a observé que le stress est à la base de la réduction drastique du facteur K dans le lac Turkana (Kenya). Dans le même ordre d'idée, Bakhoun (1994), 901-919p, note que le stress environnemental est à la base de la réduction de l'indice de condition K chez l'*O. niloticus* dans le lac Mariut (Égypte). À la lumière de ces résultats obtenus par ces différents auteurs, nous pensons que les poissons expérimentaux étaient plus stressés en début de l'expérimentation qu'à la fin.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent travail contribue à l'évaluation des conditions d'élevage et des paramètres de croissance des poissons dans les sites piscicoles de Lubumbashi. Deux paramètres de croissance ont été étudiés dans cette étude, Il s'agit de la relation taille-poids et de l'indice K.

Pour y arriver, nous avons mis sur pied un dispositif expérimental ayant 6 étangs ainsi que 3 traitements répétés en fonction de la taille et masse des alevins.

Les résultats obtenus montrent que tous les traitements avaient une allométrie minorante sauf pour le traitement T3 au jour 30. L'indice K montre que pour tous les traitements, les valeurs de K sont très élevées. Néanmoins, la tendance générale montre que les poissons étaient plus stressés au début de l'expérimentation qu'à la fin.

Nous suggérons que d'autres études se fassent dans d'autres sites de la ville de Lubumbashi, ainsi que dans d'autres provinces en associant une deuxième souche pour pouvoir examiner les paramètres de croissance en vue d'améliorer l'aquaculture à Lubumbashi.

RÉFÉRENCES

1. Abba, E., Belghyti, D., Benabid, M., & El Ibaoui, H. 2010. Relation taille-poids et coefficient de condition de la truite commune (*salmo trutta macrostigma dumeril*. 1858) de l'Oued Sidi Rachid (Moyen Atlas) Maroc. *Afrique Sciences*.
2. Abdel-Tawwab, M., 2011. Natural Food Selectivity Changes with Weights of Nile Tilapia, *Oreochromis niloticus* (Linnaeus), Reared in Fertilized Earthen Ponds. *Journal of Applied Aquaculture*.
3. Arrignon J. C. V. 1998. Tilapia. The Tropical Agriculturalist. Editor: René Coste. Published by Macmillan Education Ltd, London.
4. Arrignon, J., 1993. Pisciculture en eau douce : le Tilapia. Centre technique de Coopération agricole et rural (CTA). Editions Maisonneuve et Larose. Paris, France.
5. Azaza, M. S., Mensi, F., Abdelmouleh, A. & Kraïem, M. M. 2005. Elaboration d'aliments secs pour le Tilapia du Nil, *Oreochromis Niloticus* (L., 1758) en élevage dans les eaux géothermales du sud Tunisien. *Bull. Inst. Natn. Scien. Tech. Mer de Salammbô*.
6. Azaza, M. S., Wassim, K., Mensi, F., Abdelmouleh, A., Brini, B. & Kraïem, M. M. 2009. Evaluation of faba beans (*Vicia faba* L. var. *minuta*) as a replacement for soybean meal in practical diets of juvenile Nile Tilapia *Oreochromis niloticus*. *Aquaculture*.
7. Bagenal TB. & Tesch AT: 1978. Conditions and Growth Patterns in Fresh Water Habitats. Blackwell Scientific Publications, Oxford.
8. Bakhoun, S.A. 1994. Comparative study on length-weight relationship and condition factor of genus *Oreochromis* in polluted and non polluted parts of Lake Mariut, Egypt. *J. Aqua.Res.*
9. Bayloysis, C. et Herrera, A., 1993. Early development of the gastrointestinal tract in *O. niloticus*. *Philipp. J. Sci.*
10. Benabdellah, N. 2011. Etude expérimentale sur l'activité des enzymes digestives (trypsine et chymotrypsine) chez les alevins du Tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) (Linnaeus, 1758) en relation avec la qualité du régime alimentaire protéique distribué (Doctoral dissertation, Université d'Oran1-Ahmed Ben Bella).
11. Benech V., Dansoko D. F., 1994. Reproduction des espèces d'intérêt halieutique. In: Quensière J. (Ed.). *La pêche dans le Delta Centrale du Niger*. Paris.
12. Benzidane, D. 2012. Effet d'une supplémentation de l'aliment avec de l'antioxydant (vitamines E et C) sur le stress oxydatif chez le Tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*). Mémoire de MAGISTER. Université d'Oran.
13. Biswas A. K., Endo M. and Takeuchi T., 2002. Effect of different photoperiod cycles on metabolic rate and energy loss of both fed and unfed young Tilapia *Oreochromis niloticus*: Part I. *Fish of Science*.
14. Biswas A.K., Takeuchi T., 2002. Effect of different photoperiod cycles on metabolic rate and energy loss of both fed and unfed adult Tilapia *Oreochromis niloticus*: Part II. *Fish of Science*.
15. Boeuf G., Le Bail P., 1999. Does light have an influence on fish growth. *Aquaculture*.

16. Bowen S.H., 1984. Detritivory in neotropical fish communities. In : Zaret, T.M. (eds), Evolutionary ecology of neotropical freshwater fishes. Dr. W. Junk (Publ.), The Hague, Netherland, p59-66.
17. Bowen, S.H. et Allanson, B.R., 1982. Behavioral and trophic plasticity of juvenile *Tilapia mossambica* in utilization of the unstable littoral habitat. *Env. Biol. Fishes*.
18. Bowen, S.H., 1982. Feeding digestion and growth - Qualitative considerations. In : Pullin R.S.V. et Lowe McConnell R.H. (eds). The biology and culture of Tilapias. ICLARM Conf. Proc. 7, Manila, Philippines.
19. Bowen, S.H., Lutz, E.V. et Ahlgren, M.O., 1995. Dietary protein and energy as determinants of food quality: trophic strategies compared. *Ecology* 76 (3): 899-907.
- Bowen, S.H., 1988. Detritivory and herbivory. In : Lévêque, C., Brunon, M.N. et Ssentongo, G.W. (eds), Biologie et écologie des poissons d'eau douce africains. Collection Travaux et documents 216, ORSTOM, Paris, France.
20. Brown, E.E. et Gratzek, J.B., 1980. Fish Farming Handbook. AVI Publishing Company, Inc., Connecticut.
21. Bruton M.N. & Allanson B.R., 1974. Growth of *Tilapia mossambica* (Pisces: Cichlidae) in Lake Sibaya, South Africa. *J. Fish. Biol.*
22. Burel, C., Médale, F., 2014. Quid de l'utilisation des protéines d'origine végétale en aquaculture ? .
23. Caudron A., 2008. Étude pluridisciplinaire des populations de truite commune (*Salmo trutta* L.) des torrents haut-savoyards soumises à repeuplements : diversité intra-spécifique, évaluation de pratiques de gestion et ingénierie de la conservation de populations natives. Thèse de Doctorat, Université de Savoie.
24. Coche A.G. & Muir J.F., 1995. Pisciculture continentale : la gestion. Les étangs et leur eau. Collection FAO, Formation. Volume 21. 328p. Coche A.G. & Muir J.F., 1995. Pisciculture continentale : la gestion. Les étangs et leur eau. Collection FAO, Formation. Volume.
25. Dabbadie, L. et Lazard, J., 2002. La pisciculture In mémento de l'agronome. CIRAD.
26. Dabbadie, L., 1996. Etude de la viabilité d'une pisciculture rurale à faible niveau d'intrant dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire: Approche du réseau trophique. Doctoral dissertation, Université Pierre et Marie-Curie, Paris VI, France.
27. Dempster, P., Baird, D.J. & Beveridge, M.C.M., 1995. Can fish survive by filter-feeding on microparticles ? Energy balance in *Tilapia* grazing on algal suspensions. *J. Fish. Biol.* 47: 7-17. Dempster, P.W., Beveridge, M.C.M. et Baird, D.J., 1993. Herbivory in the *Tilapia Oreochromis niloticus* : a comparison of feeding rates on phytoplankton and periphyton. *J. Fish Biol.*
28. El-Sayed A.-F.M., Mamdouh K., 2004. Effects of photoperiod on the performance of farmed Nile *Tilapia Oreochromis niloticus*: I. Growth, feed utilization efficiency and survival of fry and fingerlings. *Aquaculture*.
29. El-Sayed, A.-F.M., 1999. Alternative dietary protein sources for farmed *Tilapia, Oreochromis* spp. *Aquacult.*,
30. El-Sayed, A.-F.M., 2006. *Tilapia culture*. Cab International Publishing, London, UK. 294p. <http://www.cabi.org/cabdirect/FullTextPDF/2006/20063084667.pdf>

31. Ewoukem, T. E. 2011. Optimisation biotechnique de la pisciculture en étang dans le cadre du développement durable des Exploitations Familiales Agricoles au Cameroun (Doctoral dissertation, AGROCAMPUS OUEST).
32. F.A.O., 2010. The State of World Fisheries and Aquaculture. Table 1. Rome.
33. FAO (Food and Agricultural Organization of the United Nations), 2010. Globefish. FAO, Rome, Italy.
34. FAO (Food and Agricultural Organization of the United Nations), 2012. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Rome, Italy.
35. FAO (Food and Agricultural Organization of the United Nations), 2010. Globefish. FAO, Rome, Italy.
36. FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations). 2017. The state of world fisheries and aquaculture. Available from: <http://www.fao.org/fishery/en>.
37. FAO. 2020. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9229fr>
38. Froese, R. 2006. Cube law, condition factor and weight-length relationship : history meta-analysis and recommandtions. *Journal of Applied Ichthyology*.
39. Gross W.L., Roelofs E.W., and Fromm P.O., 1995. Influence of photoperiod on growth of green sunfish, *Lepomis cyanellus*. *Journal of Fisheries Research. Board Ca*.
40. Halwart M. et Gupta, M.V. 2010. L'élevage de poisson en rizière. Rome, FAO et World Fish Center.
41. Hilbrands, A. et Yzerman, C., 2004. AD21F La pisciculture à la ferme. Fondation Agromisa, Wageningen, Pays-Bas.
42. Hile, R. 1936. - Age and growth of cisco *Leucichthys artedi* le Suercur in the lakeo of north-eastern highland. *S. Bull. US. Bur. Fish*.
43. Houlihan, D., Boujard, T. et Jobling, M., 2001. Food intake in fish. Oxford, UK: Blackwell Science.
44. Huet, M. (1970). *Traité de pisciculture*, 4ième édition, Ch. de Wyngaert (Ed.) , Bruxelles.
45. Kestemont P., Micha J.C. & Falter U., 1989. Les méthodes de production d'alevins de *Tilapia nilotica*. Project reports. ADCP/REP/89/46. <http://www.fao.org> – Archives de documents de la FAO.
46. Konan KF, Ouattara A, Ouattara M. & Gourène G: 2007. Weight-length relationship of 57 fish species of the coastal rivers in South-Eastern of IvoryCoast. *Ribarstvo*.
47. [LaLèyè P.A. 2006. Length-weight and lengthlength relationships of fishes from the Ouémé River in Bénin \(West Africa\). *Journal of Applied Ichthyology*.](#)
48. Lalèyè, P., Baras, E. & Philippart, J.C., 1995. - Variation du régime alimentaire du *Chrysichthys nigrodigitatus* et *C. auratus* (Claroteidae) dans la lagune du Sud-Bénin. *Aquatic Living Ressources*.
49. Lauzanne, L., 1988. Feeding habits of African freshwater fishes. In : C. Levêque, Brunon, M.N. et Ssentongo, G.W. (eds), *Biologie et écologie des poissons d'eau douce africains*. Coll. Travx et documents n°216, ORSTOM (Publ.), Paris, France.
50. Lazard J., 1990. L'aquaculture des Tilapias du développement à la recherche. Cahiers scientifiques, C.T.F.T., Paris, France.

51. Lazard, P., Morissens, P. et Parrel, P., 1990. La pisciculture artisanale du Tilapia en Afrique : analyse de différents systèmes d'élevage et de leur niveau de développement. In : Méthodes artisanales d'aquaculture du Tilapia en Afrique. Centre Technique Forestier Tropical. CIRAD, France.
52. Le Cren ED. 1951. The length-weight relationships and seasonal cycle in gonad weight and condition in perch (*Perca fluviatilis*). *Journal of Animal Ecology*.
53. Lederoun D, Lalèyè P, Vreven E. & Vandewalle P: 2012. Length-weight and length-length relationships and condition factors for 30 actinopterygian fish from the Mono basin (Benin and Togo, West Africa). *Cybiurn*.
54. Lim, C., 1989. Practical Feeding - Tilapias. In: Lovell, T. (Ed.), *Nutrition and Feeding of Fish*. Van Nostrand Reinhold, Inc., New York.
55. Lorenzen K. 2000. Population dynamics and management. Pp. 163-225. In: M. C. M. Beveridge, B. J. McAndrew, édés, *Tilapias: Biology and Exploitation*. Kluwer Academic Publishers, Great Britain, Fish and Fisheries series 25.
56. Lourenco J.N.P., Vicentini-Paulino M.L.M. and Delicio H.C., 1998. Influence of photoperiod on the growth and gain of weight in Nile Tilapia *Oreochromis niloticus*, under constant temperature in the two seasons. In: Valenti W.C., Zimmermann S., Poli C.R., Bassanesi Poli A.T., Moraes F.R., De Volpato G. and Camara M.R. (Ed.). *Proceedings of the Aquaculture Brazil '98. Sustainable Development*.
57. Lovell, T., 1995. Opportunities in aquaculture nutrition: Practical considerations in making Tilapia feeds. *Feed Management* .
58. Luo, Z., Liu, C.-X. et Wen, H., 2012. Effect of dietary fish meal replacement by canola meal on growth Performance and hepatic intermediary metabolism of genetically improved farmed Tilapia Strain of Nile Tilapia, *Oreochromis niloticus*, Reared in Fresh Water. *Journal of the World Aquaculture Society*.
59. Magid A., Babiker M., 1975. Oxygen consumption and respiratory behavior of three Nile fishes. *Hydrobiologia*.
60. Mélard Ch., 1986. Recherche sur la biologie d'*Oreochromis (Tilapia) niloticus* L. (piscies Cichlidae) en élevage expérimental: reproduction, croissance, bioénergétique. Thèse de doctorat en Sciences Zoologiques, Université de Liège.
61. Mélard Ch., Philippart J.C., 1981a. Pisciculture intensive du Tilapia *Sarotherodon niloticus* dans les effluents thermiques d'une centrale nucléaire Belgique. In proceedings word symposium on aquaculture in heated effluents and recirculation systems, Stavanger. 2830 May 1980, Vol 1, Berlin.
62. Mélard Ch., Philippart J.C., 1981b. La production de Tilapia de consommation dans les rejets industriels d'eau chaude en Belgique. *Cahiers d'Ethologie Appliquée*.
63. Meyer, C., 2013. *Dictionnaire des Sciences Animales*. CIRAD, Montpellier, France.
64. Micha, J.C., 1973. - Etude des populations piscicoles de l'Oubangui et tentatives de sélection et adaptation de quelques espèces à l'étang de pisciculture ED. *C.T.F.T., Paris*.
65. Moriarty, D.J.W., 1973. The physiology of digestion of blue-green algae in the cichlid fish, *Tilapia nilotica*. *J. Zool. (London)*
66. Moutopoulos DK and Stergiou KI. 2002. Length-weight and length-length relationships of fish species from the Aegean Sea (Greece). *Journal of Applied Ichthyology*

67. Mukankomeje R., 1992. Production algale et consommation par le *Tilapia Oreochromis niloticus* L., au lac Muhazi (Rwanda). Thèse doct., Fac. univ. ND de la Paix, Namur, Belgique.
68. Mukankomeje, R, Laviolette, F. et Descyi, J.-P., 1994. Régime alimentaire de *Tilapia, Oreochromis niloticus*, du Lac Muhazi (Rwanda). *Annls Limnol.*
69. Mukankomeje, R, Laviolette, F. et Descyi, J.-P., 1994. Régime alimentaire de *Tilapia, Oreochromis niloticus*, du Lac Muhazi (Rwanda). *Annls Limnol.*
70. Mukasikubwabo V., 1990. Contrôle de l'ovogénèse chez *Tilapia nilotica* : effets de la température et de l'illumination nocturne. Mémoire, Université de Québec.
71. Northcott, M.E., Beveridge, M.C.M. et Ross, L.G., 1991. A laboratory investigation of the filtration and ingestion rates of the *Tilapia Oreochromis niloticus*, feeding on two species of blue green algae. *Environ. Biol. Fishes* .
72. Nwamo R.D., Kenfack T.C., Ajonina G., Tomedi E.M. & Dibong S.D., 2014. Effets de la salinité et de la température sur le taux d'éclosion des œufs de *Pennaeus kerathurus* (Kribi, Cameroun).
73. Odat N. 2003. Length-weight relationship of fishes from coral reefs along the coastline of Jordan (Gulf of Aqaba). *Naga*.
74. Palomares MLD, Entsua-Mensah M. & OseiAbunyewa A: 1996. Length-weight relationships of fishes from tributaries of the Volta River, Ghana: part 2 and conclusion. *NAGA, ICLARM Quat.*
75. Palomino Ramos, A. R. 2004. Manuel d'élevage de *Tilapia*. Editextire. FONDEPES. Lima. Peru.
76. Philippart J.-C.L., Ruwet J.-C.L., 1982. Ecology and distribution of *Tilapias*. 15–59. In: Pullin R.S.V., Lowe-McConnell R.H. (Ed.). *The biology and culture of Tilapias*, ICLARM Conference Proceedings 7 International Center for Living Aquatic Resources Management, Manila, Philippines.
77. Shingleton AW: 2010. Allometry: the study of biological Scaling. *Nature Education Knowledge*.
78. Sidibé A. 2003. Les ressources halieutiques démersales côtières de la Guinée : exploitation, biologie et dynamique des principales espèces de la communauté à Sciaenidés. Thèse de l'ENSAR mention Halieutique, Agrocampus Rennes,
79. Soliman, A.K., El-Horbeety, A.A.A., Essa, M.A.A., Kosba, M.A. et Kariony, I.A., 2000. Effects of introducing ducks into fish ponds on water quality, natural productivity and fish production together with the economic evaluation of the integrated and non-integrated systems. *Aquaculture International*.
80. Stergiou KI, Moutopoulos DK. 2001. A review of lengthweight relationships of fishes from Greek marine waters. *Naga*.
81. Stewart, K.M. 1988. Changes in condition and maturation of the *Oreochromis niloticus* L. population of Fergusons Guif, Lake Turkana, Kenya. *J. Fish. Biol.*
82. Thomas J, Venu S, Kurup BM. 2003. Lengthweight relationship of some deep-sea fish inhabiting the continental slope beyond 250 m along the west coast of India. *Naga*.
83. Tsadik, G. G. et Bart, A. N., 2007. Characterization and comparison of variations in reproductive performance of Chitralada strain Nile *Tilapia, Oreochromis niloticus* (L.). *Aquaculture Research*.

« BISHAAN » : Danse obscène des femmes bushoong

Mbalabu Kwete Albert
Chef de Travaux/ISTM-Kananga
Kwete Kwete Odette
Chef de Travaux/ISES-Kananga

Résumé

Chaque peuple a son histoire, chaque peuple a sa culture et chaque peuple a ses us et coutumes. Dans cet article nous sommes intéressés par une des danses traditionnelles Kuba, la danse « BISHAAN ». Cette danse obscène et impudique a ses chansons particulières qui sont également impudiques et obscènes. Ces chansons sont chantées par les femmes pour des circonstances spéciales. L'on sait que les chansons traditionnelles s'accompagnent toujours de la danse. Mais « Bishaan » est une danse des femmes bushoong et elle a ses chansons.

Les danses traditionnelles Kuba sont souvent intégrées à des rituels importants comme les cérémonies d'initiation, les célébrations de récolte et les rites funéraires. Très diversifiées, les danses traditionnelles kuba ont leurs caractéristiques, dont des styles variés, des vêtements et accessoires qui les accompagnent. Elles ne sont seulement des formes d'expression artistique, mais aussi des pratiques profondément ancrées dans la vie sociale, culturelle et spirituelle de la communauté. Parmi ces danses, nous pouvons citer : Nkaan, Bishaan, Ikees, Bushash, Myoshambwoy, etc.

Ainsi « Bishaan » est une danse traditionnelle des femmes bushoong du royaume Kuba dans le territoire de Mweka, province du Kasai en République Démocratique du Congo. Cette danse obscène est exhibée pendant les différents événements, notamment le décès d'une femme (notable ou pas), pour les règlements des différends, des cérémonies rituelles, etc. Mais actuellement, avec l'expansion des religions et d'autres phénomènes sociaux, cette danse est menacée de disparition. Est-ce une fierté qu'un peuple perde son identité socioculturelle et ses valeurs ancestrales ?

Mots clés : Bishaan, Bushoong, dance, chanson, femmes, Kuba, Tradition, Kuba

INTRODUCTION

Par « Bishaan », on entend les lambeaux des vêtements ou des pagnes qui servent aux femmes à certains usages, notamment pendant la menstruation, l'accouchement, le port des charges sur la tête... Chez les bushoong (Kuba), il y a l'initiation pour les hommes et pour les femmes. Chez les hommes, leur initiation, c'est « Nkaan » ; chez les femmes, c'est alors « Bishaan ». Chez les hommes tout comme chez les femmes, l'initiation est une grande et véritable école de la vie où l'on reçoit plusieurs formations, plusieurs enseignements, plusieurs pratiques... Toute

personne qui n'est pas passée par cette école chez les bashibushoong est incomplète et souvent exclue à certaines rencontres des initiés.

Il est important de dire un mot sur la motivation de traiter ce sujet. L'inexistence des écrits, la menace de disparition des chansons de cette danse dont les compositeurs ou compositrices sont inconnus, la disparition des détenteurs de la culture et certains griots, nos souvenirs d'enfance... sont là les motivations pour fournir aux générations futures certains repères. Jean Vansina, Torday et d'autres chercheurs ont écrit sur le peuple Kuba en général et sur la tribu bushoong en particulier, mais beaucoup d'ouvrages ne sont pas totalement appropriés à la présente étude.

Les danses renforcent les liens communautaires et permettent l'expression collective des émotions et des identités. Elles servent également de moyen pour transmettre des valeurs, des croyances et des histoires aux nouvelles et futures générations. Certes, il y a beaucoup d'écrits sur le peuple bushoong (Kuba) par Jean Vansina, Torday et d'autres chercheurs, mais il n'y a pas d'ouvrages appropriés à notre thème de recherche.

Pour réaliser cette étude, nous avons entretenu les femmes et les hommes notables et d'autres personnes capables de nous fournir des informations fiables à ce sujet. Et ces personnes nous ont effectivement fourni des renseignements crédibles sur la tradition orale concernant la danse « Bishaan ». Nous nous sommes servis de la méthode d'analyse du contenu et de la technique d'entretien et d'analyse documentaire pour notre étude.

Cette étude comprend trois points essentiels, à savoir ; l'origine de la danse « Bishaan », l'analyse des chansons et l'impact de la danse Bishaan.

1. ORIGINE DE LA DANSE «Bishaan »

La culture bushoong (Kuba) est dominée par la tradition orale. Depuis les origines jusqu'à nos jours, la tradition orale reste le vecteur permanent des informations de cette société. De manière générale, l'organisation des Kuba a commencé à Shaanc et Yool. Shaanc et Yool, c'est l'endroit où tous les kuba : bushoong, ngende, pyang, ngongo, kele, bulaang, tua, etc., s'étaient regroupés ou rassemblés après leur migration. C'est à Shaanc et Yool où il y a eu l'organisation du royaume, le partage et la reconnaissance du pouvoir coutumier pour chaque tribu ou ethnie.

« Bishaan » signifie les lambeaux d'habits. Les « bishaan » servent aux femmes de rouleau à mettre sur la tête pour le transport des charges. Ils étaient portés par les femmes pendant la menstruation ou lorsqu'elles accouchaient parce que les linges étant inexistantes dans le milieu à l'époque. Même de nos jours et dans nos coins reculés, le port des « bishaan » est encore de pratique chez certaines femmes non instruites. Le port des « bishaan » a toujours été un secret pour la femme vis-à-vis d'un homme. Pendant cette période des règles, pour certaines coutumes, la femme est souillée et ne peut ni préparer pour son mari ni partager le lit avec lui. Parmi les cent vingt-cinq rois du royaume kuba, il y eut une femme : Reine MBULANGONG (source tradition orale). D'après la tradition, il y avait un endroit (une source) où l'on puisait du vin pour boire. Mais un jour, cette reine, sans eau pour le bain intime et gênée avec les « bishaan » qu'elle avait porté et qu'il fallait nettoyer, descendit dans cette source à vin et se lava. Miraculeusement, cette source à vin se sécha parce qu'elle a été souillée. Après les

enquêtes, on constata que c'était la reine qui avait souillé la source. Cela fut un grand étonnement pour les hommes et une grande humiliation pour les femmes. Les hommes prirent plusieurs mesures contre les femmes, notamment : ne pas accéder au pouvoir, ne pas prendre la parole lorsque les hommes se réunissent dans leur Conseil (Malaang). Pour parler, il faut qu'un homme introduise et lui accorde la parole et quand elle termine, celui qui avait introduit conclut enfin ou prononce la formule coutumière finale. Pour ne pas humilier la reine, les femmes décidèrent d'avoir leur propre initiation sanctionnée par une danse proprement féminine et obscène que vous découvrirez plus loin à travers les chansons. C'est des femmes kete que proviendrait cette danse, car ces dernières vont à « Mukanda » comme les hommes. Or, chez les femmes bushoong (kuba), l'initiation ou la « Mukanda » est dépendante des « bishaan ».

1.1. Les circonstances de la danse « bishaan »

Les danses traditionnelles **africaines** étaient liées aux cérémonies religieuses, aux mariages, aux naissances et aux fêtes, et étaient souvent pratiquées en groupe (www.letemps). La danse « bishaan » est une danse populaire, mais circonstancielle et les seules actrices demeurent toujours les femmes. Les hommes les accompagnent comme batteurs de tams-tams. Dans les danses populaires, tout repose sur le rythme du tambour et les ordres du meneur. La voix du chanteur donne les ordres précis et les mots sont repris en chœur par le groupe. La chanson accompagne et seconde tous les moments de la vie. Elle exprime la gaité, la tristesse, la révolte et l'espoir ». (Maurice Jallier et Yollen Lossen, 1985, p9). Pour MANDA TCHEBUA, « Ces chants et danses, qui se déploient avec emphase sur la place publique, aident à célébrer les principaux événements de la vie communautaire : naissance des jumeaux, intronisation ou mort d'un chef, chasse, levée d'un deuil, toute réjouissance populaire... » (MANDA TSHEBUA, 1996, p30). Chez les bushoong, les principales circonstances de la danse sont le décès d'une femme, l'infécondité des femmes, la non-rentabilité de la chasse, la réparation d'un préjudice, etc.

1.1.1. Le décès d'une femme

Pour un muntu :

« Ceux qui sont morts ne sont jamais partis :

Ils sont dans le sein de la femme ;

Ils sont dans l'enfant qui vagit ;

Et dans le tison qui s'enflamme...

Les morts ne sont pas sous la terre :

Les morts ne sont pas morts ! (DUBOIS, J. et VAN DEN WIJNGAERT, L., 1983, p.46).

Dans l'organisation des femmes bushoong, il y a en tête quatre notables dont Katyeng, Mbaan et leurs deux adjointes (Katakatyeng et Mbabaan. Ensuite l'ensemble de toutes les autres femmes du village, vieilles ou jeunes. Ainsi, quand il y a décès de l'une d'entre elles, ses compaires organisent la danse, une façon de l'honorer, de la pleurer, de se souvenir d'elle... ne pas le faire et surtout pour les notables et d'autres vieilles femmes qui ont marqué l'histoire du village, cela risquerait d'avoir des retombées néfastes dans la communauté.

« Le moyen privilégié par lequel le muntu communie aux autres et aux forces cosmiques, c'est la danse. La danse en effet joue un rôle indispensable dans le maintien de l'ordre cosmique et dans l'accord du dynamisme interne de l'homme avec le dynamisme de l'univers. (...). La danse n'est donc pas à l'origine pur divertissement, elle a une fonction importante : unir l'homme aux autres et à l'univers ». (Idem, p.45).

1.1.2. L'infécondité

La finalité de toute femme de manière générale au mariage, c'est avoir des enfants. Et cela est le signe de bénédiction. S'il n'y en a pas, c'est une malédiction et le foyer n'est pas en paix, devant les différents membres de leurs familles. « Dieu créa l'homme à son image : il le créa à l'image de Dieu. Homme et femme, il les créa. Dieu les bénit et leur dit : soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la. (Genèse, chapitre 1^{er}, versets 27-28, P.2. Louis SECOND, La sainte Bible).

Les bushoong disent : « Phish i pyem biket bukal, phash i mabwôn bishalshal, Nnyeng mu moony iboc ». C'est-à-dire les objets de valeur que vous pouvez avoir sont des choses moins importantes, l'argent et les esclaves resteront. Le fétiche de la vie, c'est la procréation.

Dans un village bushoong, il peut arriver que les femmes ne conçoivent et n'accouchent pas régulièrement comme dans le passé, après un constat de plusieurs mois ou années, après plusieurs plaintes enregistrées... Pour réparer cette infécondité un peu généralisée, katyeng et Mbaan (notables femmes) invitent leurs paires en brousse (ou local), discutent, débattent et demandent aux ancêtres morts de rendre la fécondité au village. Et cela se concrétise par le retour au village par la danse " bishaan " après s'être habillé à la tenue appropriée à cette danse.

« Par ses gestes et ses chants rythmés au son du tam-tam, le danseur exprime la vie de l'univers, retrace la lutte toujours renouvelée, mais toujours victorieuse de la lumière sur les ténèbres, de la fécondité sur la stérilité, en un mot de la vie sur la mort ». (Op. cit., p.45).

1.1.3. Le blocage dans la chasse

Au village, on vit de l'agriculture, de la chasse, de la cueillette, du ramassage des chenilles, de la pêche, etc. Les hommes vont à la chasse, tendent des pièges. Quand la chasse est fructueuse, c'est la vie, la joie de toute la famille et aussi du village. Mais, dès lors que les hommes vont à la chasse et tendent des pièges sans ramener les gibiers après plusieurs mois ou plusieurs années de constat, les femmes, sous le Gide de leurs notables, se retirent dans leur local d'initiation et organisent la danse pour que la chasse devienne fructueuse. Cette cérémonie n'est pas exclue aux hommes. Ils le font eux aussi.

1.1.4. La réparation d'un préjudice

Quand une personne a un problème, un différend, un conflit... avec une autre, la personne lésée peut porter l'affaire au conseil du clan ou du village pour trancher.

Mais il arrive qu'un homme cause un préjudice ou un tort à sa femme. Cette dernière se sentant lésée, court auprès de « katyeng » ou « mbaan » (notables femmes) pour que ces dernières fassent réparer le préjudice causé. Pour ce faire, l'une des notables, prend l'insigne de pouvoir, « Yaanc i bishaan », une sorte de maracasse de fabrication traditionnelle, circule le village invitant toutes les femmes de la corporation à se rencontrer au local. Une fois au local, le préjudice ou le tort dont il est question est annoncé à toutes les femmes pour que le mari concerné réponde de ses actes.

Les femmes s'habillent en tenue de danse, appelée en bushoong « mbàl » (différents vêtements, pagne, jupe, jupon, blouse... que la femme fait entourer sur ses hanches). Cela étant, elles entrent au village en chantant jusqu'au domicile de la victime.

Là, elles dansent jusqu'au moment où l'homme va payer le droit qu'il lui est exigé pour mettre fin à la danse. Ce droit à payer s'appelle en bushoong « mweem mu bishaan », littéralement : l'arrêt de « Bishaan ».

Enfin, les femmes se dispersent derrière les maisons, ramassent tout ce qu'elles peuvent ; lambeaux ou vêtements sales, herbes, toute matière fécale, branches d'arbres frais..., et viennent les jeter dans le domicile de la victime tout en retournant au local pour la fin de la cérémonie.

Cela constitue une correction pour que cet homme ne fasse pas encore n'importe quoi à sa femme ou à toute autre femme (sa sœur, sa cousine, etc.).

Source d'information

Pour réaliser cette étude, nous nous sommes servis de deux sources. Il s'agit de la source orale et la source documentaire. Pour la première, il y a eu des entretiens, pas très favorables et faciles avec les chantres des chansons 'bishaan', les griots et certains notables présentés dans le tableau ci-dessous. Quant à la deuxième source, nous avons lu différents ouvrages cadrant avec notre étude pour avoir des informations nécessaires.

N°	Nom et post-nom	Sexe	Âge	Profession	Village
1	Misha Mbomonga	M	82 ans	Notable	Mweka
2	Bope Matthieu	M	56 ans	Cultivateur	Buaya
3	Macinga Kwete	F	60 ans	Cultivatrice	Ngoto
4	Mbakama Malengu	M	99 ans	Chef du village	Mbongantshiala
5	Mingashanga Richard	M	58 ans	Enseignant	Kananga
6	Mujinga piema Lobo	M	1969	Menagère	Mbongantshiala
7	Ntshioko Mantshiuma	M	1940	Cultivateur	Bulangu
8	Mikobi Imashama Gérard	M	1950	Notable	Bungamba
9	Matshingi Bope	M	1952	Notable	Ishantshiem
10	Mingashanga Richard	M	63 ans	Enseignant	Shokambenga
11	Mbawoto Kwete	F	80 ans	Cultivatrice	Muteba
12	Shakadi Minga	F	76 ans	Notable	Lubanga

N°	Nom et post-nom	Sexe	Âge	Profession	Village
13	Kwete Mantshiuma	M	78 ans	Notable	Mweka
14	Miema Bushabu	M	72 ans	Notable	Buaya
15	Lamoma Bope	F	64 ans	Cultivatrice	Mapeya

2. PRÉSENTATION ET ANALYSE DU CORPUS

Notre étude a pour objet la danse « Bishaan ». Il n'y a pas de danse sans chansons ; mais on peut parfois chanter sans danser. Même s'il arrive que l'on danse sans chanter, ce qu'il y a une chanson ou un chant lié à ce pas de danse qu'on exhibe. Pendant nos recherches sur terrain, nous avons saisi le message et la mélodie des chansons de la danse « bishaan » et avons fait un effort de les retenir et les chanter afin de bien les transcrire.

Ainsi, avant de les analyser une à une, il s'avère nécessaire de présenter le corpus, qui paraît pour nous la matrice ou le point de départ de cette étude littéraire.

2.1. LE CORPUS

2.1.1. Présentation du corpus

En présentant notre corpus, nous voudrions qu'il soit accessible et aux natifs et aux non natifs désireux de savourer sa propre culture ou celle des autres. Notre corpus comprend neuf chansons de longueur inégale. Elles sont seulement neuves depuis les origines, a-t-on souligné et les compositeurs ou compositrices demeurent inconnus.

Ces chansons seront traduites et expliquées ou commentées brièvement pour permettre à tout lecteur de saisir la quintessence de celles-ci. Il y a lieu de souligner que la traduction fidèle et exacte de certains mots à travers ces chansons ne nous a pas été facile. C'est ainsi que nous avons gardé certains mots originellement parce que dépourvus de signification ou de traduction en français.

Chanson 1

« Buadyè buadyè buadyè yoyoyo »

Tshimbala buadyè

« Shinga buadyè shakayè yè yè yè »

Tshimbala buadyè

« Buadyè buadyè buadyè yoyoyo »

Tshimbala buadyè

« Shinga buadyè shakayè yè yè yè »

Tshimbala buadyè etc.

Traduction

- Initiation initiation initiation yoyoyo
- Tshimbala initiation
- Shinga initiation dansez eee
- Tshimbala initiation

- Initiation initiation initiation yoyoyo
- Tshimbala initiation
- Shinga initiation dansez eee
- Tshimbala initiation

Commentaire :

Il s'agit ici d'une invitation ou d'une exhortation lancée aux femmes, membres de l'initiation, de rejoindre le groupe et danser pour leur initiation. C'est la chanson inaugurale ou d'ouverture.

Chanson 2.

« Bishaan eee iya lwoleee »

- Biakalee iya lwoleee (2x)

« Bishaan bisholo ntshiumeee »

- Biakalee iya lwoleee (2x)

« Bishaan bilibaateee »

- Makota bwole bwoleee (2x)

« Bishaan bishola ntshiemeee »

- Bishoci bwola bweleee (2x)

(Bis bis bis...)

Traduction

« Lambeaux eee venez aujourd'hui eee »

- De longtemps eee venez aujourd'hui eee (2x)

« Lambeaux eee construisent une case »

- De longtemps eee venez aujourd'hui eee (2x)

« Lambeaux c'est aux femmes eee »

- Les pénis pâles pâles eee (2x)

« Lambeaux eee construisent une case »

- Les vagins pâles pâles eee (2x).

Commentaire

Dans cette chanson, les femmes expriment une indignation pour dire que c'est depuis des siècles l'affaire des lambeaux (Bishaan). Et ces lambeaux bâtissent la femme ici représentée par « ntshiuma » (la case). Car la case cache beaucoup des secrets. C'est le pénis ou le vagin qui font qu'on bâtit un foyer.

Chanson 3.

- Kanyangeee
- Olé yoo
- Kanyangeee
- Olé yoo
- Kanyangeee
- Balunga batumaneee
- Kanyangeee

- Bata batumaneee
- Kanyangeee
- Mâkota matumaneee
- Kanyangeee
- Bitshotshia byabamaneee

Traduction

- Kanyangeee
- Olé yoo
- Kanyangeee
- Olé yoo
- Kanyangeee
- Les hommes nous ont épuisés
- Kanyangeee
- Les femmes nous ont épuisés
- Kanyangeee
- Les pénis nous ont épuisés
- Kanyangeee
- Les vagins les ont épuisés.

Commentaires

Les femmes ont des regrets et jettent la responsabilité aux hommes de les épuiser par leurs pénis ; c'est-à-dire qu'elles n'arrivent pas à dormir ou fermer l'œil toutes les nuits par les rapports sexuels.

Chanson 4.

« Ampuimidyen biketa a mbwong lwosh »

- Ushal i nkon'la manga manga manga manga mangaa
ushal i nkon'la (2 ou 3x)

« Ampuimidyen ikôta a mbwong luosh »

- Ushal i nkon'la manga manga manga mangaa ushala i nkon'la (bis bis)

« Ampuimidyen ishotshia a mbwong lwosh »

- Ushal i nkon'la manga manga manga manga mangaa
ushal i nkon'la (bis).

Traduction

- Tu me refusas les histoires à la traversée de la rivière
Tu restas soucieux colère colère colère colère colèreee
tu restas socieux (bis bis bis)
- Tu me refusas le pénis à la traversée de la rivière
Tu restas soucieux colère colère colère colère colèreee tu restes soucieuse (3x)
- Tu me refusas le vagin à la traversée de la rivière
Tu restas soucieux colère colère colère colère colèreee tu restas soucieux (3x)
-

Commentaire

À travers cette chanson, la femme exprime le mécontentement, la déception qu'un homme reçoit lorsqu'il rencontre une femme à la rivière. L'homme qui a trouvé la femme, lui prie de lui montrer le vagin ou lui faire un plaisir sexuel. Quand on danse, certaines femmes exhibent parfois les pénis en sculptés en bois.

Chanson 5

- Mbole iya lwoleee
- Mbole bis bis bis
- Mbole biketebya bibwecye
- Mbole bis bis
- Mbole biketa ba bisholee
- Mbole bis
- Mbole babishol i mwakee
- Mbole bis
- Mbole babishol idwey
- mbole bis
- Iya lwoleee
- mbole
- Iya lwoleee
- Mbole
- Iya lwoleee, etc.

Traduction

« Pénis venez aujourd'hui Pénis
« Pénis vos histoires chères Pénis » bis bis bis
« Pénis histoires abandonnées Pénis » bis bis
« Pénis abandonnés pour l'orgueil Pénis » bis
« Pénis abandonnés pour un problème Pénis » bis
« Venez aujourd'hu Pénis »
« Venez aujourd'hui Pénis »
« Venez aujourd'hui Pénis »

Commentaire

Il s'agit des pénis que l'on considère des histoires chères par les femmes, mais négligées, méprisées pour l'orgueil parce que le pénis se voit supérieur au vagin.

Chanson 6

« ukawomeee ukawomaaa
- ukawom ikuk't i malembe »
« ukawomeee ukawomaaa
- ukawom ikuk't i malembe »
« ukawomeee ukawomaaa
- ukawom ikot i malembe »
« ukawomeee ukawomaaa

- ukawom ibona i malembe »
(bis bis bis)

Traduction

« vous rasez eee vous rasez aa
Vous rasez la grande de malembe
« vous rasez eee vous rasez aa
Vous rasez la grande de malembe
« vous rasez eee vous rasez aa
Vous rasez le pénis de malembe
« vous rasez eee vous rasez aa
Vous rasez le vagin de malembe
(bis bis bis)

Commentaire

On pose la question de savoir si l'homme coupe les poils de son pénis et si la femme coupe aussi les poils de son vagin. Parce que l'homme ou la femme ne peut pas laisser les poils au niveau de son sexe devenir très nombreux sans être coupé.

Chanson 7

« Ntambue wetuee ntambue wetueee
- iyoo iyoo ntambue wetuee » 2x
« Mwanyem ambielkabiela ntomosha mwoteee
- iyoo iyoo ntambue wetuee » 2x
“ Ntambue wetuee ntambue wetueee “
- iyoo iyoo ntambue wetuee
« bueshota ibaana balunga kuayishoteee
- iyoo iyoo ntambue wetuee » bis bis bis

Traduction

« Notre lion ee notre lion eee
Iyoo iyoo notre lion eee »
« Mon enfant a toujours souffert, envoyez quelqu'un
Iyoo iyoo notre lion eee »
« Notre lion ee notre lion eee
Iyoo iyoo notre lion »
« cherchez aussi, les hommes ne sont pas à chercher
Iyoo iyoo notre lion eee »
(bis bis bis, etc.)

Commentaire

Ici le pénis est considéré comme un lion qu'il faut chercher quand la femme sent le besoin sexuel. Car les hommes ne sont pas introuvables.

Chanson 8

« Oh shangeee
Oh shanga mbopey » (2x)
Watebele wabende mbinye yenu yakola
« kantu bunenee
Nunkueee »
« kamana
Bât iyonee »
« Shangashangee
Mayumbudiee »
« Shangashangee
Mayumbudiee »
“ Shangashangae “
Mayumbudiee
(bis bis bis)

Traduction

« Oh shanga
Oh Shanga Bope » (2x)
Pourquoi le regard sur autrui le vôtre est à acheter
« Votre petit truc
Comme ça »
« Ça détruit
Bon nombre de femmes
« Shanga shangee
Fourmis rouges »
« Shanga shangee
Fourmis rouges »
« Shanga shangee
Fourrmis rouges
(bis bis bis)

Commentaire

On parle ici de Shanga Bope ; une femme qui a le regard ailleurs et non sur son homme. Cependant, elle a un petit vagin où beaucoup d'hommes sont entrés.

Chanson 9.

« Mawiyawiyee olé yoo
- iyanye bumonee » (2x)
« Mawiyawiyee olé yoo
Nnunga kayi mbisheee » (2x)
« Mawiyawiyee olé yoo
Ngaat kayi mbokeee (2x)
(bis bis bis)

Traduction

Mawiyawiyee olé yoo
Venez, contempler (bis)
Mawiyawiyee olé yoo
L'homme est impuissant (bis)
Mawiyawiyee olé yoo
La femme n'a pas de trou (bis)
(bis bis bis)

Commentaire

Ici on lance l'invitation à l'homme ou à la femme vice-versa pour que la femme voie si l'homme est impuissant et que ce dernier voie à son tour si la femme a un petit trou (vagin). Donc, la femme ne supporte pas un homme impuissant et l'homme à son tour n'admire pas une femme à petit trou.

3. IMPACT DE LA DANSE « BISHAAN » SUR LA SOCIÉTÉ BUSHOONG

La danse « Bishaan » est proprement pour les femmes et dansée souvent lorsqu'il y a décès d'une de leur pour les derniers hommages. Elle est aussi dansée pour exprimer un certain mécontentement dans certaines circonstances. Les actrices principales demeurent toutes les femmes majeures auxquelles se joignent les jeunes filles afin d'apprendre petit à petit cette pratique. Quel que soit son caractère obscène, impudique, les hommes, les jeunes gens et les enfants sont à leur tour les grands spectateurs. C'est obscène ou impudique parce que citer nommément, exhiber à grand jour les organes sexuels est un tabou ou une abomination dans communauté bushoong.

Cela étant, nous allons présenter ou démontrer l'impact de la danse « Bishaan » sur la société bushoong dans les domaines social, pédagogique, moral, juridique et spirituel qui ont marqué notre attention pendant nos recherches pour se rendre compte de l'apport de cette danse « Bishaan ».

3.1. Sur le plan social

Une œuvre en littérature orale, africaine ou congolaise a souvent un impact dans la société productrice et même au-delà de ses frontières. Les danses en général et « Bishaan » en particulier sont un moyen d'affirmer l'identité culturelle des bushoong. Elles permettent aux membres de la communauté de se rassembler et de se connecter à leurs racines, renforçant le sentiment d'appartenance.

Quelle que soit la circonstance dans laquelle cette danse est dansée dans la société, elle émerveille, elle fait rire vu son caractère obscène et gestuel à travers les différentes démonstrations des danseuses. Bien qu'il y ait des danses communes à des occasions de deuil, des jouissances populaires et des fêtes, la société est organisée de manière que quand un homme meurt (notable), les hommes exhibent la danse « Nkaan » et les femmes la danse « Bishaan » pour leurs pairs (es).

3.2. Sur le plan pédagogique

Les danses sont parfois utilisées comme un moyen de régulation sociale, où les autorités tentent de contrôler l'expression culturelle pour maintenir l'ordre moral.

L'aspect pédagogique est à signaler dans la vie de la femme bushoong à travers son initiation. Chaque fois qu'elles se retirent en brousse, dans leur local, c'est là qu'elles révèlent certaines pratiques aux jeunes mères, donnent les enseignements nécessaires aux impétrantes ou en rappellent les autres, notamment le port des « bishaan » pendant les règles et après l'accouchement, l'application de certaines feuilles fraîches des arbres pour rétrécir le trou du vagin, comment faire le bain intime et certains d'autres secrets des femmes vis-à-vis des hommes ou de leurs maris.

3.3. Sur le plan moral

Il faut chasser la honte si l'on veut écouter les chansons ou contempler la danse « Bishaan ». On dirait que l'immoralité, la sottise, l'injure est sans tabou pour les femmes bushoong lorsqu'elles dansent. Elles n'ont peur ni honte de personne et c'est la tradition. Les courageuses en dansant montrent facilement leurs parties intimes, entre autres les fesses, les vagins, les cuisses oubliant la présence des enfants, de beaux-fils, de petits fils... sous les rires, les cris des fanatiques. Et souvent ce sont les plus âgées ou les doyennes qui sont des spécialistes en exhibition. Moralement, cette danse touche à la moralité et aux dépravations des mœurs, bien qu'elle soit rituelle.

« Ces condamnations des danses congolaises ne sont pas seulement discursives, elles sont aussi légales. Dès 1900, les autorités de l'État indépendant du Congo (EIC) (propriété personnelle du roi des Belges Léopold II depuis 1885), s'étaient attaquées à la régulation des danses via une mesure de police destinée à octroyer aux autorités administratives la possibilité de réglementer certaines « danses indigènes » exécutées sur la voie publique (. . .). Il est d'ailleurs précisé que seules les danses ne représentant pas de danger ni pour l'ordre public, ni pour l'ordre moral, peuvent être *réglementées* ; les danses obscènes doivent, quant à elles, être purement et simplement *interdites* » (Amandine LAURO, 2016).

3.4. Sur le plan juridique

Les chants, les danses, les cris, les gestes obscènes constituent dans la société moderne une infraction ou érigés en infraction parce que c'est une coutume contraire à la loi. La loi portant protection de l'enfant stipule en son article 178, alinéa 3 ce qui suit : « L'exhibition sexuelle désigne le fait de montrer certaines parties intimes du corps et/ou de faire en public des gestes à caractère sexuel ». (Journal officiel de la République démocratique du Congo, numéro spécial, 25 mai 2009, p.43).

Pour Amandine LAURO, pendant la colonisation, « les mesures étaient prises pour promouvoir une colonie exemplaire, moralement irréprochable, et de faire oublier les entorses faites à la « mission civilisatrice » sous le régime léopoldien, le climat de cette période de transition est marqué par l'expression de préoccupations pour le « bien-être » des populations « indigènes » et pour la suppression de coutumes « barbares ». Cependant, lorsque les autorités sociales ou politiques stigmatisent et perçoivent les danses traditionnelles comme obscènes ou dégradantes, cela entraîne une marginalisation des pratiques culturelles.

Or, quand les femmes bushoong dansent « Bishaan », l'obscénité n'est pas démise dans les chansons et dans les gestes. Sociologiquement, c'est accepté et acceptable parce que ça fait partir de la culture d'une communauté. Sinon, on crierait à la perte d'authenticité. Avec l'influence des cultures dominantes, certaines danses traditionnelles peuvent perdre leur signification originale.

3.5. Sur le plan spirituel

Les danses traditionnelles bushoong, de manière générale, créent la connexion avec le divin. Elles sont considérées comme des moyens d'entrer en contact avec les ancêtres ou les esprits. Elles sont souvent accompagnées de chants et de rituels qui renforcent cette connexion spirituelle. C'est pourquoi dans le cas de réparation d'un préjudice ou d'un tort causé par un homme, si ce dernier résiste devant le conseil des femmes à l'issue de leur danse, les conséquences qui s'en suivent sont dangereuses.

CONCLUSION

Dans notre étude, nous avons parlé de la danse « Bishaan ». Une danse traditionnelle des femmes bushoong et danse à neuf chansons.

Cette danse, bien qu'obscène à travers ses chansons, amuse, égaie, provoque le rire pour les uns, la honte pour les autres, soulage certains stress...

Outre l'introduction et la conclusion générale, nous avons épinglé cette étude en quelques grandes parties, dont l'origine de la danse « Bishaan », les circonstances de la danse « Bishaan », l'analyse des chansons à travers un corpus et enfin l'impact de la danse « Bishaan ».

Nous avons voulu à travers cette recherche conserver à l'écrit ce patrimoine culturel bushoong en voie de disparition de nos jours, pour des générations futures, pour des scientifiques désireux de poursuivre leurs recherches dans ce domaine.

BIBLIOGRAPHIE

1. Amandine LAURO, « *Notre peuple a perdu le sens de la danse honnête* ». *Danses africaines, catégories légales et (re) définitions européennes de l'obscénité dans le Congo colonial*, Article, vol.38, 2016.
Idem, *L'Envers des danses*, 2005
2. Francsca de Grandis, *The Dance of the spirit: A Guide to the World of African Dance*, 1998.
3. MANDA Tchebue, *Terre de la chanson, La musique zaïroise hier et aujourd'hui*, Duculot, Paris, 1996.
4. Maurice JALLIER et Yollen LOSSEN, *Musiques aux Antilles*, éd. Caribéennes, Paris, 1985.
5. Isabel Wilkerson, *The Warmth of Other Suns: The Epic Story of America's Great Migration*, 2010.
6. Van Den Wijngaert, L., *Initiation philosophique*, éd. CRP, Kinshasa, 1983.
7. Journal officiel de la R.D. Congo, Numéro spécial, 25 mai 2009.
8. www.letemps.ch> société>derriere... : consulté le 31/10/2024, 06h40'.

Pauvreté dans les milieux périurbains : enjeux et perspectives de diversification économique dans le groupement Bena mande.

Mwamba Bakatubenga Théodore

Professeur/UPKAN

Mukuna Tshiebue Pierre

Assistant/ISDR-Tshimbulu

Ngalamulume Mutefu Adolphe

Assistant/ISDR-Tshibashi

Mwamba Mwamba Théodore

Assistant/UNIKAN

Résumé

Cette recherche examine la pauvreté et la diversification économique dans les milieux périurbains en se focalisant sur le groupement Bena Mandé. Face aux défis liés à l'urbanisation rapide et à l'accès limité aux ressources, la diversification économique émerge comme une stratégie potentielle pour améliorer les conditions de vie. À travers une méthodologie systémique, l'étude analyse les conditions socio-économiques des ménages et l'impact des initiatives de diversification. Les résultats révèlent que, bien que cette diversification puisse renforcer la résilience économique, des obstacles persistent, notamment en matière de formation et de ressources. Ils soulignent l'importance de politiques publiques adaptées pour soutenir ces initiatives et proposent une approche participative pour lutter contre la pauvreté dans ces contextes.

Mots clés : Pauvreté, milieu périurbain, Enjeux, Perspectives, diversification économique.

INTRODUCTION

La pauvreté dans les milieux périurbains représente un défi majeur pour de nombreux pays en développement, où les dynamiques urbaines et rurales se chevauchent et compliquent l'accès aux ressources et aux opportunités économiques. Ces zones, souvent caractérisées par une urbanisation rapide et un manque d'infrastructures adéquates, voient des populations marginalisées qui luttent pour améliorer leur condition de vie. Le Groupement Bena Mandé, situé à la périphérie nord-Est de la ville de Kananga, dans la province du Kasai Central illustre cette réalité complexe, où les inégalités socio-économiques sont particulièrement remarquables. Dans ce contexte, la diversification économique émerge comme une stratégie potentielle pour atténuer la pauvreté et renforcer la résilience des communautés. En diversifiant leurs sources de revenus, les ménages peuvent réduire leur dépendance à des secteurs économiques fragiles, améliorer leur sécurité alimentaire et accéder à de meilleures opportunités d'emploi. Cependant, les défis associés à cette diversification, notamment en termes d'accès à l'éducation, de formation et de ressources, restent à explorer. L'objectif de cette étude est d'analyser les enjeux

et les perspectives de la diversification économique au sein du Groupement Bena Mande, afin de mieux comprendre comment cette approche peut contribuer à la réduction de la pauvreté.

1. CADRE THÉORIQUE

1.1. Définition de mots clés selon le contexte de la recherche

- **Pauvreté** : La pauvreté est généralement définie comme une condition où les individus ou les ménages manquent de ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, tels que la nourriture, le logement, l'éducation et les soins de santé. Dans le contexte des milieux périurbains, la pauvreté peut revêtir des dimensions multidimensionnelles, incluant non seulement des aspects économiques, mais aussi sociaux et environnementaux.
- **Milieu périurbain** : Le terme « périurbain » désigne les zones situées à la périphérie des villes, où se mélangent des éléments urbains et ruraux. Ces zones sont souvent marquées par une forte croissance démographique et des défis infrastructurels, tels que l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux services de transport.
- **Enjeux** : Représentent des éléments cruciaux qui conditionnent le déroulement et les résultats d'une situation donnée. Comprendre ces enjeux permet d'orienter les décisions stratégiques et d'anticiper les conséquences de celles-ci.¹ Ainsi, dans notre étude, « enjeu » se réfère à l'ensemble des éléments qui conditionnent le succès de la diversification économique dans la lutte contre la pauvreté à Bena Mande.
- **Perspectives** : c'est défini comme un point de vue ou une façon de penser concernant un sujet ou une question.² Ainsi, nous disons que les perspectives désignent les attentes et les orientations futures concernant l'impact de la diversification économique sur la lutte contre la pauvreté.
- **Diversification économique** : La diversification économique fait référence à l'élargissement des sources de revenus d'un ménage ou d'une communauté, permettant de réduire la dépendance à un secteur économique unique. Cela peut inclure l'engagement dans différentes activités économiques, telles que l'agriculture, le commerce, l'artisanat, ou des services.

¹ Poinot Géraldine. *Stratégies et enjeux dans la gestion de projet*. Éditions du Seuil, 2017, pp.28-29.

² Merriam-Webster. (n.d.). *Perspective*. <https://www.merriam-webster.com>

1.2. Aperçu général sur la diversification de l'économie et la pauvreté

1.2.1. Diversification de l'Économie

A. Importance de la Diversification économique

La diversification économique est un processus stratégique visant à élargir la gamme des activités économiques d'un territoire ou d'une économie. Elle revêt une importance cruciale pour plusieurs raisons :

- a) Réduction de la Dépendance : En diversifiant les activités économiques, une région peut réduire sa dépendance à un secteur spécifique, souvent vulnérable aux fluctuations des marchés internationaux ou à des crises sectorielles. Par exemple, une économie basée uniquement sur l'agriculture peut souffrir en cas de mauvaise récolte ou de baisse des prix agricoles.
- b) Création d'Emplois : La diversification peut engendrer des emplois dans de nouveaux secteurs, réduisant ainsi le chômage et offrant plus de possibilités aux populations locales.
- c) Stabilité économique : Une économie diversifiée est généralement plus stable, car les variations dans un secteur peuvent être compensées par la performance d'autres secteurs. Cette stabilité peut aider à maintenir une croissance économique plus régulière.
- d) Innovation et Compétitivité : Diversifier l'économie encourage l'innovation, car il est nécessaire de développer de nouvelles compétences et technologies pour les différents secteurs. Cela peut également améliorer la compétitivité globale de la région ou du pays. Dans le cas de notre milieu d'études qu'est Bena Mandé, en plus de l'agriculture qui est une activité primaire, la population peut aussi s'investir dans le petit commerce, dans l'élevage et dans l'entrepreneuriat diversifié avec les petites entreprises de production vu que c'est un Groupement périurbain, donc, proche de la ville de Kananga.

Impact de la Diversification sur la Résilience économique

La diversification économique renforce la résilience d'une région en diversifiant ses sources de revenus. Lorsque plusieurs secteurs sont développés (agriculture, artisanat, services, etc.), une crise dans un secteur peut être compensée par la performance dans un autre. Par exemple, si une région dépend uniquement de l'agriculture et subit une sécheresse, cela peut entraîner une crise économique grave. En revanche, si la région développe aussi des industries légères ou des services, ces autres secteurs peuvent absorber le choc et maintenir la stabilité économique. D'où le groupement Bena Mandé ne reste qu'à la participation dans les activités agricoles, et lesdites activités ne sont même pas régulières et la production ne se fait pas d'une manière à grande échelle.

Effets de la Diversification sur l'Inclusion sociale

En diversifiant les activités économiques, il est possible de créer des opportunités pour différents groupes sociaux, y compris ceux traditionnellement marginalisés. Cela peut aider à réduire les inégalités en offrant des emplois et des revenus à une plus grande variété de

personnes. Par exemple, la création de nouvelles entreprises locales peut offrir des emplois aux jeunes, aux femmes, et aux personnes défavorisées, contribuant ainsi à une répartition plus équitable des richesses, et favorisant l'entrepreneuriat de jeunes.

La Diversification sur le Développement de l'Innovation Locale

La diversification pousse les communautés à explorer de nouvelles idées et technologies. Par exemple, si une région commence à se diversifier dans le secteur technologique ou les énergies renouvelables, elle peut stimuler l'innovation locale, favorisant la création de nouveaux produits et services, et renforçant ainsi la compétitivité de la région sur le marché. La diversification économique reste un défi pour la plupart des pays en développement et est sans doute la plus grande pour les économies rentières qui dépendent dans une large mesure d'un seul produit dans le processus d'exportation.³

B. Stratégie de la Diversification économique

Pour qu'une stratégie de diversification économique soit efficace, elle doit être bien planifiée et adaptée au contexte local. Les étapes clés incluent :

- a) Analyse des Ressources Locales : Identifier les ressources naturelles, humaines et financières disponibles et les secteurs potentiels pour la diversification. Par exemple, une région riche en minéraux pourrait explorer des industries de transformation. Cas de Bena Mandé qui regorge plus de 70% de sol arable.

- b) Développement des Infrastructures : Investir dans les infrastructures nécessaires (routes, électricité, communication) pour soutenir les nouveaux secteurs économiques. Des infrastructures de qualité sont cruciales pour attirer les investissements et faciliter les activités économiques. Bena Mandé a besoin d'initiatives agricoles pour la maximisation de recettes au profit de l'économie ménagère, dues à la production agricole et commerciale. De ce fait, il vaut mieux que les routes reliant ce village à la ville de Kananga et aux autres villages voisins soient praticables.

- c) Formation et Éducation : Offrir des formations pour développer les compétences nécessaires dans les nouveaux secteurs. La formation professionnelle et l'éducation sont essentielles pour préparer la main-d'œuvre aux exigences des nouvelles industries. La population de Bena Mandé a des atouts possibles pour émerger dans d'autres secteurs, entre autres entrepreneurial ou commercial, dans les activités artisanales, voire l'élevage. Ainsi pour mieux s'y prendre les formations professionnelles et l'encadrement, voire l'éducation à l'égard des Jeunes en déperditions scolaires et des personnes en désœuvrement s'avèrent importantes.

³ Dr. Guechari Yasmina, *mesurer la diversification économique*, université de Biskra, Alger, 2021, chap5, p.2.

d) *Soutien aux PME* : Encourager la création et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) qui jouent un rôle important dans une économie diversifiée. Des politiques de soutien, telles que des subventions ou des prêts à faible taux d'intérêt, peuvent être mises en place. Par exemple en instaurant des petites entreprises de production des Savons, de Jus d'Ananas, d'Huiles de Palme et de noix de palme, etc.

e) *Promotion des Partenariats Public-Privé* : Collaborer avec le secteur privé pour favoriser les investissements et les innovations dans les secteurs diversifiés. L'État congolais doit à tout prix s'intéresser aux activités génératrices de Revenus du milieu pour encourager et soutenir les efforts privés de la population.

Évaluation des risques

Diversifier l'économie peut comporter des risques, tels que l'échec de nouvelles entreprises ou la détérioration des activités traditionnelles. Il est crucial de réaliser une évaluation des risques pour anticiper ces défis. Par exemple, investir dans des secteurs non éprouvés peut entraîner des pertes financières si ces secteurs ne sont pas bien compris ou si le marché ne répond pas comme prévu. C'est pourquoi la population doit à tout prix avoir des activités supplémentaires en dehors de celles agricoles qui peuvent à tout moment être exposées aux impacts négatifs.

La Diversification économique face aux Partenariats internationaux

Les partenariats internationaux peuvent jouer un rôle clé dans la diversification économique. Cela peut inclure des accords commerciaux, des investissements étrangers ou des projets de coopération internationale. Par exemple, une région pourrait former un partenariat avec des entreprises internationales pour introduire de nouvelles technologies ou des pratiques de gestion avancées, stimulant ainsi la diversification économique.

L'État congolais dans ce domaine peut se créer des partenariats avec les autres pays pour pouvoir appuyer les Activités génératrices de Revenus des populations afin de booster leur économie, et leur permettre d'acquérir de nouvelles connaissances dans la matière de production.

La Diversification économique face aux Études de Cas Réussies :

Inclure des études de cas sur des régions ayant réussi leur diversification économique peut offrir des insights précieux. Par exemple, le Rwanda a diversifié son économie en développant le secteur du tourisme et des technologies de l'information. En examinant les stratégies et les résultats de ces cas, on peut en tirer des leçons applicables à d'autres contextes.⁴

L'État voyant le souci d'entreprendre au sein des populations, il peut se référer du modèle des autres pays ayant réussi dans les différents domaines pour voir comment il peut à son tour renforcer les capacités des entrepreneurs locaux en vue de booster à une meilleure économie.

C. Les Activités génératrices de Revenus dans le Groupement Bena Mande

À Bena Mande, les activités génératrices de revenus incluent :

⁴ <https://www.banquemonddiale.org/fr/country/rwanda/overview> Consulté le 21/10/2024 à 12h24'.

a) Agriculture et Élevage : Bien que l'agriculture soit probablement prédominante, des initiatives pour diversifier les types de cultures ou introduire de nouvelles techniques agricoles peuvent améliorer les rendements et les revenus. D'où la nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances sur la nouvelle technologie pour la meilleure production s'avère capitale. Il a fallu que l'État organise les séances d'encadrement des agriculteurs et mettent à leur disposition des moyens possibles pour leur permettre à s'adapter à la nouvelle technologie, chose pouvant booster notre économie agricole.

b) Artisanat Local : La production d'artisanat, tel que des objets d'art ou des vêtements traditionnels, peut constituer une source importante de revenus, surtout si ces produits sont commercialisés au-delà des frontières du groupement. Le Groupement Bena Mandé se lance dans la production de ces choses, ce qui est comme embuche c'est la limite dans la commercialisation qui est due à la considération inférieure des objets d'art, que ce soit par les fournisseurs et par les acheteurs. D'où le soutien moral aux deux parties intéressées est important, vu que c'est un secteur trop complexe pour les pays africains.

b) Commerce et Services : Le développement de petites entreprises locales telles que des magasins, des ateliers de réparation, ou des services de transport peut contribuer à diversifier les sources de revenus. Bena Mandé se situe à moins de 10 Km de la Ville de Kananga, et c'est un Village périurbain qui peut bien gagner son économie dans les activités commerciales, en créant des entreprises de production des divers produits liés à l'agriculture, entre autres : la production d'huiles de palmes et de noix de palmes, de Savons à huiles de palme ou à huile de noix de palme, etc., pour ravitailler la ville de Kananga et ses hinterlands. Soit le petit commerce peut être rentable dans ce milieu surtout que la ville de Kananga à ses côtés a plusieurs marchandises avec un prix abordable pour la revente.

c) Exploitation des Ressources Naturelles : Le Groupement Bena Mandé a accès à des ressources naturelles spécifiques, comme le bois, avec ça, la population peut produire à grande quantité les charbons pour alimenter la ville de Kananga tout en pensant au reboisement afin d'éviter les conséquences du déboisement. Une exploitation durable dans ce domaine et d'autres encore, et une transformation locale pourraient offrir des opportunités économiques à la population, surtout qu'il existe des carrières pour fournir le sable, les graviers et les moellons. L'entité regorge la terre argile pour produire les briques cuites.

Analyse des Chaînes de Valeur (CVA) :

Une analyse des chaînes de valeur permet de comprendre comment les produits locaux passent de la production à la consommation. L'agriculture constitue un Secteur économique vital dans de nombreux pays en développement. Une grande partie de pauvre vit dans des zones rurales et travaille dans l'agriculture ou bien dans les secteurs rattachés en amont ou en aval à l'agriculture. La promotion de la chaîne de valeur agricole qui est axée sur la réduction de la pauvreté soutien de manière ciblée les petites exploitations agricoles et de la transformation

détenant, peu de ressources.⁵ Par exemple, comme l'agriculture est une activité clé à Bena Mande, la chaîne de valeur pourrait révéler des opportunités pour transformer les produits locaux (comme le maïs ou le manioc) en produits à plus haute valeur ajoutée, tels que des produits transformés ou emballés. Donc, à l'aide de la production agricole, l'État peut penser à une minoterie pour la transformation des produits agricoles en farines que l'on doit mettre dans des Sacs pour la commercialisation.

Potentiel de marché

Évaluer le potentiel de marché implique de rechercher la demande pour les produits et services locaux, tant sur les marchés locaux que régionaux ou internationaux.

Par exemple, comme Bena Mande produit des objets artisanaux comme : des statues, des tapis et paniers fabriqués à partir de fibres naturelles, des sculptures en métal, etc., une étude de marché pourrait révéler des opportunités pour exporter ces produits ou les vendre dans des marchés plus larges. Ce qui importe la connaissance de milieux de vente, les besoins exprimés, la quantité voulue, etc., et pour être plus concret, la ville de Kananga est davantage mieux placée pour la commercialisation des objets artisanaux et le potentiel de marché est découvert grâce à une étude minutieuse de marché.

Rôles des Acteurs locaux dans la Diversification économique :

Les acteurs locaux tels que les leaders communautaires, les coopératives et les associations jouent un rôle crucial dans le soutien aux activités génératrices de revenus. Par exemple, les coopératives agricoles peuvent aider les petits producteurs à accéder aux marchés et à obtenir des prix plus justes pour leurs produits. Le développement socio-économique de la province du Kasai Central en général et du groupement Bena Mande en particulier reste une affaire de tous, qui nécessite à ce que chacun se mobilise à son niveau pour apporter sa pierre à l'édifice. Selon le Professeur NGALAMULUME TSHIEBUE, « nos idées, notre énergie, nos ressources, notre détermination, notre volonté... tout cela compte et aucun aspect ne peut être négligé ».⁶

1.2.2. Notions de Pauvreté à Bena Mande

Bien qu'il existe différentes définitions et approches pour mesurer la pauvreté, ce phénomène est multidimensionnel et reste difficilement quantifiable. La complexité réside dans la description des caractéristiques de ce phénomène : la pauvreté comme un manque de ressources monétaires, un déficit d'éducation et santé, ou bien l'absence de liberté, l'impossibilité de participer à une communauté ou le manque d'un sentiment d'appartenance à une société donnée.⁷

⁵ Institut Allemand d'évaluation de la coopération au développement, « Chaines de Valeur Agricoles » Moteur d'un développement économique inclusif dans l'espace rural ? » Berlin, DEval, 2016, pp.1-2

⁶ G. Ngalamulume Tshiebue, *Le développement rural en RD. Congo, quelles réalités possibles ?* Louvain-la Neuve, Ed. L'harmattan, 2016, p.181.

⁷ E. Benicourt, « La pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale » Études Rurales, 2001, pp.35-54. Sur <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.68> Consulté le 21/10/2024 à 12h49'.

La pauvreté n'est pas une condition universelle, sa définition s'attache aux différentes caractéristiques qui la composent. Dans ce contexte et pour mieux comprendre ce phénomène, nous présentons la définition selon les PNUD et Banque Mondiale.

Pour le PNUD et la Banque Mondiale, la Pauvreté résulte « d'un manque d'accès aux actifs, d'une croissance économique d'insuffisance ou inappropriée, et d'une mauvaise gouvernance ». Les deux institutions restent les organisations phares dans la lutte contre la pauvreté.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement, en sigle PNUD, définit spécifiquement trois notions sur la pauvreté :

- 1) La pauvreté extrême ou la pauvreté absolue : une personne vit en condition d'extrême pauvreté si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels définis sur la base de besoins caloriques minimaux (1800 calories par jour et par personne (OMS).
- 2) La pauvreté générale ou pauvreté relative : une personne vit en condition de pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires : habillement, énergie, logement, ainsi que des biens alimentaires.
- 3) La pauvreté humaine : est considérée comme l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée.⁸

La Banque Mondiale reconnaît les différentes facettes de la pauvreté : sa dimension multiple n'est ainsi pas négligée. Elle explique que l'étude des domaines comme la santé, l'éducation, la vulnérabilité, le manque de pouvoir et le manque de parole sont particulièrement nécessaires pour appréhender la pauvreté dans toute sa complexité. L'approche monétaire de la Banque Mondiale consiste à se baser sur un critère de revenu ou de consommation, puis combiner différents domaines qui se renforcent ou s'aggravent pour diminuer ou bien pour accroître le niveau d'indigence des populations pauvres.⁹

De ce fait, nous trouvons que faute de diversification économique à Bena Mandé, ses populations sont pauvres, car avec les difficultés liées à l'improductivité que rencontre cette région, il est si difficile que les économies ménagères puissent augmenter. D'où la population doit toujours se chercher des activités supplémentaires pour compenser au problème de pauvreté monétaire qui peut causer une pauvreté humaine pour chuter par l'insécurité alimentaire et le décès. Ainsi, la pauvreté à Bena Mandé, se manifeste à travers divers indicateurs :

- 1) **Revenus insuffisants** : De nombreux habitants peuvent ne pas avoir des revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins de base, tels que la nourriture, le logement et les soins de santé.

⁸ <https://www.undp.org> consulté le 20/06/2024 à 10h28'

⁹ <https://bsi-economics.org> consulté le 20/06/2024 à 11h00'

- 2) **Accès limité aux Services sociaux** : La pauvreté peut limiter l'accès aux services essentiels comme l'éducation, la santé et les infrastructures de base, ce qui entrave le développement et la qualité de vie.
- 3) **Conditions de Vie précaire** : Les conditions de logement peuvent être rudimentaires, avec des infrastructures insuffisantes pour assurer une vie confortable et saine.

A. Les Causes de la Pauvreté à Bena Mandé

La pauvreté dans la zone de notre recherche est due à beaucoup des causes, entre autres :

1. *Manque d'Infrastructures* : L'absence ou l'insuffisance des infrastructures de base, telles que les routes, l'électricité et l'eau potable, limite les opportunités économiques et le développement.
2. *Accès limité aux Ressources* : La difficulté d'accès aux ressources naturelles ou aux financements pour les projets économiques empêche le développement local.
3. *Faible Éducation et Formation* : Le manque d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle limite les possibilités d'emploi et de création d'entreprises.
4. *Instabilité Politique et économique* : Les conflits ou la mauvaise gouvernance de différentes autorités locales entravent le développement économique et exacerbent la pauvreté.

B. Conséquences de la Pauvreté sur la Population du Groupement Bena Mandé

La pauvreté est un système qui renferme plusieurs maux au sein de la population, même celle considérée active (des jeunes) se retrouve dans l'incapacité de participer activement dans la diversification économique. Les parents pauvres font face à un chômage remarquable à l'œil nu. MUKUNA TSHIEBUE Pierre, parlant du chômage et de la pauvreté des parents laisse entendre que les jeunes n'ont pas peut-être de l'argent pour pouvoir débiter une activité économique, de fois ils pouvaient être assistés par leurs parents qui, malheureusement croupissent dans le désœuvrement et le manque de moyen financier.¹⁰ Les conséquences de la pauvreté sur la vie humaine incluent :

- *La Santé dégradée* : Une mauvaise nutrition et un accès limité aux soins médicaux qui s'observent dans la région d'étude peuvent entraîner des problèmes de santé importants ;
- *L'Éducation insuffisante* : Les enfants à Bena Mandé sont à plus de fois contraints de quitter l'école pour aider à la survie de la famille, limitant ainsi leurs perspectives d'avenir ;
- *L'Instabilité sociale* : La pauvreté à Bena Mandé accroît les tensions sociales et les conflits au sein de la communauté. D'où on remarque les éclatements des conflits

¹⁰ P. MUKUNA TSHIEBUE « Les causes du désœuvrement de la jeunesse après scolarisation face au développement socio-économique. Cas de la commune de Nganza 2019-2023 », Revue scientifique internationale ÉCLAT DU CERIDAC, Vol. 2, Ed. CERIDAC Université de Kinshasa, 2024, p.127.

champêtres, les cas de vol, viol, banditisme, haine des plus pauvres contre les moins pauvres, etc.

- *Le Chômage élevé* : La pauvreté engendre souvent un taux de chômage élevé, les habitants de Bena Mandé suite à la pauvreté, ont du mal à trouver des emplois rémunérateurs ;
- *La Mauvaise Qualité de Vie* : les conditions de vie se détériorent à Bena Mandé avec des accès limités à des services de base et une qualité de vie médiocre ou la plupart de gens mangent suivant le rythme du jour (par la chance qu'offre la journée) ;
- *La Vulnérabilité accrue* : Les familles pauvres sont plus vulnérables aux chocs économiques et environnementaux, tels que les catastrophes naturelles ou les fluctuations des prix des denrées alimentaires.

Indicateurs de Pauvreté :

Les indicateurs de pauvreté peuvent inclure des mesures telles que le revenu moyen, l'accès à des services de base (éducation, santé, eau potable), et la qualité du logement. Par exemple, un faible revenu, une grande proportion de personnes n'ayant pas accès à l'éducation ou une mauvaise qualité du logement sont des signes clairs de pauvreté.

Ainsi selon le PNUD et la Banque Mondiale, la pauvreté humaine reste un indice de pauvreté la plus remarquable vu qu'elle est une absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition et longévité réduite.¹¹

Pauvreté face aux problèmes de Gouvernance :

La corruption, la mauvaise gestion des ressources et l'inefficacité des institutions peuvent aggraver la pauvreté en empêchant la mise en œuvre efficace des politiques publiques et des programmes de développement. Par exemple, des fonds alloués à des projets de développement peuvent être mal utilisés ou détournés, réduisant ainsi l'impact des initiatives sur la pauvreté. C'est ainsi que MWAMBA BAKATUBENGA Théodore, parlant du projet STEP2 exécuté par le Fonds Social de la République, rejoint notre réflexion sur la pauvreté périurbaine ou rurale, dans le sens où il y a un contraste saisissant entre le nombre de partenaires bailleurs de fonds et les multiples projets et programmes dits de développement, voire d'urgence humanitaire face à l'accroissement de la pauvreté paysanne. Les routes de desserte agricole se transforment en bourbiers impraticables, l'aide alimentaire et d'urgence dans les villages du Kasai post-conflit, ainsi que la distribution d'argent aux ménages paysans n'ont pas amélioré l'indicateur de développement humain, évitant ainsi le jargon évolutionniste linéaire de la croissance économique. Le Fonds Social de la République, à propos du projet phare de la période post-conflit, le STEP2, n'a pas amélioré les conditions de vie et de travail des ruraux des territoires de Dibaya, Kazumba et Luiza,¹² ainsi que de la ville de Kananga, particulièrement de Bena Mandé, vu que son économie dépend aussi de celle régionale et nationale (Kasai central et RDC

¹¹ Jamel Lazhar, Rapport final PNUD, « Indice de pauvreté multidimensionnelle », Djibouti, 2012-2017, pp.1-51. à retrouver sur <https://www.undp.org> et <https://thedocs.worldbank.org>

¹² T. Mwamba Bakatubenga, *Fonds social de la République Démocratique du Congo et réinsertion sociale des vulnérables dans la Région du Kasai*, CREDOP/UPKAN, Kananga, 2023.

en général). Le constat malheureux du silence, de l'indifférence, de la démission ou de la complicité des gouvernants face à la pauvreté que traverse le Kasai Central en général et le groupement Bena Mande fait couler des larmes par moments et engendre un désespoir au sein de la population centre-kasaïenne. C'est pourquoi NGALAMULUME TSHIEBUE G. appelle à l'émergence d'une nouvelle génération d'intellectuels et de gouvernants capables de jouer un rôle avant-gardiste dans le développement, et plus spécifiquement dans la dynamique de relèvement du Kasai post-conflit, lorsqu'il analyse l'insurrection Kamuina Nsapu.¹³

Pauvreté face aux problèmes environnementaux :

Les problèmes environnementaux comme la déforestation, la dégradation des sols ou les changements climatiques peuvent réduire les ressources disponibles et affecter les moyens de subsistance. Par exemple, la déforestation peut diminuer les terres arables et affecter les cultures, tandis que les changements climatiques peuvent rendre les conditions de culture plus difficiles, ce qui préjudicie aussi l'activité agricole qui est primordiale pour les agriculteurs locaux. Aussi, les coutumes rétrogrades et les conflits fonciers s'observent comme entrave au développement.

1.2.3. Diversification de l'Économie comme Mesure de Lutte contre la Pauvreté

La diversification économique peut jouer un rôle clé dans la réduction de la pauvreté à Bena Mande, elle favoriserait :

- **La Création d'Opportunités économiques :** En diversifiant les sources de revenus, les habitants peuvent accéder à de nouvelles opportunités économiques, réduisant ainsi leur dépendance à un seul secteur vulnérable.
- **Le Renforcement des Capacités Locales :** Le développement de nouvelles activités économiques stimule la demande de compétences locales, entraînant la formation et l'emploi de la population.
- **L'Amélioration des Infrastructures :** Les investissements nécessaires pour soutenir les nouvelles activités économiques peuvent également améliorer les infrastructures locales, bénéficiant ainsi à toute la communauté.
- **Le Soutien à l'Entrepreneuriat :** Encourager les initiatives locales et les petites entreprises peut stimuler l'économie locale, créer des emplois et améliorer les conditions de vie.
- **Le Développement Durable :** Une diversification bien planifiée et durable permet de mieux gérer les ressources naturelles et de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, contribuant ainsi à une croissance économique équilibrée.

L'Impact de la Diversification économique sur les Revenus des Ménages :

Une diversification économique peut directement améliorer les revenus des ménages en créant de nouvelles opportunités économiques. Par exemple, si Bena Mande diversifie ses activités en

¹³ G. Ngalamulume Tshiebue, Reconstruire après la crise. Regard sur le conflit Kamuina Nsapu et la dynamique de relèvement du Kasai Central post conflit, Louvain-La-Neuve, Académia, 2021, p.43.

introduisant le tourisme ou l'artisanat, les habitants peuvent générer des revenus supplémentaires, réduisant ainsi leur dépendance sur une seule source de revenus.

Il est crucial d'évaluer des méthodes pour mesurer l'impact de la diversification sur la pauvreté, telle que des enquêtes de suivi, des indicateurs de développement humain, ou des analyses comparatives avant et après la mise en œuvre des initiatives. Par exemple, des enquêtes sur les revenus, les conditions de vie et l'accès aux services essentiels avant et après la diversification économique peuvent fournir des données sur l'efficacité des stratégies mises en place.

Évaluation des Politiques publiques par l'État congolais :

Évaluer les politiques publiques existantes qui soutiennent la diversification économique et leur impact sur la pauvreté. Par exemple, des subventions pour les nouvelles entreprises ou des programmes de formation professionnelle peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de la diversification et la réduction de la pauvreté.

Implications des Acteurs (État et Population) pour le Développement Durable :

Une diversification économique durable intègre les aspects environnementaux et sociaux pour garantir que la croissance économique ne compromette pas les ressources naturelles ou la qualité de vie.¹⁴ Par exemple, promouvoir des pratiques agricoles durables ou des énergies renouvelables peut assurer que la diversification économique contribue également à la protection de l'environnement et à une croissance équitable.

1.2.4. Les solutions de lutte contre la pauvreté à Bena Mandé

Pour lutter contre la pauvreté à Bena Mandé, plusieurs solutions peuvent être envisagées en dehors de la diversification économique. Ces solutions peuvent cibler divers aspects de la pauvreté et chercher à améliorer les conditions de vie des habitants de manière plus ciblée. Voici quelques solutions possibles ainsi que des mesures de production pour la diversité économique :

1. Amélioration de l'Accès à l'Éducation

- *Construction d'Écoles* : Investir dans la construction et l'amélioration des infrastructures scolaires pour s'assurer que les enfants aient accès à une éducation de qualité.
- *Programmes de Bourses* : Mettre en place des programmes de bourses pour aider les familles à faible revenu à envoyer leurs enfants à l'école.
- *Formation des Enseignants* : Former les enseignants pour améliorer la qualité de l'enseignement et garantir que les élèves reçoivent une éducation adéquate.
- *Création des écoles* : Surtout des écoles de formation professionnelle et techniques.

¹⁴ Martin Ravallion, *Comparaison de la pauvreté : « Concepts et méthodes »*, Document travail n° 122, Paris, l'Harmattan, février 1996, pp. 23-24.

2. Renforcement des Services de Santé

- *Centres de Santé Locaux* : Construire ou réhabiliter des centres de santé locaux pour fournir des soins médicaux de base.
- *Campagnes de Vaccination* : Organiser des campagnes de vaccination pour prévenir les maladies courantes et réduire les taux de mortalité infantile.
- *Programmes de Nutrition* : Mettre en place des programmes de nutrition pour les enfants et les femmes enceintes afin d'améliorer leur santé.

3. Amélioration des Infrastructures

- *Accès à l'Eau potable* : Installer des systèmes d'approvisionnement en eau potable pour garantir un accès sûr à l'eau.
- *Routes et Transports* : Rénover et construire des routes pour améliorer l'accès aux marchés et aux services essentiels.
- *Électricité* : Développer des solutions énergétiques, comme des panneaux solaires, pour améliorer l'accès à l'électricité.

4. Programmes de Microcrédit et d'Entrepreneuriat

- *Microcrédit* : Offrir des prêts à faible taux d'intérêt aux petits entrepreneurs pour démarrer ou développer leurs activités.
- *Incubateurs d'Entreprises* : Créer des incubateurs pour soutenir les jeunes entreprises locales et les aider à se développer.

5. Protection sociale et Filets de Sécurité

- *Aides Directes* : Fournir des aides financières ou des transferts sociaux aux familles les plus pauvres pour couvrir leurs besoins essentiels.
- *Assurance Sociale* : Mettre en place des programmes d'assurance pour protéger les familles contre les risques financiers liés à la maladie, aux accidents, ou à la perte d'emploi.

6. Renforcement des Capacités communautaires

- *Formation professionnelle* : Proposer des formations professionnelles pour développer les compétences des habitants et les aider à accéder à de meilleurs emplois.
- *Participations communautaires* : Encourager la participation communautaire dans la prise de décision et la gestion des projets de développement.

1.2.5. Mesures de Production pour la Diversité économique

Pour réussir la diversification économique, il est important de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour soutenir la production et le développement des nouveaux secteurs. Voici quelques mesures clés à prendre en compte par la population voulant diversifier son économie:

1. Analyse et Planification

- *Études de Faisabilité* : Réaliser des études de faisabilité pour évaluer le potentiel des nouveaux secteurs économiques et les besoins en infrastructure.
- *Planification Stratégique* : Développer des plans stratégiques pour guider le processus de diversification, en tenant compte des ressources locales, des besoins du marché et des capacités institutionnelles.

2. Soutien à l'Innovation

- *Programmes de Recherche et Développement* : Encourager les initiatives de recherche et développement pour stimuler l'innovation dans les nouveaux secteurs.
- *Incitations fiscales* : Offrir des incitations fiscales et des subventions pour les entreprises qui investissent dans des technologies nouvelles ou des méthodes de production innovantes.

3. Développement des Compétences

- *Formations spécialisées* : Proposer des formations spécialisées pour les travailleurs dans les nouveaux secteurs économiques afin d'acquérir les compétences nécessaires.
- *Partenariats avec des Institutions Éducatives* : Collaborer avec des institutions éducatives pour concevoir des programmes de formation adaptés aux besoins du marché.

4. Amélioration de l'Accès au Financement

- *Création de Fonds d'Investissement* : Mettre en place des fonds d'investissement dédiés à soutenir les projets de diversification économique.
- *Facilitation des Prêts* : Simplifier l'accès aux prêts pour les PME et les entrepreneurs qui souhaitent entrer dans de nouveaux secteurs économiques.

5. Développement des Infrastructures

- *Infrastructures de Production* : Construire ou améliorer les infrastructures nécessaires pour les nouveaux secteurs économiques, telles que des zones industrielles ou des centres de transformation par l'État congolais ou des particuliers en possession des moyens financiers convenables.

- *Accès au Marché* : Développer des infrastructures de transport et de communication pour faciliter l'accès aux marchés locaux et régionaux.

6. Promotion et Marketing

- *Campagnes de Promotion* : Lancer des campagnes de promotion pour attirer les investissements et promouvoir les produits locaux sur de nouveaux marchés.
- *Soutien à l'Exportation* : Offrir un soutien aux entreprises locales pour explorer des opportunités d'exportation et pénétrer de nouveaux marchés internationaux par l'État congolais.

7. Évaluation et Ajustement

- *Suivi des Progrès* : Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer les progrès des initiatives de diversification économique.
- *Ajustements stratégiques* : Effectuer des ajustements en fonction des résultats obtenus et des retours d'expérience pour améliorer continuellement les stratégies de diversification.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Contexte de l'étude

Cette étude se concentre sur le Groupement Bena Mande, situé à la périphérie nord-est de la ville de Kananga, dans la Province du Kasai Central en RD Congo. Cette région, caractérisée par une urbanisation rapide et des défis socio-économiques, offre un cadre pertinent pour examiner les dynamiques de la pauvreté et les initiatives de diversification économique. La population, composée majoritairement des agriculteurs, fait face à des conditions de vie précaires, ce qui en fait un sujet d'étude idéal.

2.2. Méthode de collecte de données

Pour cette étude, nous avons adopté la méthode systémique qui nous a aidés à comprendre la pauvreté qui se vit à Bena Mande comme un système qui englobe plusieurs causes, et conséquences constituant ses sous-systèmes. Cette méthode est pour nous une approche mixte, combinant des techniques qualitatives et quantitatives suivantes :

1. **Enquêtes** : Des enquêtes structurées ont été administrées à un échantillon de 32 ménages dans le Groupement Bena Mande. Ces enquêtes ont permis de recueillir des données sur les caractéristiques démographiques, les sources de revenus, et les perceptions de la pauvreté et de la diversification économique.
2. **Entretiens semi-directifs** : Des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des acteurs clés, tels que des responsables communautaires, des entrepreneurs locaux et des représentants d'ONG. Ces entretiens ont permis d'approfondir notre compréhension des initiatives de diversification et des défis rencontrés par les ménages.

3. **Groupes de discussion** : Des groupes de discussion ont été organisés avec des membres de la communauté pour explorer collectivement les perceptions et les expériences liées à la pauvreté et à la diversification économique.

2.3. Sélection des participants à l'enquête

L'échantillonnage a été réalisé selon une approche stratifiée pour garantir la représentativité des différents segments de la population. Les critères de sélection incluent :

- La taille du ménage
- Le niveau de revenu
- Le secteur d'activité principal (agriculture, commerce, artisanat)

Au total, 32 ménages ont été inclus dans l'échantillon, représentant une diversité de conditions socio-économiques. Les participants aux entretiens et aux groupes de discussion ont été sélectionnés en fonction de leur engagement dans des activités de diversification économique.

2.4. Données après analyse et Discussion

Après analyse du problème de pauvreté à Bena Mande, grâce à notre échantillon de 32 ménages, nous sommes arrivés à savoir que tous les ménages ont un revenu journalier de moins de 10000FC, ce qui indique un niveau de vie très faible (réalité donnée par la majorité des enquêtés, soit 27/32, ce qui donne un pourcentage de 84,4). S'agissant de dépenses effectuées par les ménages, nous avons appris que les ménages dépensent moins de 10000FC par jour, ce qui montre qu'ils vivent avec des ressources limitées, potentiellement en dessous du seuil de pauvreté international de 1,90 dollars par personne¹⁵, surtout que le montant ne suffirait pas aux ménages composés de plus de 2 personnes. En ce qui concerne les sources de revenus, les suivantes ont été épinglées : **(i) Agriculture**, une source de revenus souvent instable en raison des facteurs climatiques et des fluctuations des prix des produits agricoles (selon 24 enquêtés sur 32, soit 75%) ; **(ii) Petit commerce**, bien que ceci puisse apporter un complément de revenu, le petit commerce est également sujet à de nombreux défis, comme la concurrence et l'accès difficile aux marchés, le prix cher des marchandises, moyen financier limité ne permettant pas l'achat régulier.

De tout ce qui précède, notre observation se justifie du fait que la faible diversification économique pourrait être un facteur aggravant de la pauvreté. Si les ménages dépendent principalement de l'agriculture et du petit commerce, ils sont vulnérables aux chocs économiques et environnementaux. D'où il est nécessaire de s'investir aussi dans l'élevage, l'artisanat, les Petites et Moyennes Entreprises (entrepreneuriat), etc.

¹⁵[https://www.banquemondiale.org/fr/news/factsheet/2022/05/02/fact-sheet-an-adjustment-to-global-poverty-lines#Le seuil international de pauvreté.](https://www.banquemondiale.org/fr/news/factsheet/2022/05/02/fact-sheet-an-adjustment-to-global-poverty-lines#Le%20seuil%20international%20de%20pauvret%C3%A9)

CONCLUSION

Cette étude a mis en lumière les dynamiques de la pauvreté dans le milieu périurbain du Groupement Bena Mandé et a exploré les enjeux et les perspectives de diversification économique comme moyen potentiel de lutte contre cette pauvreté. Les résultats révèlent que la diversification des sources de revenus peut effectivement contribuer à améliorer les conditions de vie des ménages, en leur offrant une plus grande résilience face aux chocs économiques. Cependant, les défis persistent. L'accès limité à la formation, aux ressources financières et aux infrastructures constitue un obstacle majeur à l'expansion des activités économiques. Il est donc impératif que les politiques publiques intègrent des mesures visant à soutenir la diversification économique, notamment par le biais de programmes de formation et de microfinancement adaptés aux besoins des communautés.

En mobilisant les acteurs locaux et en encourageant l'innovation, il est possible de créer un environnement propice à l'émergence de solutions durables. Des recherches futures pourraient approfondir l'impact des politiques de diversification sur le long terme et explorer d'autres cas similaires pour enrichir la compréhension des processus de développement dans les contextes périurbains.

BIBLIOGRAPHIE

1. Dr. GUECHARI YASMINA, *mesurer la diversification économique*, université de Biskra, Alger, 2021.
2. E. BENICOURT, « La pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale » *Études Rurales*, 2001.
3. G. NGALAMULUME TSHIEBUE, *Le développement rural en RD. Congo, quelles réalités possibles ?* Louvain-la Neuve, Ed. L'harmattan, 2016.
4. G. NGALAMULUME TSHIEBUE, *Reconstruire après la crise. Regard sur le conflit Kamuina Nsapu et la dynamique de relèvement du Kasai Central postconflit*, Louvain-La-Neuve, Académia, 2021.
5. Institut Allemand d'évaluation de la coopération au développement, « Chaines de Valeur Agricoles » *Moteur d'un développement économique inclusif dans l'espace rural ?* Berlin, DEval, 2016.
6. JAMEL LAZHAR, *Rapport final PNUD, « Indice de pauvreté multidimensionnelle », Djibouti, 2012-2017.*
7. MARTIN RAVALLION, *Comparaison de la pauvreté : « Concepts et méthodes », Document de travail n° 122, Paris, Harmattan, février 1996.*
8. P. MUKUNA TSHIEBUE « Les causes du désœuvrement de la jeunesse après scolarisation face au développement socio-économique. Cas de la commune de Nganza 2019-2023 », *Revue scientifique internationale ÉCLAT DU CERIDAC*, Vol. 2, Ed. CERIDAC Université de Kinshasa, 2024, p.127.
9. POINSOT GERALDINE. *Stratégies et enjeux dans la gestion de projet*. Éditions du Seuil, 2017, pp.28-29.

10. T. MWAMBA BAKATUBENGA, *Fonds social de la République Démocratique du Congo et réinsertion sociale des vulnérables dans la Région du Kasai*, CREDOP/UPKAN, Kananga, 2023.

WEBOGRAPHIE

1. <https://www.merriam-webster.com/>Merriam-Webster.(n.d.).*Perspective*. Consulté le 13/10/2024 à 20h20’
2. <https://www.undp.org> et <https://thedocs.worldbank.org>
3. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/rwanda/overview> Consulté le 21/10/2024 à 12h24’.
4. [https://www.banquemondiale.org/fr/news/factsheet/2022/05/02/fact-sheet-an-adjustment-to-global-poverty-lines#Le seuil international de pauvreté](https://www.banquemondiale.org/fr/news/factsheet/2022/05/02/fact-sheet-an-adjustment-to-global-poverty-lines#Le%20seuil%20international%20de%20pauvret%C3%A9).
5. <https://bsi-economics.org> consulté le 20/06/2024 à 11h00’
6. <https://www.undp.org> consulté le 20/06/2024 à 10h28’
7. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.68> Consulté le 21/10/2024 à 12h49’.

Problématique de l'utilisation de service de soins curatif par la population de la zone de santé Urbano-rurale de Tshikaji

Mwamba Bakatubenga Théodore
Professeur/UPKAN
Tshibuabua Mutamba Jacques
Chef de Travaux/UNIKAN
Banseke Nyime Jean-Paul
Assistant/UNIKAN
Bimpangishe Mulakayi Marthe
Assistante/UNIKAN
Katombe Mukinayi Antoine
Assistant/UNIKAN
Ngalamulume wa Mpesa Celestin
Assistant/UNIKAN

Résumé

L'étude est axée sur la problématique de l'utilisation de service de soins de soins curatifs dans le contexte de la sous-utilisation de services de soins curatifs dans la zone de santé urbano-rurale de Tshikaji. Ce travail a fait l'objet d'une étude d'observation descriptive transversale qui a couvert un échantillonnage probabiliste à trois degrés (Sondage à plusieurs degrés). Au premier degré, dans la Zone de Santé, les étapes suivantes ont été suivies : 1. Numérotation de toutes les aires de santé de la zone sur des bouts de papier et les introduire dans un petit panier ; 2. Tirer au hasard 5 aires de santé « Mukalay, 2013 ».

Au second degré, dans chaque aire de santé retenue, les avenues étaient sélectionnées par tirage aléatoire simple. Au troisième degré : élaborer les relevés parcellaires de tous les ménages des avenues ciblées, générer le pas en divisant le nombre des ménages des avenues ciblées par le nombre des ménages à enquêter dont 372 ménages habitant la zone santé urbano-rurale de Tshikaji concerner. Après l'analyse des données, la recherche indique que 41% de la population de la zone de santé urbano-rurale de Tshikaji utilise le service de soins de santé curatif. Ainsi la recherche démontre l'importance d'améliorer la qualité de services de soins de santé curatifs et les conditions socio-économiques de la population afin de favoriser l'accès à toute la population, familles aux soins de santé curatifs, rendre disponible les structures sanitaires pour une large couverture géographique, les médicaments essentiels et l'amélioration de condition de travail des personnels de santé pour une efficacité consciente dans l'accomplissement de leurs missions nobles. Évidemment, le renforcement du système sanitaire et une meilleure mise au point sur le système d'assurance et mutuel de santé afin d'assurer la couverture santé universelle selon les objectifs de développement durable (ODD).

Mots clés : *Problématique, Utilisation, service, soins, santé, curatif, zone Lukonga.*

INTRODUCTION

État de la question

Cette recherche est centrée sur la problématique de l'utilisation de soins de santé par la population de la zone de santé urbano-rurale de Tshikaji dans le contexte de la sous-utilisation de services de santé curatifs.

Deux tiers des patients en République Démocratique du Congo (RDC) ne recourent pas au système de santé formel pour obtenir des soins, soit parce que les services ne sont pas disponibles ou sont de mauvaise qualité quand ils existent, soit parce qu'ils n'ont pas de moyens financiers pour y accéder [Ministère de la santé, 2004].

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'accès aux soins est en recul dans les campagnes chinoise, alors que la Chine s'est engagée à fournir des soins médicaux de base d'ici 2020 pour toute la population, (Pierre melquiot, 2007), Les obstacles imputables au manque de connaissances, à la distance à couvrir pour se procurer les services ou aux perceptions des services par les pauvres ont pu être surmontés dans certains pays en amenant les services directement à ceux qui en ont besoin.

En 2010, les études sur le système des soins de santé en Afrique subsaharienne révèlent que le taux de fréquentation des districts sanitaires est très faible, 0,24%/ an au Mali ; 0,34% au Burkina-Faso ; 0,30% au Bénin même si les infrastructures sont présentes. (Sadio et Diop (août 1994).

Selon l'OMS Afro (2009), le taux d'utilisation de service de soins curatif en RDC est de 38%, et le taux moyen d'occupation des lits est de 34, 9%. (L'OMS Afro 2009).

Fréquentation des services de santé disponibles s'est largement dégradée depuis le milieu des années 90 et l'instauration du paiement direct par les usagers. La qualité des soins et l'accès payant aux services de santé sont identifiés comme les principaux obstacles pouvant expliquer ces difficultés d'accès aux structures sanitaires. (Cabinet national d'expertise en sciences sociales (CNESS-BOZARI, 2003).

En RDC, comme un peu presque dans tous les pays en développement, malgré les efforts fournis pour la mise en application de Soins de Santé Primaires au cours de 30 dernières années, l'accessibilité et l'utilisation des services par la population demeurent très faible pour l'ensemble d'interventions du Paquet Minimum dans les aires de santé (PNUD, 2010).

Les indicateurs de santé fournis par l'enquête Démographique et de Santé (EDS) menée sur toute l'étendue du pays en 2007 avec l'appui des Partenaires extérieurs et par le rapport Santé et Pauvreté reflètent que 40 à 50% seulement de la population ont accès aux soins de santé. Parmi les problèmes cités, c'est l'indisponibilité de l'argent pour le traitement (69 %) qui constitue l'obstacle aux soins de santé le plus fréquemment mentionné par les femmes (Banque Mondiale, 2005 MSP, 2014).

Selon une étude réalisée par l'École de Santé Publique de l'Université de Kinshasa en 2003, parmi les membres de ménages enquêtés et qui sont tombés malades, 30% sont allés dans un Centre de Santé public ou confessionnel, 40% ont pratiqué l'automédication, 21 % n'ont reçu aucun traitement et 9% ont consulté un guérisseur traditionnel. Ceci correspond à environ 70% des malades qui n'ont pas accès aux services de santé modernes (Université de Kinshasa ESP, 2003) (MSP/RDC, 2006).

Le taux d'utilisation des services curatifs dans la zone de santé de Kisanga reste encore très faible, soit 23% et ce malgré l'appui des bailleurs de fonds (USAID et Global Funds). La participation communautaire à la gestion des Soins de Santé Primaires est faible dans la ZS : une situation qui influence négativement le recours aux soins par les ménages. (Zone de Santé de Kisanga, 2015) D'où il est important d'étudier les facteurs qui influencent l'utilisation des services dans notre milieu d'étude. Problématique lors de la Conférence internationale sur les Soins de Santé Primaires tenue à Alma Ata en 1978, il a été déclaré que les gouvernements ont vis-à-vis de la santé des populations une responsabilité dont ils ne peuvent s'acquitter qu'en assurant des prestations sanitaires et sociales adéquates. (USAID et Global Funds 2.15).

En 2009, l'association internationale de développement en sigle (IDA) qui est le fond de la banque mondiale pour les pauvres, l'un des principaux bailleurs d'aide au développement, finance des projets d'appui à la santé, à l'éducation, aux infrastructures, à l'agriculture, à l'économie et au renforcement institutionnel dans les 79 pays les plus pauvres de la planète, dont 39 pays africains. Dans ses recherches, elle a trouvé que le taux d'utilisation des centres de santé a quasiment doublé, passant de 20% en 2005 à 39% en (IDA 2009). Nous remarquons que par ces résultats de 79 pays du monde, dont l'Haïti, Niger, Côte d'Ivoire, le taux d'utilisation des structures de santé n'avaient jamais dépassé 50% jusqu'en 2009.

Dans le rapport du Bureau diocésain des œuvres médicales (BDOM) du 10 février 2011 de Bukavu et Kinshasa, le taux d'utilisation de service de soins curatif dans leurs formations sanitaires est respectivement de 49% et 24% l'année 2010. (V. Ilunga KAMBAJI, 2008), particulièrement, dans certaines provinces dont les données sont disponibles notamment le haut KATANGA, pour l'ensemble de la ville, le taux d'utilisation moyen est de 0,37% nouveaux cas /hab./ an. Les facteurs mis en évidence sont la qualité de services et accessibilité financière précaires. (BDOM, 2011).

La santé constituait le problème prioritaire de la population, et les ménages recouraient souvent aux centres de santé (42%) et à la pharmacie (28%) en cas de maladie. Le nombre moyen d'épisodes maladie par personne et par an était 2.4%, dont 12% des malades ne recevaient aucun traitement, parmi lesquels 37% ne le recevaient pas par manque d'argent. Les ménages dépensaient 16% de leur revenu pour la santé ; le coût moyen était de 4.27 \$ par épisode maladie, tous les frais y compris [NOVOIB et IPS/Nord Kivu. 2005].

Au Kasai central, une étude réalisée à Kananga en 2014 par BOPE François dans son travail portant sur l'accessibilité aux soins de santé primaire avait montré que deux tiers de patients dans cette province ne font pas recours aux services de santé formelle pour obtenir les soins, ceci correspond à environ 70% des malades qui n'ont accès aux soins de santé dans la ville de

Kananga, le taux d'accessibilité est 57.7%. De ce fait, la population Kanangaise fait recours au marché de l'automédication qui actuellement est en pleine expansion où les soins médicaux de qualité sont hors de la portée de la population cible. (BOPE, 2014).

Pour toutes les informations fournies ci-haut en rapport avec l'utilisation des structures de santé, il est clair qu'à tous les niveaux c.-à-d. au niveau mondial, au niveau de l'Afrique et même dans notre pays la RDC, aucun niveau n'a atteint le seuil recommandé par l'OMS, celui de 50% pour les soins de santé curatifs de la population d'une aire de santé.

Malgré les efforts entrepris par le gouvernement pour promouvoir le droit à la santé de tout Congolais à travers ces stratégies, l'accès aux soins de santé primaires de qualité demeure insuffisante dans la plupart des provinces par le fait de la faiblesse de la couverture sanitaire et du paiement pratiqué qui ne sont pas basés sur les principes de la couverture universelle des soins. Ce qui a comme corollaire, la sous-utilisation des services de soins.

Il apparaît donc une sous-utilisation des structures de santé à tous les niveaux. Sachant que l'accès et l'utilisation des structures de santé constituent un déterminant clé de l'état de santé de la population, Il n'est pas à hésiter que cette sous-utilisation constitue un problème de la santé publique qui nécessite une recherche scientifique pour un recadrage de sauvetage.

Problématique

La crise financière des années 80, n'a pas épargnée la RDC les restrictions budgétaires imposées par les instances financières notamment FM et BM ont occasionnés la réduction du budget alloué à la santé, ce qui a contraint ce pays à mettre fin à la gratuité de service de soins (OMS, 2008). Elle est aussi importante pour concevoir des stratégies capables d'assurer la soutenabilité du financement d'un programme de santé <http://www.bioline.org.br/pdf?rw12012> ». Comme dans la plupart des pays africains, dès la fin des années 70 avec la crise de la dette et au cours des années 80 qui ont été caractérisées par une faible progression des indicateurs de santé, s'est mise en place l'idée que la décentralisation des soins pouvait représenter une partie de la solution. En 1995, dans le but de promouvoir des soins de qualité, acceptables et accessibles à la population, le gouvernement a mis en place la politique et continue de promouvoir les initiatives mutualistes afin de garantir l'équité dans la distribution des soins et des services de santé, la solidarité communautaire, ipso facto l'accessibilité financière aux soins de santé « MUNYAMAHORO et all », l'EDSR- L'état de santé est aussi influencé par les facteurs socio-économiques, que par des soins de santé existant que le niveau de la pauvreté des pays africains en recommandant l'abandon du secteur de la santé. (Rapport DPS/Kinshasa, 2012).

Après avoir vu l'État des lieux sur l'utilisation des services de soins de santé curatifs dans beaucoup de régions à travers l'Afrique, la RDC et la zone de santé urbano-rurale de TSHIKAJI, cet état des choses revêt l'importance de se poser les questions suivantes :

- Quels sont les facteurs qui déterminent l'utilisation des services de santé dans la Zone de Santé Urbano-Rurale de TSHIKAJI ?
- Les conséquences de la sous-utilisation des services de soins curatifs dans la Zone de Santé Urbano-rurale de TSHIKAJI sont-elles connues ?

- Que faut-il faire pour résoudre ce problème d'utilisation des services de soins curatifs dans notre milieu d'étude ?

Hypothèses de recherche

La faible utilisation des services de soins curatifs dans la Zone de Santé urbano-rurale de TSHIKAJI serait liée aux multiples facteurs notamment :

- Le niveau d'instruction de chef du ménage, la non-appartenance à une mutuelle de santé, le manque de confiance envers le personnel soignant, l'automédication ainsi que la fréquentation élevée à la médecine naturelle ou traditionnelle,
- facteurs socio-économiques tels que : le faible revenu du ménage, le coût des soins élevé, le chômage.
- Facteur démographique tel que : la grande taille du ménage.
- Facteurs organisationnels comme : mauvaise qualité des soins (médicaments non disponibles, personnel non compétent), les visites à domicile non programmées, relais communautaires non motivés, mauvaise qualité des infrastructures ainsi la distance ... ;
- Les conséquences de la sous-utilisation des services de soins curatifs seraient l'aggravation et l'augmentation de la fréquence de la morbidité et la mortalité maternelle et infantile due aux anémies, complication des accouchements, les malnutritions et les intoxications médicamenteuses modernes et traditionnelles dû à l'automédication, etc.;
- Pour résoudre ce problème d'utilisation des services de soins curatifs dans notre milieu d'étude qui est la zone de santé urbano-rurale de TSHIKAJI il serait souhaitable que l'État et les différents partenaires aux secteurs de multiplier les structures sanitaires pour faciliter l'accessibilité géographique, l'amélioration de condition de personnel de santé pour un bon accueil de patients.

But et objectif de l'étude

L'étude vise à contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de soins de santé curatifs de la population de la zone de santé urbano-rurale de Tshikaji en sensibilisant toutes les couches impliquer dans le secteur pour la meilleure gestion des fonds venant de différents partenaires ainsi l'appropriation du système par les différents organes de la participation communautaire. Elle a pour objectif général d'identifier les facteurs qui déterminent l'utilisation des services de soins curatifs dans la Zone de Santé-Urbano-rurale de TSHIKAJI.

Pour arriver à cet objectif général, nous nous sommes fixés comme objectifs spécifiques :

- Identifier les facteurs qui influencent l'utilisation des services de soins curatifs dans la Zone de Santé urbano-rurale de TSHIKAJI.
- Déterminer les conséquences de sous-utilisation des services de soins curatifs dans la Zone de Santé urbano-rurale de TSHIKAJI.
- Proposer de stratégies permettant l'amélioration de l'utilisation des services de soins de santé curatifs dans la Zone de Santé urbano-rurale de TSHIKAJI.

Justification du sujet

L'utilisation adéquate des services de santé est importante pour l'amélioration de la santé des populations, notamment dans les pays en développement où des barrières économiques, physiques, géographiques et sociales existent.

En effet, l'utilisation des services de santé peut entraîner une amélioration du bien-être et de la santé des populations si les services offerts sont efficaces et efficients et que la population en fasse l'usage rationnel.

Concernant la Zone de Santé urbano-rurale de TSHIKAJI où notre étude est menée, l'utilisation des services de santé curatifs est en dessous de la norme comme dit précédemment. Les chiffres ci-après élucident cette situation : 38.8% en 2008 ; 43,9% en 2009 et 41% en 2010 alors que selon l'OMS, le taux moyen d'utilisation des services des soins de santé curatifs doit être de 50% ou 0.5 par hab. /an.

Outre ce qui vient d'être déclaré ci-haut, nous voyons que la tendance en rapport avec l'utilisation des services curatifs va en régressant avec l'écart de 2,9% une seule année, au lieu d'augmenter. C'est ainsi qu'il nous a paru utile de mener une enquête dans cette zone de santé urbano-rurale de Tshikaji en vue de rechercher les différents facteurs qui détermineraient la faible utilisation des services de soins de santé curatifs. Il n'est pas exclu que l'on puisse trouver des facteurs autres que ceux trouvés ailleurs à travers le monde ou dans ce même milieu d'étude.

Intérêt du sujet

Après avoir ressorti les différents facteurs qui interviennent pour qu'un service des soins de santé soit utilisé ou pas, il sera facile de proposer les stratégies à mettre en œuvre pour permettre une utilisation adéquate de ces services des soins de santé curatifs.

Comme nous avons aussi eu besoin de recourir à des travaux scientifiques relatifs à notre sujet, ce travail constituera une banque des données aux futurs chercheurs qui nous emboîteront le pas et facilitera à la population de la zone de santé urbano-rurale de Tshikaji de comprendre l'importance de l'utilisation de service de soins curatif pour leur santé.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Type d'étude

Notre recherche a fait l'objet d'une étude d'observation descriptive transversale.

2.2. Méthodes et techniques

2.2.1. Méthode

La méthode mixte, prospective et statistique a été d'une grande importance pour la réalisation de cette recherche.

2.2.2. Techniques

- **Technique d'observation directe** : elle a consisté d'observer les réactions des ménages en matière de l'utilisation de service de soins de santé dans les différentes structures offrant le soin curatif.
- **Technique d'interview libre appuyée par un questionnaire** : Elle nous a servi d'interviewer les chefs de ménage dans cette zone de santé urbano-rurale de Tshikaji afin de déceler leurs manières de penser face à l'utilisation de service de soins curatif et les conséquences de sous-utilisation de service de santé.
- **Technique documentaire** : Elle nous a permis de parcourir les différents documents utiles à la rédaction de cette recherche.

2.3. Population

Notre population d'étude est constituée de 370 chefs de ménages dans la zone santé de Tshikaji.

2.4. Technique d'échantillonnage

Pour trouver la taille de l'échantillon, nous nous sommes servis de la formule de Fisher qui se présente de la manière suivante : $n = Z^2(PQ)/d^2$ où : Z^2 = Coefficient qui correspond à l'intervalle de confiance. Sa valeur est de 1,96, P est la proportion des personnes ayant utilisé les services de santé curatifs ce qui valant à 41% pour l'année 2016 (source : BCZS TSHIKAJI); $Q=1-P$, la proportion des personnes n'ayant pas utilisée le service des soins de santé. d^2 = La marge d'erreur, sa valeur est de 5% ou 0,05. quand l'IC est de 95%.

En appliquant la formule, la taille de notre échantillon est $n = (1,96)^2 * 0,41 * 0,59 / (0,05)^2 = 371$ ménages à enquêter plus le 10% comme mesure de sécurité pour éviter le biais de nos répondants. Nous avons utilisé la technique d'échantillonnage probabiliste à trois degrés (Sondage à plusieurs degrés).

Au premier degré, dans la zone de santé, les étapes suivantes ont été suivies : 1. Numérotation de toutes les aires de santé de la zone sur des bouts de papier et les introduire dans un petit panier ; 2. Tirer au hasard 5 aires de santé [Mukalay , 2013]. Au second degré, dans chaque aire de santé retenue, les avenues étaient sélectionnées par tirage aléatoire simple. Au troisième degré : élaborer les relevés parcellaires de tous les ménages des avenues ciblées, générer le pas en divisant le nombre des ménages des aires de santé sur les ménages ciblés et la taille de ménage. Le premier ménage a été choisi suivant le pas de sondage. Les autres ménages étaient choisis chaque fois en ajoutant le pas au ménage précédemment choisi jusqu'à atteindre le nombre des ménages requis. Au cas où nous n'atteignons pas le nombre des ménages exigé dans des avenues ciblées, les enquêteurs prendraient des ménages des avenues le plus proche en respectant la même méthodologie.

2.5. Critères d'inclusions et exclusions

- Il a été inclus dans notre étude ; tout chef de ménage résident dans les aires de santé ciblées dans la zone de santé urbano-rurale de Tshikaji ;
- Tout le chef de ménage présent le jour de l'enquête ou lors de notre passage dans cette zone de santé ;
- Tout chef de ménage adhérent librement sans contrainte à notre étude.
- Tout chef de ménage ne remplissant pas ces critères d'inclusion ci-haut évoqués était exclu dans notre étude.

2.6. Matériels

Nous nous sommes servis d'un questionnaire d'enquête conçu à cet effet qui nous a servi à récolter les données relatives à notre étude, et autres documents tels que (ouvrage, notes des cours, module de formation, guide technique de la surveillance épidémiologique) nous ont été utiles pour compléter notre littérature.

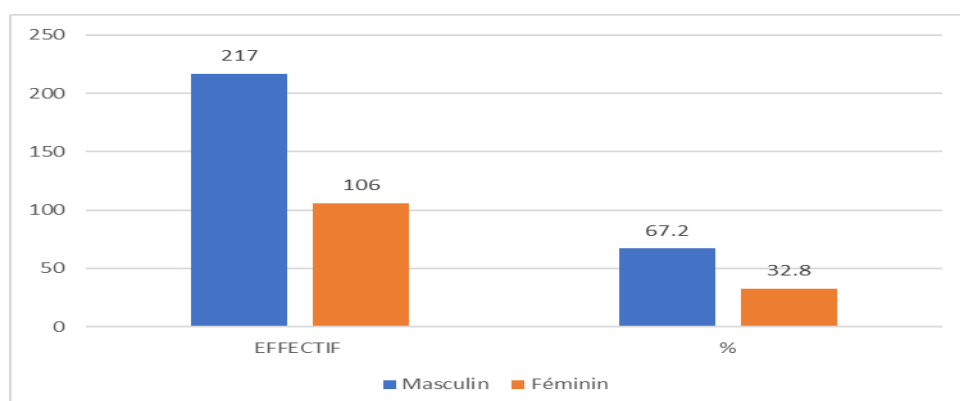
Les données ont été collectées à l'aide d'un questionnaire d'enquête préétablie qui nous a aidé d'entrer en contact avec les personnels de santé de la ZS urbano-rurale de Tshikaji. Les données collectées ont été encodées et analysées à l'aide de logiciel Epi-Info 2000 version 3.5.4 qui nous a permis de faire nos analyses univariées et bivariées, et les logiciels Excel et WORD 2010 nous ont aidés à faire la saisie de texte et la représentation de nos données sous forme des tableaux.

2.7. Les variables d'étude

Les variables quantitatives et qualitatives suivantes ont été étudiées :

- **Variables quantitatives relatives aux enquêtés** : Âge (en année) taille du ménage : pour nous permettre de faire une bonne comparaison.
- **Variables qualitatives relatives sont** : Sexe, niveau d'étude, État civil, avoir été malade et hospitalisé, connaissance sur l'utilisation, présence d'une structure sanitaire, Appréciation sur la qualité de soins de santé curatifs, raison de la sous-utilisation de service de santé, etc.,.

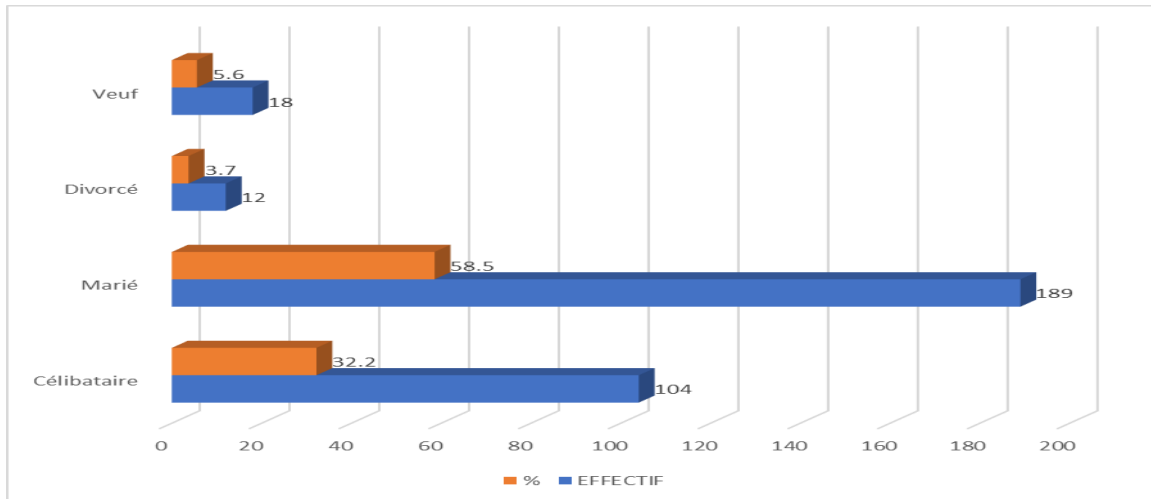
3. RÉSULTATS



Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021

Figure n°1. Répartition des enquêtés selon leur genre

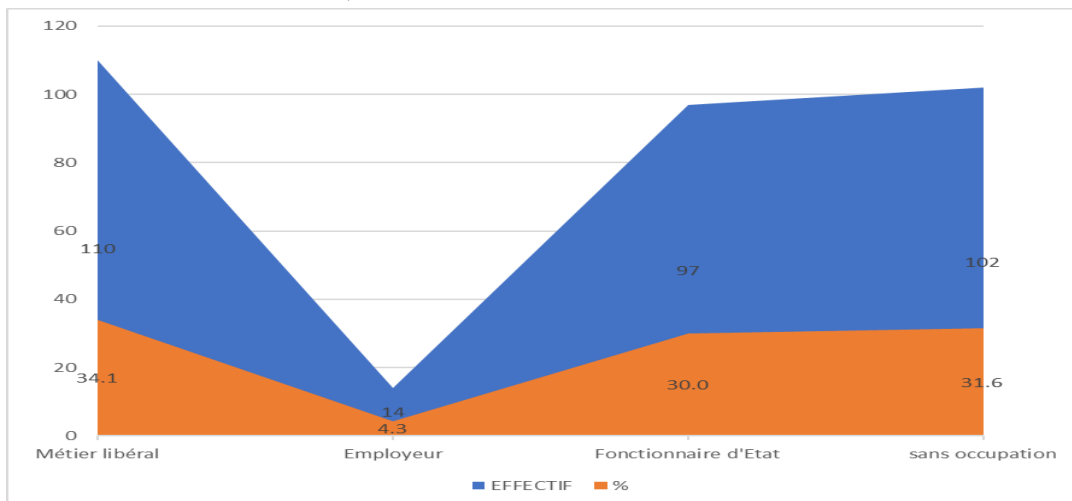
Selon les résultats de cette image, nous observons que c'est le genre masculin qui est plus observé avec 67,2% et seulement la faible fréquence est observée au genre féminin avec 32,8%.



Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Figure n°2. Répartition des enquêtés selon leur état matrimonial

Selon les résultats de ce graphique, état matrimonial le plus observé dans ce graphique est celui de mariés soit 58,5% et la fréquence faible est observée chez les enquêtés ayant comme état matrimonial divorcé soit 3,7%.



Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Figure n°3. Répartition des enquêtés selon leurs occupations

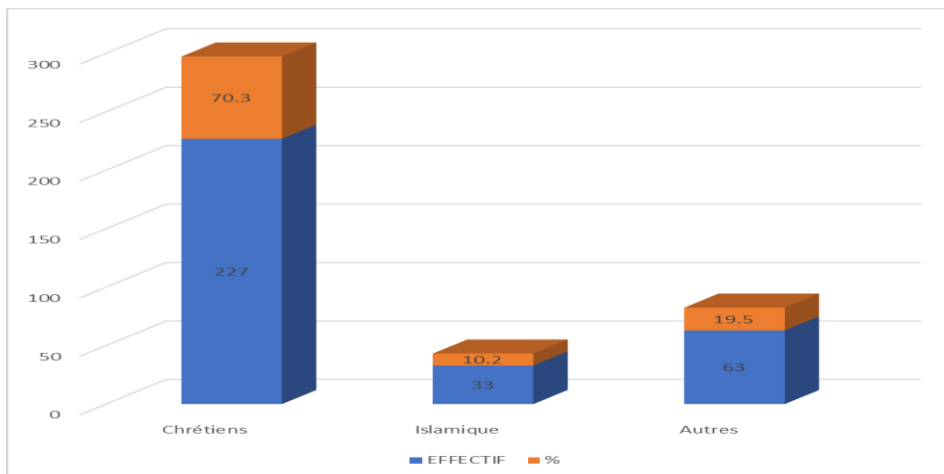
Les données de ce graphique stipulent que, les enquêtés faisant le métier libéral est plus observé soit 34,1% et la faible fréquence est pour les employeurs soit 4,3%.

Tableau I. Répartition des enquêtés selon la taille de leur ménage et l'utilisation de service

TAILLE DU MÉLANGE	UTILISATION DE SERVICE				X2	IP	dll
	OUI	%	NON	%			
1-3 Personnes		63,6		27,2	45	0; 5,99	2
4-6 personnes	19	17,3	55	25,8			
7-9 personnes	12	10,9	81	38,0			
Supérieur à 9 personnes	9	8,2	19	8,9			
Total	110	100	213	100			

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

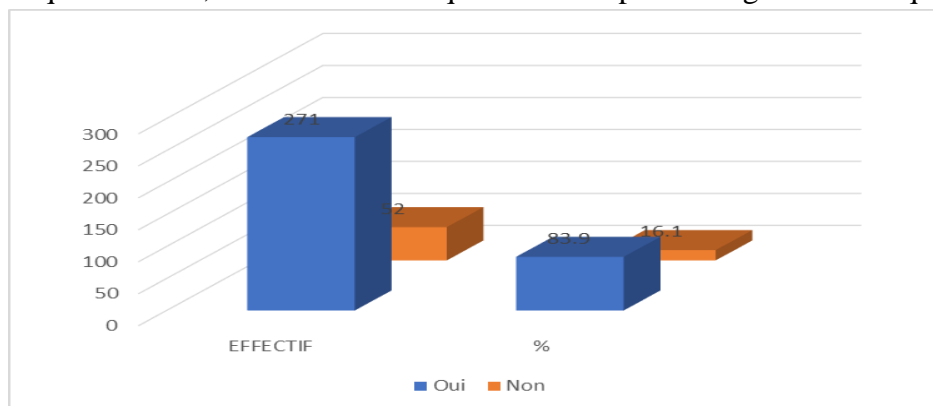
Les données de ce tableau nous montrent par rapport à la taille du ménage 39,5% des enquêtés ayant une taille de 1-3 personnes dans leur ménage contre seulement 8,7% ont plus de 9 personnes.



Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Figure n°4. Répartition des enquêtés selon leurs religions

Nous observons selon les religions des enquêtés que les chrétiens sont plus observés dans cette enquête soit 70,3% contre une fréquence faible pour les églises islamiques soit 10,2%.



Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Figure n°5. Répartition des enquêtés selon la présence d'une structure de santé dans leur milieu

Les résultats de ce graphique stipulent que, 83,9% des enquêtés ont déclarés avoir une structure de santé dans leur milieu contre seulement 16,1% qui n'en ont pas.

Tableau II. Répartition des enquêtés qui avaient une structure dans leur milieu par rapport au type de structure

Type de structure	Avoir une structure dans leur milieu de vie			
	Oui	%	Non	%
Poste de santé	57	21	0	0
CS	143	52,8	0	0
HGR	71	26,2	0	0
Aucun	0	0	52	100
Total	271	100	52	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Il ressort de ce tableau que, sur 323 personnes enquêtées seulement 271 soit 83,9% ont déclarées avoir une structure dans leur milieu dont la plupart d'entre eux déclarent avoir le centre de santé comme structure soit 52,8% contre une faible déclaration du poste de santé soit 21%.

Tableau III. Répartition des enquêtés ayant une structure dans leur milieu par rapport à leur connaissance sur l'utilité de structure de santé

Connaissance sur l'utilité de la structure	Avoir une structure			
	Oui	%	Non	%
Soigner les malades	108	50,7	0	0
Faire accoucher	58	27,2	0	0
Autres à préciser	47	22,1	0	0
Aucun	0	0,0	58	100
Total	213	100	58	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Le constat dans ce tableau reste celui de dire par rapport aux enquêtés qui ont déclaré avoir une structure et la connaissance sur l'utilité de ces structures de santé nous observons que, 50,7% ont donnés comme utilité que, c'est pour soigner les malades contre seulement 22,1% qui ont autres utilités à préciser.

Tableau IV. Répartition des enquêtés selon l'utilisation de service et le niveau d'étude

NIVEAU D'ÉTUDE	UTILISATION DE SERVICE				X2	IP	dll
	OUI	%	NON	%			
Aucun		1,8		4,7	25,9	0; 5,99	2
Primaire	12	10,9	28	13,1			
Secondaire	46	41,8	152	71,4			
SUP/Universitaire	50	45,5	23	10,8			
Total	110	100	213	100			

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

De ce tableau ressort que, la plupart des enquêtés qui n'avaient pas utilisés le service de santé avaient le niveau d'étude secondaire soit 71,4% et la majorité qui avait utilisé le service avait un niveau d'étude Universitaire soit 45,5%. Comme le X^2 calculé est 25,9 est en dehors de l'intervalle de Paris, donc il n'existe pas d'indépendance entre le niveau d'étude et l'utilisation de service. Le test est significatif.

Tableau V. Répartition des enquêtés selon leurs tranches d'âge

Tranche d'âge	ni	Xi	niXi	niXi ²	FC	Moyenne	Mode	Médiane	Variance	Ecart Type
21-25 ANS	46	22	1012	22264	46	32,5	40,1	34,1	57,8	7,6
26-30 ANS	53	23	1219	28037	99					
31-35 ANS	94	33	3102	102366	193					
36-40 ANS	107	38	4066	154508	300					
41 et plus	23	48	1104	52992	323					
Total	323		10503	360167						

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Il ressort de cette image que la majorité des enquêtés ont la tranche d'âge de 35-35 ans soit 33,1% et la fréquence faible est observée dans la tranche 45 et plus soit 7,1%. Et la moyenne d'âge est de 32,5, l'écart type entre les différents âges est de 7,6.

Tableau VI. Répartition des enquêtés qui ont souffert ces derniers jours précédents notre descente et l'utilisation de service

Avoir tombé malade	UTILISATION DE SERVICE				X ²	IP	P
	OUI	%	NON	%			
Oui	70	72,9	99	84,6	4,2	0,50 ; 0,96	79,3
Non	26	27,1	18	15,4			
Total	96	100	117	100			

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Les résultats de ce tableau stipulent que, 72,9% des enquêtés ont déclaré avoir souffert ces derniers jours contre seulement 27,1% qui non pas souffert ces derniers jours. Nous observons qu'il existe une association entre le fait de tomber malade et l'hospitalisation parce qu'il n'est pas contenu dans l'intervalle de confiance. Donc l'hypothèse est nulle et le test non significatif.

Tableau VII. Répartition des enquêtés qui ont été hospitalisés et leur appréciation de la qualité des services de santé.

Appréciation de la qualité des services de santé	Avoir été hospitalisé			
	Oui	%	Non	%
Bonne	47	67,1	0	0
Un peu bonne	18	25,7	0	0
Pas bonne	5	7,1	0	0
Aucune	0	0	99	100
Total	70	100	99	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Ces résultats nous laissent dire que parmi les enquêtés qui ont été hospitalisé et par rapport à leur appréciation de la qualité de service de santé, 67,1% ont une bonne appréciation du service de santé contre seulement 7,1% qui ont une mauvaise appréciation de la qualité de service de soins curatif.

Tableau VIII. Répartition des enquêtés qui n'avaient pas été hospitalisés selon leurs raisons de non hospitalisation.

Raisons de non hospitalisation	N'avoir pas été hospitalisé			
	Oui	%	Non	%
La distance	14	14,1	0	0
Les soins sont chers	52	52,5	0	0
Autres à préciser	33	33,3	0	0
Aucune	0	0	70	100
Total	99	100	70	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Selon les résultats de ce tableau, les enquêtés qui n'avaient pas été hospitalisé, la plupart d'entre eux ont donné comme raison de la non-hospitalisation que les soins étaient trop chers soit 52,5% contre 14,1% qui n'avaient été hospitalisé à cause de la distance

Tableau IX. Répartition des enquêtés qui ont été hospitalisés et leur appréciation de la qualité des services de santé.

Si non, le traitement utilisé pour résoudre le problème	N'avoir pas été hospitalisé			
	Oui	%	Non	%
Automédication	47	47,5	0	0
Médecine naturelle	21	21,2	0	0
Consultation des structures	10	10,1	0	0
Autres	21	21,2	0	0
Aucune	0	0	70	100
Total	99	100	70	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Selon le constat de ce tableau parmi les enquêtés qui n'avaient pas été hospitalisé et par rapport au traitement utilisé pour résoudre le problème la plupart des enquêtés avaient faits usage de l'automédication soit 47,5% et seulement 10,1% avaient consulté les structures de santé.

Tableau X. Répartition des enquêtés qui ont été hospitalisés par rapport à leur volonté de revenir au service de santé à la prochaine fois en cas d'une autre maladie.

Avoir été Hospitalisé et la volonté de revenir au service de santé à la prochaine fois en cas d'une maladie	EFFECTIF	%
Oui	62	88,6
Non	8	11,4
Total	70	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Selon les résultats de ce tableau parmi les personnes qui étaient une fois malades 88,6% avaient montrés leur volonté de revenir au service de santé chaque fois qu'ils sont malades contre seulement 11,4% qui n'en voulaient y revenir.

Tableau XI. Répartition des enquêtés qui ont été hospitalisé par rapport à leur volonté de revenir au service de santé à la prochaine fois en cas d'une maladie.

Conséquences connues	Connaissance sur les conséquences de la faible utilisation des services de santé			
	Oui	%	Non	%
Complication de la maladie	38	52,1	0	0
Détérioration de la santé	7	9,6	0	0
La mort	17	23,3	0	0
Autres	11	15,1	0	0
Aucune	0	0	26	100
Total	73	100	70	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Les données de ce tableau stipulent sur 143 personnes enquêtées seulement 73 personnes soit 51% ont une connaissance sur les conséquences de la faible utilisation des services de santé et par rapport aux conséquences connues, 52,1% des enquêtés ont déclaré la complication de la maladie comme conséquence liée à la faible utilisation de service de santé contre seulement 9,6% qui ont déclaré la détérioration de la santé comme l'une de conséquence liée à la faible utilisation des services de santé.

Tableau XII. Répartition des enquêtés selon leurs connaissances sur les facteurs explicatifs de la sous-utilisation des services de santé

Facteurs explicatifs de la faible utilisation des services de santé	EFFECTIF	%
Faible revenu dans le ménage	22	30,1

Facteurs explicatifs de la faible utilisation des services de santé	EFFECTIF	%
Coût de soin élevé	35	47,9
La religion	8	11,0
L'automédication	5	6,8
Autres	3	4,1
Total	73	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Les données de ce tableau stipulent sur 35/73 personnes enquêtées 47.9% ont confirmé que les coûts de soins ont été élevés ce pour cette raison qu'elle n'utilise pas le service de santé, 30.1% ont fait allusion au faible revenu dans le ménage, 11.0% se donne à la religion en cas de maladie, 6.8% font usage à l'automédication ainsi que 4.1% font autres choses.

Tableau XIII. Répartition des enquêtés selon leurs connaissances sur les facteurs explicatifs de la faible utilisation des services de santé

Déterminants qui stimulent à utiliser les services de santé	EFFECTIF	%
Accueil	14	22,6
Faible distance	23	37,1
Faible coût	7	11,3
Autres	18	29,0
Total	62	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Les données de ce tableau montrent que, 23/62 soit 37.1% utilisent les services de santé, car ils sont à une faible distance de la structure sanitaire, 14/62 soit 22.6% utilise pour un bon accueil, 18/62 soit 29.0% utilisent pour autres choses ainsi que 7/62 soit 11.3% utilise le service de santé, car les soins de santé sont faibles.

Tableau XIV. Répartition des enquêtés selon leurs connaissances sur les avantages des services de santé

Les avantages de l'utilisation des services de santé	EFFECTIF	%
Production des biens et services	32	51,6
Maintien de la santé	16	25,8
Autres	14	22,6
Total	62	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Nous trouvons dans ce tableau que, les avantages de l'utilisation des services de santé est la production des biens et services soit 51.6%, 25.8% parlent pour le maintien de la bonne santé ainsi que les autres ont leurs propres raisons.

Tableau XV. Répartition des enquêtés selon leurs attentes aux services de santé

Attentes aux services des santé	EFFECTIF	%
Rabattre le prix de soin	53	53,5
Traiter selon nos moyens	37	37,4
Permanence des soignants	3	3,0
Autres	6	6,1
Total	99	100

Source : Nos enquêtés sur le terrain, 2021.

Il ressort de ce tableau que, 53.5% des enquêtés attendent que, les soins de santé soient rabattus en fonction de prix, 37.4% des enquêtés proposent qu'on traite les gens selon leurs moyens, et que 3.0% pense que les soins de santé doivent être en Permanence des soignants.

3. DISCUSSION

Après récolte des données, leurs compilations et analyse, la recherche considère que la majorité des enquêtés avaient la tranche d'âge de 35-35 ans soit 33,1%, suivi de ceux de 31-35ans soit 29.1%, de 26-30ans soit 16.4, de 15-25ans soit 14.2% et la fréquence faible était observée dans la tranche 45 et plus soit 7,1%. Ainsi par rapport au niveau d'étude des enquêtés, la plupart des enquêtés avaient comme niveau d'étude secondaire soit 61,3%, suivi ceux du niveau supérieur soit 22.6% et les autres ayant un niveau d'étude primaire soit 12.4% contre seulement 3,7% des enquêtés qui étaient sans aucun niveau d'instruction.

Concernant la présence d'une structure de santé dans leur milieu, les résultats stipulent que, 83,9% des enquêtés avaient déclarés avoir une structure de santé dans leur milieu contre seulement 16,1% qui n'en avaient pas. Les résultats de notre recherche se rapprochent de ceux obtenus au KATANGA, dans une étude menée dans la zone de santé KAMALODO dans la province du KATANGA en 2006 sur les déterminants de la faible utilisation des activités curatives, a mis en évidence plusieurs facteurs, notamment le coût de soins 50%, la distance géographique 15% ainsi que la manque des infrastructures était à la base faible soit 24% taux d'utilisation des services curatifs 35%. TULINABO B. Déterminants de la sous-utilisation des activités curatives dans les structures intégrées en soins de santé primaires en 2006. Et aussi en Équateur, Au niveau des infrastructures et de l'offre des services, l'accessibilité à un service de Santé reste très faible avec seulement 26 % de la population qui se situait à moins de 5 km d'une structure sanitaire et la mauvaise qualité des structures sanitaire selon MSP/RDC Annuaire des données sanitaires de 2007.

Par rapport aux enquêtés qui avaient une structure dans leur milieu par rapport au type de structure sur 323 personnes enquêtées seulement 271 soit 83,9% avaient déclarées avoir une structure dans leur milieu dont la plupart d'entre eux déclarent avoir le centre de santé comme structure soit 52,8% et 26.2% avaient déclaré de l'HGR contre une faible déclaration du poste de santé soit 21%. Ainsi concernant des enquêtés qui avaient une structure dans leur milieu par rapport à leur connaissance sur l'utilité de structure de santé le constat reste celui de dire par rapport aux enquêtés qui avaient déclaré avoir une structure et la connaissance sur l'utilité de

ces structures de santé nous observons que 50,7% avaient donnés comme utilité que c'est pour soigner les malades, 27.2% faisais allusion aux accouchements contre seulement 22,1% qui avaient autres utilités à préciser. Au nord KIVU dans la zone de santé de KARISIMBI, au cours de sa réunion portant sur l'Analyse et évaluation des données annuelles de 2010, le taux d'utilisation du curatif est de 41% contre 43,9% en 2009 et 38,8% en 2008 et la population sais que les structures sanitaires servent à prendre en charge les malades, les accouchements, les opérations, etc., selon Chenge F et Emmanuel B. Évaluation du projet DGCD OS2 Santé 2008-2010.

Partant des enquêtés qui ont été hospitalisés et leur appréciation de la qualité des services de santé, les résultats nous laissent dire que parmi les enquêtés qui ont été hospitalisé et par rapport à leur appréciation de la qualité de service de santé, 67,1% avaient une bonne appréciation du service de santé, 25.7% avaient déclaré que la qualité de service été un peu bonne contre seulement 7,1% qui avaient une mauvaise appréciation de la qualité de service. Mais pour des enquêtés qui n'avaient pas été hospitalisés selon leurs raisons de non-hospitalisation, les enquêtés qui n'avaient pas été hospitalisé, la plupart d'entre eux avaient donné comme raison de la non-hospitalisation que les soins étaient trop chers soit 52,5% et 33.3% avaient avancer autres arguments contre 14,1% qui n'avaient été hospitalisé à cause de la distance. Même dans la province du KATANGA en 2006 sur les déterminants de la faible utilisation des activités curatives, a mis en évidence plusieurs facteurs, notamment le coût de soins 50%, la distance géographique 15% ainsi que la manque des infrastructures états à la base faible soit 24% taux d'utilisation des services curatifs 35% selon IZANDENGERA A. Facteurs déterminant la faible utilisation des services des soins curatifs en 2011 à Goma.

Par rapport des enquêtés qui ont été hospitalisés et leur appréciation de la qualité des services de santé. Selon le constat, parmi les enquêtés qui n'avaient pas été hospitalisés et par rapport au traitement utilisé pour résoudre le problème la plupart des enquêtés avaient faits usage de l'automédication soit 47,5% et 21.2% avaient fait appel à la Médecine naturelle ainsi que 21.2% étaient dans autres contre seulement 10,1% avaient consulté les structures de santé. Nos données sont proches de celles trouvées dans une étude réalisée par l'École de Santé Publique de l'Université de Kinshasa en 2003, parmi les membres de ménages enquêtés et qui sont tombés malades, 30% sont allés dans un Centre de Santé public ou confessionnel, 40% ont pratiqué l'automédication, 21 % n'ont reçu aucun traitement et 9% ont consulté un guérisseur traditionnel. Ceci correspond à environ 70% des malades qui n'ont pas accès aux services de santé modernes (Université de Kinshasa ESP, 2003) (MSP/RDC, 2006).

Concernant des enquêtés ayant des connaissances sur les facteurs explicatifs de la faible utilisation des services de santé, 47.9% des enquêtés avaient parlé de cout des soins élevé, suivi de 30.1% qui avaient fait allusion aux faibles revenus du ménage, 11.0% parle de des leurs religions, 6.8% étaient pour l'automédication ainsi que 4.1% qui avaient autres réponses. Comparativement de nos résultats Le taux d'accès aux soins de santé oscille entre 40 et 50%, d'après une Enquête Démographique et de Santé menée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2007 et actualisée en 2009. En clair, plus de 30 millions des Congolais n'accèdent pas à des soins de santé de qualité. A côté de ces chiffres, il faut ajouter le délabrement des infrastructures

sanitaires, construites pour la plupart à l'époque coloniale (MSP/RDC, 2014). Et Le nombre moyen d'épisodes maladies par personne et par an était 2.4, dont 12% des malades ne recevaient aucun traitement, parmi lesquels 37% ne le recevaient pas par manque d'argent. Les ménages dépensaient 16% de leur revenu pour la santé ; le coût moyen global était de 4.27 \$ par épisode maladie, tous les frais y compris TULINABO B. Déterminants de la sous-utilisation des activités curatives dans les structures intégrées en soins de santé primaires 2006.

Malgré les efforts entrepris par le gouvernement pour promouvoir le droit à la santé de tout congolais à travers ces stratégies, l'accès aux soins de santé primaires de qualité demeure insuffisant dans la plupart des provinces dû au fait de la faiblesse de la couverture sanitaire et du paiement pratiqué qui ne sont pas basés sur les principes de la couverture universelle des soins. Ce qui a comme corollaire, la sous-utilisation des services de soins.

CONCLUSION

Cette étude a montré qu'une proportion importante (41.4%) ayant tombé malades les jours précédant notre enquête provenant des ménages de la zone de santé Urbano-rurale de TSHIKAJI a eu recours aux structures sanitaires modernes. Pour ce qui est de l'utilisation des services de soins curatifs, 58.6% des enquêtes n'avaient pas utilisé, alors qu'une proportion importante des chefs de ménages (52.5%) connaissaient au moins que les soins de santé sont chers ce pour quoi l'utilisation est faible, 33.3% avaient avancé autres raisons sur manque d'utilisation des services curatifs et 14.1% qui effectuent une longue distance pour atteindre une structure sanitaire. Et comme cause 47.5% des malades font l'usage à l'automédication, 21.2% des malades font appel à la médecine traditionnelle, 21.2% font autres choses et que 10.1% seulement qui consultes les structures sanitaires. En ce qui concerne les facteurs susceptibles d'influencer l'utilisation des services de consultations curatives, cette étude a révélé que les facteurs liés au ménage tel qu'un revenu mensuel faible, le niveau d'éducation du chef de ménage sont essentiels dans la décision de l'utilisation des services de santé. De même, ces éléments interviennent dans la fréquentation des services de santé, mais aussi le coût de soins de santé, qualité de service de santé, mauvais accueil des malades par les personnels de santé.

Nous recommandons également d'encourager la politique de la promotion des mutuelles et celle de l'éducation de la population, plus particulièrement celle du genre féminin, car cela permettra d'accroître l'accès et l'utilisation des services de santé, voie d'une réduction progressive de la mortalité dans notre pays de manière générale et dans notre province de manière particulière plus précisément dans la zone de santé urbano-rurale de LUKONGA.

Sur base de ces résultats, nous recommandons ce qui suit : L'amélioration de la qualité de services des soins de santé curatifs et les conditions socio-économiques de la population afin de favoriser l'accès à toute la population, familles aux soins de santé curatifs, ainsi que, rendre disponible les structures sanitaires pour une large couverture géographique, les médicaments essentiels et l'amélioration de condition de travail des personnels de santé pour une efficacité consciente dans l'accomplissement de leurs missions nobles ; évidemment, le renforcement du

système sanitaire et une meilleure mise au point sur le système d'assurance et mutuel de santé afin d'assurer la santé universelle.

BIBLIOGRAPHIE

1. Article : M. MUNYAMAHO, Jet all DÉTERMINANT DE L'UTILISATION DES SERVICES DE SANTE PAR LES MÉNAGES DU DISTRICT DE RUBAVU,Rwanda,Mars 2012.
2. BANQUE MONDIALE. Santé et Pauvreté en RDC : Analyse et cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Rapport d'état. Kinshasa : sn, 2005.
3. BOPE François : L'accessibilité aux soins de santé primaire dans la ville de Kananga, 2014.
4. Chenge F et Emmanuel B. Évaluation du projet DGCD OS2 Santé 2008-2010 pour le CDI-Bwamanda /Nord-Equateur. Belgique/Lubumbashi. Sn, 2010.
5. CHENGE M. Organiser un système des soins de santé en milieu urbain. Nécessité d'adapter le modèle de district. Exemple de la ville de Lubumbashi en RD Congo. Lubumbashi : UNILU/SAPU, 2011.
6. DPS/KATANGA. Rapport du dénombrement en faveur de la campagne de distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée. sl : LUBUMBASHI. 2013.
7. ESP/UNIKIN. Enquête CAP Ménage sur la situation sanitaire des zones de santé appuyées par la Banque Mondiale à travers BCECO dans le cadre du PMURR. Rapport final. Kinshasa, République Démographique du Congo: sn., 2003.
8. FOUTAIN D et Courte joie J. Comment bâtir la santé. 2006.
9. GOMES DO ESPIRITO SANTO E, FLORY B ET CISSE M. Déterminants Du recours aux soins dans la ville de Cotonou. Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé. 1998 ; 76, pp 195-201.
10. MASHINI N. Comment organiser les services de santé de premier échelon en milieu urbain pour leur utilisation optimale par la population. Expérience de la ville de Likasi. Thèse en sciences de la santé publique. Lubumbashi: UNILU, 2010.
11. Ministère de la santé provinciale. Rapport du système national d'information sanitaire de 20 Lubumbashi. KATANGA, 2012.
12. Ministère de la santé RDC. Sites de soins communautaires, guide de mise en œuvre. Secrétariat général. Kinshasa: sn, 2007.
13. Ministère de la santé. Etude sur l'accessibilité financière des communautés aux soins de santé, DEP. Kinshasa, RD Congo: sn. 2004.
14. MINISTERE de la santé/Secrétariat général. Plan national de développement sanitaire 2011-20 Kinshasa, RD Congo. Sn, 2010.
15. Ministère du Plan. Rapport final de l'enquête par Grappes à Indicateurs Multiples en République Démocratique du Congo (MICS-RDC) 2010. Kinshasa, RD Congo. Sn, 2011.
16. MSP/RDC. Annuaire des données sanitaires. Kinshasa. Sn, 2007.
17. MUKALAY A. Livre de statistique appliquée à la santé publique.1ère partie. SAPU/DEA/UNILU. Lubumbashi: Presses Universitaires de LUSHI, 2013.

18. Mushagalusa Salongo Pacifique, décembre (2005): étude des déterminants socio - économiques de l'utilisation des services de santé par les ménages de la zone de santé de kadutu/ province du sud – Kivu.
19. MUSHAGALUSHA P. Etude des déterminants socio-économiques de l'utilisation des services de santé par les ménages de la Zone de Santé de KADUTU /Province du sud Kivu. RD Congo. ESP, 2005.
20. NOVOIB et IPS/Nord Kivu. Enquête socio-économique et d'accessibilité aux soins dans la Province du Nord-Kivu. Réalisée par CIF-Santé. 2005.
21. Sadio A et Diop F (août 1994). : Utilisation et demande de services de santé au Sénégal, Bethesda,
22. TSHIBUABUA J. Enquête sur la problématique de l'utilisation de service de soins curatif dans la zone de santé Urbano-rurale de Lukonga, Kasai central, en république démocratique du CONGO, art,2021.
23. TULINABO B. Déterminants de la sous-utilisation des activités curatives dans les structures intégrées en soins de santé primaires ULPGL. 2006.
24. V. Ilunga Kambaji(2008), Analyse des facteurs explicatifs de la faible utilisation des services des soins curatifs dans la ZS de Lemba,
25. <http://www.bioline.org.br/pdf?rw12012>

Évaluation des connaissances sur la malnutrition chez les élèves de 8^e année de l'éducation de base

Tshibindi Bilolo Tony
Assistant/UPKAN
Kakoyi Tshisenga François
Assistant/UPKAN

Résumé

Cette étude se concentre sur « l'évaluation des connaissances sur la malnutrition chez les élèves de la huitième année de l'enseignement de base ». Une enquête prospective a été menée auprès de 150 élèves. Nous avons découvert que les élèves ont une compréhension plus ou moins adéquate de la malnutrition, certains affirmant avoir étudié ce sujet dans certains sous-domaines des sciences de la vie et de la Terre. Cependant, ces connaissances semblent confuses, ce qui met en évidence la nécessité d'une meilleure sensibilisation. Nous proposons d'améliorer la compréhension du terme « malnutrition » sous toutes ses formes, en particulier chez les jeunes élèves de la huitième année de l'enseignement de base.

Abstract

This study focuses on "the assessment of knowledge about malnutrition among eighth-grade students in basic education." A prospective survey was conducted with 150 students. We found that the students have a somewhat adequate understanding of malnutrition, with some stating that they had studied the topic in certain subfields of life and Earth sciences. However, their knowledge appears to be unclear, highlighting the need for greater awareness. We propose improving the understanding of the term "malnutrition" in all its forms, especially among young eighth-grade students in basic education.

INTRODUCTION

La malnutrition protéino-énergétique entraîne une dysfonction du système immunitaire, se traduisant par une lymphopénie (1500/mm³). Tous les secteurs de l'immunité sont touchés : immunité à médiation cellulaire, immunité humorale et immunité non spécifique. La malnutrition protéino-énergétique aggrave la déficience immunitaire physiologique due au vieillissement et favorise les infections. Lorsqu'une infection survient, elle aggrave la malnutrition par anorexie et par les modifications du métabolisme protéique liées à l'hypercatabolisme (Global Nutrition Report, 2020).

Au cours de l'infection, le sujet âgé devient plus dénutri et donc plus susceptible de développer une nouvelle infection, parfois d'origine nosocomiale et difficile à traiter. Sur le plan digestif, le ralentissement du péristaltisme intestinal induit une stase digestive, souvent responsable de la formation de fécalomes, ce qui augmente le risque infectieux par prolifération microbienne. Concernant la synthèse des protéines circulantes, la malnutrition est responsable de la baisse du taux d'albumine circulante, ce qui accroît les risques de toxicité, notamment pour les

médicaments à marge thérapeutique étroite. En ce qui concerne les sécrétions hormonales, la stimulation de la sécrétion de cortisol et de catécholamines peut induire une hyperglycémie, qu'il convient de ne pas confondre avec un diabète.

L'insulinorésistance n'est que transitoire, et bien que le taux circulant de T3 totale soit diminué, le TSH reste normal, ce qui exclut une hypothyroïdie (syndrome de base T3). Les cytokines sécrétées en période d'hypercatabolisme déclenchent des phénomènes hormonaux amplifiant la réponse immunitaire face à l'infection et l'inflammation. Cette réponse physiologique permet à l'organisme d'obtenir les nutriments nécessaires par protéolyse induite. Toutefois, la pérennisation de cette réponse devient préjudiciable, car elle épuise les réserves de l'organisme. Pour éviter cette chronicisation, il est essentiel d'assurer une qualité nutritionnelle adéquate parallèlement à la prescription des traitements spécifiques.

Les déficits en micronutriments (vitamines et oligoéléments) peuvent exister indépendamment de la malnutrition protéino-énergétique, mais celle-ci s'accompagne toujours de déficits en vitamines du groupe B, en particulier l'acide folique, pouvant entraîner asthénie, troubles psychiques, encéphalopathie, troubles neurologiques, anémie et déficience immunitaire. La carence en vitamine D et en calcium aggrave l'ostéoporose liée au vieillissement, avec des risques accrus de fractures et de tassements vertébraux. La carence en zinc, quant à elle, peut entraîner une perte du goût, contribuant à l'anorexie, et favoriser un déficit immunitaire ainsi que des troubles cutanés avec retard de la cicatrisation des plaies (Vis. H.L, et al., 1997).

La malnutrition augmente de 2 à 6 fois la morbidité infectieuse chez les patients âgés et multiplie par 2 à 4 le risque de mortalité. En cas d'hypercatabolisme non pris en charge par un apport nutritionnel adéquat, le malade entre dans un cercle vicieux : hypercatabolisme, malnutrition, hypercatabolisme plus grave, malnutrition plus sévère, etc. Les conséquences peuvent aller jusqu'à l'épuisement des réserves corporelles, une perte d'autonomie et, dans les cas extrêmes, le décès du patient. Les troubles psychiques, allant de l'apathie à un syndrome dépressif, sont constants. Cette situation peut aussi stimuler un syndrome plus complexe (FAO, 1987).

Dans des conditions similaires, la durée d'hospitalisation chez un malade dénutri est multipliée par 2 à 4. De plus, l'hospitalisation s'accompagne d'une augmentation de la consommation de médicaments et de l'institutionnalisation, ce qui plaide en faveur d'une prévention active de la malnutrition (Allison, S., 2000).

Cette étude a pour objectif d'évaluer les connaissances des élèves de l'éducation de base sur la malnutrition et d'en tirer des conclusions objectives. À cet effet, nous nous sommes posé la question principale suivante : « Les élèves de la huitième année de l'éducation de base connaissent-ils la malnutrition ? » De cette question découlent les sous-questions suivantes :

- Ont-ils des connaissances sur la malnutrition ?
- Quelle est leur tranche d'âge ?
- Ont-ils des connaissances sur certaines maladies liées à la suralimentation ?
- Ont-ils des connaissances sur certaines maladies liées à la sous-alimentation ?

Nous anticipons que les élèves de la huitième année de l'éducation de base possèdent une connaissance plus ou moins approfondie de la malnutrition. Pour y répondre, une enquête prospective accompagnée d'un questionnaire a été réalisée dans les écoles de la sous-division de Kananga, et les données ont été soumises à des analyses statistiques.

1. BRÈVE PRÉSENTATION DU MILIEU D'ÉTUDE, SUJETS ET MATÉRIELS

Notre étude porte sur l'évaluation des connaissances des élèves de 8^e année de l'éducation de base sur la malnutrition. Un échantillon de 150 sujets, soit 100 % de l'échantillon ciblé, a été sélectionné de manière aléatoire. Parmi ces sujets, 91 (soit 60,6 %) sont de sexe masculin et 59 (soit 39,4 %) sont de sexe féminin. Les tranches d'âge des participants varient entre 11 et 14 ans. Cette étude vise principalement à évaluer le niveau de connaissance des apprenants concernant la malnutrition.

2. DONNÉES ET RÉSULTATS

Afin de garantir la fiabilité des données collectées, nous avons pris en compte plusieurs variables telles que le niveau d'assimilation des connaissances, les sous-domaines d'étude de la malnutrition, ainsi que l'âge et le sexe des apprenants.

Tableau I : Répartition des enquêtés par âge et sexe

N°	AGE	SEXE		TOTAUX	%
		M	F		
1.	11 – 12	22	26	48	32
2.	13 – 14	69	33	102	68
TOTAL		91	59	150	100
%		60,6	39,4	100	

Source : Enquête sur terrain effectuée à l'institut Aigle au Kasai Central dans la ville de Kananga le 23/09/2024 à 9h10'

Tableau II : Répartition des enquêtés par âge et sous-domaine

N°	AGE	SOUS-DOMAINES			TOTAUX	%
		ANATOMIE	ZOOLOGIE	BOTANIQUE		
1.	11 – 12	17	24	7	48	32
2.	13 – 14	17	80	5	102	68
TOTAL		34	104	12	150	100
%		22,6	69,4	8	100	

Source : Enquête sur terrain effectuée à l'institut Aigle au Kasai Central dans la ville de Kananga le 23/09/2024 à 9h10'

Tableau III : Répartition des enquêtés par âge et par partie étudiée de la sous-alimentation

N°	AGE	PARTIES ÉTUDIÉES					TOT.	%
		CARACTÉRISTIQUES	CONSÉQUENCE	MALADIE	SIGNE	LES PARTIES		
1.	11 – 12	3	6	13	2	24	48	32
2.	13 – 14	5	3	20	6	68	102	68
TOTAL		8	9	33	8	92	150	100
%		5,3	6	22	5,4	61,3	100	

Source : Enquête sur terrain effectuée à l'institut Aigle au Kasai Central dans la ville de Kananga le 23/09/2024 à 11h 26'.

Tableau IV : Répartition des enquêtés par âge et par maladie nutritionnelle par excès

N°	AGE	MALADIES NUTRITIONNELLE PAR EXCES				TOTAUX	%
		DIABÈTE	OBÉSITÉ	HYPERTENSION	GOÛTE		
1.	11 – 12	15	18	9	6	48	32
2.	13 – 14	27	59	6	10	102	68
TOTAL		42	77	15	16	150	100
%		28	51,4	10	10,6	100	

Source : Enquête sur terrain effectuée en RDC au Kasai central, à l'institut Aigle le 28/09/2024 à 11h 26'.

Tableau V : Répartition des enquêtés par sexe et par sous-domaine

N°	SEXE	SOUS-DOMAINES			TOTAUX	%
		ANATOMIE	ZOOLOGIE	BOTANIQUE		
1.	MASCULIN	15	70	6	91	60,6
2.	FÉMININ	19	34	6	59	39,4
TOTAL		34	104	12	150	100
%		22,6	69,4	8	100	

Source : Enquête sur terrain effectuée en RDC au Kasai central, à l'institut Aigle le 28/09/2024 à 11h 26'.

Tableau VI : Répartition des enquêtés par sexe et partie étudiée

N°	SEXE	PARTIES ÉTUDIÉES					TOT.	%
		CARACTER.	CONSÉQ	MALADIES	SIGNE	LES PARTIES		
1.	M	5	3	19	7	57	91	60,6
2.	F	3	6	14	1	35	59	39,4
TOTAL		8	9	33	8	92	150	100
%		5,3	6	22	5,4	61,3	100	

Source : Enquête sur terrain effectuée en RDC au Kasai central, à l'institut Aigle le 28/09/2024 à 11h 26'.

Tableau VII : Répartition des enquêtés par sexe et par maladies nutritionnelles

N°	MALADIES NUTRITIONNELLES	SEXE		TOTAUX	%
		M	F		
1.	KWASHORKOR	8	12	20	13,3
2.	OBÉSITÉ	62	22	84	56
3.	DIABÈTE	13	16	29	19,4
4.	GOUTTE	1	3	4	2,6
5.	HTA	2	3	5	3,3
6.	MARASME	5	3	8	5,3
TOTAL		91	59	150	100
%		60,6	39,4	100	

Source : Enquête sur terrain effectuée en RDC au Kasai central, à l'institut Aigle le 28/09/2024 à 11h 26'.

3. DISCUSSION

La discussion des résultats de cette étude est présentée en référence aux tableaux 1 à 7.

Tableau I : Il ressort que sur les 150 sujets, 91 (60,6 %) sont de sexe masculin et 59 (39,3 %) de sexe féminin. Les tranches d'âge sont réparties comme suit : 48 sujets (32 %) dans la tranche 11-12 ans, dont 22 cas masculins et 26 cas féminins, et 102 sujets (68 %) dans la tranche 13-14 ans, dont 69 cas masculins et 33 cas féminins. Le test du Khi-carré appliqué révèle une différence significative entre l'âge et le sexe des enquêtés, avec une moyenne de 14,0.

Tableau II : Trois sous-domaines des sciences de la vie et de la Terre (SVT) ont été retenus dans l'enquête. L'anatomie a été étudiée par 34 sujets (22,6 %), répartis entre 17 cas de la tranche 11-12 ans et 17 de la tranche 13-14 ans. La zoologie a été étudiée par 104 sujets (69,3 %), dont 80 cas de la tranche 13-14 ans et 24 de la tranche 11-12 ans. La botanique a été abordée par 12 sujets (8 %), avec 7 cas de 11-12 ans et 5 cas de 13-14 ans. Le test du Khi-carré montre une différence significative entre l'âge et le sous-domaine de SVT. Ainsi, la zoologie demeure le sous-domaine le plus étudié, avec un pourcentage très élevé.

Tableau III : Ce tableau présente les cinq parties étudiées dans le cadre de la malnutrition. Parmi les enquêtés, 92 sujets (61,3 %) ont étudié toutes les parties, dont 68 cas dans la tranche 13-14 ans et 24 dans la tranche 11-12 ans. 33 sujets (22 %) ont étudié les maladies, 9 sujets (6 %) ont étudié les conséquences, 8 sujets (5,3 %) les caractéristiques, et 8 autres sujets (5,3 %) ont étudié les signes. Les analyses statistiques appliquées montrent une différence non significative entre l'âge des enquêtés et les parties étudiées de la sous-alimentation. Cependant, 92 sujets (61,3 %) ayant étudié toutes les parties enregistrent un pourcentage élevé.

Tableau IV : Concernant les maladies nutritionnelles par excès, 77 sujets (51,3 %) sont concernés par l'obésité, dont 59 dans la tranche 13-14 ans et 18 dans la tranche 11-12 ans. 42

sujets (28 %) mentionnent le diabète, avec 27 cas de la tranche 13-14 ans et 15 de la tranche 11-12 ans. 15 sujets (10 %) évoquent l'hypertension, dont 9 dans la tranche 11-12 ans et 6 dans la tranche 13-14 ans. Le test du Khi-carré révèle une différence significative entre l'âge et les maladies nutritionnelles par excès, et l'obésité est la maladie la plus étudiée, enregistrant un pourcentage élevé.

Tableau V : Ce tableau présente la distribution des enquêtés par sexe et par sous-domaine. Parmi les 91 hommes (60,6 %), 70 ont étudié la zoologie, 15 ont étudié l'anatomie et 6 ont abordé la botanique. Parmi les 59 femmes (39,4 %), 34 ont étudié la zoologie, 19 ont étudié l'anatomie et 6 ont étudié la botanique. L'analyse statistique indique qu'il n'y a pas d'association significative entre le sexe et les sous-domaines de SVT étudiés.

Tableau VI : Ce tableau présente la distribution des enquêtés par sexe et par parties étudiées. Parmi les hommes, 57 ont étudié toutes les parties, 19 ont étudié les maladies, 7 ont étudié les signes, 5 ont abordé les caractéristiques, et 3 ont étudié les conséquences. Parmi les femmes, 35 ont étudié toutes les parties, 14 ont étudié les maladies, 6 ont étudié les conséquences, 3 ont étudié les caractéristiques et 1 a étudié les signes. L'analyse statistique révèle une association significative entre le sexe et les parties étudiées de la malnutrition.

Tableau VII : Ce tableau montre que parmi les 91 hommes (60,6 %), 50 ont mentionné l'obésité, 24 ont évoqué le diabète, 11 ont déclaré la goutte, 6 ont mentionné l'hypertension, et 59 femmes (39,4 %) ont mentionné l'obésité (27 cas), le diabète (18 cas), l'hypertension (9 cas) et la goutte (5 cas). L'analyse statistique montre qu'il n'y a pas d'association significative entre le sexe et les maladies nutritionnelles.

De ce fait, les résultats montrent que 84 sujets (56 %) ont mentionné l'obésité, dont 62 hommes et 22 femmes. Le diabète a été évoqué par 29 sujets (19,3 %), avec 13 hommes et 16 femmes. Le kwashiorkor a été mentionné par 20 sujets (13,3 %), avec 8 hommes et 12 femmes. Le marasme a été mentionné par 8 sujets (5,3 %), dont 5 hommes et 3 femmes. L'hypertension a été mentionnée par 5 sujets (3,3 %), dont 2 hommes et 3 femmes, et la goutte par 4 sujets (2,6 %), dont 1 homme et 3 femmes. Les analyses statistiques indiquent qu'il n'y a pas d'association significative entre le sexe et les maladies nutritionnelles.

CONCLUSION

Cette étude sur l'évaluation des connaissances des apprenants de 8e année de l'éducation de base en matière de malnutrition a pour objectif de mesurer leur niveau de compréhension sur ce sujet crucial. Les résultats montrent que les apprenants ont une connaissance plus ou moins adéquate de la malnutrition. Toutefois, certains aspects de cette connaissance semblent flous ou mal compris.

Suite aux résultats obtenus et à l'interprétation des données, nous proposons les recommandations suivantes :

1 Aux enseignants : Il est essentiel d'expliquer correctement la notion de malnutrition sous toutes ses formes, en fournissant des exemples concrets pour illustrer chaque type de malnutrition. Il serait également utile d'organiser des visites dans des centres de nutrition afin que les apprenants puissent observer des cas réels de malnutrition.

2. Aux agents sanitaires : Une campagne de sensibilisation et d'encadrement devrait être mise en place dans les établissements scolaires pour mieux informer les élèves sur les dangers et les conséquences de la malnutrition, ainsi que sur les moyens de la prévenir.

BIBLIGRAPHIE

1. Allison, S. (2000). Malnutrition, disease, and outcome. *Nutrition*, 16, 509.
2. BAPEN. (2003). *The Malnutrition Universal Screening Tools (MUST)*. Maidenhead, UK: British Association for Parenteral and Enteral Nutrition.
3. Dillo, J.C. (2000). *Nutrition et malnutrition chez l'enfant*. Antena Technologie.
4. FAO. (1987). Alimentation et nutrition, Vol. 13, N° 2. Rome, Italie.
5. Global Nutrition Report. (2020).
6. Kau, A.L. (2015). Functional characterization of IGA-targeted bacterial taxa from undernourished Malawian children that produce death-dependent enteropathy. *Vol. 7, N° 276*.
7. Lochs, H., & Dervenis, C. (2003). Malnutrition – the ignored risk factor. *Digestive Diseases*, 21(3), 196-197.
8. PNUD. (2009). *Rapport mondial sur le développement humain*.
9. Vis, H.L., et al. (1997). *Nutrition et malnutrition*. Nestlé Nutrition Services, Belgique, 22-23, 40-45.
10. **Webographie :**
11. FAO. (n.d.). Sécurité alimentaire : information pour l'action, guides pratiques. www.fao.org.
12. Collège des enseignants en nutrition. (2010-2011). Les catégories d'aliments. *Université Médicale Virtuelle Francophone*. www.umvf.org.
13. Les groupes d'aliments. (n.d.). *Édition Foucher*. www.foucher.com.
14. La faim et la sécurité alimentaire. (n.d.). www.faimplique.org.

Problématique de la consommation de l'alcool et ses effets sur la santé chez les jeunes du quartier Kele-Kele dans la zone de santé de Katoka

Mwamba Bakatubenga Théodore

Professeur/UPKAN

Tshibuabua Mutamba Jacques

Chef de Travaux/unikan.

Banseke Nyime Jean-Paul

Assistant/UNIKAN

Bimpangishe Mulakayi Marthe

Assistante/UNIKAN

Katombe Mukinayi Antoine

Assistant/UNIKAN

Ngalamulume wa Mpesa Celestin

Assistant/UNIKAN

Résumé

Notre étude était axée sur la problématique de la consommation de l'alcool et ses effets sur la santé chez les jeunes du quartier Kele-Kele dans la zone de santé de Katoka. Ce travail a fait l'objet d'une étude d'observation descriptive transversale qui a couvert un échantillonnage probabiliste à trois degrés (Sondage à plusieurs degrés).

Au premier degré, dans la Zone de Santé, deux étapes ont été suivies : Numérotation de toutes les aires de santé de la zone sur des bouts de papier et les introduire dans un petit panier et tirer au hasard 4 aires de santé [MUKALAY, 2013]. Au second degré, dans chaque aire de santé retenue, les avenues étaient sélectionnées par tirage aléatoire simple. Au troisième degré : élaborer les relevés parcellaires de tous les ménages des avenues ciblées, générer le pas en divisant le nombre des ménages des localités ciblées par le nombre des ménages à enquêter dont 355 ménages habitant la zone santé de Katoka concerner plus précisément au quartier Kele-Kele. Après l'analyse des données, la recherche indique qu'une proportion importante (87.6%) des jeunes du quartier Kele-Kele consomme de l'alcool contre 12.4% qui ne consomme pas. Et les facteurs qui sont à base de la consommation de l'alcool par les jeunes identifier dans notre recherche sont les suivants : le Manque du travail soit 52%, suivi de la mauvaise compagnie soit 36% et aussi la Déception de la vie soit 12%. Et comme conséquences et autres effets qui sont à la base de la consommation de l'alcool sont tels que : les différentes maladies peuvent intervenir soit 43%, suivi des accidents de surculation sur les routes soit 33% et des débauches aussi soit 24%. Et autres problèmes liés à la consommation identifiés dans notre étude sont les suivants : la consommation de l'alcool pousse les jeunes appauvrie leurs familles soit 42%, suivi de ceux qui pensent que la consommation de l'alcool pousse les jeunes à voler et violer soit 32% et les autres pensent que la consommation de l'alcool crée les conflits avec les autres soit 26%.

Mots clés : Problématique, Consommation, Alcool, Effets, santé, Kele-Kele.

INTRODUCTION

État de la question

L'alcool agit sur les personnes et sur les sociétés de nombreuses façons et ses effets sont déterminés par la quantité consommée, les modes de consommation et en rares occasions, par la qualité de l'alcool consommé. En 2012 près de 3,3 millions de décès, soit 5,9% de la totalité des décès dans le monde, étaient attribuables à la consommation d'alcool. Et l'usage nocif de l'alcool peut également avoir des effets sur d'autres personnes qui n'en consomment pas, tels que les membres de la famille, l'entourage, les collègues ou des étrangers. En outre, il a des effets sanitaires, sociaux et économiques importants sur la société en général. (OMS,2012)

L'alcoolisme contribue à la morbidité, aux traumatismes, aux incapacités et aux décès plus que tout autre facteur de risque dans le pays en développement à faible mortalité où il est responsable de 6,2%. Les statistiques nous montrent les conséquences survenues après la prise d'alcool chez les jeunes, enquête faite sur 971 jeunes de 14 à 21 ans en 1998 dont 78 % de garçons et 22 % de filles. La moitié de garçons et 42 % de filles ont fréquemment des comportements violents, 50 % d'entre eux ont été victimes d'une agression physique ; 25 % de garçons et 38 % de filles ont fait une fugue durant l'année scolaire, 8 % de garçons et 34 % de filles présentent une symptomatologie dépressive, les idées suicidaires récurrentes sont fréquentes dans le monde (World Health Organizations, 2018).

Sur l'ensemble des décès attribuables à la consommation d'alcool dans le monde, 29 % étaient dus à des blessures, 21 % à des maladies digestives, 19 % à des maladies cardiovasculaires, 13 % à des maladies infectieuses et 12 % à des cancers. La consommation d'alcool est au septième rang des facteurs de risque ayant le plus d'impact sur la mortalité et l'incapacité dans le monde. Elle est au premier rang chez les personnes de 15 à 49 ans, soit environ 10 % de la mortalité mondiale pour ce groupe d'âge. (Griswold, M. G.Fullman, N., et al. 2018).

Dans d'autres pays tels que les États-Unis, la Suède, la Chine et l'Allemagne, cette prévalence est beaucoup plus fréquente allant de 49 % à 90 %. Ceci pourrait être expliqué par le fait que la consommation d'alcool est considérée comme un comportement socialement acceptable accompagnant de nombreux événements et après on enregistre les accidents à plus de 50%, les actes de violence à 32% et autres conséquences dues à la consommation de l'alcool. (, Maurice A, 2014).

En Belgique, une étude relève la consommation d'alcool est bien moins importante pour les personnes mariées que pour les célibataires. Cette étude se base sur une analyse des questionnaires proposés par Wisconsin Longitudinal study, la majorité des enquêtés sont des célibataires soit 61,3% et seul 26,7% sont des mariés. (Kaptoge, S., et al, 2011).

En Afrique centrale particulièrement au Congo, c'est devenu un véritable phénomène de société au point que les pouvoirs publics se doivent d'y réfléchir sincèrement pour trouver des solutions idoines, voire réduire la consommation d'alcool auprès d'une tranche d'âge que constituent les jeunes adolescents, souvent avec la complicité de certains vieux (3^e âge) qui sont au crépuscule de leur vie. (Lilyan MVE ONA, 2003).

Au Maroc et en Égypte qui sont deux pays culturellement proches du contexte tunisien, la consommation d'alcool chez les jeunes était respectivement de la prévalence de la consommation d'alcool pendant toute la vie (15,1 %) était légèrement supérieure à celle trouvée dans l'étude MedSPAD auprès des jeunes âgés de 15 à 17 ans qui a montré que 12,8 % des jeunes ont consommé de l'alcool au moins une fois dans leurs vies et les types les plus consommés sont les liqueurs soit 18,7%, suivi de bières soit 44,7%, le vin soit 15,3% et le boisson à fabrication locale soit 21,3%. (Louis Rochette, 2000).

Au Congo Brazzaville, une étude transversale a été faite chez les adolescents de 10 à 19 ans par Steve Kisely et Alain en 2019 sur la prévalence de l'alcool et les facteurs déterminants. Sur 200 enquêtés, 100 (22,8 %) consommaient l'alcool. Cette consommation est élevée chez les garçons sans différence significative ; elle apparaît supérieure chez les plus scolarisés. Pour le mode de consommation, les buveurs modérés constituent la majorité, la bière étant la boisson dominante (95 %), l'ivresse (49,2 %) pour les garçons et les filles (11,9 %). Les jeunes consomment souvent la bière soit 35%, les liqueurs soit 24%, l'alcool soit 47%. (Steve Kisely et Alain, 2019).

En République Démocratique du Congo pendant la période de la colonisation et depuis l'indépendance, notre pays avait déjà des usines de production de boissons alcoolisées (Bralima, Unibra,...), aujourd'hui l'usine PREDIMIS au Nord Kivu produit de boissons alcoolisées en quantité et de différents noms : Simba , café room, liqueur café, kahuzi concentrées de 40% à 42% volume d'alcool,, qui sont exportés à Bukavu et qui sont ajoutées à la production artisanale distillée ou fermentée comme le kasiksi, lotoko, libondo, se vendent et se consomment en tout lieu sans crainte, ni réglementation. (DIDIER Claude ROD, 2004).

En RDC, personne n'est épargné par la nocivité de l'alcool, depuis les années 1960, l'engouement de la population pour les boissons alcoolisées manufacturées contribue à une augmentation vertigineuse des nombres de brasseries et distilleries. Cette avidité d'alcool vient s'ajoute à une forte consommation traditionnelle. (Hibell B, 2008)

À Bukavu, la consommation de l'alcool par les jeunes suscite des préoccupations particulières à Bukavu précisément dans la commune de Kadutu lorsque ces derniers sont vulnérables aux dommages physiques, émotionnels et sociaux causés par leurs propres consommations de l'alcool ou par celle d'autres personnes. La fréquentation dans les débits de boissons par les adolescents était fortement interdite par l'autorité de la place, mais elle est actuellement en souffrance d'exécution et les jeunes consomment 1 à 4 fois par jours soit 54% suivi de 5 à 9 fois par jour soit 40%. (Coslin P.G, 2017).

À Kindu, Nous remarquons que la consommation de l'alcool excessive entraîne la violence, les comportements sexuels à risque, les accidents de circulation, les bagarres, les IST/SIDA, etc. Il est indéniable que l'alcool joue un rôle important dans leur comportement. Les parents et la société en générale ne voient pas le danger que court cette force future pour notre pays, car l'alcoolisme n'est pas un sport de spectateur, un jour ou l'autre, c'est toute la famille qui va participer. La majorité sont les jeunes de moins de 15 à 25 ans soit 42%, suivi de moins de

15ans à 25ans soit 40%, et de 26 à 36ans soit 14% ainsi que 4% de plus de 36ans. (MUKUNA et OHADJO, 2014).

Au Kasai central, l'âge moyen des enquêtés est de 17,33 ans, avec un pic dans l'intervalle d'âge variant entre 15-25 ans soit 38,7%. La plupart un grand nombre d'enquêtés soit 41,3% ont un niveau d'étude supérieur et 25% des enquêtés ont un niveau d'étude secondaire ainsi que ceux avec un niveau d'étude primaire représente 19%.et le même auteur précise que, le type d'alcool consommé souvent par les jeunes de cette province reste dominé par L'alcool (tshitshiampa) soit 57%. Le vin de palme soit 40% de liqueurs soit 24%, (ALAIN CEROLE, 201).

Problématique

Aujourd'hui, comme longtemps, les jeunes ne cessent d'être confrontés à un fléau des temps modernes qui est l'alcool. Avec l'augmentation de la consommation d'alcool, les risques sur le plan sanitaire, social et économique ont connu une ampleur très inquiétante.

C'est ce qui justifie le lot de décès, de crimes, de violence, de viol, d'abus sexuels, de déperdition, etc. VIH/Sida, prostitution, etc., très élevée qui pousse à faire une prise de conscience au niveau des mentalités et aussi de certains paramètres relatifs aux us et aux coutumes.

Ainsi, en raison des conséquences liées à la consommation d'alcool au niveau des jeunes en Afrique de manière générale et en RDC de manière particulière plus précisément dans la zone de santé de Katoka, cet état des choses revêt l'importance de se poser les questions suivantes :

- Quels sont les facteurs qui déterminent la consommation de l'alcool chez les jeunes du quartier Kele-Kele ?
- Quelles sont les conséquences de la consommation de l'alcool chez les jeunes du quartier Kele-Kele ?
- Que faut-il faire pour résoudre ce problème d'utilisation des services de soins curatifs dans notre milieu d'étude qui est le quartier Kele-Kele ?

Hypothèses de recherche

La consommation de l'alcool chez les jeunes du quartier Kele-Kele serait liée aux facteurs entre autres :

- Facteurs socio-économiques tels que : le faible revenu du ménage, le chômage, déceptions de la vie, pauvreté.
- Les conséquences de la consommation de l'alcool chez les jeunes seraient les accidents, les violences, les conflits, délinquance, maladies digestives, les cancers, morbidité et mortalité.
- Pour résoudre ce problème de la consommation de l'alcool chez les jeunes du quartier Kele-Kele ,il serait souhaitable que l'état et les différents partenaires de multiplier les stratégies interdisant les jeunes à la consommation des toutes sortes d'alcool. Et aussi de penser à la création et fonctionnalité de lutte contre la pauvreté de la population de notre milieu d'étude, la promotion de l'éducation et de la santé.

But et objectifs de l'étude

Contribuer à l'amélioration de la situation de consommation de l'alcool par les jeunes du quartier Kele-Kele en interpellant les autorités compétentes, locales et les parents sur les stratégies d'interdiction de l'accessibilité des jeunes à la consommation de l'alcool.

Notre étude a pour objectif général Identifier les facteurs qui déterminent la consommation de l'alcool chez les jeunes du quartier de Kele-Kele.

Pour arriver à cet objectif général, nous nous sommes fixés comme objectifs spécifiques suivants :

- Identifier les facteurs qui influencent la consommation de l'alcool chez les jeunes du quartier Kele-Kele.
- Déterminer les conséquences de la consommation de l'alcool au quartier Kele-Kele.
- Proposer de stratégies permettant l'amélioration de la situation qui expose plusieurs jeunes aux conséquences dans les jours à venir.

Justification et intérêt du sujet

Si nous avons choisi d'étudier ce thème, c'est parce qu'ils constituent le fléau de la jeunesse congolaise et nous voulons ramener à la jeunesse congolaise notre outil de modération de leur consommation d'alcool et à éviter de consommer l'alcool de manière abusive, elle nuit à la santé non seulement, nous avons voulu aussi éliminer le taux de risque du VIH qui a augmenté auprès des jeunes congolais surtout plus au milieu de l'environnement des jeunes consommateurs buveurs d'alcool et alcooliques.

Après avoir ressorti les différents facteurs qui interviennent dans la consommation de l'alcool ou pas, il sera facile de proposer les stratégies à mettre en œuvre pour permettre une interdiction totale aux jeunes de ne pas accéder à l'alcool.

Comme nous avons eu besoin de recourir à des travaux scientifiques relatifs à notre sujet, ce travail constituera une banque des données aux futurs chercheurs qui nous emboîteront le pas et facilitera aux jeunes du quartier Kele-Kele de comprendre sur les conséquences de la consommation de l'alcool.

1. MÉTHODOLOGIE

Notre recherche a fait l'objet d'une étude d'observation descriptive transversale.

1.1.Méthode

La méthode mixte, prospective et statistique a été d'une grande importance pour la réalisation de cette recherche.

1.2. Techniques

- **Technique d'observation directe** : Elle a consisté d'observer les réactions des jeunes en matière de la consommation de l'alcool.
- **Technique d'interview libre appuyée par un questionnaire** : Elle nous a permis
- Cette technique nous a servi d'interviewer les jeunes du quartier Kele kele afin de déceler leurs manières de penser face à la consommation de l'alcool et les conséquences de la consommation de cette dernière.
- **Technique documentaire** : Elle nous a permis de parcourir les différents documents utiles à la rédaction de cette recherche.

1.3. Technique d'échantillonnage

Pour trouver la taille de l'échantillon, nous nous sommes servis de la formule de Fisher qui se présente de la manière suivante : $n = Z^2 (PQ)/d^2$ Où : Z^2 = Coefficient qui correspond à l'intervalle de confiance. Sa valeur est de 1,96, P est la proportion des jeunes ayant consommés de l'alcool ce qui valant à 70% pour l'année 2020. (Source : étude menée par Eduard KALONGA en 2020, $Q=1-P$, la proportion des jeunes n'ayant pas consommés de l'alcool. d^2 = La marge d'erreur, sa valeur est de 5% ou 0,05. quand l'IC est de 95%.

En appliquant la formule, la taille de notre échantillon est $n = (1,96)^2 * 0,7 * 0,3 / (0,05)^2 = 355$ jeunes à enquêter plus le 10% comme mesure de sécurité pour éviter le biais de nos répondant. Nous avons utilisé la technique d'échantillonnage probabiliste à trois degrés (Sondage à plusieurs degrés). Au premier degré, dans le quartier, les étapes suivantes ont été suivies : 1. Numérotation de toutes les localités sur des bouts de papiers et les introduire dans un petit panier ; 2. Tirer au hasard 4 localités [MUKALAY A, 2013]. Au second degré, dans chaque localité retenue, les avenues étaient sélectionnées par tirage aléatoire simple. Au troisième degré : élaborer les relevés parcellaires de tous les ménages des avenues ciblées, générer le pas en divisant le nombre des ménages des localités sur les ménages ciblés et la taille de ménage. Le premier ménage a été choisi suivant le pas de sondage. Les autres ménages étaient choisis chaque fois en ajoutant le pas au ménage précédemment choisi jusqu'à atteindre le nombre des ménages requis. Au cas où nous n'atteignons pas le nombre des jeunes exigé dans des avenues ciblées, les enquêteurs prendraient des ménages des avenues le plus proche en respectant la même méthodologie.

1.4. Critères d'inclusions et exclusions

Il a été inclus dans notre étude ; tous les jeunes des localités ciblées du quartier Kele-Kele.

- Tous les jeunes présents le jour de l'enquête ou lors de notre passage dans ce quartier ;
- Tous les jeunes adhérant sans contraintes à notre étude.
- Tous les jeunes ne remplissant pas ces critères d'inclusion ci-haut évoqués étaient exclus dans notre étude.
-

1.5. Matériels

Nous nous sommes servis d'un questionnaire d'enquête conçu à cet effet qui nous a servi à récolter les données relatives à notre étude, et autres documents tels que (ouvrage, articles, travaux scientifiques, rapports et notes des cours,) nous ont été utiles pour compléter notre littérature.

1.6. Technique de Collecte

Les données ont été collectées à l'aide d'un questionnaire d'enquête préétablie qui nous a aidé d'entrer en contact avec les jeunes du quartier Kele-Kele. Les données collectées ont été encodées et analysées à l'aide de logiciel Epi-Info 2000 version 3.5.4 qui nous a permis de faire nos analyse univariée et bivariée, et les logiciels Excel et WORD 2010 nous ont aidés à faire la saisie de texte et la représentation de nos données sous formes des tableaux.

1.7. Les variables d'étude

Les variables quantitatives et qualitatives suivantes ont été étudiées :

- **Variables quantitatives relatives aux enquêtés** : Âge (en année) taille du ménage : pour nous permettre de faire une bonne comparaison.
- **Variables qualitatives relatives sont** : Niveau d'étude, État civil, connaissance sur la consommation, facteurs de consommation, conséquences, etc...

2. RÉSULTATS

Tableau I : Répartition des enquêtés selon leur tranche d'âge

Âge	Fréquence	%
15-18ans	45	13
18-21ans	58	16
21-25ans	144	40.6
26-31ans	108	30.4
Plus de 40ans	0	0
Total	355	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Il ressort de ce tableau que, la majorité des enquêtés sont ceux âgés de 21-25ans, soit 40.6% contre 13% de ceux dont leur âge varie entre 15-18ans.

Tableau II : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude

Niveau d'étude	Fréquence	%
Primaire	52	15
Secondaire	189	53
Universitaire	75	21
Sans niveau d'étude	39	11
Total	355	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Nous trouvons dans ce tableau que, la majorité des enquêtés ont un niveau d'étude secondaire avec 53%, alors que ceux ayant aucun niveau d'étude représente 11%.

Tableau III : Répartition des enquêtés selon leur fonction

Fonction	Fréquence	%
Commerce	69	19.4
Fonction publique	47	13.2
Motard	147	41.4
Débrouillard	92	26
Total	355	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Les données de ce tableau nous montre que 41.4% de nos enquêtés sont des motards alors que 13.2% seulement sont de la fonction publique.

Tableau IV : Répartition des enquêtés selon leur État matrimonial

État matrimonial	Fréquence	%
Marié	146	41
Divorcé	11	3
Célibataire	198	56
Veuf	0	0
Total	355	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Il ressort de ce tableau que, la majorité de nos enquêtés sont des célibataires soit 56% des enquêtés sont des célibataires tandis que 3% ont déjà divorcés.

Tableau V : Répartition des enquêtés qui consomme de l'alcool

Ceux qui consomme	Fréquence	%
Oui	311	87.6
Non	44	12.4
Total	355	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : 87.6% des jeunes consomme de l'alcool.

Tableau VI : Répartition des enquêtés selon les raisons de la consommation de l'alcool

Les raisons de la consommation de l'alcool	Fréquence	%
Pour avoir la force	59	19
Pour avoir de l'énergie	57	18
Pour oublier les soucis et chômage	195	63
Total	311	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : les résultats de ce tableau nous rassurent que, les jeunes consomment de l'alcool oublier les soucis et chômage avec 63%, alors que 18% c'est pour avoir de l'énergie.

Tableau VII : Répartition des enquêtés selon les nombres de fois par jour

Nombres de fois par jour	Fréquence	%
1à4fois	93	30
5à9fois	198	64
10à15fois	20	6
Total	311	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Les données de ce tableau nous montre que, 64% des jeunes consomment de l'alcool 5-9fois par jour contre 6% qui consomment 10-15fois par jour.

Tableau VIII : Répartition des enquêtés selon le type d'alcool consommé

Type d'alcool consommé	Fréquence	%
Vin	11	4
Bières	22	7
Alcool simple (Tshitshiampa)	237	76
Boisson de palme	41	13
Total	311	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : les jeunes de ce quartier consomment plus de l'alcool local soit 76% alors que 4% seulement consomme du vin.

Tableau IX : Répartition des enquêtés selon l'âge du début de commencer à consommer l'alcool

L'âge du début de commencer à consommer l'alcool	Fréquence	%
Moins de 15ans	82	26
15 à 25 ans	188	60
26 à 36 ans	14	13
Total	311	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Nous trouvons dans ce tableau que 60% ont commencé à consommer de l'alcool à l'âge e 15-52ans, alors 13% ont commencé à consommer avant 15ans.

Tableau X : Répartition des enquêtés selon les facteurs qui les ont poussés

Les facteurs	Fréquence	%
En imitant les autres	110	36
Déception de la vie	38	12
Manque du travail	163	52
Total	311	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Les raisons ayant poussé les jeunes à consommer l'alcool c'est d'abord l'influence des amis avec 55% alors que 13% des autres consomment à cause de déception de la vie.

Tableau XI : Répartition des enquêtés selon les avantages de l'alcool

Les avantages de l'alcool	Fréquence	%
Force et courage	214	69
Beaucoup d'appétits	62	20
Excité et désir sexuel	35	11
Total	311	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : les résultats de ce tableau nous montrent que 69% des jeunes consomment de l'alcool pour avoir la force et du courage tandis que 11% consomme pour être exciter et désir sexuel.

Tableau XII : Répartition des enquêtés selon la connaissance les effets néfastes de l'alcool

Connaissance les effets néfastes de l'alcool	Fréquence	%
Oui	296	95
Non	15	5
Total	311	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Nous trouvons dans ce tableau 95% la connaissance les effets néfastes de l'alcool.

Tableau XIII : Répartition des enquêtés selon les types d'effets

Types d'effets néfastes	Fréquence	%
Accidents	98	33
Maladies	126	43
Débauches	72	24
Total	296	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Ce tableau nous montre que 43% des jeunes ont parlé des maladies comme un effet de la consommation de l'alcool et 24% ont parlé des débauches.

Tableau XIV : Répartition des enquêtés selon autres problèmes liés à l'alcool

Autres problèmes	Fréquence	%
Appauvrir la famille	125	42
Créer les conflits avec les autres	77	26
Pousser à voler et violer	94	32
Total	296	100

Source : Enquête sur terrain.

Constat : Nous remarquons dans ce tableau que, 46.2% de nos enquêtés pense que l'alcool le pousse à appauvrir la famille, et les autres pensent que la consommation d'alcool puisse à voler et violer.

Tableau XV. Tableau croisé de consommation et autres conséquences lieu à l'alcool

Consommation	Effectif	%	Autres conséquences	Effectif	%
Oui	296	100	Vol	30	10
Non	0	0	Viol	122	41
			Chômage	18	6

Consommation	Effectif	%	Autres conséquences	Effectif	%
			Pauvreté	55	18
			Accidents de circulation	79	27
Total	296	100%	Total	296	100%

Source : enquête sur terrain.

Constat : Les autres conséquences liées à la consommation de l'alcool c'est d'abord le viol soit 41%, suivi des accidents de circulation soit 27% alors que 18% des autres ont parlé de la pauvreté.

3. DISCUSSION

Après récolte des données, leurs compilations et analyses, la recherche considère que la majorité des enquêtés avait la tranche d'âge de 21-25 ans soit 40.6%, suivi de ceux de 26-31 ans soit 30.4%, et de 18-21ans soit 16%, et la fréquence faible était observée dans la tranche 15-18ans soit 13%. Ainsi par rapport au niveau d'étude des enquêtés, la plupart des enquêtés avaient comme niveau d'étude secondaire soit 53%, suivi ceux du niveau supérieur soit 21% et les autres ayant un niveau d'étude primaire soit 15% contre seulement 11% des enquêtés qui étaient sans aucun niveau d'instruction. Nos résultats sont différents à ceux trouvés dans le rapport Usage de drogues en milieu scolaire par les jeunes gens, les résultats de la pré-enquête MedSPAD en Tunisie. 2013 La prévalence de la consommation d'alcool pendant toute la vie (15,1 %) était légèrement supérieure à celle trouvée dans l'étude MedSPAD auprès des jeunes âgés de 15 à 17 ans qui a montré que 12,8 % des jeunes ont consommé de l'alcool au moins une fois dans leurs vies La moyenne d'âge de la consommation d'alcool dans notre étude était de $17,6 \pm 2,8$ ans, âge du passage du lycée à l'université. Cet âge de début était proche de celui rapporté par Manoudi et al dans son étude traitant sur Manoudi F, Boutabia S, Asri F, Tazi I. Approche épidémiologique de la toxicomanie en milieu universitaire à Marrakech (Maroc). Ann Med Psychol. 2010 ; qui était de 15 à 18 ans chez les étudiants au Maroc. Cependant, en Europe, selon l'étude ESPAD [19], dans les trois quarts des pays européens inclus dans l'étude, un élève sur deux a commencé à boire de l'alcool avant l'âge de 14 ans.

Partant de fonction des enquêtés, notre étude avait montré que 41.4% des enquêtés étaient des motards, suivi de ceux qui se débrouille avec 26%, ceux qui font les commerces représentent 19.4% et 13.2% des fonctionnaires de l'état. Nos résultats sont les mêmes à ceux trouvé par Steve KISELY et Alain en 2019 dans leur étude sur la problématique de l'alcoolisme au Congo Brazzaville, que 49,2 % des jeunes étaient des motards, pour les débrouillards étaient de 24%. Les commerçants 9%.

Concernant ceux qui consommes et raisons de la consommation de l'alcool, nous avons relevé dans notre étude que 86.4% des jeunes consomment de l'alcool et 12.4% des jeunes ne consommes pas. Ainsi que les raisons de la consommation avancées par les enquêtés sont les suivantes : pour oublier les soucis et chômage avec 63%, suivi de ceux qui prene juste pour avoir de la force avec 19% et pour avoir de l'énergie avec 18% des enquêtés. Nos données sont

les mêmes de celles publiées par l'OMS en 2012 que les consomment plus de l'alcool et la raison principale est le manque à faire soit 59% et les autres avaient parlé de l'énergie soit 30%. Selon le rapport de l'OMS sur l'alcool et la violence chez les jeunes Available from il précise que dans d'autres pays tels que les États-Unis, la Suède, la Chine et l'Allemagne, cette prévalence est beaucoup plus fréquente allant de 49 % à 90 %. Ceci pourrait être expliqué par le fait que la consommation d'alcool est considérée comme un comportement socialement acceptable accompagnant de nombreux événements.

S'agissant de nombre de fois de consommation d'alcool par jour, les résultats de notre étude ont montré que 64% des enquêtés consomment de l'alcool 5 à 9 fois par jour, suivi de ceux qui consomment 1 à 4 fois par jour avec 30% et ceux de 10 à 15 fois représente 6%. Nos résultats sont loin de ceux obtenus dans le rapport ICIS de 2017 au Canada, que 65% des jeunes consomment de l'alcool 1 à 2 fois et les autres plus de 3 fois soit 35%. Mais à BUKAVU, COSLIN P. avait trouvé en 2017 que, la fréquentation dans les débits de boissons par les adolescents était fortement interdite par l'autorité de la place, mais elle est actuellement en souffrance d'exécution et les jeunes consomment 1 à 4 fois par jours soit 54% suivi de 5 à 9 fois par jour soit 40%.

Concernant le type d'alcool consommé, nous avons trouvé que 76% des enquêtés consomment de l'alcool local, 13% des enquêtés consomment la boisson de palme, 7% consomment de la bière ainsi 4% consomment du vin. Nos résultats sont différents à ceux trouvés par Jamison B, Muula AS, Siziya S, Graham S, Rudatsikira E. Cigarette smoking among school-going adolescents et O, Bjarnason T, Kokkevi A et al. The 2011 ESPAD Report. Substance Use among students in 36 European Countries. Stockholm: Swedish Council for Information on Alcohol and other Drugs (CAN). que la bière représentait le type d'alcool le plus consommé (73,2 %). En se référant à l'OMS, la bière constituait également la boisson alcoolisée la plus consommée dans la population générale tunisienne (47 %). Ce constat a été également retrouvé dans d'autres études. Mais pour Louis Rochette, 2000 déjà cité ci-haut que, les types les plus consommés sont les liqueurs soit 44,7%, suivi de la boisson à fabrication locale soit 21,3%. Bières soit 18,7%, le vin soit 15,3%. Cette différence est due par le fait que les jeunes de chez nous n'ont pas le moyen pour consommer les liqueurs, vin et bières qui coûte cher c'est pourquoi ils choisissent la boisson de palme et l'alcool local.

Par rapport aux facteurs qui poussent les jeunes à consommer l'alcool, les enquêtés avaient montré que ce par manque du travail qu'ils consomment de l'alcool soit 52%, suivi de ceux qui prennent en imitant les autres soient 36% et de ceux qui consomment à cause de la déception de la vie avec 12%. Ces résultats sont différents à ceux dans le rapport de Findings from the 2003 Offending, Crime and Justice Survey : alcohol-related crime and disorder, que la majorité des consommateurs d'alcool ont débuté leur consommation en compagnie d'un ami ou en famille. D'un autre côté, la consommation d'alcool était significativement associée à la consommation parentale d'alcool. Dans la littérature, la consommation d'alcool est fortement liée à celle des groupes des pairs et des parents. Les individus, et les jeunes en particulier, sont socialement reliés. Leur comportement avec l'alcool l'est aussi. Les pairs et les parents jouent ainsi un rôle important dans les décisions des jeunes sur l'opportunité ainsi que sur la façon de

boire. Pour Akerlof GA, l'effet des pairs influence à la fois la première consommation, le choix du type d'alcool, les modalités ultérieures de consommation et même les complications ultérieures.

Par rapport à la connaissance et sortes d'effets néfastes sur la santé des jeunes, nous avons trouvé que 95% des enquêtés ont la connaissance sur les effets néfastes de l'alcool sur la santé et 5% n'avaient la connaissance, ainsi que 43% des enquêtés avaient parlé des maladies comme un effet néfaste de l'alcool, 33% eux étaient pour les accidents et 24% avaient parlé des débauches. Ces résultats sont les mêmes à ceux obtenus par INPES. Intervention auprès des consommateurs excessifs d'alcool. Available en 2015 Approximativement, un cinquième des consommateurs d'alcool de notre étude (20,5 %) ont été victimes ou auteurs d'agression ou d'accident de la voie publique tout en étant en état d'alcoolisation. Ce phénomène semble être mondialement répandu. En effet, en Angleterre, dans une étude menée auprès des jeunes âgés entre 18 et 24 ans, ceux qui buvaient jusqu'à atteindre un état d'ébriété étaient au moins deux fois plus susceptibles d'avoir participé à une bagarre dans les douze mois précédant l'étude. D'après l'OMS, la consommation nocive d'alcool constitue un facteur de risque de violence chez les jeunes. Les manifestations de cette violence sont multiples. Il peut s'agir d'intimidation, d'actes violents perpétrés par des bandes, d'agressions sexuelles ou de bagarres dans les rues, les bars et les boîtes de nuit. Cette relation entre alcool et dangerosité s'explique par les effets directs de l'alcool sur les fonctions physiques et cognitives. En effet, l'alcool entraîne une perte de maîtrise de soi et un affaiblissement de la capacité à traiter l'information, aiguissant l'impulsivité et la labilité émotionnelle et rendant certaines personnes plus sujettes à réagir avec violence à un épisode de confrontation.

CONCLUSION

Cette étude a montré qu'une proportion importante (87.6%) des jeunes du quartier Kele-Kele consomme de l'alcool contre 12.4% qui ne consomme pas. Et les facteurs qui sont à base de la consommation de l'alcool par les jeunes identifier dans notre recherche sont les suivants : le Manque du travail soit 52%, suivi de la mauvaise compagnie soit 36% et aussi la Déception de la vie soit 12%. Et comme conséquences et autres effets qui sont à la base de la consommation de l'alcool sont telle que : les différentes maladies peuvent intervenir soit 43%, suivi des accidents de surculation sur les routes soit 33% et des débauches aussi soit 24%. Et autres problèmes liés à la consommation identifiés dans notre étude sont les suivants : la consommation de l'alcool pousse les jeunes à appauvrir leurs familles soit 42%, suivi de ceux qui pensent que la consommation de l'alcool pousse les jeunes à voler et violer soit 32% et les autres pensent que la consommation de l'alcool créer les conflits avec les autres soit 26%.

Par là nous recommandons une prise de conscience au préalable des jeunes vis-à-vis de la consommation de l'alcool pour éviter les conséquences déjà citées ci-haut.

Sans toutefois prétendre que ces solutions sont les meilleures de toutes, nous osons croire que leurs applications seraient un point de départ ou porteur d'espoir dans l'avenir de la jeunesse de la zone de santé de KATOKA en particulier et dans la province du KASAI CENTRAL en général et du quartier Kele-Kele en particulier, passé à la création d'une classe moyenne pour

lutter contre le chômage des jeunes et aussi les centres d'encadrement des jeunes. Multiplier les séances de sensibilisation de lutte contre la consommation des boissons fortement alcoolisées et sur les maladies que ces boissons causent aux consommateurs. Prendre conscience de dégât causé par la consommation des boissons alcoolisées, car en consommant ces boissons ils ont provoqué les maladies telles que le cancer, les maladies cardiaques. Et autres problèmes de la vie.

BIBLIOGRAPHIE

1. ALAIN CEROLE L'alcoolisme : un exposé pour comprendre un essai pour réfléchir. Paris ; éd. Flammarion. 2013
2. Oms 2015 : OMS Avec l'alcool, moins, c'est Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS, Publications régionales, Série européenne, n° 70). 1996.
3. Alain Mabanckou 2010. Intoxications aiguës à l'alcool et boissons sucrées alcoolisées : avis scientifique [Internet]. Montréal : Institut national de santé publique du Québec ; 2010,
4. Bailey B 2010 : Association between alcohol consumption and self-reported depression among elderly Australian men. *Geriatric Mental Health Care*.
5. Christophe Huÿnh, Louis Rochette, Éric Pelletier, Didier Jutras-Aswad, Alexandre Larocque, Marie-Josée Fleury, Steve Kisely et Alain Lesage (2014). Les troubles liés aux substances psychoactives : Prévalence des cas identifiés à partir des banques de données administratives
6. Coslin P.G. Les conduites à risque à l'adolescence. Armand Colin, coll. Coursus Psychologie, n16., expertise collective, alcool, Effets sur la santé, 2001.
7. DIDIER Claude ROD : nouveau programme de santé de l'OMS 2014
8. Griswold, M. G., Fullman, N., et al. (2018). Alcohol use and burden for 195 countries and territories, 1990–2016: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2018.
9. HARALD Klingemann : OMS, alcool et ses conséquences sociales la dimension oubliée, 2001
10. Hibell B. 2008 : Correlates of alcohol abstinence and at-risk alcohol consumption in older adults with depression:
11. Hibell B., Guttormsson U., Ahlström S., Balakireva O., Bjarnason T., Kokkevi
12. ICIS. « Qu'est ce qui a changé dans la consommation d'alcool chez les jeunes 2017
13. INPES : étude comparative de INPES 2007
14. Jean Robert Mabilia-Bobela, Kryste-Chancel All, cahier Cahiers d'études et recherches francophones/santé » résumé de l'article volume60 juillet-août-septembre, étude original éd médicales et scientifique France 2000.
15. Kaptoge S. et al 2011 : Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Profil détaillé des faits et des statistiques touchant l'alcool et les drogues au volant – 2011
16. Lilyan MVE ONA 2003 : Risk thresholds for alcohol consumption: combined analysis of individual-participant data for 599 912 current drinkers in 83 prospective studies
17. Louis rochette 2000 : CAP des jeunes sur les effets de la consommation d'alcool sur la santé.

18. Martinez. p. ; étude des facteurs de risques de la consommation de l'alcool chez les jeunes 2017.
19. MUKALAY A. Livre de statistique appliquée à la santé publique.1ère partie. SAPU/DEA/UNILU. Lubumbashi : Presses Universitaires de LUSHI, 2013.
20. Manoudi F, Boutabia S, Asri F, Tazi I. Approche épidémiologique de la toxicomanie en milieu universitaire à Marrakech (Maroc). Ann Med Psychol. 2010;
21. Maurice A. 2014. "The nn11 ESPAD Report. Substance Use among Students in n6 European Countries". nnn p.
22. Mickael NASSILA 2010 : Éducation pour la santé et nutrition, ministère de l'enseignement du Rwanda.
23. MUKUNA et OHADJO rapport portant sur le degré de la consommation d'alcool chez les jeunes.
24. MUKUNA et OHADJO (2014) Problématique de consommation des boissons alcoolisées et son impact sur la santé ; mémoire Inédit, Institut Supérieur des Techniques Médicales et Management.
25. MVE ONA. Institut Sous-régional des Statistiques et d'Economie Appliquée (ISSEA) - Ingénieur 2006.
26. OMS Conseil international des infirmiers, Guide pour la prise en charge pour les services infirmiers, de porteurs du virus de l'Immuno- déficience Humaine (VIH), OMS SIDA série 3 Genève.
27. Ministère de la santé. Direction de la santé de la médecine scolaire et universitaire. Usage de drogues en milieu scolaire : résultats de la pré-enquête MedSPAD en Tunisie. 2013. Available from
28. O, Bjarnason T, Kokkevi A et al. The 2011 ESPAD Report. Substance Use among students in 36 European Countries. Stockholm: Swedish Council for Information on Alcohol and other Drugs (CAN).
29. OMS, Problèmes de santé publique provoquée par l'usage nocif de l'alcool, avril 2005
30. OMS. 2012 Synthèse issue de la journée scientifique de l'Ireb du 5 décembre nn1n », Focus Alcoologie
31. PGZS (2015). Review of survey and experimental research that examines the relationship between alcohol consumption and men's sexual aggression perpetration. Trauma Violence Abuse
32. Pierre J. Courtejoie : Rapport technique n° 650 d'un comité d'expert de l'OMS. Problèmes liés à la consommation d'alcool « alcoolisme » BEPERS Kangu mayumbe. 2003.
33. Pierre J. Courtejoie Nzangu Maringa Rapport technique n° 650 d'un comité d'expert de l'OMS. Problèmes liés à la consommation d'alcool « alcoolisme » BEPERS Kangu mayumbe 2003.
34. Popova S. lange S 2016 : Dossier de l'OMS sur l'alcool et la violence à l'égard du partenaire intime
35. Revue réveillez-vous, l'alcool un danger qui vous guette 2005.
36. Steve kisely et alain 2019 : problématique de l'alcool au Congo Brazzaville
37. Van den Berg, 2005 : Résumé lié aux DCAFR : Les jeunes et l'alcool, 2014.

38. WORLD HEALTH organization 2018 La revue du praticien : médecine générale :
Alcool : usage à risque et nocif, savoir en parler pour repérer et évaluer Tome 10 2018.

**Analyse historique des organismes de développement agricole (O.D.A)
au Grand Kasai de 1960 à 2020**

Tshiamala Miandabu.

Chef de Travaux/ISDR-Tshibashit

Ngalamulume Mutefu Adolphe

Assistant/ISDR-Tshibashi

Résumé

L'espace Grand Kasai est une région riche en potentialités naturelles, tant au niveau du sol que du sous-sol, suscitant un grand intérêt pour son exploitation. C'est dans ce cadre que plusieurs organismes de développement ont émergé, visant à promouvoir non seulement l'économie, mais aussi les aspects sociaux et culturels des habitants.

Ce travail se propose d'inventorier les organismes de développement agricole présents dans l'espace du Grand Kasai de 1960 à 2020. L'approche historique adoptée permet de suivre l'évolution des faits économiques liés à l'exploitation et au développement agricole, en examinant pour chaque organisme sa mission, ses activités et les raisons de sa disparition sur la scène du Grand Kasai. L'objectif est d'initier une réflexion sur l'évolution économique du Grand Kasai, où l'agriculture, malgré la richesse naturelle de la région, demeure un secteur de moindre importance. La région fait malheureusement partie des plus pauvres de la République Démocratique du Congo, en raison des guerres, des conflits et des pillages qui l'ont ravagée. Suite au démembrement administratif, l'espace du Grand Kasai est désormais constitué de cinq provinces : Kasai Central, Kasai, Kasai Oriental, Lomami et Sankuru.

INTRODUCTION

Les physiocrates et économistes, de tout temps, n'ont jamais sous-estimé la valeur du substrat "terre" et des richesses qu'il peut offrir (BONNEFOU, 1972 :19). C'est ainsi qu'est née la notion d'agriculture, une activité primaire qui a progressivement supplanté le mode de vie nomade de l'humanité. Grâce à la découverte de l'agriculture et à l'outillage qui l'a rendue possible, l'homme a opéré une transition vers un mode de vie sédentaire.

L'agriculture, cependant, ne resta pas stationnaire. Elle évolua à travers divers courants et événements tels que les inventions, innovations, idéologies, mécanisation, industrialisation, commerce, institutions, et organisations. Cette dynamique continue de se manifester aujourd'hui. Il est donc pertinent de retracer cette évolution dans le cadre du Grand Kasai, particulièrement après la fin de la colonisation en 1960, date de l'accession à la souveraineté de la République Démocratique du Congo, et l'émergence d'une mouvance agricole interne forte (LUMUMBA P.E., 1960 ; de St MOULIN, L.).

À la fin de la période coloniale, l'économie du Grand Kasai était centrée sur l'agriculture et la production minière, notamment du diamant. La région produisait en grande quantité du maïs destiné à l'exportation vers le Katanga. D'autres cultures vivrières telles que le manioc, le niébé, l'arachide, le riz, la banane et la patate douce prospéraient également. De plus, des cultures pérennes telles que le palmier à huile, le café et le coton étaient cultivées. Le réseau routier qui reliait les différents territoires, secteurs, villages et groupements facilitait les échanges commerciaux et la circulation des personnes.

Cependant, après la période coloniale, le Grand Kasai a connu des guerres, des pillages, des conflits fonciers et coutumiers, ainsi qu'une gouvernance dégradée, engendrant une récession économique. Ces événements ont eu un impact considérable sur les conditions socioéconomiques. La production agricole a diminué pour plusieurs raisons : la dégradation des sols, la détérioration des routes de desserte agricole, l'incapacité à transporter, commercialiser et consommer les produits agricoles dans les centres de consommation, un manque de techniques culturales et de gestion intégrée de la fertilité des sols, la disparition progressive des organismes de développement agricole, un manque d'investissements, ainsi que des tracasseries diverses. Le taux de malnutrition a considérablement augmenté, tandis que l'accès aux intrants est resté limité et difficile. C'est cette disparition des organismes de développement agricole dans le Grand Kasai qui suscite notre préoccupation dans cette étude.

L'espace du Grand Kasai, tout comme Tshikapa et Mbuji-Mayi, est riche en ressources naturelles, ce qui a attiré l'intérêt international pour leur exploitation (MANDJUMBA, M., 1989 :56). Plusieurs organismes de développement sont ainsi apparus, visant à promouvoir non seulement l'économie, mais aussi le bien-être social et culturel de la population locale. Dans le cadre de ce travail, nous nous concentrerons sur l'inventaire des organismes de développement agricole (O.D.A) qui ont opéré dans la région entre 1960 et 2020.

Nous avons choisi de faire l'inventaire des organismes ayant œuvré spécifiquement dans le domaine du développement agricole dans le Grand Kasai, car leur impact a souvent débordé et attiré l'attention d'autres acteurs du développement, tant nationaux qu'internationaux.

Eu égard à ce qui précède, nous posons les questions suivantes :

- Quels sont les O.D.A. qui ont existé dans le Grand Kasai entre 1960 et 2020 ? Quelles étaient leurs missions ?
- Quelles sont les raisons de la disparition progressive de ces organismes dans la région du Grand Kasai ?

Les réponses à ces questions constituent le cœur de la problématique de cet article. Pour y parvenir, nous avons choisi une démarche méthodologique rigoureuse, en suivant un cadre qui nous permet de rester dans la légalité et de garantir la validité de nos résultats.

1. ORIENTATION CONCEPTUELLE ET MÉTHODOLOGIQUE

Il convient, dans cette section, de préciser les définitions des concepts clés et d'éclairer les orientations méthodologiques qui ont guidé l'élaboration de cette étude et l'analyse des résultats obtenus.

La recherche documentaire, accompagnée de la consultation de ressources en ligne (internet), a permis d'examiner divers ouvrages, revues, et rapports relatifs au sujet traité. Cela a constitué la base pour collecter les données pertinentes.

L'observation participante, étant natif du Grand Kasai, nous a permis d'accéder directement aux informations sur la disparition progressive des organismes de développement agricole dans cette région. Cette méthode nous a facilité les contacts avec les responsables des différents services, les représentants des organismes, ainsi que certains leaders locaux de la ville de Kananga et du Kasai, nous permettant ainsi d'obtenir des données primaires pertinentes pour notre étude. Ces informations ont ensuite été organisées en trois volets principaux : l'inventaire des O.D.A., les périodes d'intervention, leurs missions ou préoccupations, et enfin les conclusions.

L'approche historique a été fondamentale pour identifier les différents organismes de développement agricole (O.D.A.) et pour comprendre les périodes durant lesquelles ces derniers ont eu le plus d'impact, en respectant un ordre chronologique et en tenant compte des événements marquants ayant affecté la vie socio-économique du Grand Kasai. Cette perspective historique nous permet de suivre l'évolution des faits économiques liés à l'exploitation et au développement de l'agriculture dans la région. Afin de rendre cette évolution intelligible, nous avons subdivisé la période de 1960 à 2020 en sous-périodes, en fonction des événements significatifs ayant influencé le paysage institutionnel des O.D.A. au Kasai.

Cette démarche nous a également permis de cerner pour chaque organisme, dans la mesure du possible, sa mission spécifique, un résumé de ses activités, ainsi que les raisons de sa disparition dans l'espace Kasaien. Cette analyse vise à susciter une réflexion sur l'évolution économique du Kasai, une région où l'agriculture n'a pas toujours occupé une place centrale, malgré les ressources naturelles abondantes dont elle dispose.

Cependant, ces dernières années, une dynamique de relance de l'agriculture a été amorcée. Ce secteur, désormais associé à la protection de l'environnement et à l'amélioration des infrastructures de désenclavement, est considéré comme une priorité par les gouvernements, tant au niveau national qu'au niveau du Grand Kasai. Cette évolution se reflète dans certains documents stratégiques, tels que les plans provinciaux, qui visent à accroître et diversifier la production agricole.

Des efforts ont également été constatés grâce aux initiatives récentes de partenaires techniques et financiers, aussi bien publics que privés, tels que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, la Banque Africaine de Développement (BAD), la FAO et la Belgique

via la CTB. Ces partenaires se concentrent sur plusieurs domaines essentiels : le désenclavement des zones rurales (pistes et bacs), la structuration du monde paysan, l'appui au secteur semencier (projet ASS), le soutien à l'INERA (projet APV), ainsi que l'accompagnement de la pisciculture, du petit élevage, de l'aquaculture, de la mécanisation agricole (projet SN) et de la traction animale (projet PRESAR).

Quant aux concepts, il est essentiel de souligner que le terme « organisme » dans le contexte de cette étude se réfère à un « ensemble organisé » d'éléments qui œuvrent dans un objectif commun. Cette définition est tirée du Dictionnaire Alphabétique et Analogique de la langue française (p.17). Ainsi, les organismes de développement agricole (O.D.A) ont pour objectif d'atteindre un « développement agricole », soit une amélioration des conditions de vie de la population à travers des activités agricoles. Cette notion est largement partagée par l'ingénieur agronome français René DUMONT (1963 :10) dans son ouvrage *L'Afrique Noire est mal partie*.

L'agriculture, définie comme l'art de soigner la terre et de la mettre en valeur à travers la culture de plantes, a été vue comme une « priorité de priorité » en République Démocratique du Congo. Elle a connu des périodes de grande importance, telles que celles de « Retroussons les manches », « Salongo alinga Mosala », et les initiatives comme le « Manifeste de la N'sele » et l'« objectif 80 » (DAIPN, 1976 :12).

En partant de ces principes, cette étude se concentre sur les O.D.A qui ont contribué au développement agricole du Grand Kasai de 1960 à 2020. Nous avons ainsi privilégié l'inventaire des organismes d'envergure nationale ou internationale qui ont eu une influence significative dans cette région. Les organismes que nous avons inclus dans cette étude sont soit étatiques, paraétatiques ou non gouvernementaux, mais tous ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'agriculture au Kasai.

Pour des raisons de non-exhaustivité, cette étude exclut les associations paysannes et les ONG à portée plus locale, et se concentre sur des entités dont l'impact a été plus large, avec l'agriculture comme objectif principal de leur action. Nous avons donc délibérément exclu les organismes dont l'agriculture n'était qu'une activité auxiliaire ou complémentaire. L'approche historique nous a permis de regrouper ces organismes en fonction de la période où ils ont été les plus actifs, en tenant compte des événements socio-économiques ayant affecté le Grand Kasai et la RDC en général.

1.2. Aperçu historique du Grand Kasai

Le Grand Kasai, aujourd'hui composé de cinq provinces (Lomami, Sankuru, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental), a connu une série de réformes administratives qui ont façonné son organisation actuelle. Le découpage actuel en provinces a été formalisé par la constitution du 18 février 2006 et effectif depuis 2015. Historiquement, la région faisait partie de l'ancienne province coloniale du Kasai, et les limites actuelles sont un vestige du découpage administratif de 1933. Ce territoire, avec une superficie de 325,044 km² et une population estimée à plus de

15 millions d'habitants, a toujours été au centre des préoccupations en termes de développement.

Le Kasai, riche en ressources naturelles, a toujours été une région stratégique, avec des activités agricoles et minières concentrées autour de cultures vivrières comme le maïs, le manioc, et des produits de culture pérennes tels que le coton, le café et le palmier à huile. Avant l'indépendance de la République Démocratique du Congo en 1960, l'agriculture constituait un secteur florissant de l'économie locale. Cependant, après l'indépendance, les conflits internes, la guerre, la dégradation des infrastructures et la gestion inefficace ont contribué à l'effondrement du secteur agricole.

Ce contexte historique est crucial pour comprendre pourquoi malgré les grandes potentialités agricoles, le Kasai est resté une région en marge des progrès agricoles nationaux, avec des défis considérables liés à l'organisation spatiale, à l'absence d'investissements et à l'effritement des politiques agricoles. De plus, les divers organismes de développement qui ont émergé pour soutenir l'agriculture dans la région n'ont pas réussi à inverser ces tendances négatives, souvent en raison de la conjoncture politique, des conflits fonciers, de l'inefficacité institutionnelle et des ressources limitées.

1.2.1. Inventaire des Organismes de Développement Agricole au Kasai

1.2.1.1. Période de 1960 à 1973

Au cours de la période de 1960 à 1973, plusieurs organismes ont œuvré pour le développement agricole au Kasai, chacun ayant des objectifs spécifiques visant à renforcer la production agricole et soutenir les populations rurales. Le tableau ci-dessous présente ces organismes ainsi que leurs préoccupations principales.

Tableau n°1 : O.D.A au Kasai/1960 à 1973.

N°	O.D.A	Préoccupation
1	C.P.S.A	Production des semences améliorées
2	COTONCO	Production du coton
3	COTONNIÈRE	Production du coton
4	INERA	Soutenir la production par l'étude et la recherche agronomique
5	ONAFITEX	Traitement des fibres textiles
6	S.E.C	Promotion de l'élevage
7	SOTRABO	Promouvoir l'agriculture par tractions animales
8	PROPA	Promouvoir les paysans
9	PROFER	Promouvoir la femme rurale
10	CADULAC	Promouvoir la recherche agronomique
11	PMKO	Production de Maïs

Source : Nos enquêtes menées sur terrain.

Après l'accession du Congo à l'indépendance en 1960, les initiatives économiques lancées pendant la période coloniale, notamment celles en faveur du secteur agricole, ont continué à

être mises en œuvre. Cela a été particulièrement le cas des projets de la Belgo-Congolaise, comme le souligne DAIPN (1976 :2).

Le tableau n°1 présente plusieurs organismes importants pour le Kasai pendant cette période, notamment le **C.P.S.A.** (Centre de Production des Semences Améliorées), qui gérait plusieurs sites de production des semences dans des localités telles que **Mpanya Nsantu** (territoire de Dibaya), **Salushimba** (territoire de Luiza) et **Bena Longo** (territoire de Mweka).

En plus du C.P.S.A., il y avait **COTONCO** (Cotonnière du Congo), un organisme ayant pour objectif d'intensifier la culture du coton. Ce dernier changera de dénomination en **COTONNIÈRE**, car la gestion du secteur passait progressivement sous contrôle congolais, mettant fin à l'influence de l'ancienne métropole. De son côté, **I'INERA** (Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique) avait pour mission de mener des études sur l'amélioration des variétés agricoles, notamment le maïs et l'arachide, à la station de **Ngandajika**. Ces recherches ont abouti à des résultats positifs qui furent largement vulgarisés par les services agricoles de l'État.

Les agronomes et moniteurs agricoles présents sur le terrain ont joué un rôle clé dans l'accompagnement des paysans pour la mise en œuvre des résultats de ces recherches. La **SEC** (Société d'Élevage du Congo), elle aussi héritée de l'époque coloniale, a continué après l'indépendance à promouvoir l'élevage au Kasai. Elle gérait de nombreux ranchs et fermes (à **Luiza, Kazumba, Demba, Dibaya, Dimbelenge, Tshikapa, Kabinda, Ngandajika**, etc.) et soutenait l'élevage de bétail, notamment à travers des cheptels issus des fermes missionnaires. Une des stations les plus renommées était **MIAO**, mise en avant par le zootechnicien belge **Kepler** (1969 :26), mais aussi celle de **Lubudi**, qui a joué un rôle dans l'amélioration de l'élevage au Kasai. Similairement, **SOTRABO** (Société de la Traction Bovine) s'est concentrée sur l'utilisation des bovins pour la traction animale, une démarche qui visait à améliorer la production agricole dans la région.

D'autres initiatives locales ont également vu le jour, telles que la **PROPA** (Promotion des Paysans) et la **PROFER** (Promotion de la Femme Rurale), toutes deux lancées par l'archidiocèse de Kananga (anciennement Luluabourg). Ces programmes se sont fixé pour objectif de soutenir les paysans dans leur activité agricole et de promouvoir le rôle de la femme dans le milieu rural (Centenaire de l'Église Catholique au Kasai, Doc, arch, 1994 :16).

Enfin, il convient de mentionner le **CADULAC** (Centre Agronomique pour l'Afrique Centrale), un projet initié par l'Université de Louvain. Le centre, qui avait initialement son siège à **Kaponde**, a été transféré à **Tshibashi** en 1960, à la suite des événements liés à l'indépendance.

De plus, au début des années 1970, l'**ONAFITEX** (Office National des Fibres Textiles) a vu le jour à Kananga, précisément à **Kamayi** (actuellement le site de **SAVINKAS**), où il s'occupait du traitement des fibres textiles pour en assurer la conservation.

En somme, durant cette période de 1960 à 1973, l'agriculture au Kasai a encore montré un bon dynamisme, contribuant de manière significative à l'économie nationale, malgré les turbulences politiques liées à la première République et au début de la seconde République sous le régime de **Mobutu Sese Seko** (CORNEVIN R., 1966 :304). Toutefois, un tournant décisif est survenu en **1973** avec l'instauration de la **zaïrianisation** (DAIPN, 1976 :5), qui marqua un passage de la prospérité à un déclin agricole, malgré les bonnes intentions initiales des autorités nationales.

1.2.1.2. Période de 1974 à 1989.

De 1974 à 1989, une douzaine de nouveaux organismes ont vu le jour au Kasai pour soutenir l'agriculture, en complément des structures existantes telles que **l'INERA**, **l'ONAFITEX**, **PROFER** et **PROPA**. Le tableau n°2 présente ces nouveaux organismes et leurs préoccupations principales.

Tableau n°2 : O.D.A introduits au Kasai entre 1974 et 1989.

N°	O.D.A	PREOCCUPATION
1	OZACAF	Production du café
2	PM/BENALONGO	Production des maïs
3	ONACER	Production des céréales
4	CEDERIM	Promotion de l'agriculture
5	S.R	Reboisement
6	P.N.P.F	Production des poissons
7	PRODALU	Développement agricole
8	INADES (IFCO)	Sécurité alimentaire et développement agricole
9	P.N.S.A	Maitrise des statistiques agricoles
10	SNHR	Approvisionnement en eau potable
11	SENATRA	Diffusion de la traction animale
12	SENIVEL	Appui avec intrants vétérinaires et d'élevage

Source : Nos enquêtes menées sur terrain.

Parmi les organismes introduits, **OZACAF** (Office Zaïrois du Café) occupe une place notable. Il a été implanté à **Mweka**, où il avait pour mission de multiplier des semences de caféier résistantes aux maladies et de fournir les planteurs en semences pour accroître la production de café, un produit de rapport important au Kasai. Cependant, face à la gestion difficile de grandes plantations cafetières après la **zaïrianisation**, l'**OZACAF** a montré des signes de déclin, étant incapable de s'imposer sur le terrain, ce qui a conduit à la mise en place du **PM/BENALONGO** (Projet Maïs du Kasai), basé à **Bena Longo**, pour remplacer l'initiative de production du café. Le maïs, étant une culture de base alimentaire avec des exigences culturelles moins complexes que celles du café, est devenu prioritaire.

En plus du **PM/BENALONGO**, deux autres organismes se sont installés à **Mweka** : **ONACER** (Office National des Céréales) et **CEDERIM** (Centre de Développement Intégré de Mweka). Mweka a ainsi joué un rôle central en tant que pôle agricole dans le Kasai, soutenu par plusieurs

initiatives paraétatiques. À cette époque, le **PMKAO** (Projet Maïs du Kasai Oriental) a également été mis en place, visant à stimuler la production de maïs dans le Kasai Oriental. Cependant, malgré l'expansion de ces projets agricoles, le Kasai faisait face à de sérieux défis écologiques, notamment la déforestation et l'érosion des sols. C'est dans ce contexte qu'a émergé le **S.R** (Service de Reboisement), dont la mission était de relancer la verdure, lutter contre les érosions sur les terres cultivées et préserver la biomasse au Kasai. Ce programme est devenu crucial pour la conservation de l'environnement dans une région où l'exploitation des ressources naturelles était de plus en plus intense.

La crise alimentaire, exacerbée par la **zaïrianisation** et la crise pétrolière de 1974, a également conduit à l'introduction du **P.N.P.F** (Programme National de la Pisciculture Familiale). Ce programme, initialement porté par des membres du **Corps de la Paix**, visait à améliorer la sécurité alimentaire par la production de poissons, notamment les espèces de **Tilapia** telles que le **Tilapia marchchure** et le **Tilapia nilotica**, adaptées aux conditions locales.

La même période a vu l'arrivée de projets comme **PRODALU** (Projet de Développement Agricole de Lulua) en 1985, et l'**INADES/IFCO** (Institut Africain de Développement Économique et Social), qui a démarré à **Kananga** avant de s'étendre à **Mbuji-Mayi**. Ces initiatives ont renforcé les efforts de développement rural en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et le développement agricole au Kasai.

Face à la nécessité de suivre l'évolution de la production agricole de manière plus rigoureuse, le **P.N.S.A** (Programme National des Statistiques Agricoles) a été créé pour fournir des données fiables afin d'accompagner les autres programmes agricoles.

Une autre problématique importante à cette époque était l'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable, une ressource essentielle tant pour la population rurale que pour les activités agricoles (irrigation, maraîchage, abreuvoirs pour les animaux, etc.). Pour répondre à ce besoin, le **S.N.H.R** (Service National d'Hydraulique Rurale) a déployé plusieurs puits artésiens à travers le Kasai et dans la ville de **Kananga**.

Quant à la traction animale, le **SENATRA** (Service National de Traction Animale) a élargi son champ d'action en 1987 en incluant l'utilisation de **chevaux** en plus des bœufs. Cependant, cette initiative a échoué, car les chevaux n'ont pas été réintroduits avec succès dans la région. En parallèle, le **SENIVEL** (Service National des Intrants Vétérinaires et d'Élevage) a soutenu l'aspect vétérinaire en offrant des intrants nécessaires à l'élevage.

Cette période de 1974 à 1989 fut marquée par une grave crise alimentaire, aggravée par la croissance démographique rapide, des pratiques agricoles mal gérées et l'impact de la crise pétrolière mondiale. Ces difficultés ont conduit à l'apparition de nombreux organismes de développement agricole dans le but de lutter contre la faim et de soutenir la croissance économique dans le cadre de l'**objectif 80** promu par le président **Mobutu Sese Seko**. Cependant, malgré ces efforts, le Kasai et le Congo en général ne retrouveront jamais l'éclat

agricole qu'ils avaient connu au début de l'indépendance, à l'époque où l'agriculture était un secteur florissant.

1.2.1.3. Période de 1990 à 2020

De 1990 à 2020, une nouvelle vague d'organismes de développement agricole (ODA) a émergé au Kasai, dans un contexte politique marqué par la démocratisation du pays suite au discours du président Mobutu Sese Seko du 24 avril 1990, qui a introduit le multipartisme au Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo). Cette période a vu une ouverture économique, accompagnée de la création de nouveaux acteurs dans le domaine agricole, qui ont cherché à combler les lacunes laissées par les initiatives précédentes et à stimuler de nouvelles dynamiques agricoles.

Le tableau n°3 répertorie les principaux ODA créés au Kasai pendant cette période et leurs préoccupations principales.

Tableau n°3 : O.D.A introduits au Kasai entre 1990 à 2020.

N°	O.D.A	PRÉOCCUPATION
1	PETIT PAS	Encadrement et production agricole
2	D.V.D.A	Aménagement des voies des déserte agricole
3	P.N.R	Production du riz
4	S.N.V	Relever le niveau de la cible en matière de vulgarisation des techniques agricoles
5	SENAQUA	Production des cultures aquatiques
6	P.N.M	Production des maniocs
7	SENAMA	Mécanisation agricole
8	CARITAS	Encadrement et appui globaux
9	P.U.A.A	Sécurité alimentaire
10	SENASEM	Production des semences améliorées
11	A.P.S.A	Appui aux producteurs agricoles
12	F.A.O	Appui aux producteurs agricoles
13	CRONG	Encadrement des ONG paysanne et autre
14	PRESAR	Réhabilitation agropastorale
15	SQAV	Protection de la population contre les infections végétales et animales
16	SENAFIC	Amélioration de l'espace agricole avec fertilisants

Source : Nos enquêtes menées sur terrain.

Parmi ces nouveaux acteurs, **PETIT PAS**, une ONG belge, a fait son entrée au Kasai avec une approche multisectorielle touchant non seulement l'agriculture, mais aussi la santé, l'éducation et l'habitat. Son objectif principal était de promouvoir l'auto-suffisance parmi les petits producteurs paysans. Aujourd'hui, **PETIT PAS** poursuit ses activités à **Kananga**, notamment à **Shatshikumba** et **Katende wa Bakuabuishe**, où il se consacre à la production de maïs, de

manioc, ainsi qu'à l'élevage, tout en fournissant un encadrement global aux communautés locales, y compris un centre de santé.

La **D.V.D.A** (Direction des Voies de Desserte Agricole) a, quant à elle, travaillé à l'entretien et à l'amélioration des routes d'intérêt local, telles que celles reliant **Kananga** à **Kasasa**, **Dilembue**, **Matamba**, **Bilomba**, **Masuika**, et d'autres localités. Ces efforts ont facilité l'évacuation de la production agricole vers les grands centres de consommation.

L'**A.P.S.A** (Appui aux Producteurs du Secteur Agricole) a fourni des intrants agricoles divers, tels que des semences, des outils et des financements, pour soutenir la production. Parallèlement, le besoin croissant de sécurité alimentaire a conduit à la création de plusieurs programmes, dont le **P.N.R** (Programme National du Riz), soutenu par des experts japonais spécialisés dans la riziculture. Ce programme, en partenariat avec le **SENAQUA** (Service National d'Aquaculture), a favorisé la diversification des cultures aquatiques et a produit de bons résultats, notamment dans la région autour de Kananga, où des étangs piscicoles ont émergé.

Le **SENAMA** (Service National de Mécanisation Agricole) a également contribué à la relance de l'agriculture en recourant à la mécanisation par traction animale, mais aussi en introduisant de grandes machines, telles que des tracteurs et des motopompes. Ce programme visait à augmenter l'efficacité de la production agricole, à l'instar de **SOTRABO** et **SENATRA** dans les années précédentes.

Parallèlement, **CARITAS** a renforcé les efforts d'encadrement des paysans, en leur fournissant des semences et des outils agricoles, en collaboration avec **SENASEM** (Service National des Semences). Le **P.U.A.A** (Programme d'Urgence d'Autosuffisance Alimentaire), de son côté, a fourni des semences à haute rentabilité et à cycle de culture court, afin de garantir une production rapide et adaptée aux besoins alimentaires locaux.

La **FAO** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) a aussi apporté son soutien aux producteurs agricoles du Kasai. Depuis 2000, la **FAO** intervient dans le Kasai Oriental, puis, à partir de mai 2005, elle s'est également installée dans le Kasai Occidental pour aider les paysans avec des programmes de renforcement de capacités et d'approvisionnement en intrants agricoles. Le **CRONG** (Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales) a, quant à lui, soutenu les ONG locales en renforçant leur action auprès des communautés paysannes.

Le **SQAV** (Service de la Quarantaine Agricole et Vétérinaire) a été mis en place pour prévenir les infections végétales et animales, bien que le service ait rencontré des difficultés, notamment l'absence de laboratoires adéquats pour un contrôle épidémiologique efficace. En complément, le **SENAFIC** (Service National des Fertilisants et Intrants Connexes), basé à **Kananga**, a contribué à améliorer la qualité des sols agricoles en fournissant des fertilisants aux producteurs, afin d'optimiser la production agricole dans les zones rurales appauvries.

La période de 1990 à 2020 marque un déploiement intensifié des activités des ODA au Kasai, dans un contexte de forte croissance démographique et de retour des populations déplacées, notamment des réfugiés du Katanga. Ces derniers ont dû s'adapter à la vie en milieu rural en se tournant vers l'agriculture pour améliorer leurs conditions de vie. Cependant, malgré tous les efforts mis en place, l'agriculture du Kasai n'a pas retrouvé la prospérité de ses premières années post-indépendance.

Enjeux et perspectives du développement agricole au Kasai

Au fil des décennies, l'espace Kasai a été le théâtre d'une multitude d'initiatives agricoles portées par différents organismes de développement. De la période coloniale à l'indépendance, et jusqu'à nos jours, ces efforts ont visé à améliorer la productivité agricole, renforcer la sécurité alimentaire et soutenir les populations rurales. Cependant, le bilan de ces O.D.A est à la fois marqué par des réussites et des défis importants qui nécessitent une réflexion approfondie.

1. Impact des O.D.A sur les communautés locales : Les Organismes de Développement Agricole ont eu un impact direct sur les communautés rurales du Kasai, en soutenant l'agriculture de subsistance et en favorisant la transition vers des pratiques agricoles plus modernes. Ils ont contribué à améliorer la production de semences, à introduire de nouvelles cultures, et à diversifier les moyens de subsistance des paysans. Par exemple, l'introduction de la mécanisation agricole avec des projets comme le SENAMA, ou encore les initiatives de reboisement, ont permis de pallier les défis liés à la déforestation et à l'érosion des sols. Toutefois, l'impact de ces O.D.A n'a pas toujours été uniformément positif. Les problèmes d'adaptation locale, d'absence de suivi continu, et de manque de formation durable ont limité les effets à long terme de certaines de ces initiatives.

2. Les défis rencontrés par les O.D.A : Tout au long de la période étudiée, de nombreuses difficultés ont freiné l'efficacité des O.D.A au Kasai. L'instabilité politique, notamment durant les périodes de transitions entre républiques, a engendré des ruptures dans la gestion de ces projets. Les crises économiques, comme celle de la zaïrianisation ou la crise pétrolière des années 1970, ont perturbé les financements et freiné les investissements nécessaires à un développement agricole pérenne. Par ailleurs, des problèmes liés à la gestion inefficace de certains projets, à l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation, ainsi qu'à l'insuffisance d'un cadre institutionnel stable, ont empêché certains O.D.A d'atteindre leurs objectifs de manière optimale.

2. LE RÔLE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION AGRICOLES

Les recherches menées par des organismes comme l'INERA ont été cruciales pour l'évolution de l'agriculture au Kasai, en particulier en matière de sélection des semences et d'amélioration des rendements. L'introduction de nouvelles variétés de maïs, d'arachides, et d'autres cultures, ainsi que les avancées dans le domaine de l'irrigation et de la fertilisation des sols, ont permis de diversifier les productions agricoles et de mieux répondre aux besoins des populations rurales. Cependant, l'exportation des résultats de ces recherches vers les paysans est restée limitée en raison de la déconnexion entre les centres de recherche et les réalités du terrain. La

vulgarisation des résultats de recherche, ainsi que l'adoption des techniques agricoles modernes, demeurent un défi pour garantir un développement durable et équitable.

2.1. Évolutions socio-économiques et agricoles au Kasai

L'introduction de ces O.D.A a permis d'amorcer une diversification des activités agricoles au Kasai. Le soutien apporté par des organismes comme le PNR ou le SENAQUA a encouragé l'émergence de nouvelles chaînes de valeur, en particulier dans le secteur de la pisciculture et la culture du riz. Cette diversification a contribué à réduire la dépendance des communautés rurales à l'égard des cultures vivrières traditionnelles. Toutefois, malgré ces avancées, le Kasai a continué à faire face à des défis de taille, notamment une croissance démographique rapide et un accès limité aux marchés internationaux. Les tentatives de mécanisation de l'agriculture, telles que celles entreprises par le SENAMA, ont été freinées par des difficultés liées à l'entretien des équipements et à la formation des agriculteurs, ce qui a limité l'impact de ces initiatives sur la productivité à long terme.

2.2. Le rôle de la société civile et des partenariats

L'apport des ONG, locales et internationales, a été déterminant pour pallier les insuffisances des O.D.A. Ces organisations, comme PETIT PAS et CARITAS, ont élargi le champ des actions en offrant un accompagnement à plus petite échelle, mais avec un suivi plus proche des réalités des paysans. Leur intervention a permis de renforcer la résilience des communautés face aux crises agricoles, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé. Le partenariat entre les ONG et les institutions locales a permis de surmonter certaines lacunes de gestion et d'apporter des solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques des producteurs agricoles. Cependant, la coordination entre ces acteurs demeure un défi pour maximiser l'impact des interventions.

2.3. Perspectives et enjeux pour l'avenir

L'avenir de l'agriculture au Kasai repose sur plusieurs enjeux majeurs. Le changement climatique constitue un défi croissant pour les productions agricoles, avec des conséquences telles que la modification des saisons de culture, l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, et la diminution de la fertilité des sols. Face à cela, les O.D.A devront redoubler d'efforts pour mettre en place des stratégies de résilience, telles que l'adoption de technologies agricoles climato-intelligentes, la gestion durable des ressources naturelles, et la diversification des sources de revenus agricoles. Le soutien à la mécanisation, le renforcement de la formation des agriculteurs, et l'amélioration de l'accès aux marchés seront également des priorités pour le futur. En outre, l'implication de la jeunesse dans l'agriculture pourrait constituer un levier important pour assurer la pérennité des activités agricoles dans la région. Enfin, il sera crucial de favoriser une meilleure synergie entre les initiatives étatiques et celles de la société civile, tout en mettant en place des politiques agricoles solides et inclusives, favorisant l'intégration des petites exploitations agricoles dans les chaînes de valeur locales et internationales.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les Organismes de Développement Agricole au Kasai ont joué un rôle central dans la structuration du secteur agricole dans la région, bien qu'ils aient été confrontés à de multiples défis. Leur impact sur les conditions de vie des populations rurales a été marqué par des avancées notables, mais aussi par des limites liées à la gestion, à l'adaptation des pratiques agricoles aux contextes locaux et à l'instabilité politique. La rétrospection des actions passées et l'analyse des erreurs commises offrent aujourd'hui des enseignements précieux pour mieux orienter les futures politiques agricoles. La voie vers un développement agricole durable passe par une intégration réussie des innovations agricoles, la mise en œuvre de mécanismes de gestion efficaces et la promotion de l'agriculture comme secteur clé de l'économie régionale.

BIBLIOGRAPHIE

1. BADIBANGA, K., et TSHIAMALA, M. (2000). « SAPBT : Semoir approprié au petit paysan », in *Annales de l'ISP Kananga*, Vol. X, n° 2, 2000, Kananga.
2. BONNEFOU, A. (1972). *La terre et la faim des hommes*, N.H., Paris.
3. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (s.d.), Tome 3, Hachette, Paris.
4. DAIPN (1976). *Domaine agricole et industriel présidentiel de la N'sele*, rapport quinquennal, 1971-1975, CAP, Kinshasa.
5. DUMONT, R. (1963). *L'Afrique noire est mal partie*, Seuil, Paris.
6. CORNEVIN, R. (1966). *Histoire du Congo Léopoldville-Kinshasa des origines préhistoriques à la République Démocratique du Congo*, Berger-Levrault, Paris.
7. D.R.C. (2006). *Appui aux producteurs du secteur agricole*, D.R.C, Kananga.
8. FAO (2004). *Appui au renforcement des capacités des communautés rurales*, rapport de redémarrage, Projet PNUD/FAO, Kananga.
9. *Grand Larousse encyclopédique* (s.d.), Tome 4, Paris.
10. I.F.CO (s.d.). *Étude sur la réglementation des institutions de microfinance et des fonds de v en RDC*, Médias Paul, Kinshasa.
11. KEPLER, G. (1969). *Exploitation de l'élevage au Congo*, Namur, Bruxelles.
12. MANDJUMBA, M. (1988). *Chronologie générale de l'histoire du Zaïre, des origines*, Kinshasa.
13. MAZIALA, M.S. (2003). *Les systèmes universitaires congolais, répertoire des établissements de l'enseignement universitaire (public et privés)*, CEDI, Kinshasa.
14. PNUD/FAO (2003). *Rapport final des activités, projet d'appui aux producteurs du secteur agricole*.
15. Léon St MOULIN (de). *Rapport de redémarrage*, CARITAS/CDKA/03/010A.
16. LUMUMBA, P.E. (1960). *Discours mémorial à Léopoldville*.
17. MUKENG'A, K. (1994). *Centenaire de l'archidiocèse de Kananga*, Doc. Arch., Kananga.

**La femme Kasaienne face à la planification familiale :
Considérations sur la fonction reproductive**

Ngalamulume Mutefu Adolphe
Assistant/ISDR-Tshibashi

Résumé

La croissance démographique est vertigineuse au Kasai, particulièrement dans les villes où l'urbanisation rapide crée des problèmes de logement. Ce phénomène est principalement dû à l'ignorance et au non-respect des principes de la planification familiale, qui est pourtant essentielle pour contrôler la fertilité. Cette approche repose sur la conscience d'un couple vis-à-vis de sa période de fertilité. Le constat de cette situation nous a amené à examiner les attitudes liées à la fonction reproductive de la femme dans cette région, ainsi que la réalité sociale et culturelle qui l'accompagne. Ces enjeux sont conditionnés par les valeurs que chaque société définit à travers ses relations humaines et ses traditions.

INTRODUCTION

La femme Kasaienne fait face à de nombreuses contradictions dans un monde en pleine mutation. Les défis qu'elle rencontre reflètent des forces conflictuelles, notamment les tensions entre les coutumes et les mœurs qui la maintiennent dans une position subordonnée depuis des siècles, et les bouleversements économiques actuels.

En ce qui concerne la place de la femme dans la société Kasaienne, il ressort des chiffres qu'elle constitue 62 % de la population active, représente 65 % de la main-d'œuvre, et joue un rôle central dans la production vivrière (60 à 70 %) ainsi que dans la transformation des produits agricoles (80 %). La femme Kasaienne bénéficie également d'un accès croissant à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi, ainsi qu'à la planification familiale et aux services de santé. Ces atouts lui permettent de mieux exploiter son potentiel dans de nombreux domaines touchant à ses droits.

Cependant, malgré ces avancées, la femme reste enfermée dans des pratiques traditionnelles contraignantes, dominées par une culture patriarcale qui a traversé les siècles. En dépit de ces obstacles, elle s'efforce de s'affranchir des limites imposées par ces coutumes. Les perceptions de la femme varient selon les sociétés et les valeurs qu'elles poursuivent. Comme le souligne Jean-Paul II (1988), "les considérations attribuées à la femme dépendent des valeurs définies par chaque société". Dans les sociétés conservatrices, le statut de la femme reste figé, comme c'est souvent le cas dans l'Afrique traditionnelle. Cependant, dans les pays progressistes, des évolutions notables sont observées, notamment en matière de parité et de genre. Cette dynamique crée un contraste entre les courants conservateurs et progressistes, avec des notions parfois contradictoires ou concurrentielles sur le statut de la femme.

Ces réflexions nous ont conduit à aborder la question de l'attitude de la société kasaienne à l'égard de la fonction reproductive de la femme. L'objectif est d'examiner cette réalité à travers une étude de terrain réalisée à Kananga, où nous avons observé la diversité des perceptions de la population. Cette diversité confère une certaine fiabilité aux données collectées.

Nous avons orienté notre enquête autour des perceptions et attitudes de la population vis-à-vis de la femme en lien avec sa fonction reproductive. Les questions centrales de notre étude sont les suivantes :

- Comment la femme se considère-t-elle elle-même dans ce contexte ?
- Comment est-elle perçue au sein de la famille, dans le voisinage, et dans le milieu professionnel ?
- Ces perceptions contribuent-elles à son développement personnel et social ?

Outre les résultats de l'enquête présentés dans un premier volet, nous proposons dans un second volet des pistes de planification familiale, en tant qu'outil stratégique permettant à la femme de mieux s'assumer, d'assurer sa santé, son bien-être et sa dignité, grâce à l'espacement des naissances (MAKIN, M.S., 1986 :29).

1. RÉSULTATS D'ENQUÊTE

La ville de Kananga est un environnement hétérogène où diverses couches sociales sont représentées. Ces groupes ont des perceptions variées concernant la place de la femme en matière de reproduction humaine. Dans ce cadre, nous avons ciblé un échantillon de 150 personnes, réparties de manière égale entre 75 femmes et 75 hommes, issus de différentes origines ethnolinguistiques.

La variable du sexe a été prise en compte, car nous avons interrogé non seulement les hommes sur la manière dont ils perçoivent la femme, mais aussi les femmes elles-mêmes, afin de mieux comprendre leur propre perception de leur rôle en lien avec leur fonction reproductive.

La présentation des résultats est structurée en fonction des réponses recueillies, d'abord avec des effectifs de 75 personnes, que ce soit pour les hommes ou les femmes. Cependant, dans le tableau n°5, concernant la valorisation de la femme dans une société en mutation comme la nôtre (la société kasaienne), l'effectif devient global, englobant les 150 personnes interrogées, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de leur positionnement.

Les résultats sont présentés ci-après :

Tableau n°1 : Considérations de la femme par elle-même

N°	Considérations (Avis)	Effectif	%
1	Je suis fière d'être épouse et mère de plusieurs enfants	31	41
2	Je me sens anxieuse, car stérile et rejetée par la société	12	16

N°	Considérations (Avis)	Effectif	%
3	J'éprouve satisfaction grâce à une santé de reproduction équilibrée	8	11
4	J'ai de l'aversion quand je me juge comme une machine de reproduction	24	32
TOTAL		75	100

Source : Enquête sur le terrain (commune de Kananga) de 2019-2023.

Parmi les femmes interrogées, plusieurs opinions ont émergé concernant leur propre fonction reproductive. La majorité (41 %) se dit fière d'être femme, épouse et mère de plusieurs enfants, considérant cela comme une bénédiction de la providence. Cependant, 32 % de ces femmes expriment de l'aversion lorsqu'elles se perçoivent comme de simples "machines de reproduction". Elles ressentent une infériorité par rapport aux hommes, auprès desquels elles sont perçues comme les dépositaires de la semence de l'humanité. De plus, 16 % des femmes stériles se sentent rejetées par la société et éprouvent une certaine tristesse de ne pas avoir donné naissance. Enfin, 11 % des femmes interviewées se considèrent positivement en raison d'une santé de reproduction équilibrée.

Outre cette auto-perception, nous avons également examiné comment les femmes sont considérées par les hommes dans divers contextes sociaux et professionnels.

Tableau n°2 : Considérations de la femme par les hommes en famille

N°	Considérations (Avis)	Effectif	%
1	Procréatrice, source de la vie	50	67
2	Machine de reproduction	12	16
3	Désapprouvée pour raison d'infécondité	13	17
TOTAL		75	100

Source : Enquête sur le terrain (commune de Kananga) de 2019-2023.

Dans le cercle familial, la majorité des hommes (67 %) considèrent la femme comme la procréatrice, la source de la vie. Cependant, 16 % des hommes la perçoivent comme une "machine de reproduction" (BPU, B.M., 2000 :12). Cette vision misogyne contraste avec les 17 % d'hommes qui désapprouvent les femmes en raison de leur infécondité, associant leur valeur intrinsèque à leur capacité à devenir mères.

Tableau n°3 : Considérations de la femme par les hommes du voisinage

N°	Considérations (Avis)	Effectif	%
1	Mal vue à cause de sa prolificité désapprouvée	24	32
2	Bien considérée pour sa prolificité éprouvée	37	49
3	Rejetée	14	19
TOTAL		75	

Source : Enquête sur le terrain (commune de Kananga) de 2019-2023.

Dans le voisinage, 49 % des hommes considèrent positivement les femmes ayant une proligicité "évaluée" et "contrôlée", selon les normes d'un planning familial. Cependant, 32 % désapprouvent la proligicité excessive et incontrôlée. Enfin, 19 % des femmes sont rejetées par leur entourage en raison de leur incapacité à avoir des enfants.

Tableau n°4 : Considérations de la femme en milieu professionnel

N°	Considérations (Avis)	Effectif	%
1	Agent rentable	9	12
2	Agent moins rentable	23	31
3	Agent non rentable	43	57
TOTAL			75

Source : Enquête sur le terrain (commune de Kananga) de 2019-2023.

En milieu professionnel, 57 % des répondants estiment que le travail d'une femme est moins rentable en raison des perturbations liées à la maternité (absences, congés, etc.). 31 % jugent la femme "moins rentable" en raison de sa féminité et de ses problèmes de santé reproductifs. Enfin, 12 % des répondants adoptent une vision extrémiste, considérant que la femme est inefficace et paresseuse, et que ses tâches sont souvent accomplies par ses collègues masculins.

Tableau n°5 : Stratégies d'accès à une meilleure considération sur le plan reproductif

N°	Considérations (Avis)	Effectif	%
1	Planification des naissances (planning familial)	45	30
2	Méthode contraceptive moderne	39	26
3	Méthode contraceptive traditionnelle ou naturelle	30	20
4	Faire étudier la femme	36	24
TOTAL		150	100

Source : Enquête sur le terrain (commune de Kananga) de 2019-2023.

Concernant une bonne santé reproductive, la mise en œuvre de stratégies telles que la planification des naissances est perçue comme essentielle pour améliorer la considération sociale de la femme, selon 30 % des répondants (BERG, R., 1990 :39). Par ailleurs, 26 % des personnes interrogées recommandent l'utilisation de méthodes contraceptives modernes pour atteindre cet objectif. D'autres (20 %) suggèrent l'adoption de méthodes contraceptives traditionnelles ou naturelles. Enfin, 24 % des répondants estiment que l'éducation des filles ou des femmes constitue une clé pour lutter contre les naissances indésirables et valoriser ainsi le statut de la femme, comme le souligne TSHIBILONDI, N. (p.17).

2. CONTRACEPTION : UN ATOUT À LA PLANIFICATION FAMILIALE POUR LE BIEN-ÊTRE DE LA FEMME

Fixer des objectifs et mettre en place des programmes de planification familiale à l'échelle nationale est une chose, convaincre la population d'y adhérer en est une autre (BERTHOMÉ, J., s.d. : 37). Dans de nombreuses sociétés, le concept traditionnel de la grande famille reste

profondément enraciné. Ainsi, une Nigérienne réagissait aux incitations de son gouvernement visant à réduire le taux de natalité en ces termes : « Je suis la dernière de 26 enfants de mon père, tous mes frères et sœurs ont entre 8 et 12 ans. Est-ce que je dois être la seule à en avoir peu ? ».

Selon de nombreux chercheurs, avoir beaucoup d'enfants est perçu comme un moyen de garantir la survie de l'espèce, en jouant sur la sélection naturelle et en luttant contre les conditions de vie difficiles, les maladies, la famine et les guerres dans les pays du Tiers-Monde. Toutefois, ce concept est en déclin, même au Nigeria où les femmes ont en moyenne six enfants. En raison de la hausse des prix et des difficultés économiques, des millions de familles peinent à nourrir et vêtir leurs enfants. Nombreuses sont celles qui ont appris par expérience la véracité de ce proverbe Yoruba : « Omo beere osi biere » (l'abondance d'enfants entraîne l'abondance de pauvreté). La situation est quelque peu différente en République Démocratique du Congo (BETTELHEIM, C., 1977 : 82).

Malgré cette prise de conscience, certains couples continuent de recourir à la planification familiale. Selon le rapport de 1992 du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), environ une grossesse sur trois dans les pays en développement n'est ni planifiée ni désirée. La planification familiale présente non seulement des avantages économiques, mais elle protège également la santé de la mère et de ses enfants.

Cela est d'autant plus important lorsque l'on considère les risques associés aux grossesses non planifiées. Chaque année, dans les pays en développement, plus d'un demi-million de femmes meurent lors de l'accouchement ou pendant leur grossesse, laissant derrière elles plus d'un million d'orphelins. En outre, entre cinq et sept millions de femmes restent handicapées à la suite de complications liées à l'accouchement. Ce constat souligne l'urgence pour les gouvernements des pays du Tiers-Monde de prendre la question de la planification familiale au sérieux et de sensibiliser leurs populations à ses bienfaits.

Toutes les femmes ne courent pas les mêmes risques. Les plus exposées sont celles qui ont trop d'enfants, trop jeunes, ou dont les grossesses sont trop rapprochées. Selon les données des Nations Unies, la planification familiale pourrait prévenir entre un quart et un tiers des décès maternels et éviter des millions de handicaps physiques (MICHEL, G., 1983 : 61).

Cependant, un paradoxe émerge : la planification familiale, bien qu'elle puisse sauver des vies, ne semble pas forcément contribuer à une croissance démographique incontrôlée. À cet égard, le rapport mondial sur le développement humain de 1991 avance qu'une plus grande survie infantile ne conduirait pas nécessairement à une explosion démographique. En fait, le taux de fécondité a tendance à diminuer lorsque les parents ont la conviction que leurs enfants survivront.

Pourquoi alors de nombreuses femmes, surtout dans les pays pauvres, continuent-elles d'avoir de nombreux enfants ? La raison en est souvent sociale et culturelle. En effet, dans de nombreuses sociétés, avoir de nombreux enfants reste un rôle traditionnel attribué à la femme.

Par ailleurs, en ayant plusieurs enfants, une femme augmente ses chances de voir certains d'entre eux survivre. Une autre explication réside dans l'ignorance des services de planification familiale ou la difficulté d'y accéder.

Cette conception traditionnelle de la femme, particulièrement en Afrique, fait que l'on considère souvent qu'avoir plusieurs enfants est une garantie pour le futur, surtout lorsque les parents vieillissent. De nombreuses femmes choisissent également d'avoir une grande famille pour des raisons religieuses, chaque enfant étant perçu comme un don de Dieu. Cependant, la question démographique reste floue en République Démocratique du Congo, notamment en raison de l'absence de recensement national depuis plus de 35 ans. Personne ne peut donc déterminer précisément la taille de la population, ce qui devient un sujet sensible en période électorale. Cette situation touche également la question du développement du pays, qui est marquée par l'un des taux de fécondité les plus élevés du monde, à l'instar de la Chine.

Il est également à noter que le taux de natalité chez les adolescentes et les jeunes filles dans la province du Kasai central est particulièrement élevé, avec un taux de 124,2 pour 1 000 naissances, selon des experts en enfance et l'UNICEF.

Qu'est-ce que la fécondité ?

La fécondité désigne la capacité de se reproduire et s'applique principalement aux êtres vivants, notamment aux humains dans le contexte de la santé reproductive et de la démographie. La population du Grand Kasai est estimée à 13 816 000 habitants. La répartition de cette population par province est la suivante :

- Pour les trois provinces de Lomami, Kasai Oriental et Sankuru, la population est estimée à 7 698 000 habitants.
- Pour le Kasai Central et le Kasai, la population est estimée à 6 118 000 habitants (www.congo.com, 2015).

2.1. Grossesses à risques dans les pays en développement

Les grossesses à risque sont un problème majeur dans de nombreuses régions en développement, où les conditions socio-économiques et sanitaires accentuent les dangers pour la santé de la mère et de l'enfant. En effet, certaines situations spécifiques rendent la grossesse encore plus risquée. Voici les principales catégories de grossesses à risque :

2.1.1. Grossesses contractées trop tôt

Le risque de mortalité maternelle pendant la grossesse ou l'accouchement est trois fois plus élevé pour les femmes de 15 à 19 ans que pour celles âgées de 20 à 24 ans. Les adolescentes courent également un risque accru de mettre au monde des enfants prématurés, mort-nés, ou avec un poids de naissance insuffisant. Cela s'explique par le fait que le corps des jeunes filles n'est pas toujours suffisamment mature pour supporter les exigences d'une grossesse. Dans les pays en développement, de nombreuses adolescentes souffrent également de malnutrition, ce qui aggrave ce risque.

2.1.2. Grossesses trop rapprochées

L'espacement des naissances est un facteur clé pour la survie de l'enfant. En effet, un enfant né moins de deux ans après le dernier accouchement de sa mère présente un risque accru de 66 % de mourir dans les premières années de sa vie. De plus, il est plus susceptible de souffrir de retard de croissance ou de handicaps mentaux. L'idéal est d'espacer les naissances d'au moins trois ans, ce qui permettrait de réduire la mortalité infantile d'environ 20 % (SCEV, 1998 : 20).

2.1.3. Grossesses trop nombreuses

Le risque de complications graves augmente avec le nombre d'enfants. En général, au-delà de quatre enfants, la grossesse et l'accouchement présentent davantage de risques, notamment si les naissances précédentes étaient rapprochées. Les femmes ayant des grossesses trop rapprochées risquent de souffrir d'anémie, d'hémorragies, et d'autres complications graves. De plus, les enfants nés dans ces conditions ont plus de risques de naître avec des malformations congénitales.

2.1.4. Grossesses contractées trop tard

Le risque de complications lors de la grossesse ou de l'accouchement augmente considérablement chez les femmes de plus de 35 ans. En effet, ces femmes présentent un risque de mortalité maternelle cinq fois plus élevé que celles âgées de 20 à 24 ans. La mortalité infantile est également plus élevée dans cette tranche d'âge, bien que certaines femmes plus âgées puissent bénéficier d'une meilleure alimentation et de meilleures conditions de santé, notamment si elles ont suivi un parcours scolaire et une carrière professionnelle.

2.2. Responsabilité des couples

La résolution adoptée lors de la Conférence mondiale sur la population a souligné que les couples doivent déterminer de manière responsable le nombre de leurs enfants et l'espacement des naissances (ONU, 2001 : 127). Cette notion de responsabilité sociale et éthique est primordiale. En effet, mettre au monde des enfants impose une lourde responsabilité socio-économique et morale. Les couples doivent non seulement répondre aux besoins physiques de leurs enfants, mais aussi garantir leur bien-être affectif, intellectuel et social.

Il est aussi important de souligner que lorsque la famille est trop nombreuse et que les naissances sont trop rapprochées, les enfants sont souvent confrontés à une compétition pour la nourriture, les vêtements et l'affection des parents. Cela les rend plus vulnérables aux maladies et réduit leurs chances de développer une bonne santé physique et mentale. Dans ces situations, les perspectives d'avenir pour ces enfants sont souvent incertaines. Même si ce n'est pas le cas dans toutes les familles nombreuses, les couples responsables devraient prendre en compte ces risques lorsqu'ils décident de la taille de leur famille.

2.3. Des méthodes contraceptives : un flash pour l'optique moderne

La contraception est définie comme l'utilisation de procédés temporaires destinés à empêcher la conception et donc la grossesse. Il existe plusieurs méthodes contraceptives modernes, qui se distinguent par leur efficacité, leurs avantages, ainsi que leurs inconvénients. Voici une présentation des principales méthodes disponibles, notamment celles qui bloquent la nidation de l'œuf ou empêchent les contacts directs avec les spermatozoïdes.

2.3.1. Castration

La castration chez l'homme est une intervention chirurgicale qui consiste à pratiquer une petite incision dans le scrotum et à sectionner les canaux déférents, empêchant ainsi la circulation des spermatozoïdes. L'homme devient alors stérile. Cette méthode est extrêmement invasive et irréversible.

2.3.2. Stérilisation féminine

La stérilisation chez la femme consiste en une intervention chirurgicale où les trompes de Fallope sont ligaturées ou sectionnées pour empêcher l'ovule de descendre dans l'utérus.

- **Avantages** : Très efficace.
- **Inconvénients** : Elle peut être irréversible, bien que des interventions puissent parfois restaurer la fertilité si l'opération n'a pas été réussie.

2.3.3. Pilules contraceptives

Les contraceptifs oraux, comme les micro-pilules ou les progestatifs, modifient les niveaux hormonaux chez la femme pour empêcher la maturation et la libération de l'ovule.

- **Avantages** : Très efficace.
- **Inconvénients** : Peut avoir des effets secondaires, en particulier chez les femmes de moins de 40 ans qui fument, et présente un risque de stérilité à long terme.

2.3.4. Diaphragme et spermicide

Le diaphragme est un dispositif en caoutchouc en forme de coupelle, inséré dans le vagin avec une crème ou un gel spermicide pour bloquer les spermatozoïdes.

- **Avantages** : Méthode non invasive et relativement efficace si utilisée correctement.
- **Inconvénients** : Risque de traumatisme utérin en cas d'utilisation incorrecte.

2.3.5. Cape cervicale

La cape cervicale est un dispositif plus petit que le diaphragme, en plastique ou en caoutchouc, qui couvre le col de l'utérus. Elle nécessite moins de spermicide et peut rester en place pendant 48 heures.

- **Avantages** : Efficace et plus pratique que le diaphragme.

- **Inconvénients** : Plus difficile à insérer et nécessite des vérifications régulières. Risque d'infections et de traumatismes utérins.

2.3.6. Éponge contraceptive

Il s'agit d'une éponge en polyuréthane imbibée de spermicide. Elle est placée dans le vagin pour bloquer les spermatozoïdes.

- **Avantages** : Peut être laissée en place pendant 24 heures et reste efficace en cas de relations sexuelles répétées.
- **Inconvénients** : Peut provoquer des réactions allergiques et des infections.

2.3.7. Dispositif intra-utérin (DIU)

Le DIU, ou stérilet, est un petit dispositif en métal ou en plastique placé dans l'utérus. Il empêche la grossesse en empêchant la nidation de l'œuf fécondé.

- **Avantages** : Très efficace.
- **Inconvénients** : Peut provoquer des saignements ou des douleurs, et parfois avoir un effet abortif.

2.3.8. Préservatifs

Les préservatifs masculins sont des dispositifs en latex ou en polyuréthane qui empêchent le sperme d'entrer dans le vagin.

- **Avantages** : Très efficace, sans danger, et réduit les risques de maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH.
- **Inconvénients** : Certaines personnes peuvent ne pas apprécier la sensation, et l'utilisation peut interrompre l'acte sexuel.

2.3.9. Implant hormonal

L'implant hormonal est l'une des méthodes contraceptives les plus récentes. Il s'agit de minuscules bâtonnets en silicone, implantés sous la peau du bras de la femme pour une durée de cinq ans. Ces bâtonnets libèrent lentement des quantités minimales d'hormones dans le sang, empêchant ainsi la grossesse pendant toute cette période.

- **Avantages** :
 - Très efficace.
 - Le retrait de l'implant permet de rétablir la fertilité.
- **Inconvénients** :
 - Effets secondaires similaires à ceux des micro-pilules ou des progestatifs purs.
 - Peut avoir une action contraceptive de nature abortive.

2.4. Les méthodes naturelles de régulation des naissances

Les méthodes naturelles de régulation des naissances s'appuient principalement sur la connaissance du cycle féminin et sur l'autocontrôle des couples. Ces méthodes peuvent être

utilisées pour réduire les risques de grossesse non désirée, bien qu'elles soient généralement moins efficaces que les méthodes contraceptives modernes.

2.4.1. Planning familial

Le planning familial est une méthode naturelle qui repose sur la gestion de la fertilité du couple. Il consiste à prendre conscience de la période de fertilité de la femme, pour éviter les rapports sexuels pendant cette période. Le planning familial englobe plusieurs techniques de suivi de la fertilité, permettant au couple de décider plus consciemment du nombre et du moment de la conception.

2.4.2. Méthode d'observation du cycle féminin

Cette méthode repose sur la connaissance précise du cycle menstruel. La période fertile, qui se situe généralement entre le 8^e et le 18^e jour du cycle, est identifiée, et les rapports sexuels sont évités pendant cette période afin de réduire le risque de grossesse.

2.4.3. Méthode de la glaire cervicale (méthode Billings)

Cette méthode consiste à observer les changements dans la glaire cervicale (les pertes vaginales) qui deviennent plus abondantes et fluides autour de l'ovulation. Ces deux méthodes de suivi du cycle ont les avantages et inconvénients suivants :

- **Avantages :**
 - Réduction des grossesses non désirées.
 - Amélioration de la communication et de la compréhension dans le couple.
 - Meilleure connaissance de soi et de son corps.
- **Inconvénients :**
 - Peu efficace en matière de contraception.
 - Difficulté à maintenir des relations sexuelles régulières sans risque.
 - Taux d'échec élevé, de 30 à 40 %.
 - Risque de "pénétration indirecte", où le sperme peut accidentellement pénétrer le vagin lors d'une éjaculation sur une autre partie du corps.

2.4.4. Méthode de l'allaitement maternel et de l'aménorrhée

Cette méthode repose sur le fait que l'allaitement exclusif empêche la reprise de l'ovulation, grâce à la production de prolactine. Un allaitement complet diminue considérablement la possibilité de grossesse, surtout pendant les premiers mois après l'accouchement.

2.4.5. Coït interrompu

La méthode du coït interrompu consiste à retirer le pénis du vagin juste avant l'éjaculation.

- **Avantages :**
 - Ne nécessite ni préparation ni dispositifs externes.
- **Inconvénients :**

- Peut être sexuellement frustrant, nécessitant une grande maîtrise de soi.
- Peu fiable, car lors de l'orgasme, des mouvements involontaires peuvent entraîner le dépôt de sperme à proximité du col de l'utérus, même si l'éjaculation est partiellement évitée.

2.4.6. Méthode rythmique

La méthode rythmique consiste à éviter les rapports sexuels pendant la période la plus fertile du cycle menstruel.

- **Avantages :**
 - Ne présente aucun danger ni effet secondaire.
 - Ne nécessite aucune intervention pendant l'acte sexuel, à condition que le cycle menstruel soit régulier.
- **Inconvénients :**
 - Peu efficace, sauf si le couple est très rigoureux et motivé.
 - Moins efficace pour les femmes ayant un cycle irrégulier.

CONCLUSION

À travers cette étude, il apparaît clairement que la perception de la femme Kasaienne varie considérablement en fonction des mentalités et des groupes sociaux auxquels elle appartient. Selon les valeurs traditionnelles, la femme est particulièrement valorisée pour sa capacité à engendrer une progéniture nombreuse, et le mariage est perçu comme un moyen d'assurer la légitimité des enfants. Dans ce contexte, la stérilité et le célibat réduisent la femme au statut de "marginale" au sein de la communauté traditionnelle.

Cependant, dans un cadre plus progressiste, notamment pour la femme instruite et moderne, les critères changent. La femme qui choisit de ne pas avoir une grande famille est souvent vue sous un jour plus positif. Moins prolifique, elle peut se concentrer sur sa carrière, contribuer au revenu familial, et maintenir une position de dignité et d'autonomie. En milieu professionnel, elle est appréciée pour sa productivité et sa stabilité, car elle ne subit pas l'impact des grossesses fréquentes et des congés de maternité.

Ainsi, il est évident que l'amélioration des conditions de vie et l'élévation du statut de la femme passent par une meilleure régulation des naissances. Une gestion responsable de la fertilité, par la planification des naissances, permet à la femme de se positionner de manière plus favorable dans une société en développement. Cela contribue à sa dignité, à sa santé physique et mentale, et plus spécifiquement à sa santé reproductive, tout en améliorant ses opportunités sociales et économiques.

BIBLIOGRAPHIE

1. **BAPU, B.M.** (2000). *Violence faite(s) à la femme dans la culture kasaienne : mythes ou réalités ?* Éditions Profer, Kananga.
2. **BERG, R.** (1990). *Stratégies pour un nouveau développement en Afrique.* Presses Universitaires de France (P.U.F.), Paris.
3. **BERTHOMÉ, J.** (s.d.). *Programmation et planification du développement à la base.* Abidjan.
4. **BETTELHEIM, CH.** (1977). *Problèmes théoriques et pratiques de la planification* (4e éd.). Paris.
5. **CAILLOUX, A.** (1990). *L'amour, le sexe ! Qu'en penses-tu ?* BERPS, Kangu Mayumbe, République Démocratique du Congo.
6. **JEAN-PAUL II.** (1988). *Mulieris Dignitatem : Sur la dignité et la vocation de la femme.* Éditions Saint Paul Afrique.
7. **LOUIS-PAUL, A.** (1999). *Santé et développement.* Librairie Colin, Paris.
8. **LUKINAN, M.** (1999). *La contribution de la femme à la reconstruction de la RD. Congo* (Actes du Forum des femmes, Kinshasa, Palais du Peuple, 19-22 octobre 1999). Publication de l'Institut pour la Démocratie et le Leadership Politique, Kinshasa.
9. **MAKIN, M.S.** (1983). *La femme et sa santé.* BERPS, CRP, Kinshasa.
10. **MICHEL, G.** (1983). *Planification familiale* (3e éd.). Éditions économiques, Paris.
11. **ONU.** (2002). *Situation des enfants dans le monde, 2001.* Washington.
12. **TSHIBILONDI, N.** (2005). *Enjeux de l'éducation de la femme en Afrique : Cas des femmes congolaises du Kasai.* Harmattan, Paris.
13. **SCEV.** (1998). *Programmes pastoraux : Éducation à la vie.* Archidiocèse de Kinshasa, SCEV, Kinshasa.

Support Internet

1. **Reliefweb.int. RDC.** (2019). *Brochure.* <https://reliefweb.int.wikipedia.com> consulté le 15 Août 2024
2. **Congo Autrement.** (2018). *Disponible sur internet.* Consulté le 10 mai 2018. www.congo.autrement.com

Analyse critique de la capacité contributive des nationaux dans la réalisation des assignations budgétaires de l'IPR à la direction provinciale des impôts du Kasai Occidental

Alphonse Ntumba Kande
Assistant/ISDR-Tshibashi

Résumé

L'objectif de cette étude est d'analyser la capacité contributive des nationaux dans la collecte de l'Impôt Professionnel sur la Rémunération (IPR) par la Direction Provinciale des Impôts (DPI) du Kasai Occidental, et de déterminer si cette catégorie de contribuables aide efficacement à atteindre les objectifs de maximisation des recettes fiscales. Ce pays, la République Démocratique du Congo (RDC), a engagé des réformes territoriales visant à optimiser la gestion fiscale à travers le démembrement de son territoire, notamment en passant de 11 à 26 provinces en 2015. Cependant, malgré ces réformes, la fiscalité, notamment en matière d'impôts, n'a pas connu de changements significatifs. Elle se concentre spécifiquement sur l'Impôt Professionnel sur la Rémunération (IPR), qui s'applique aux rémunérations de divers travailleurs dans le secteur privé et public, y compris les salaires, les pensions et les indemnités des administrateurs, gérants, et d'autres fonctions similaires. Le Kasai Occidental, en particulier, accueille de nombreuses entreprises dans divers secteurs, générant des recettes fiscales grâce aux rémunérations soumises à cet impôt.

INTRODUCTION

Le développement en tant que processus et un objectif incontournable pour tous les pays au 21^e siècle, la RDC s'était inscrite dans cette même logique à travers l'organisation de son espace territorial en optant pour le démembrement¹⁶. Ce programme du réaménagement territorial relevant de la compétence de la constitution malgré le retard qu'il ait enregistré pour sa mise en effectivité d'au moins quatre ans pour être matérialisé qu'en 2015 en quittant de 11 provinces à 26, n'a pas changé quelque chose sur le plan fiscal.

En effet, la Direction Provinciale des Impôts (DGI) du Kasai Occidental étant l'une des provinces faisant partie de l'ancienne configuration du territoire de la RD Congo, recourt au regard de ses attributions à certains impôts sous sa charge pour recouvrer les recettes afin d'atteindre son objectif ultime, celui de maximisation des recettes et l'Impôt Professionnel sur la Rémunération ou Impôt Professionnel en fait partie. Ce dernier est assis sur les rémunérations des personnes rétribuées par un tiers, de droit public ou de droit privé, sans être liées par un contrat d'entreprise ainsi que celui des associés actifs dans les sociétés autre que par action ; les rémunérations que l'exploitant d'une entreprise individuelle voire les pensions, les rémunérations diverses des administrateurs, gérants, commissaires, liquidateurs de sociétés et de toutes personnes exerçant des fonctions analogues.

¹⁶ Loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces

La province du Kasai Oriental regorge quelques entreprises évoluant dans plusieurs secteurs d'activités engageant une main-d'œuvre tant locale qu'étrangère rémunérée par leur employeur pour les différentes activités réalisées, lesquelles rémunérations sont soumises au prélèvement de cet impôt.

Eu égard à ce qui précède, la préoccupation majeure dans cette étude est d'analyser non seulement la capacité contributive des nationaux, mais aussi voire si la part des recettes provenant de cette catégorie de contribuables à cet impôt permet à cette régie financière d'atteindre son objectif.

Pour ce faire, la première partie (I) de cette étude fait le rappel de quelques notions sur l'Impôt Professionnel sur la Rémunération et la seconde analyse l'apport des nationaux dans les recettes issues de cet impôt durant la période allant de 2019 à 2021 comparativement aux autres catégories d'assujettis.

1. RAPPEL DE NOTIONS DE L'IMPÔT PROFESSIONNEL SUR LA RÉMUNÉRATION

Par définition, plusieurs auteurs ont songé de donner de différentes définitions au concept « impôt » qui, très souvent, se complète.

BUABUA WA KAYEMBE définit l'impôt comme une contribution annuelle à caractère contributif repris par des personnes physiques ou morales habitant un État en vue de la couverture de la charge publique ⁽¹⁷⁾.

Pour Gaston JEZE, l'impôt est une prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie, en vue de la couverture des charges politiques et permettre à l'État d'effectuer certaines interventions dans le domaine économique et social ⁽¹⁸⁾.

L'impôt pour lequel fait l'objet de cet article est celui professionnel sur la rémunération. Ce dernier est assis sur :

- Les rémunérations des personnes rétribuées par un tiers, de droit public ou de droit privé, sans être liées par un contrat d'entreprise ainsi que celui des associés actifs dans les sociétés autre que par action ;
- Les rémunérations que l'exploitant d'une entreprise individuelle s'attribue ou attribue aux membres de sa famille pour leur travail ;
- Les pensions, les rémunérations diverses des administrateurs, gérants, commissaires, liquidateurs de sociétés et de toutes personnes exerçant des fonctions analogues.

2. BASE DE L'IMPÔT

L'impôt professionnel atteint les revenus désignés ci-après, provenant d'activités professionnelles exercées en République Démocratique du Congo alors même que le bénéficiaire n'y aurait pas son siège social, son principal établissement administratif, son domicile ou sa résidence permanente :

¹⁷ BUABUA WA KAYEMBE Mathias, *Traité du droit fiscal zaïrois*, éd. PUZ, Kinshasa, 1993, p.13.

¹⁸ Gaston JEZE, *Finances publiques*, éd. Thémis, Paris, P.U.F, 1970, p.18

- Les bénéfices de toutes entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles ou immobilières, y compris les libéralités et avantages quelconques accordés aux associés non actifs dans les sociétés autres que par actions ;
- Les rémunérations diverses de toutes personnes rétribuées par un tiers, de droit public ou de droit privé, sans être liées par un contrat d'entreprise, celles des associés actifs dans les sociétés autres que par actions ou que l'exploitant d'une entreprise individuelle s'attribue ou attribue aux membres de sa famille pour leur travail, ainsi que les pensions, les rémunérations diverses des administrateurs, gérants, commissaires, liquidateurs de sociétés et de toutes personnes exerçant des fonctions analogues ;
- Les profits, quelle que soit leur dénomination, des professions libérales, charges ou offices ;
- Les profits, quelle qu'en soit la nature, des occupations non visées aux points 1^o) à 3^o) du présent article ;
- Les sommes payées en rémunération des prestations de services de toute nature fournie par des personnes physiques ou morales non établies en République Démocratique du Congo (¹⁹).

L'impôt professionnel atteint également les bénéfices, rémunérations ou profits provenant d'une activité professionnelle quelconque alors même que ces bénéfices, rémunérations ou profits sont recueillis après cessation de l'activité.

Les revenus sus-évoqués sont imposables sur leur montant net, c'est-à-dire à raison de leur montant brut diminué des seules dépenses professionnelles faites, pendant la période imposable, en vue d'acquies et de conserver ces revenus.

Sont considérées comme faites pendant la période imposable, les dépenses et charges professionnelles qui, pendant cette période, ont été payées ou ont acquis le caractère de dettes ou pertes liquides et certaines.

3. RÉMUNÉRATIONS

3.1. Revenus imposables

Les rémunérations des personnes rétribuées par un tiers, de droit public ou de droit privé, sans être liées par un contrat d'entreprise ainsi que celles des associés actifs dans les sociétés autres que par actions comprennent notamment :

- Les traitements, les salaires, les émoluments, les indemnités qui ne représentent pas le remboursement de dépenses professionnelles effectives, les gratifications, primes et toutes autres rétributions fixes ou variables, quelle que soit leur qualification ;
- Les traitements des administrateurs, gérants, commissaires, liquidateurs des sociétés, gouverneurs, régents, censeurs et toutes personnes exerçant des fonctions analogues ;
- Les traitements et jetons de présence des directeurs généraux, des administrateurs et commissaires, des établissements publics, des entreprises publiques et des sociétés d'économie mixte ;

¹⁹ Ministère des finances, Code des impôts, RDC, 31 Mars 2021, pp.71-72

- Les traitements, salaires et avantages octroyés aux membres des institutions publiques et aux agents de carrière des services publics ;
- Les traitements, salaires et avantages accordés aux membres des cabinets politiques ;
- Les pensions de toute nature, quelles que soient les circonstances ou les modalités qui en conditionnent l'octroi, ainsi que les sommes payées par l'employeur ou le mandant, contractuellement ou non par suite de cessation de travail ou de rupture de contrat d'emploi ou de louage de service ;
- La rémunération que l'exploitant d'une entreprise individuelle s'attribue ou attribue aux membres de sa famille pour leur travail.

Sont ajoutés aux rémunérations, les avantages en nature à l'exception de ceux visés à l'article 48.3°. Ils sont comptés pour leur valeur réelle.

Pour le personnel expatrié, la base minimum d'imposition ne peut être inférieure au salaire minimum interprofessionnel garanti appliqué dans le pays d'origine du travailleur concerné.

3.2. Immunités

Sont immunisées :

- 1°) les indemnités ou allocations familiales réellement accordées aux employés et salariés dans la mesure où elles ne dépassent pas les taux légaux ;
- 2°) les pensions, rentes et indemnités accordées en vertu des lois qui régissent les pensions de vieillesse, l'octroi de secours en cas d'invalidité prématurée ou de décès ; les pensions aux invalides, aux veuves, orphelins et ascendants de combattants, aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles et aux estropiés congénitaux ; les pensions alimentaires ;
- 3°) les indemnités et avantages en nature concernant le logement, le transport et les frais médicaux pour autant que :
 - L'indemnité de logement ne dépasse 30% du traitement brut ;
 - L'indemnité journalière de transport soit égale au coût du billet pratiqué localement avec un maximum de quatre courses de taxi pour les cadres et quatre courses de bus pour les autres membres du personnel. Dans tous les cas, la réalité et la nécessité du transport alloué à l'employé doivent être démontrées ;
 - Les frais médicaux ne revêtent pas un caractère exagéré.

3.3. Modalités de retenue et de reversement de l'ipr sur les primes, collations et autres avantages payés aux fonctionnaires et agents publics et aux membres des institutions nationales et provinciales et des cabinets politiques ⁽²⁰⁾

Dans le but de parvenir au recouvrement effectif de l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR) au titre de primes, collations et autres avantages (jeton de présence, per diem, etc.) payés ou attribués aux fonctionnaires et agents publics et aux membres des institutions politiques

²⁰ *Circulaire Inter. n° 001 et n° 05 du 7 mai 2014*

nationales et provinciales et des Cabinets politiques y sont rattachés, les modalités particulières de retenue et de reversement de l'impôt professionnel sur les rémunérations sont ainsi définies.

- **Des redevables légaux de l'IPR sur les primes, collations et autres avantages payés ou attribués aux fonctionnaires et agents publics et aux membres des institutions politiques nationales et provinciales et des Cabinets politiques y rattachés**

Il importe de signaler que deux de figure sont à distinguer concernant le paiement de ces primes, collations et autres avantages, qui sont ⁽²¹⁾:

- **Cas de paiement des primes, collations et autres avantages suivant la procédure de bon d'engagement**

Le Ministère du Budget est le redevable légal de l'IPR sur les primes, collations et autres avantages payés dans le cadre de la chaîne de la dépense. A cet effet, les Sous-Gestionnaires des crédits affectés dans les différents Ministères doivent initier les bons d'engagement reprenant les montants bruts des primes, collations et autres avantages alloués sur base des états des sommes à payer établis par les Gestionnaires des crédits distinguant, d'une part, le montant net qui revient aux bénéficiaires et, d'autre part, le montant de l'IPR à retenir par le Ministère du Budget.

- **Cas de paiement des primes, collations et autres avantages sur base des dotations budgétaires ou frais de fonctionnement.**

Les responsables des institutions politiques nationales et provinciales et des services du Pouvoir central et des Provinces bénéficiant d'une certaine autonomie administrative et financière sont constitués en redevable légal de l'IPR sur les primes, collations et autres avantages payés sur base des dotations ou des frais de fonctionnement alloués à ces institutions et services. Ils sont donc tenus d'éclater, dans les états des sommes à payer qu'ils établissent, le montant brut des primes, collations et autres avantages en montant net, qui revient aux bénéficiaires, d'une part, et en montant de l'IPR à retenir, d'autre part.

- **Du taux de l'IPR sur les primes, collations et autres avantages payés ou attribués aux fonctionnaires et agents publics et aux membres des institutions politiques nationales et provinciales et des Cabinets politiques y rattachés.**

Le caractère sporadique des paiements de ces primes, collations et autres avantages ne permettant pas l'application du barème progressif d'imposition prévu à l'article 84, paragraphe 1er, de l'Ordonnance-Loi susvisée, les Sous-Gestionnaires des crédits affectés dans les différents Ministères et les services chargés des Finances des institutions politiques nationales et provinciales et des services du Pouvoir central et des Provinces bénéficiant d'une certaine autonomie administrative et financière sont tenus de calculer l'IPR en appliquant le taux proportionnel de 15% sur le montant des sommes destinées aux fonctionnaires et agents publics et aux membres des institutions politiques nationales et provinciales et des Cabinets politiques y rattachés.

- **Du reversement de l'IPR sur les primes, collations et autres avantages payés ou attribués aux fonctionnaires et agents publics et aux membres des institutions politiques nationales et provinciales et des Cabinets politiques y rattachés**

²¹ Ordonnance-Loi n° 69/009 du 10 février 1969 relative aux impôts cédulaires sur les revenus, telle que modifiée et complétée à ce jour, articles 77, point 2, et 78.

Concernant les primes, collations et autres avantages payés dans le cadre de la chaîne de la dépense, la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement est tenue d'établir, conformément aux états des sommes à payer signés par les Gestionnaires des Crédits, deux Ordres de paiement, l'un pour le paiement des bénéficiaires et l'autre pour le paiement de l'IPR à reverser au Compte général du Trésor.

S'agissant des primes, collations et autres avantages payées sur base des dotations budgétaires ou des frais de fonctionnement, les services chargés des Finances des institutions politiques nationales et provinciales et des services du Pouvoir central et des Provinces bénéficiant d'une certaine autonomie administrative et financière sont tenus de reverser au Compte général du Trésor l'IPR retenu à la source au moment du paiement de ces primes, collations et autres avantages ou de leur mise à disposition des bénéficiaires.

Les redevables légaux doivent donc souscrire une déclaration mensuelle de l'IPR sur l'ensemble des retenues opérées auprès du Service compétent de la Direction Générale des Impôts, gestionnaire en matière d'IPR de l'institution politique ou du service de l'État ou de la Province, au plus tard le 15 du mois qui suit celui de paiement de ces primes, collations et autres avantages ou de leur mise à disposition des bénéficiaires ⁽²²⁾.

3.4. Redevables de l'impôt

Sont redevables de l'impôt professionnel, les personnes physiques, les communautés, les sociétés et les autres personnes juridiques :

- qui bénéficient en République Démocratique du Congo des revenus mentionnés à l'article 27.1^o), 3^o) et 4^o), même si elles résident ou ont leur principal établissement à l'étranger ;
- qui paient ou attribuent à un titre quelconque des revenus mentionnés à l'article 27.2^o) et 5^o) même si les bénéficiaires résident à l'étranger.

Les redevables désignés à l'article 77.2^o) ont le droit de retenir sur les revenus imposables l'impôt y afférent sans recours des bénéficiaires, quelle que soit la nationalité de ceux-ci.

Le Ministre des Finances détermine le mode de perception et de versement de l'impôt ainsi que les justifications à fournir par les redevables pour assurer le contrôle.

L'impôt est dû par le chef de famille en ce qui concerne les exploitations visées à l'article 63, Par.1, et par l'ensemble des membres ou des associés dans les associations de fait et groupes dépourvus de personnalité civile. Dans ce dernier cas, la totalité de l'impôt peut être recouvrée à charge de l'un quelconque des membres ou associés, qui sont solidairement responsables du paiement.

²² Ordonnance-Loi n° 69/009 du 10 février 1969, Op-cit.

3.5. Détermination de l'impôt-taux-réduction

L'impôt professionnel est appliqué sur l'ensemble des revenus annuels de chaque redevable ou à raison de toute somme proportionnellement équivalente pour les périodes inférieures à un an. Il est éventuellement perçu au moment du paiement ou de l'attribution des revenus visés à l'article 27.2°) et déduit de la cotisation.

Son taux est fixé à 30 % sur les bénéfices et profits des personnes morales et physiques soumises au régime de droit commun et à 14 % sur les sommes payées en rémunération des prestations de services de toute nature fournie par des personnes physiques ou morales non établies en République Démocratique du Congo.

Pour les rémunérations des personnes autres que celles précitées, il est fixé à :

- 3 % pour la tranche de revenus de 0,00 FC à 1.944.000,00 FC
- 15 % pour la tranche de revenus de 1.944.001,00 FC à 21.600.000,00 FC
- 30 % pour la tranche de revenus de 21.600.001,00 FC à 43.200.000,00 FC
- 40 % pour le surplus ⁽²³⁾

En aucun cas, l'impôt total ne peut excéder 30% du revenu imposable.

Les rémunérations versées au personnel domestique et aux salariés relevant des Micro-entreprises sont imposées suivant les taux forfaitaires fixés par voie d'Arrêté du Ministre ayant les Finances dans ses attributions. L'impôt professionnel individuel y afférent est reversé par quotités trimestrielles.

Pour le personnel domestique et des salariés relevant des Micro-entreprises, les taux forfaitaires annuels de l'impôt professionnel sur les rémunérations sont fixés comme suit :

- *pour un salarié domestique, l'équivalent en Franc congolais de 24 dollars américains;*
- *pour un salarié relevant des Micro-Entreprises, l'équivalent en Franc congolais de 36 dollars américains.*

L'impôt visé ci-dessus est retenu à la source par l'employeur et reversé par quotités trimestrielles au plus tard le 15 du mois qui suit la fin de chaque trimestre, sur base d'une déclaration dont le modèle est défini par l'Administration des Impôts.

En aucun cas, l'impôt professionnel individuel calculé sur la base des dispositions du paragraphe premier ci-dessus, après déduction des charges de famille ne peut être inférieur à 2.000 Francs congolais par mois. Il est fixé à 20% sur les bénéfices, profits ou rémunérations réalisés ou perçus par des personnes physiques après cessation des activités professionnelles, lorsqu'ils sont recueillis après l'expiration de l'année pendant laquelle les activités ont pris fin et à 10% sur le capital-pension payé au travailleur en partance à la retraite par son employeur à travers la caisse de pensions de retraite complémentaires.

²³ Code des impôts mis à jour au 31 mars 2021.

L'impôt professionnel est fixé à 10% sur les indemnités dites de fin de carrière et sur les indemnités payées par l'employeur contractuellement ou non ensuite de cessation de travail ou de rupture de contrat d'emploi ou de louage de service. Lorsqu'un employeur a recours occasionnellement aux services d'une personne, l'impôt à percevoir à la source est fixé à 15% du montant des sommes payées ou attribuées, sans préjudice de la régularisation ultérieure prévue par l'article 76.

Pour le calcul de l'impôt, tant des sociétés que des personnes physiques, les revenus sont arrondis à la dizaine de Franc congolais inférieure ou supérieure suivant que la fraction de dizaine de Franc congolais est de cinq Francs congolais et moins, ou de plus de cinq Francs congolais.

Les personnes physiques ou morales dont les revenus imposables sont constitués, en tout ou en partie, des bénéfices ou profits et ne relevant pas du régime d'imposition des entreprises de petite taille sont assujetties à un impôt minimum fixé à 1% du chiffre d'affaires déclaré, lorsque les résultats sont déficitaires ou bénéficiaires, mais susceptibles de donner lieu à une imposition inférieure à ce montant.

Les personnes physiques ou morales en activité qui ne réalisent pas un chiffre d'affaires au cours d'une année sont soumises au paiement d'un impôt forfaitaire au titre de l'impôt sur les bénéfices et profits de :

- 2.500.000,00 Francs congolais pour les Grandes entreprises ;
- 750.000,00 Francs congolais pour les Moyennes entreprises ;
- 30.000,00 Francs congolais pour les Entreprises de petite taille.

L'impôt minimum n'est dû que pour un douzième par mois ou fraction de mois si le contribuable a commencé ses activités après le mois de janvier. Les personnes physiques ou morales en cessation d'activités, sans s'être fait radier au registre du commerce et du crédit mobilier, sont soumises au paiement d'un impôt forfaitaire fixé à :

- 500.000,00 Francs congolais pour les Grandes entreprises ;
- 250.000,00 Francs congolais pour les Moyennes entreprises ;
- 30.000,00 Francs congolais pour les Entreprises de petite taille (24).

3.6. Exemptions

Sont exempts de l'impôt professionnel sur les revenus dont ils bénéficient :

- l'État, les Provinces, les Villes, les Communes, les Secteurs, les Chefferies, ainsi que les Offices et autres établissements publics de droit congolais n'ayant d'autres ressources que celles provenant de subventions budgétaires ;

²⁴Acte uniforme de l'OHADA du 17 avril 1997 relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ou de l'ordre de la corporation, article 97.

- les institutions religieuses, scientifiques ou philanthropiques créées par application de l'article 1er du Décret du 28 décembre 1888 et satisfaisant aux conditions requises par le Décret-Loi du 18 septembre 1965 ;
- Les associations privées ayant pour but de s'occuper d'œuvres religieuses, scientifiques ou philanthropiques qui ont reçu la personnalité civile par application de l'article 2 du Décret du 28 décembre 1888 et visées à l'article 5 du Décret-Loi du 18 septembre 1965;
- Les établissements d'utilité publique créés par application du Décret du 19 juillet 1926;
- Les associations sans but lucratif ayant pour fin de s'occuper d'œuvres religieuses, sociales, scientifiques ou philanthropiques qui ont reçu la personnalité civile en vertu de décrets spéciaux ;
- Les fonctionnaires et agents internationaux des organisations internationales, du chef des rémunérations touchées par eux et payées par lesdites organisations ;
- Les ambassadeurs et agents diplomatiques, les consuls et agents consulaires accrédités en République Démocratique du Congo, du chef des rémunérations et profits touchés par eux en leur qualité officielle lorsqu'ils sont de l'État qu'ils représentent, à la condition toutefois que les Gouvernements dont ils sont les mandataires accordent la même immunité aux diplomates et agents consulaires de la République Démocratique du Congo ;

3.7. Capacité contributive des nationaux dans les recettes de l'IPR

La détermination de la capacité contributive des nationaux dans les recettes de l'IPR à la Direction Provinciale des Impôts du Kasai Occidental, nous oblige de calculer le taux de réalisation par comparaison des assignations budgétaires aux réalisations, lesquelles réalisations permettent de voir la contribution de chaque catégorie de l'IPR.

Pour y parvenir, voici les données relatives aux assignations budgétaires et réalisation des recettes pour une période allant de 2019 à 2021 :

Tableau n°1 : Assignations budgétaires de l'IPR de 2019 à 2021

NATURES	2019	2020	2021
IPR/NAT	2059299825	467181136,4	360788240
IPR/EI	1699431970	154219412,4	398606055
IPR/EXPAT	44347551,4	23510963,7	201518453,2
IPR/AA	41292829,2	83519079,6	170639259,6
IPR/OCC	36542286,2	22934484,2	167658112
TOTAL	3880914462	751365076,3	1299210119,8

Source : Rapports annuels de la DPI Kasai occidental, 2019 à 2021.

Ce tableau rétrace l'évolution des assignations budgétaires de l'IPR pour une durée de 3 ans. Sur ce, la DPI Kasai Occidental avait reçu de l'administration centrale pour l'année 2019 les assignations budgétaires de 3880914462CDF, de 751365076,3CDF en 2020 et de 1299210119,8CDF en 2021.

Tableau n°2 : Réalisations annuelles de 2019 à 2021

NATURES	2019	2020	2021
IPR/NAT	1221075316	267209038	340665250
IPR/EI	1314184585	120867812	348668260
IPR/EXPAT	29763850,4	13008132,8	200318353
IPR/AA	23539742,1	15976997,3	170529159
IPR/OCC	17840053,9	24633214,2	150558113
TOTAL	2606403547	441695194	1210739135

Source : Rapports annuels de la DPI Kasai occidental, 2019 à 2021.

Les données de ce tableau démontrent qu'en 2019, la Direction Provinciale des Impôts du Kasai Occidental a réalisé 2606403547CDF en 2019, 441695194CDF en 2020 et 1210739135CDF en 2021.

3.8. Effort de réalisation des recettes de l'IPR

Tableau n° Comparaison des assignations aux réalisations des recettes de 2019 à 2021 (CDF)

NATURES	2019	2020	2021
ASSIGNATIONS (A)	3880914462	751365076,3	1299210119,8
RÉALISATIONS (B)	2606403547	441695194	1210739135
ECART = (A) – (B)	1 274 510 915	309 669 882,3	88470984,8
TAUX DE RÉALISATION	67,2%	58,8%	93,2%

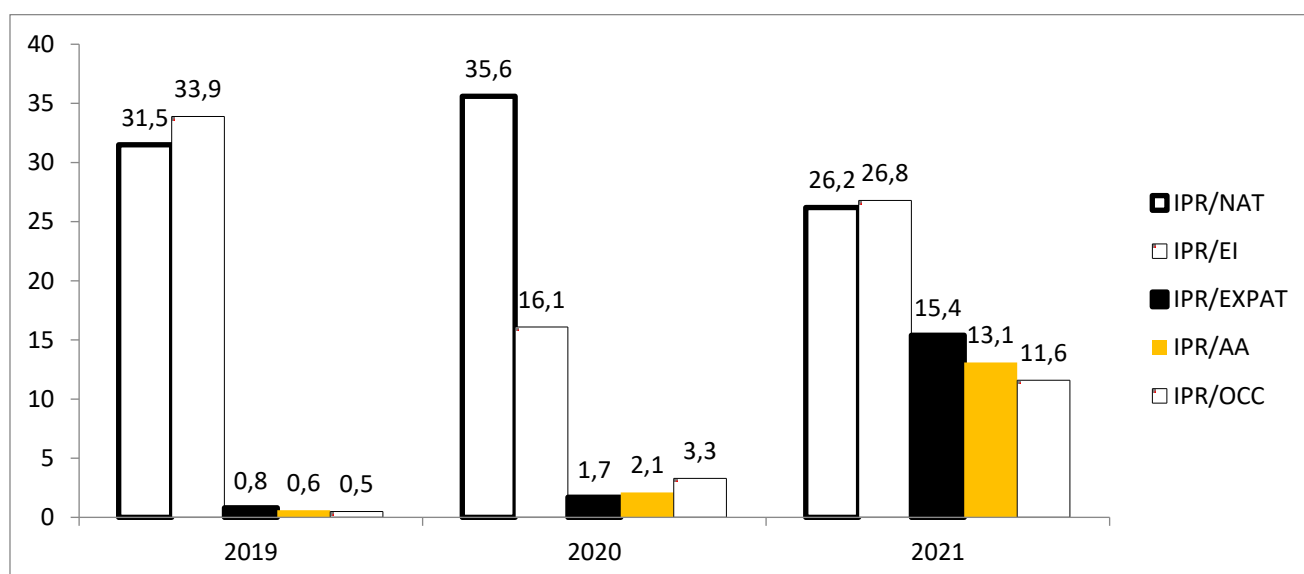
Source : Nous-mêmes sur base des tableaux 1 et 2.

En comparant les assignations aux réalisations, il se dégage que la réalisation de l'année 2019 était de 67,2% soit 2606403547CDF, de 58,8% soit 441695194CDF en 2020 et 93,2% soit 1210739135CDF en 2021. Cette régie financière durant cette période n'a pas maximisé ses recettes de l'Impôt Professionnel sur la Rémunération.

3.9. Apport des nationaux dans les recettes de l'IPR

Pour déceler l'effort de contribution des nationaux dans les recettes de l'IPR, les recettes réalisées de chaque nature de l'IPR ont été converties en pourcentage en prenant la réalisation de chaque catégorie d'IPR sur le total de recettes réalisées annuellement. Ce qui a permis d'obtenir le graphique ci-dessous :

Graphique n°1 : Contribution des assujettis à l'IPR de 2019 à 2021



Source : Confectionné par nous-même sur base des tableaux 1 et 2.

Au regard de ce graphique, nous remarquons qu'en 2019, sur 2606403547CDF de recettes réalisées dans l'ensemble durant notre période sous étude, l'IPR/NAT a contribué avec 1221075316 soit 31,5%, l'IPR/EI avec 1314184585CDF soit 33,9%, l'IPR/EXPAT avec 29763850,4CDF soit 0,8%, l'IPR/AA avec 23539742,1CDF soit 0,6% et enfin l'IPR/OCC avec 17840053,9CDF soit 0,5%. Durant cette même année, la capacité contributive des nationaux occupait la deuxième position avec 46,9%.

En 2020, sur 441695194CDF de recettes, l'IPR/NAT a contribué avec 267209038CDF soit 35,6%, l'IPR/EI avec 120867812CDF soit 16,1%, l'IPR/EXPAT avec 13008132,8CDF soit 1,7%, l'IPR/AA avec 15976997,3CDF soit 2,1% et enfin l'IPR/OCC avec 24633214,2CDF soit 3,3%. Durant cette année, les nationaux ont contribué à 35,6% faisant d'eux la première catégorie avec une performance exceptionnelle.

En 2021, sur 1210739135CDF de recettes réalisées dans l'ensemble durant cette année, l'IPR/NAT a contribué avec 340665250CDF soit 26,2%, l'IPR/EI avec 348668260CDF soit 26,8%, l'IPR/EXPAT avec 200318353CDF soit 15,4%, l'IPR/AA avec 170529159CDF soit 13,1% et enfin l'IPR/OCC avec 150558113CDF soit 11,6%. Durant cette année, les nationaux ont occupé la deuxième position avec 26,2% de contribution.

De manière globale, la part moyenne des nationaux dans les recettes de l'IPR est de 31,1% supérieure à celle des autres catégories de contribuables même si la Direction Provinciale des Impôts Kasai Occidental n'a pas maximisé les recettes de cet impôt. Ce qui s'explique par l'abandon voire le déplacement de certains opérateurs économiques suite à l'insécurité vécue dans la province durant la période, exemption faite à certaines catégories, manque de maîtrise exacte de certaines succursales des grandes entreprises engageant une main-d'œuvre locale et étrangère et la recrudescence des pratiques de l'évasion fiscale dans le chef de certains agents. Ce qui nécessite une attention particulière de dirigeants de cette régie financière afin de

décourager au regard de textes légaux certaines pratiques néfastes encourageant la fraude fiscale ainsi que la limite des exemptions en matière fiscale.

CONCLUSION

Au terme de notre article portant sur l'analyse critique de la capacité contributive des nationaux dans la réalisation des assignations budgétaires de l'IPR à la Direction Provinciale des Impôts du Kasai Occidental de 2019 à 2021, il a été question d'analyser non seulement la capacité contributive des nationaux, mais aussi voire si la part des recettes provenant de nationaux permet à cette régie financière d'atteindre son objectif concernant l'Impôt Professionnel sur la Rémunération.

En effet, l'analyse de données provenant des rapports annuels de cette régie financière durant 3 ans démontre que, la réalisation de l'année 2019 était de 67,2% soit 2606403547CDF, de 58,8% soit 441695194CDF en 2020 et 93,2% soit 1210739135CDF en 2021. Ce qui démontre que cette régie financière n'a pas maximisé ses recettes de l'Impôt Professionnel. Malgré cette non-maximisation des recettes, les contribuables nationaux ont participé à 31,5% en 2019, à 35,6% en 2020 et à 26,2% en 2021 dans les recettes annuelles réalisées. Ce qui fait la moyenne cumulée de la contribution de 31,1% et faisant de cette catégorie la première parmi les autres composantes de l'IPR.

BIBLIOGRAPHIE

1. Acte uniforme de l'OHADA du 17 avril 1997 relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ou de l'ordre de la corporation.
2. BUABUA WA KAYEMBE Mathias, *Traité du droit fiscal zaïrois*, éd. PUZ, Kinshasa, 1993.
3. Circulaire Inter. n° 001 et n° 05 du 7 mai 2014
4. Code des impôts mis à jour au 31 mars 2021.
5. JEZE G., *Finances publiques*, éd. Thémis, Paris, P.U.F, 1970.
6. Loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces
7. Ordonnance-Loi n° 69/009 du 10 février 1969 relative aux impôts cédulaires sur les revenus, telle que modifiée et complétée à ce jour.

Contribution de l'entrepreneuriat féminin au développement socio-économique dans la ville de Kananga

Alphonse Ntumba Kande
Assistant/ISDR-Tshibashi

Résumé

L'objectif de cette étude est de comprendre si l'entrepreneuriat féminin peut réellement constituer une solution face à certaines résistances sans fondement qui considèrent la femme comme incapable d'entretenir un travail individuel ou d'aborder des domaines de la vie économique souvent réservés à l'homme. L'entrepreneuriat féminin contribue à stimuler la création d'emplois, la participation au marché du travail et joue un rôle fondamental dans l'économie de la République Démocratique du Congo, et plus précisément dans la ville de Kananga. Cette étude montre qu'il est essentiel d'encourager la participation des femmes entrepreneures pour stimuler le développement et lutter contre la pauvreté dans cette ville, à travers l'entrepreneuriat, la création d'emplois et le développement économique et social, tout en assurant la survie de leurs familles et leur autonomisation.

Mots clés : contribution, entrepreneuriat, esprit d'entreprendre, entrepreneuriat féminin, développement socio-économique.

INTRODUCTION

L'entrepreneuriat est un moteur majeur du développement économique et social ; il constitue l'un des facteurs clés d'une économie en pleine croissance. La création de nouvelles entreprises est essentielle à la croissance économique et permet de dynamiser le tissu économique. La promotion de l'entrepreneuriat est donc une nécessité pour tout pays. Pour qu'un pays soit compétitif, il est crucial de veiller à ce qu'un grand nombre de sa population soit sensibilisé à l'esprit entrepreneurial. L'esprit d'entreprendre est particulièrement important dans le secteur des PME (Petites et Moyennes Entreprises), qui joue un rôle clé dans la création d'emplois, l'augmentation de la compétitivité, la restructuration et la redynamisation des économies, tout en contribuant à la lutte contre la pauvreté²⁵.

La République Démocratique du Congo (RDC) traverse une crise économique et politique qui s'est aggravée avec les guerres et pillages qu'elle a subis au cours des dernières années. Le pays est profondément appauvri, et une grande partie de sa population est sans emploi. Les femmes congolaises, qui assuraient traditionnellement la survie de leurs foyers grâce au soutien financier de leurs maris, se sont retrouvées confrontées à de graves problèmes économiques et

²⁵ Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE : Entrepreneuriat rural et développement durable en RDC, Pistes pour un entrepreneurial rural durable. Acte d'une journée scientifique organisé par l'ISDR-T en date du 1 juin 2024.

sociaux : chômage des maris, manque de revenus, difficultés liées à l’instruction et à l’éducation des enfants. Dès lors, la survie de la famille et la reconstruction du pays reposent de plus en plus sur les femmes. Pourtant, ces dernières sont souvent marginalisées dans les politiques de développement économique et social²⁶.

La stimulation de l’entrepreneuriat féminin suppose, d’une part, le développement de programmes de soutien et de diffusion de l’activité entrepreneuriale en tant qu’opportunité professionnelle accessible aux jeunes femmes pleines d’initiatives, et d’autre part, la mise en place de ressources humaines qualifiées en termes de dirigeants et de techniciens pour une meilleure organisation et gestion des entreprises²⁷.

L’entrepreneuriat féminin est devenu un champ d’études de plus en plus exploré par les chercheurs ces dernières années. L’intérêt croissant pour cette problématique est justifié par le rôle crucial que jouent ces entreprises dans le développement socio-économique. Une grande partie de la littérature contemporaine sur l’entrepreneuriat s’intéresse aux entreprises dirigées par des femmes et montre qu’elles représentent entre 20 et 25 % des nouvelles créations d’entreprises selon les pays. Ce même rapport indique qu’il y a une certaine diminution des nouvelles créations d’entreprises féminines à l’échelle mondiale pendant les crises, bien que cette diminution reste moins marquée que celle des entreprises dirigées par des hommes²⁸.

Cela nous amène à analyser les questions suivantes :

- L’entrepreneuriat féminin joue-t-il un rôle dans la réduction du taux de chômage et de la pauvreté dans la ville de Kananga ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les femmes dans leurs activités entrepreneuriales ?
- Que faire pour que les femmes du Kasai Central et celles de la ville de Kananga soient autonomes et capables de se prendre en charge ?

Rappelons que l’entrepreneuriat féminin contribue à la création d’emplois et à la participation des femmes au marché du travail, tout en facilitant la mise en œuvre d’activités génératrices de revenus (AGR) pour résoudre les problèmes de chômage et de pauvreté. Cependant, ces femmes se heurtent à de nombreuses difficultés dans leurs activités entrepreneuriales, telles que le manque de formations en entrepreneuriat, l’absence d’encadrement et d’accompagnement technique et financier, ainsi que l’influence de coutumes et de pratiques ancestrales réductrices.

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Pour cette étude, nous avons utilisé la méthode fonctionnelle, qui permet au chercheur d’étudier le rôle ou la contribution d’un fait ou d’un phénomène sur un autre, ou sur un ensemble

²⁶ La jeunesse et l’entrepreneuriat agricole et pastoral au Kasai Central, actes des journées scientifiques organisées par l’ISDR-T en date du 21 au 22 juin 2019.

²⁷ La jeunesse et l’entrepreneuriat agricole et pastoral au Kasai Central, Op.cit.

²⁸ Idem

complet²⁹. Cette méthode nous a permis d'analyser la contribution de l'entrepreneuriat féminin au développement socio-économique dans la ville de Kananga.

Cette démarche méthodologique s'accompagne de techniques telles que : la technique documentaire, la technique d'observation directe, l'entretien pour un échange verbal avec les femmes entrepreneures de la ville de Kananga, ainsi que la technique d'échantillonnage.

2. CIRCONSCRIPTION DES CONCEPTS

La définition des concepts clés permet au chercheur d'expliquer et de comprendre les termes utilisés dans le sujet de son travail afin non seulement d'éviter des interprétations contradictoires voire des écarts de pensée, mais aussi d'en permettre une lecture aisée.³⁰

2.1. Contribution

Le *Dictionnaire de la langue française illustré* définit la contribution comme étant l'action de contribuer à quelque chose, ou l'apport fait à une œuvre ou à une dépense commune³¹. Il s'agit également d'une étude complémentaire sur un sujet littéraire ou scientifique. La contribution est la participation financière de chaque personne qui partage un intérêt commun.

2.2. Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat désigne l'action d'entreprendre, de mener à bien un projet. Souvent utilisé dans le secteur des affaires, le terme « entreprendre » signifie créer une activité économique pour atteindre un objectif ou répondre à un besoin. Le créateur, ou le porteur de projet est celui que l'on appelle l'entrepreneur.

L'entrepreneuriat englobe les activités qui contribuent à la formation et à la croissance d'une entreprise, dont la conséquence première est la création de valeur au sein de l'entreprise qu'il dirige, tant au niveau économique qu'en matière de création d'emplois (ce qui constitue l'objectif de l'entrepreneur).

Les entrepreneurs contribuent à l'innovation, ce qui pousse les anciennes industries à s'adapter ou à disparaître. Ce phénomène est qualifié de « destruction créatrice »³². L'entrepreneuriat joue également un rôle crucial dans le développement territorial, et les autorités locales ont tout intérêt à promouvoir l'esprit entrepreneurial.

²⁹ KABEMBA TUBELANGANE, B.A, Méthodes et nouveau code de recherche scientifique, éd. Kinshasa, 2010.

³⁰ NTUMBA NGANDU, P. *Guide de Rédaction d'un travail scientifique*, éd. ISP/Kananga, 2008 CREDOP, P.44

³¹ Petit Robert, Dictionnaire Français, éd. Larousse, Paris, 2012.

³² Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE, op.cit. P.4

L'entrepreneuriat a été théorisé par l'économiste allemand Joseph Schumpeter, de l'école autrichienne. Pour lui, un « entrepreneur est une personne qui veut et qui est capable de transformer une idée ou une invention en une innovation réussie ». Il conduit une destruction créatrice dans la mesure où de nouveaux produits et modèles commerciaux émergent pour remplacer les anciens. Cette destruction créatrice est à l'origine du dynamisme industriel et de la croissance à long terme³³.

2.3. Esprit d'entreprendre et esprit d'entreprise

Il s'agit de permettre aux jeunes d'acquérir la capacité de se projeter dans un dynamisme de vie. Cela concerne les aptitudes et les attitudes à travers lesquelles l'individu puise son énergie, telles que : la confiance en soi, la persévérance, la créativité, l'optimisme, la responsabilité, l'esprit d'équipe et l'initiative. L'esprit d'entreprendre contribue également à l'identification des opportunités, ainsi qu'à la mobilisation des ressources nécessaires avant de pouvoir les transformer en entreprises³⁴.

L'esprit d'entreprise correspond à un ensemble d'attitudes positives à l'égard de la notion d'entreprise et de celle d'entrepreneur. C'est un état d'esprit, un ensemble d'attitudes qui pousse l'individu à aller de l'avant et à prendre des initiatives.

2.4. Entrepreneuriat féminin

Quant à l'objectif qualificatif « féminin », le *Dictionnaire Universel* le définit comme « ce qui est propre à la femme ou considéré comme tel ». L'entrepreneuriat féminin désigne, en définitive, les activités des femmes qui prennent en charge leur avenir, s'organisent et créent des activités économiques rentables dans les secteurs formel ou informel. Il s'agit ici, comme le souligne G. TOHOUSSE, « de la dynamique féminine qui se manifeste par un esprit de créativité admirable »³⁵. L'objectif de l'entrepreneuriat féminin est donc l'amélioration des conditions de vie, tant individuelles que collectives, et il renvoie aux initiatives entrepreneuriales mises en place par les femmes.

2.5. Développement socio-économique

Le terme "développement" est polysémique, car il prend des sens divers selon les écoles de pensée et l'objet recherché. Se développer, c'est sortir de son enveloppe, croître, donner de l'ampleur. Il peut être synonyme de croissance, d'épanouissement, de progrès, de rayonnement,

³³ Idem

³⁴ NTUMBA KANDE Alphonse, Notes de cours d'entrepreneuriat et PME, G3 Economie, U.PRE.CO, 2020, inédit.

³⁵ NGONO ABENGNONI Josette : Entrepreneuriat féminin et participation des femmes au développement socio-économique, mémoire, Institut National de la jeunesse et des sports de Yaoundé, 2008, inédit.

d'expansion et de prospérité³⁶. Le développement va au-delà de la simple croissance économique, car il influence toutes les activités de la communauté, y compris les activités intellectuelles et culturelles. Il s'agit d'un processus qui vise à améliorer les conditions de vie de la population. Il doit être considéré comme un processus multidimensionnel, impliquant la réorientation du système économique en vue d'une prospérité durable³⁷. La socioéconomie désigne l'amélioration des conditions de vie fondamentales de l'homme, ainsi que l'augmentation de la productivité et du marché. Le social et l'économie ne doivent pas être dissociés, car l'objectif ultime est le bien-être de la population³⁸.

3. IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

L'entrepreneuriat féminin constitue une source de création d'emplois et un moteur majeur de développement économique dans notre société. En ce sens, la présence des femmes dans le secteur des affaires est devenue une préoccupation pour les politiques publiques en RDC.

L'entrepreneuriat féminin est un moteur de l'inclusion et de la prospérité économique et a un impact significatif sur le taux d'emploi, la croissance des revenus et l'innovation. Les femmes qui exercent des emplois sont souvent amenées à devenir entrepreneures pour diverses raisons, notamment leur volonté de contrôler leur propre carrière, leur vision et leurs contributions entrepreneuriales. Cela représente un atout pour le marché, car les entreprises créées par des femmes sont généralement plus viables et réussissent mieux que celles fondées par des hommes³⁹.

Il est à noter que les investissements réalisés dans des processus spécifiques aux femmes peuvent avoir d'importantes répercussions sur le développement, car les femmes consacrent généralement une plus grande part de leurs revenus à la santé, à l'éducation et au bien-être de leurs familles et communautés que les hommes.

3.1. Entrepreneuriat féminin et l'autonomisation de la femme

L'autonomisation doit permettre la prise de décision effective, le contrôle de soi et de ses ressources, ainsi que la capacité de se transformer soi-même ou de transformer la situation d'autrui en utilisant les ressources et opportunités disponibles. Cela corrobore la logique d'action du féminisme, qui prône l'égalité et l'équité dans la société⁴⁰.

36 Modeste BUKASA TUDIBAKUKUB, Notes de cours d'Analyse socio-économique de développement, L1 Tronc commun aucun système, ISRD-T, 2021, inédit.

37 Idem

38 A. BEITOUÉ & CIE : Dictionnaire des Sciences Economiques, 2^e éd. Armand Colin, Paris, 2007, Armand Colin, 2002, P.47

39 DUDJO YEN Gildas, B. ; Entrepreneuriat féminin et croissance économique. Cas du Cameroun, Université de Dsohang, Cameroun, 2022, P.2

40 Théophile DZAKA-KIKOUTA, Entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes : état de l'art, Université de Montréal, Dakar, Février 2019, p.8

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) définit l'autonomisation des femmes comme « l'expansion des droits, des ressources et de la capacité des femmes à prendre des décisions et à agir de manière indépendante dans les sphères sociales, politiques et économiques »⁴¹.

3.2. Les activités entrepreneuriales des femmes

Les femmes entrepreneures évoluent souvent dans le secteur informel de l'économie et occupent généralement des emplois précaires. Les secteurs d'activités dans lesquels elles se lancent nécessitent peu d'investissement, en fonction de l'origine des produits commercialisés. Voici quelques exemples :

- L'agriculture ou l'artisanat, avec la vente de produits, soit en tant que maraîchères ou paysannes, soit en qualité d'artisans ;
- Le petit commerce, avec la vente de produits de première nécessité le long des voies publiques, tels que : les denrées alimentaires, les boissons, le carburant, les braises et autres articles ménagers ;
- Les prestations de services, tels que l'exploitation d'une maison de coiffure, d'un restaurant, d'un dépôt de boissons, ou encore des services aux personnes⁴².

Rappelons que les types d'entrepreneuriat féminin dans la ville de Kananga sont les suivants : l'entrepreneuriat social, économique, individuel, ainsi que l'entrepreneuriat collectif ou en commandite.

4. LA FEMME AU CENTRE DES ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES

4.1. Place de la femme dans l'entrepreneuriat

En Europe, un quart des femmes créent leurs entreprises par nécessité, soit 30 % de plus que chez les hommes. En France, 37 % des créateurs de microentreprises de la génération 2014 étaient des femmes, et 28 % des créateurs d'entreprises classiques étaient également des femmes. Ces chiffres montrent que les femmes représentent 46 % de la population active, 70 % de la main-d'œuvre, qu'elles sont responsables de 60 % à 80 % de la production vivrière et de 100 % de la transformation des produits agricoles⁴³.

De manière générale, les femmes se battent chaque jour pour faire reconnaître leurs droits. Malgré une évolution des droits des femmes dans le milieu professionnel, certaines inégalités persistent.

⁴¹ <https://www.banquemondiales.org> à la découverte des femmes entrepreneures de la RDC : Entre nécessité et ambition : consulté le 11 novembre 2024 à 17h30'

⁴² Théophile DZAKA-KIKOUTA, op.cit. P.9

⁴³ www.urssaf.com/placedesfemmes, consulté le 12 novembre 2024 à 11h15'.

4.2. Les obstacles dans l'entrepreneuriat féminin

Les femmes se trouvent confrontées à de nombreux obstacles dans leurs activités économiques. Il s'agit principalement d'obstacles d'ordre psychologique, socioculturel, professionnel, infrastructurel, juridique, ainsi que d'obstacles liés au niveau d'instruction des femmes⁴⁴.

4.3. La dynamique des femmes entrepreneures

Les femmes sont la colonne vertébrale de l'économie africaine. Elles font preuve d'une vitalité sans pareille dans la création d'entreprises à l'échelle mondiale et conquièrent ainsi des secteurs vitaux de l'économie africaine (agriculture, agroalimentaire, services)⁴⁵. Malgré cet apport économique considérable, l'entrepreneuriat féminin en Afrique demeure un véritable parcours du combattant. Les normes culturelles, sociales et légales nécessaires à la création d'entreprises maintiennent souvent les femmes entrepreneures dans des situations de grande vulnérabilité et entravent la croissance de leurs entreprises.

La dynamique entrepreneuriale repose avant tout sur un état d'esprit et la réalisation d'un certain nombre d'actions. Elle dépend également des conditions économiques, sociales, culturelles et politiques dans lesquelles les entrepreneures évoluent.

4.4. Promotion de l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Kananga

En RDC, les femmes s'adonnent de plus en plus à l'entrepreneuriat. Certaines le font pour subvenir aux besoins du ménage, d'autres pour créer des richesses. Cependant, les femmes entrepreneures font face à de nombreux défis qui freinent le développement de leurs activités. Plusieurs structures internationales et nationales œuvrent pour renforcer leurs capacités et favoriser l'accès au financement⁴⁶.

Pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Kananga, plusieurs stratégies peuvent être utilisées :

- Briser les stéréotypes de genre qui continuent d'influencer le choix des métiers ;
- Valoriser l'entrepreneuriat féminin ;
- Faciliter l'accès au crédit ;
- Renforcer les accompagnements.

Cela contribuerait ainsi à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, ainsi qu'à la création d'emplois. Investir dans les femmes est l'un des moyens les plus efficaces pour accroître l'égalité et promouvoir une croissance économique inclusive et durable.

⁴⁴ Jerome BONCLER et Martine ALADY. Rispol, caractérisation de l'entrepreneuriat en économie solidaire.

⁴⁵ Roland Bergert, Accélérer la dynamique entrepreneuriale des femmes en Afrique, Novembre 2020, p.2

⁴⁶ www.radiokapi.net Madame SajiVahovi, Femme entrepreneur de Gomme, Radio Okapi, Jody Daniel NKASHAMA, mercredi 08/08/2024 à 11h20'

5. RÉSULTAT ET DISCUSSION

La ville de Kananga compte actuellement une population d'environ 2 000 000 d'habitants. Cet effectif élevé de la population nous a donc paru difficile à couvrir dans son ensemble pour mener nos enquêtes sur le terrain, car les contraintes étaient multiples. C'est pourquoi nous avons tiré un échantillon de 196 personnes en utilisant la formule statistique suivante⁴⁷ :

$$n = \frac{Z^2 P Q}{d^2} \text{ ou } \frac{Z^2 P(1 - Q)}{d^2}$$

n= taille de l'échantillon que nous cherchons ;

z= 1,96 (écart pris à 95% de précision et garantissant une bonne représentativité de l'échantillon) ;

P=0,85 ou 85% (proportion de la population des femmes exerçant une activité économique, c'est-à-dire entreprennent une activité génératrice des revenus) ;

Q=0,15 ou 15% (proportion contraire à P) ;

d=0,05 ou 5% (seuil de signification choisi ou marge d'erreur tolérée).

En reportant toutes ces valeurs à la formule ci-dessus, nous avons :

$$n = \frac{(1,96)^2 \times 0,15}{(0,05)^2} n = \frac{3,8416 \times 0,1275}{0,0025} = \frac{0,489804}{0,0025} = 195,9216 \text{ ou } 196$$

5.1. Caractéristiques socio-démographiques des enquêtes

Tableau n°1.

<i>Sexe</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>
Féminin	149	76
Masculin	47	24
Total	196	100

Tranche d'âge	Effectif	%
18 à 25 ans	57	29,1
25 à 35 ans	80	40,8
36 à 45 ans	32	16,3
46 à 56 ans	18	9,2
56 ans et plus	9	4,6
Total	196	100

État civil	Effectif	%
Célibataire	32	16,3
Marié (e)	147	75,0
Veuf (ve)	13	6,6
Divorcée	4	2,0
Total	196	100

⁴⁷ MPUKA BAKATUAMBAMBA Degrange, Notes de cours de statistique et biométrie, G3 tronc commun, ISDR-T, 2020, inédit.

Niveau d'études	Effectif	%
Sans niveau	56	28,6
Primaire	88	44,9
Secondaire	43	21,9
Universitaire ou Supérieur	9	4,6
Total	196	100

Nous avons réparti notre échantillon selon quatre paramètres sociodémographiques. Selon le sexe, notre échantillon est composé de 76 % de femmes. L'entrepreneuriat féminin étant notre domaine de prédilection, il est raisonnable de nous concentrer sur les femmes qui entreprennent une activité génératrice de revenus. Cependant, même si l'étude porte sur l'entrepreneuriat féminin, les hommes ont aussi été consultés pour obtenir certaines informations utiles.

Nous avons utilisé la répartition selon les tranches d'âge pour identifier celle qui est la plus active dans l'entrepreneuriat. Du point de vue de l'état matrimonial, la majorité de nos enquêtés est composée de personnes mariées, soit 75 %.

Concernant le niveau d'études, 88 sujets (soit 44,9 %) ont suivi un cycle primaire complet, suivis de 56 sujets (soit 28,6 %) qui n'ont pas de qualification, c'est-à-dire qu'ils ont suivi une partie du cycle primaire sans le terminer.

Tableau 2. Relatif aux Activités exercées

Activité exercée	Effectif	%
Commerce divers	92	46,9
Agriculture (Production et commercialisation)	32	16,3
Transformations agroalimentaires	45	23,0
Atelier (Coiffure et Couture)	9	4,6
Artisanat	18	9,2
Total	196	100

Eu égard à ce tableau, les femmes entrepreneures dans la ville de Kananga exercent principalement dans le commerce (46,9 %), l'agriculture (16,3 %) et la transformation agroalimentaire (23 %). Le commerce, particulièrement les activités de vente de produits de consommation, se distingue comme l'activité prédominante, indiquant une forte dynamique dans le secteur informel. L'agriculture et la transformation agroalimentaire, telles que la production et la vente de produits alimentaires, occupent également une place significative, reflétant l'importance du secteur agricole local.

Les activités artisanales (coiffure, couture) et les ateliers représentent des proportions plus faibles (9,2 % et 4,6 % respectivement), suggérant que ces secteurs sont moins développés.

En résumé, les femmes à Kananga se concentrent principalement sur des secteurs essentiels à l'économie locale, mais le manque de diversification dans leurs activités pourrait limiter la

durabilité et la création de valeur ajoutée. Le soutien à la diversification des secteurs d'activités pourrait renforcer leur impact économique.

A la question de savoir les motivations qui ont conduit les femmes à entreprendre les activités génératrices des revenus, les avis ci-après ont été récoltés par les enquêtés.

Tableau N° 3: Relatif aux motivations sur l'entrepreneuriat féminin

Raisons d'entreprendre	Effectif	%
Assurer la survie de la famille	102	52
Autonomie financière	43	21,9
Réduire la pauvreté et la vulnérabilité	32	16,3
Alléger la charge du mari	19	9,7
<i>Total</i>	196	100

Les principales motivations des femmes entrepreneures à Kananga sont orientées autour de la nécessité de subvenir aux besoins de leur famille et de rechercher une autonomie financière. En effet, plus de la moitié des enquêtées (52 %) entreprennent principalement pour assurer la survie de leur famille, souvent en raison des faibles salaires ou du chômage des maris. 21,9 % des femmes cherchent également à atteindre une autonomie financière. Par ailleurs, 16,3 % entreprennent pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité de leur ménage, tandis que 9,7 % souhaitent alléger la charge économique du mari. Ainsi, l'entrepreneuriat féminin dans cette région est perçu avant tout comme un moyen de garantir la stabilité financière et d'améliorer les conditions de vie familiales.

À la question de savoir quelles sont les contraintes auxquelles les femmes font face dans l'entrepreneuriat, nous avons récolté les avis ci-dessous :

Tableau n°4 : Contraintes liées à l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Kananga

Contraintes majeures	Effectif	%
Manque d'accès au crédit	62	31,6
Activité essentiellement de subsistance	99	50,5
Manque de formation sur la gestion des AGR	12	6,1
Préjugés socioculturels	23	11,7
<i>Total</i>	196	100

Les femmes entrepreneures à Kananga rencontrent plusieurs contraintes majeures qui freinent le développement de leurs activités. D'abord, 50,5 % d'entre elles se concentrent sur des activités de subsistance, limitant ainsi la croissance économique de leurs entreprises. En outre, 31,6 % des femmes signalent un manque d'accès au crédit comme un obstacle crucial pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Les préjugés socioculturels représentent également un frein, avec 11,7 % des enquêtées indiquant que ces stéréotypes nuisent à leur confiance et à leurs opportunités professionnelles. Enfin, 6,1 % des femmes estiment que l'absence de formation adéquate en gestion des Activités génératrices de Revenus (AGR) empêche

l'optimisation de leurs projets. Ces contraintes combinées limitent l'impact et l'expansion de l'entrepreneuriat féminin à Kananga.

À la question de savoir les stratégies à mettre sur pied pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Kananga, nous avons récolté les avis libellés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°5. Relatif aux stratégies de promotion de l'entrepreneuriat féminin dans la ville de Kananga

Contraintes majeures	Effectif	%
Faciliter l'accès au crédit	46	23,5
Diversifier les sources de revenus	89	45,4
Accéder à une formation sur la promotion de l'entrepreneuriat	34	17,3
Combattre les préjugés socioculturels	27	13,8
Total	196	100

Les stratégies proposées pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin à Kananga mettent en évidence plusieurs leviers essentiels. La majorité des enquêtées, soit 45,4 %, estiment que la diversification des sources de revenus des ménages permettrait de réduire la vulnérabilité économique, en évitant de se limiter à une activité de subsistance. De plus, 23,5 % des femmes considèrent que faciliter l'accès au crédit est crucial pour soutenir le développement de leurs entreprises. Par ailleurs, 17,3 % des répondantes soulignent l'importance de l'accès à des formations sur la gestion des Activités génératrices de Revenus (AGR) et la promotion de l'entrepreneuriat pour favoriser la réussite des projets. Enfin, 13,8 % des enquêtées jugent nécessaire de lutter contre les préjugés socioculturels pour garantir l'égalité des chances et la pleine participation des femmes à l'entrepreneuriat.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette étude visait à analyser la contribution de l'entrepreneuriat féminin au développement socio-économique de la ville de Kananga. Les résultats ont mis en évidence que l'entrepreneuriat féminin joue un rôle clé dans la création d'emplois et la participation au marché du travail, contribuant ainsi à la résolution des problèmes de chômage et de pauvreté. Cependant, les femmes entrepreneures font face à de nombreuses difficultés dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment le manque d'accès au financement, de formation adéquate et les obstacles socioculturels persistants.

Pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin, il est essentiel que l'État congolais ainsi que les organisations féminines prennent des mesures concrètes. Cela inclut la mise en place de projets de sensibilisation et de mobilisation, l'organisation de formations spécifiques sur la création et la gestion des petites et moyennes entreprises, ainsi que l'amélioration de l'accès au crédit. Ces actions sont cruciales pour l'autonomisation des femmes entrepreneures et pour favoriser leur capacité à se prendre en charge, tout en renforçant leur rôle dans le développement socio-économique de la ville de Kananga.

BIBLIOGRAPHIE

1. Banque Mondiale. *À la découverte des femmes entrepreneures de la RDC : Entre nécessité et ambition*. Disponible sur : <https://www.banquemondiale.org>.
2. BEITOUÉ, A. & Cie. *Dictionnaire des Sciences économiques*, 2e éd. Paris : Armand Colin, 2007.
3. BERGERT, Roland. *Accélérer la dynamique entrepreneuriale des femmes en Afrique*, Novembre 2020.
4. BONCLER, Jérôme & ALADY, Martine. *Rispol : Caractérisation de l'entrepreneuriat en économie solidaire*.
5. BUKASA TUDIBAKUKUB, Modeste. *Notes de cours d'Analyse socio-économique de développement*, L1 Tronc commun, ISRD-T, 2021, inédit.
6. DUDJO YEN, Gildas B. *Entrepreneuriat féminin et croissance économique : Cas du Cameroun*, Université de Dsohang, Cameroun, 2022.
7. DZAKA-KIKOUTA, Théophile. *Entrepreneuriat féminin et autonomisation des femmes : état de l'art*, Université de Montréal, Dakar, février 2019.
8. KABEMBA TUBELANGANE, B.A. *Méthodes et nouveau code de recherche scientifique*, Kinshasa : Éd. Kinshasa, 2010.
9. *La jeunesse et l'entrepreneuriat agricole et pastoral au Kasai Central*, Actes des journées scientifiques organisées par l'ISDR-T, 21-22 juin 2019.
10. MPUKA BAKATUAMBAMBA, Dégrange. *Notes de cours de statistique et biométrie*, G3 Tronc commun, ISDR-T, 2020, inédit.
11. NGALAMULUME TSHIEBUE, Grégoire. *Entrepreneuriat rural et développement durable en RDC : Pistes pour un entrepreneuriat rural durable*. Actes d'une journée scientifique organisée par l'ISDR-T, 1er juin 2024.
12. NGONO ABENGNONI, Josette. *Entrepreneuriat féminin et participation des femmes au développement socio-économique*, Mémoire, Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé, 2008, inédit.
13. NTUMBA KANDE, Alphonse. *Notes de cours d'entrepreneuriat et PME*, G3 Économie, U.PRE.CO, 2020, inédit.
14. NTUMBA NGANDU, Paulin. *Guide de Rédaction d'un travail scientifique*, ISP/Kananga, 2008, CREDOP.
15. *Petit Robert*, Dictionnaire Français, éd. Larousse, Paris, 2012.
16. Radio Okapi. *Madame SajiVahovi, femme entrepreneure de Gomme*, Jody Daniel NKASHAMA, mercredi 08 août 2024. Disponible sur : www.radiokapi.net.
17. URSSAF. *Place des femmes*, Disponible sur : www.urssaf.com.

Contrat Locataire-Bailleur face aux défis socio-économiques urbains : Étude de cas de la ville de Kananga

Mputu Tshibangu Berthine
Assistante/ISDR-Tshibashi

Résumé

Le 20^e siècle a été marqué par une période de négociations sociales et économiques majeures. L'homme, acteur central des dynamiques urbaines, participe activement aux activités socio-économiques qui façonnent sa vie, et ce, en fonction de ses besoins et de ses choix. Cette interaction prend souvent la forme d'accords contractuels entre les parties, comme le contrat de bail, qui structure la relation entre le locataire et le bailleur.

Dans le contexte urbain actuel, où la migration interne et la croissance démographique jouent un rôle crucial, les villes comme Kananga connaissent une pression croissante sur le marché du logement. Le manque d'espaces habitables, associé à une forte concentration de population en milieu urbain, engendre une multiplication des contrats de bail. Cependant, cette dynamique entraîne également des tensions socio-économiques importantes, avec des conséquences notables sur la relation entre locataires et bailleurs. Le contentieux qui en résulte survient souvent lorsque les intérêts des parties prenantes sont perçus comme étant lésés, en raison d'un manquement aux obligations contractuelles. Dans cette analyse, nous nous penchons sur les défis socio-économiques liés au contrat locataire-bailleur dans la ville de Kananga, en abordant l'impact de ces conditions sur les parties prenantes et en soulevant les enjeux relatifs à la séparation entre propriété et jouissance.

Mots-clés : *Contrat, contrat de bail, bailleur, locataire, défis socio-économiques.*

INTRODUCTION

L'homme est en perpétuelle recherche de normes, de techniques et de méthodes permettant de transformer son environnement pour répondre à ses besoins sociaux, économiques, politiques, spirituels et moraux. Il convient de souligner que l'accord entre deux ou plusieurs volontés, visant à créer des obligations, est aussi ancien que l'activité humaine. Cette pratique répond au besoin de coopération, et elle permet à l'homme de vaincre l'isolement en s'associant à d'autres pour une efficacité qu'il ne pourrait atteindre seul. Selon J. Hauser (2002, p. 4), les premiers accords, implicites et limités dans le temps, sont nés dès que l'homme a constitué des groupes. Ainsi, l'homme, en tant qu'être vivant en société, est un *Zoon logikon kai politikon* (P.J. Proudhon, 1966, p. 257), un être social et parlant, qui vit en interaction et interdépendance avec

d'autres. Sa vie sur Terre se construit donc autour d'ententes, de conventions, de pactes et de contrats.

Dans le contexte urbain de la ville de Kananga, en République Démocratique du Congo, les **contrats de bail** occupent une place centrale. La majorité de la population est locataire, ce qui témoigne de l'importance du contrat de bail dans le droit positif congolais. Cette pratique prend de l'ampleur avec les phénomènes migratoires, où les déplacements internes de population et la croissance démographique exercent une pression sur les espaces urbains. Kananga fait face à des **défis socio-économiques** liés à la croissance démographique rapide et au manque d'infrastructures et de logements suffisants, générant des tensions entre locataires et bailleurs.

L'expansion urbaine rapide et le manque d'espace habitable sont à la source de nombreux conflits entre les parties au contrat. Ces conflits sont souvent exacerbés par des problématiques de non-paiement des loyers, de non-respect des obligations contractuelles et d'ignorance des droits et responsabilités des parties prenantes. Ces difficultés sont particulièrement liées aux **défis socio-économiques** auxquels sont confrontés les locataires et les bailleurs dans un contexte de migration accrue et de croissance urbaine. Loin d'être une simple transaction juridique, le contrat de bail devient un terrain de tensions qui reflète les inégalités et les contradictions socio-économiques propres à l'urbanisation de Kananga. Il est cependant possible de concevoir qu'un respect rigoureux des obligations contractuelles pourrait améliorer les relations entre locataires et bailleurs et contribuer au développement économique et social de la ville. Pour analyser cette problématique, j'ai choisi une approche dialectique, permettant de décomposer les contradictions et les antagonismes qui nourrissent les conflits autour du contrat de bail, et en explorant les **défis socio-économiques** sous-jacents à ces tensions (KABEMBA TUBELANGANE, B.A., 2010, p. 96-97).

Ce travail est structuré en trois grandes parties :

- L'élargissement des concepts clés;
- Les éléments constitutifs du contrat de bail et leurs implications **socio-économiques** ;
- Les avantages et inconvénients du contrat de bail dans le contexte des **défis socio-économiques** urbains.

1. CADRE THÉORIQUE

1.1. Contrat

Le Code civil définit le contrat comme « une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire quelque chose » (Code Civil congolais, Livre III, art. 1101). Ainsi, le contrat est une forme particulière de convention, qui pourrait être considérée comme un acte juridique spécifique. Toutefois, dans la vie courante, les termes « contrat » et « convention » sont souvent utilisés de manière interchangeable pour désigner tout accord de volontés. Ce qui caractérise le contrat, cependant, c'est qu'il engendre des obligations entre les parties (J. Hauser, 2002, p. 3).

Le Code Larcier de la République Démocratique du Congo (2003, p. 10) précise que le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire, ou à ne pas faire quelque chose. Il peut être synallagmatique ou bilatéral (art. 2) lorsque les contractants s'obligent réciproquement, unilatéral (art. 3) lorsqu'une seule partie est engagée envers l'autre, commutatif (art. 4) lorsque chaque partie s'engage à donner ou à faire une chose équivalente, bienfaisant (art. 5) lorsqu'une des parties procure un avantage gratuit, et enfin, onéreux (art. 6) lorsque chacune des parties s'assujettit à des obligations réciproques.

1.2. Le contrat de bail

Le contrat de bail est un contrat par lequel une personne, propriétaire d'un bien meuble ou immeuble, cède la jouissance de ce bien à une autre personne, moyennant un prix convenu et pour une durée déterminée (Dictionnaire Universel, 2008, p. 283). Il s'agit donc d'un contrat de **louage de choses**, liant deux parties : le **bailleur** (le propriétaire) et le **locataire** (la personne qui prend la chose à usage). Le bailleur cède au locataire l'usage d'un bien, généralement un logement, contre le paiement d'un loyer fixé et convenu.

Dans un contexte urbain comme celui de la ville de Kananga, où la croissance démographique et les tensions liées à la disponibilité des logements génèrent de nombreux défis socio-économiques, ce contrat joue un rôle central dans la régulation des relations entre ces deux parties. La gestion de ces relations est essentielle pour éviter les conflits et améliorer les conditions de vie urbaines.

1.3. Bailleur

Le bailleur est celui qui donne à bail, c'est-à-dire celui qui cède un bien à un locataire. En droit, le bailleur « est l'une des parties au contrat de louage de choses qui a comme obligation de faire jouir paisiblement l'autre partie, appelée preneuse, de la chose louée » (A. Sohier et Orban, cité par Jean-Baptiste Tshiongo, 1956, p. 114). Il est donc le propriétaire d'un bien meuble ou immeuble, qui le met à disposition d'un locataire contre une contrepartie financière (le loyer).

Dans le cadre des **défis socio-économiques urbains** à Kananga, le bailleur joue un rôle clé, mais se retrouve également confronté à des enjeux tels que la gestion de ses biens, la rentabilité des loyers dans un contexte d'insécurité économique, ou encore les difficultés liées aux loyers impayés. Ces défis sont exacerbés par l'urbanisation rapide et les contraintes financières des locataires.

1.4. Conditions socio-économiques : qu'en est-il ?

Les conditions socio-économiques font référence au mode de vie d'une société, qui évolue en fonction des besoins sociaux fondamentaux tels que l'éducation, la santé, l'habitat, l'eau, l'assainissement, la protection civile, l'alimentation, l'habillement, le logement, le transport, et

la communication, entre autres. Ces éléments sont au cœur des **défis socio-économiques** auxquels sont confrontés les habitants de Kananga, une ville en pleine expansion urbaine.

Le concept se compose de trois termes clés :

- **Condition** : définie comme « l'état, la nature et la qualité d'une personne ou d'une chose (condition humaine). C'est aussi l'ensemble des éléments et circonstances qui déterminent une situation » (Dictionnaire Universel, 2008, p. 271).
- **Social** : « ce qui a rapport à la société, ce qui concerne la vie en société, ce qui la caractérise » (Dictionnaire Universel, 2008, p. 1162).
- **Économique** : « relatif à l'économie, cette discipline qui englobe l'ensemble des activités d'une collectivité humaine liées à la production de biens et de services, ainsi qu'à leur consommation » (Dictionnaire Universel, 2008).

Dans le contexte de Kananga, les **conditions socio-économiques** influencent directement la dynamique des relations locataire-bailleur, créant des inégalités et des tensions. La disponibilité du logement, la capacité des locataires à payer leur loyer et les pratiques des bailleurs sont tous des éléments influencés par ces conditions, renforçant les défis socio-économiques rencontrés dans cette ville.

2. LES GÉNÉRALITÉS SUR LE CONTRAT DE BAIL

La notion de contrat, de pacte, est essentielle dans la vie en société. Sans elle, les rapports humains seraient incompréhensibles. Comme le souligne le principe fondamental du droit, « pacta sunt servanda » (les accords doivent être respectés), toute société repose sur l'engagement mutuel des individus à honorer leurs promesses (A. Benabent, 1994, p. 9). Cette idée trouve une résonance particulière dans les contrats de bail urbains, où l'engagement des parties joue un rôle crucial dans la gestion des **défis socio-économiques** dans les zones urbaines, comme la ville de Kananga.

2.1. Les éléments constitutifs du contrat et les conditions de validité

Pour qu'un contrat soit valide, plusieurs éléments doivent être présents : les parties, le consentement, l'objet, la cause et le prix. Ces éléments, bien qu'universels dans le droit, prennent des significations spécifiques lorsqu'on les applique à un contrat locatif dans un contexte socio-économique urbain.

2.1.1. Les parties du contrat

Le contrat de bail, comme tout contrat, repose sur la présence de deux ou plusieurs parties. En principe, les parties agissent pour elles-mêmes, c'est-à-dire en leur propre nom, mais elles peuvent également être représentées (J. Hauser, 2002, p. 17). Dans un contexte urbain comme celui de Kananga, cela se traduit par l'interaction entre le **bailleur** (souvent un propriétaire foncier ou un investisseur immobilier) et le **locataire** (une personne cherchant à se loger dans un environnement où la demande de logement est élevée).

La relation entre ces deux parties est souvent influencée par des **défis socio-économiques** comme la pénurie de logements accessibles, les inégalités économiques et les migrations internes. La nécessité de représenter ces parties dans des contrats formels permet de mieux encadrer ces relations et d'éviter des conflits qui peuvent naître de la pression économique dans des villes en pleine expansion démographique.

2.1.2. Le consentement

Le consentement est l'accord des parties sur les termes du contrat. Il doit être libre, éclairé et sans vices (J. Hauser, 2002, p. 21). Dans le cadre d'un contrat de bail, le consentement des deux parties est essentiel pour garantir que chaque acteur est d'accord avec les conditions proposées, notamment en ce qui concerne le montant du loyer, la durée du bail et l'usage du bien.

Les **défis socio-économiques** urbains jouent un rôle crucial ici. Dans des villes comme Kananga, où de nombreux habitants se retrouvent dans des situations précaires en raison de la croissance démographique et de la migration, les locataires peuvent être contraints d'accepter des conditions qui ne sont pas idéales simplement par nécessité. Cela soulève des questions de justice sociale et d'équité dans la négociation des contrats.

2.1.3. L'objet du contrat

L'objet du contrat est l'élément sur lequel porte l'engagement, qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service. Dans le contrat de bail, l'objet est toujours un bien immobilier (par exemple, une maison ou un appartement). Cet objet doit être **déterminé** et **déterminable**, et il doit être licite et moral (Code Civil congolais, Livre III, art. 1108 et 1146).

Le **contexte socio-économique** de Kananga influence directement cet objet. Les défis urbains, comme la pénurie de logements décents, rendent l'accès à des biens immobiliers convenables difficile pour une grande partie de la population. De plus, certains quartiers de la ville, où la densité de population est élevée, peuvent voir des pratiques de logement qui ne respectent pas toujours les normes de qualité. Cela peut engendrer des conflits entre locataires et bailleurs concernant les conditions de vie et d'habitabilité.

2.1.4. La cause du contrat

La cause est l'explication de pourquoi un contrat a été conclu. Elle doit être licite, c'est-à-dire conforme à la loi et à l'ordre public (Code Civil Congolais, art. 1108 et 1131). Dans le cas du contrat de bail, la cause est généralement l'échange d'une prestation de logement contre un prix (le loyer).

Cependant, dans le contexte des **défis socio-économiques urbains** de Kananga, la cause de nombreux contrats de bail peut être influencée par des facteurs externes comme le besoin urgent de logements dans une ville en pleine croissance. Le contexte migratoire et les difficultés économiques poussent certains locataires à accepter des contrats de bail dans des

conditions qui ne respectent pas toujours la dignité humaine, ce qui soulève des questions d'éthique et de régulation du marché locatif.

2.1.5. Le prix

Le prix dans un contrat de bail est le montant que le locataire doit verser au bailleur pour la jouissance du bien. Ce prix, généralement payé sous forme de loyer, est une composante essentielle de tout contrat de location (A. Benabent, 1994, p. 178). Le loyer doit être fixé d'un commun accord entre le bailleur et le locataire.

Dans le cadre de la ville de Kananga, où la croissance démographique et les inégalités socio-économiques sont des facteurs déterminants, la question du loyer devient particulièrement délicate. Si la demande de logement est supérieure à l'offre, certains bailleurs peuvent être tentés d'imposer des loyers élevés, ce qui met une pression financière supplémentaire sur les locataires, souvent déjà en difficulté économique. Cela renforce les défis liés à la gestion de l'offre et de la demande en matière de logements urbains et nécessite une régulation efficace pour éviter l'exploitation des locataires vulnérables.

En outre, la garantie locative, bien que prévue par le Code, peut représenter une charge supplémentaire pour les locataires. Cette exigence varie selon le type de bien (résidentiel, commercial, industriel) et peut constituer un obstacle supplémentaire dans un environnement économique difficile comme celui de Kananga.

2.2. Les obligations du bailleur

Les obligations du **bailleur** sont cruciales pour le bon déroulement du contrat de bail. Elles garantissent que le locataire bénéficie d'un logement adéquat et fonctionnel, ce qui est d'autant plus important dans un contexte où les **défis socio-économiques urbains** influencent directement la qualité de vie des habitants. Ces obligations sont au nombre de plusieurs :

- **Mettre à disposition du locataire un bien loué dans l'état approprié à sa destination** : Le bailleur doit s'assurer que le bien soit dans un état satisfaisant et conforme à son usage prévu (logement, commerce, etc.). Dans un contexte de **défis socio-économiques**, où la demande en logement dépasse souvent l'offre dans des villes comme Kananga, la vétusté des bâtiments et la mauvaise qualité des infrastructures peuvent représenter un obstacle à l'exercice des obligations du bailleur.
- **Accorder une jouissance paisible du bien loué** : Le bailleur doit veiller à ce que le locataire puisse vivre dans le bien sans nuisances, ce qui inclut l'absence de troubles ou de perturbations causées par des problèmes d'entretien ou des conflits avec d'autres locataires ou voisins.
- **S'acquitter de toutes les taxes légales en vigueur** : En droit, le bailleur est également responsable du paiement des taxes et autres charges fiscales liées à la propriété du bien. Toutefois, dans des régions comme Kananga, où les structures de gouvernance peuvent être fragiles, le non-paiement des taxes par les propriétaires peut nuire à l'entretien et à la qualité des infrastructures urbaines.

- **Assurer le paiement de sa quote-part des factures de services (eau, électricité, téléphone) :** Si le bailleur utilise certains services (comme l'eau ou l'électricité) dans le bien loué, il doit aussi contribuer à leur paiement. Cela pourrait également inclure des taxes spécifiques, notamment dans des zones en développement rapide où la gestion des services publics est souvent inégale.

-

Selon Pierre de Quirini, les obligations du bailleur sont plus précises :

- **Fournir un logement convenu en bon état :** Cette obligation est particulièrement importante dans un contexte de crise du logement, comme à Kananga. Les locataires, souvent issus de milieux modestes, dépendent de logements abordables, et la qualité du bien doit être adéquate pour assurer leur bien-être.
- **Entretenir le logement en effectuant les réparations nécessaires :** Le bailleur doit maintenir les propriétés en bon état. Cela devient un enjeu crucial dans des villes où la croissance rapide entraîne une pression sur les ressources, et où de nombreux bâtiments peuvent être dans un état dégradé. Les réparations urgentes, telles que la réparation de fuites d'eau ou d'électricité, deviennent des priorités dans des zones à forte densité de population.
- **Ne pas modifier le bien loué sans l'accord du locataire :** Le bailleur ne doit pas changer l'affectation ou la configuration du bien sans le consentement explicite du locataire. Cela est essentiel dans un environnement où les tensions entre locataires et bailleurs peuvent s'intensifier en raison de conditions de logement insatisfaisantes.

En résumé, les **obligations principales du bailleur** sont :

- L'obligation de livrer le bien loué en bon état ;
- L'obligation d'entretien ;
- L'obligation de garantir la jouissance paisible du bien par le locataire.

Ces obligations sont cruciales dans la gestion des défis urbains, en particulier dans des villes en développement comme Kananga, où les déséquilibres dans l'offre et la demande de logement peuvent conduire à des tensions entre bailleurs et locataires.

2.3. Les obligations du locataire

Le **locataire** a également des obligations, qu'il doit respecter pour garantir une bonne relation contractuelle et éviter des conflits, notamment dans un environnement urbain où les problèmes sociaux et économiques sont exacerbés par la précarité du logement.

Les obligations du locataire sont les suivantes :

- **Payer régulièrement son loyer aux termes convenus :** Le paiement du loyer est la principale obligation du locataire. Dans des villes comme Kananga, où l'inflation et les difficultés économiques rendent l'accès à des ressources financières encore plus complexe, le respect de cette obligation peut constituer un défi majeur pour les locataires à faibles revenus.
- **User du bien loué en bon père de famille :** Le locataire doit utiliser le bien conformément à sa destination, en évitant les comportements qui pourraient entraîner une dégradation du bien loué. Dans un contexte urbain en évolution rapide, la

négligence ou la mauvaise gestion des biens loués peut entraîner une perte de qualité de vie pour les habitants.

- **Répondre des dégradations du bien loué** : Si des dommages surviennent à cause du locataire, celui-ci doit être responsable des réparations nécessaires. Cependant, dans des villes comme Kananga, où les infrastructures sont souvent insuffisantes et mal entretenues, il peut être difficile de distinguer les responsabilités entre le bailleur et le locataire concernant les réparations.
- **Payer sa quote-part des factures d'eau, d'électricité, etc.** : Le locataire doit s'acquitter de ses obligations financières concernant l'utilisation des services publics, ce qui inclut les factures d'eau, d'électricité et autres. Dans un environnement où les services publics sont souvent sous-développés ou non fiables, ces coûts peuvent représenter un poids supplémentaire pour les locataires.
- **Ne pas apporter des modifications au bien loué sans l'accord du bailleur** : Le locataire doit respecter les conditions du contrat, y compris en ce qui concerne l'aménagement du bien. Cette obligation est particulièrement importante dans des villes où la croissance rapide peut entraîner une pression sur l'espace de vie disponible, et où les tentatives de modification des propriétés sans autorisation peuvent créer des conflits entre les parties.
- **Restituer la chose louée en bon état** : Le locataire doit remettre le bien dans l'état où il l'a reçu, sous réserve de l'usure normale. Dans des villes comme Kananga, où les conditions de logement sont parfois précaires, cette obligation peut être complexe à gérer, surtout si des réparations ne sont pas effectuées par le bailleur.

Réflexion sur les défis socio-économiques dans l'application de ces obligations

Dans une ville comme Kananga, où les défis socio-économiques sont marqués par une urbanisation rapide, un marché du logement saturé et des inégalités économiques croissantes, l'application de ces obligations peut se heurter à plusieurs difficultés. Les locataires sont souvent confrontés à des loyers élevés par rapport à leurs revenus, tandis que les bailleurs peuvent négliger certaines de leurs obligations, notamment en matière d'entretien des biens. Cela peut entraîner des conflits récurrents, nuisant à la stabilité sociale et à la qualité de vie des habitants. Une régulation plus stricte du marché locatif, ainsi que la mise en place de programmes d'aide au logement pour les populations vulnérables, pourrait contribuer à améliorer cette situation.

3. LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DU CONTRAT LOCATAIRE-BAILLEUR

Le contrat de bail, étant au cœur des relations locatives, représente un acte socio-économique qui a une influence majeure sur la vie des locataires, et plus largement sur la société dans son ensemble. Dans un contexte socio-économique marqué par l'urbanisation rapide, les défis liés à l'accès au logement se multiplient. Ces enjeux ne sont pas uniquement juridiques, mais s'inscrivent dans une dynamique plus large de développement et de justice sociale.

La question de l'habitat est en effet un vecteur clé des conditions socio-économiques. Le contrat de bail, tout en répondant à un besoin fondamental de logement, soulève des problématiques qui vont au-delà des simples obligations légales. En cela, il est un reflet des tensions économiques, sociales et même politiques de la société. L'analyse de ces avantages et inconvénients nous permet donc d'appréhender les dimensions multiples de cette relation contractuelle, non seulement d'un point de vue légal, mais aussi en lien avec les défis socio-économiques auxquels les acteurs du bail font face.

3.1. Sur le plan social

3.1.1. Les avantages

Le contrat de bail, bien qu'il comporte des défis, offre néanmoins des avantages indéniables tant pour le locataire que pour le bailleur, contribuant ainsi à une stabilité sociale relative.

Le droit de jouissance et la sécurité de l'usage

L'un des principaux avantages du contrat de bail est qu'il confère au locataire un **droit de jouissance** sur le bien loué. Ce droit permet au locataire d'occuper un logement, d'en jouir sans crainte d'éviction arbitraire pendant la durée du contrat. En effet, comme l'indique A. Benabent (1994), "le bail ne se conçoit que pour assurer la jouissance de la chose", ce qui permet au locataire de disposer d'un espace de vie dans des conditions qui respectent ses besoins. Cette jouissance est, certes, limitée dans le temps, mais elle reste un outil essentiel pour répondre aux exigences de logement dans une société marquée par des inégalités d'accès à la propriété.

Le contrat comme outil de soutien socio-économique

Le contrat de bail engendre également un **droit personnel** qui est réciproque : le locataire bénéficie de la jouissance du bien, tandis que le bailleur perçoit le loyer. Cette relation est bénéfique pour les deux parties, mais elle présente aussi un enjeu majeur sur le plan social. Le contrat de bail permet en effet de répondre à un besoin fondamental : le logement, tout en assurant une source de revenus pour le bailleur. Il devient ainsi un mécanisme par lequel les inégalités d'accès au logement peuvent être partiellement régularisées. C'est particulièrement vrai dans les zones urbaines, où l'accès au logement devient de plus en plus complexe et où les personnes à revenus modestes dépendent souvent de ce type de contrat pour satisfaire leurs besoins essentiels.

3.1.2. Les inconvénients

Toutefois, les relations entre locataire et bailleur ne sont pas sans friction. Des défis socio-économiques surgissent lorsque les principes de base du contrat sont mal respectés ou mal compris, ce qui conduit à des tensions qui fragilisent la relation.

Les conflits liés aux charges et aux réparations

L'un des principaux inconvénients réside dans les **conflits relatifs aux charges et aux travaux de réparation**. En pratique, de nombreux bailleurs cherchent à transférer au locataire une partie des charges qui, selon la loi, devraient leur incomber. Cette ambiguïté autour de qui doit prendre

en charge les réparations nécessaires peut entraîner des conflits récurrents. Par exemple, si la toiture d'un bâtiment fuit ou si des installations sanitaires sont défectueuses, la loi impose que ce soit au bailleur d'effectuer ces réparations. Cependant, en l'absence d'un cadre contractuel clair, le locataire risque de se retrouver à assumer des frais injustifiés ou de faire face à des délais d'intervention excessivement longs. Cette situation illustre l'impact négatif que peut avoir une mauvaise gestion des contrats sur la condition socio-économique des locataires, qui se retrouvent dans des situations précaires à cause d'un manquement aux obligations légales.

La durée du contrat et l'insécurité liée à l'expulsion

Un autre inconvénient majeur du contrat de bail est la **durée incertaine** de certains baux, particulièrement en l'absence de contrat écrit ou dans le cas de baux à durée indéterminée. Cette insécurité peut mener à une précarité supplémentaire pour les locataires, surtout dans des villes comme Kananga ou Kinshasa, où l'accès à un autre logement peut prendre des mois, voire des années. En l'absence de préavis ou de durée clairement définie, les locataires se trouvent souvent dans une position de vulnérabilité, dépendant entièrement de la volonté du bailleur. Cette situation aggrave la précarité socio-économique des plus démunis et constitue un frein à la stabilité sociale.

Le non-paiement du loyer et l'augmentation des loyers

Le **non-paiement du loyer** est une source fréquente de conflit. Bien que la loi exige que le locataire paye son loyer aux dates convenues, des différends surviennent souvent, notamment dans un contexte économique difficile où le locataire peut éprouver des difficultés financières. L'accumulation de dettes locatives conduit parfois à des procédures de résiliation de contrat et à des expulsions, augmentant ainsi la précarité des individus. De plus, la **hausse du prix des loyers**, souvent pratiquée sans justification ou préavis approprié, est un problème récurrent. Cette hausse injustifiée aggrave l'écart entre les locataires et les bailleurs, rendant l'accès à un logement décent encore plus difficile pour les personnes à faibles revenus. Le phénomène de **plafonnement des loyers**, bien que légiféré dans certains pays reste insuffisamment appliqué dans certains contextes, ce qui permet à des bailleurs d'exploiter la situation à leur avantage.

La restitution du dépôt de garantie et les abus

Enfin, la **restitution du dépôt de garantie** est souvent une source de conflits majeurs. Si la loi stipule que le dépôt doit être remboursé dans un délai de deux mois après la fin du contrat, de nombreux bailleurs ne respectent pas cette obligation. Parfois, ils utilisent le dépôt comme moyen de pression ou pour compenser des réparations mineures, créant ainsi une injustice pour le locataire. Ce manque de transparence et d'équité dans la gestion de la garantie locative renforce les tensions entre les parties et nuit à la relation contractuelle.

Les avantages et les inconvénients du contrat de bail reflètent des défis socio-économiques réels qui affectent la stabilité des populations, notamment les locataires. Pour réduire les conflits et améliorer les conditions de vie des citoyens, il est impératif que les principes du contrat de bail soient respectés par toutes les parties, avec un suivi juridique strict et une meilleure sensibilisation aux droits et obligations de chacun. L'application rigoureuse de la législation congolaise, ainsi que la promotion d'une culture de justice et de respect mutuel, sont des

solutions essentielles pour garantir des relations locatives harmonieuses et réduire les tensions socio-économiques liées au logement.

Tableau sur les principaux problèmes liés au contrat de bail

RÉPONSES	EFFECTIVES	%
Le non paiement du loyer	98	65
Restitution du dépôt de la garantie	15	10
Réparation des dégradations	25	17
Hausse du prix	5	3
Autres à spécifier	7	5
Total	150	100

Enquête sur terrain le 20/07/2024

L'analyse de ce tableau met en évidence plusieurs problèmes majeurs rencontrés dans le cadre des contrats de bail, qui sont répartis comme suit :

- **Le non-paiement du loyer** (65%) constitue la principale difficulté, représentant une large majorité des problèmes signalés. Cela montre à quel point le respect des engagements financiers entre locataires et bailleurs est un défi crucial.
- **La restitution du dépôt de garantie** (10%) et les **réparations des dégradations** (17%) sont également des sources importantes de litiges.
- **La hausse du prix du loyer** (3%) est un problème moins répandu, mais reste notable, notamment en raison des pratiques arbitraires de certains bailleurs.
- Enfin, les **autres problèmes spécifiés** (5%) englobent diverses situations individuelles non couvertes dans les catégories précédentes.

À partir de ces résultats, nous pouvons identifier deux types de relations entre bailleurs et locataires, chacune associée à des défis spécifiques, souvent en fonction de leur statut socio-économique.

a) Le bailleur pauvre et le locataire pauvre ou riche

Pour le **bailleur pauvre** qui dépend directement du revenu généré par les loyers, les difficultés sont principalement liées à des **retards de paiement du loyer**, et à l'**absence de restitution du dépôt de garantie**. Le **non-paiement du loyer** et les **retards dans la date de paiement** entraînent des tensions qui peuvent aller jusqu'à la résiliation du contrat. De plus, la hausse non justifiée du loyer peut également être un problème pour le locataire, notamment dans un contexte où le bailleur a peu de flexibilité financière.

Les **locataires pauvres**, en raison de leur situation financière souvent précaire, se retrouvent souvent incapables de régler leur loyer dans les délais convenus, ou de réparer les dégradations qu'ils ont causées. Cela entraîne des frustrations, des malentendus et parfois des résiliations de contrat. Ce type de situation nourrit des sentiments de **mépris**, d'**orgueil** et, dans certains cas, un manque de confiance entre les deux parties.

b) Le bailleur riche et le locataire pauvre ou riche

Lorsque le **bailleur est riche** et qu'il n'est pas dépendant du revenu généré par les loyers, certains problèmes sont atténués. Par exemple, le **non-paiement du loyer** ou le **retard dans le paiement** du locataire ne sont pas des préoccupations majeures pour le bailleur. Toutefois, ces retards peuvent entraîner une **résiliation de contrat** si le locataire ne démontre pas une volonté de régulariser sa situation ou de respecter ses obligations.

Dans le cas où le **bailleur est riche** et le **locataire est pauvre**, les relations peuvent encore être tendues si le locataire ne parvient pas à répondre à ses obligations. En revanche, si les deux parties sont **riches**, les problèmes deviennent moins fréquents, sauf en cas de **manque de bonne foi** ou de **méconnaissance des obligations contractuelles**. Dans ce contexte, les enjeux sociaux et financiers sont moins pressants, et les litiges sont souvent liés à des comportements individuels, comme l'absence de volonté de résoudre les conflits ou des pratiques abusives de l'une des parties.

Les résultats de cette enquête montrent que les principaux problèmes rencontrés dans le cadre des contrats de bail se concentrent autour du **non-paiement du loyer**, de la **restitution du dépôt de garantie**, et des **réparations des dégradations**. Les causes de ces conflits sont multiples et peuvent être en partie attribuées aux différences socio-économiques entre les bailleurs et les locataires.

Ainsi, il est crucial de promouvoir une meilleure compréhension des droits et obligations des deux parties. Les bailleurs doivent être conscients des limites qu'impose la législation en matière de loyers et de réparations, et les locataires doivent respecter leurs engagements pour éviter les conflits et maintenir une relation contractuelle saine et équilibrée. Une plus grande sensibilisation à ces enjeux et un respect rigoureux des principes du contrat de bail permettront de réduire les tensions et d'améliorer les conditions de logement pour tous.

3.2. Sur le plan économique

3.2.1 Pour le locataire

La pauvreté, en particulier dans un pays en développement comme la République Démocratique du Congo, est un obstacle majeur pour une grande partie de la population. Comme le souligne **E. Njoh-Mouelle (1970, 9)** : « l'homme du pays sous-développé est un homme pauvre ». Le locataire, dans ce contexte, se retrouve dans une position difficile, étant contraint de verser un loyer chaque mois, ce qui a des répercussions directes sur l'économie de son ménage.

En effet, le paiement du loyer représente une part importante du budget d'un ménage pauvre, au détriment d'autres besoins essentiels. L'impact économique de cette situation se traduit par plusieurs aspects :

- **L'instabilité du ménage** : Pour le locataire pauvre, la pression liée au paiement mensuel du loyer engendre une instabilité qui se répercute sur la capacité à répondre aux autres besoins fondamentaux de la vie. Ces besoins incluent l'alimentation, l'habillement, l'éducation des enfants, l'accès aux soins de santé, et l'amélioration des conditions de vie en général. Cette instabilité peut également entraîner des tensions au sein du ménage, affectant ainsi la qualité de vie des membres de la famille.

- **Difficulté à résoudre les besoins essentiels** : L'impossibilité de faire face à toutes ces charges peut engendrer des sacrifices dans d'autres secteurs vitaux. Par exemple, les dépenses pour les soins médicaux ou l'éducation des enfants peuvent être négligées en raison de la priorité donnée au paiement du loyer. En outre, l'incapacité à maintenir un logement stable peut créer un sentiment d'incertitude chez les locataires et leurs familles, exacerbant ainsi la précarité.
- **Faible investissement et épargne** : Le paiement régulier du loyer limite la capacité des locataires à épargner ou à investir dans d'autres domaines, comme le développement personnel, la création d'entreprise, ou même l'achat d'une maison. En conséquence, il devient difficile pour les locataires de sortir de la pauvreté, car une grande partie de leurs ressources est allouée au logement, laissant peu de place à des initiatives économiques qui pourraient améliorer leur situation.

L'État congolais, en raison de ses limitations économiques, ne parvient pas à offrir des solutions adéquates pour loger les plus démunis. L'État congolais, dit « **égoïste** », comme l'indique certains analystes, ne parvient pas à mettre en place des politiques efficaces pour garantir un logement décent à ses citoyens les plus vulnérables. À contrario, dans certains pays développés, l'État social prend en charge les populations démunies en leur offrant des solutions de logement adaptées à leurs moyens. L'absence de telles politiques en RDC contribue à la persistance de la précarité chez les locataires pauvres, qui n'ont d'autre choix que de se soumettre à des conditions souvent difficiles.

3.2.2 Pour le bailleur

D'un autre côté, le **bailleur** bénéficie économiquement du contrat de bail, notamment dans un contexte où l'immobilier est un secteur clé. Le contrat de bail offre des avantages économiques notables pour le bailleur, et permet d'assurer la stabilité économique de son ménage. Ces avantages incluent :

- **Gage d'assurance vieillesse** : Le revenu généré par les loyers permet souvent au bailleur de garantir une source stable de revenus pour sa retraite. En l'absence de systèmes de retraite étendus ou efficaces, les bailleurs trouvent dans l'immobilier une forme d'assurance contre les incertitudes économiques liées à l'âge ou à l'incapacité de travailler.
- **Lutte contre la pauvreté** : Pour les bailleurs, posséder un bien immobilier à louer devient une stratégie pour sortir de la pauvreté. Les revenus provenant des loyers contribuent à l'amélioration de leur niveau de vie, offrant ainsi des possibilités d'investissement dans d'autres secteurs économiques ou sociaux.
- **Accroissement de l'économie du ménage** : Les loyers reçus peuvent être utilisés pour faire croître l'économie du ménage, en permettant au bailleur d'acheter des biens, de financer des projets personnels, ou d'effectuer des investissements dans d'autres secteurs. Par conséquent, le contrat de bail offre un moyen pour le bailleur d'accumuler des ressources et de générer des revenus additionnels.

- **Stabilité du ménage** : Le revenu stable apporté par les loyers permet au bailleur d'assurer une certaine sécurité financière à long terme. Cela permet de planifier des projets futurs avec plus de certitude et d'anticiper les besoins économiques à venir.
- **Épargne et investissement** : L'argent perçu sous forme de loyer peut également être utilisé pour épargner ou pour effectuer des investissements dans d'autres secteurs, tels que l'achat d'autres propriétés, l'amélioration des biens existants, ou même le lancement d'une nouvelle entreprise. Cette épargne et ces investissements peuvent, à long terme, contribuer à l'enrichissement du bailleur et à une plus grande prospérité économique.

L'analyse économique du contrat de bail révèle les disparités importantes entre le locataire et le bailleur. Le locataire, souvent dans une position précaire, lutte pour faire face aux coûts liés au logement, ce qui compromet ses possibilités d'investir dans l'avenir et d'améliorer ses conditions de vie. En revanche, pour le bailleur, le contrat de bail représente une source de revenus stable, qui offre des avantages notables sur le plan de la sécurité économique, de l'épargne et de l'investissement.

Le manque de soutien institutionnel pour les locataires démunis exacerbe ces inégalités, et souligne la nécessité pour l'État de mettre en place des politiques de logement plus inclusives et accessibles, afin de réduire les inégalités économiques et de garantir un accès équitable au logement pour toutes les catégories sociales.

CONCLUSION

De manière générale, le contrat locataire-bailleur représente un acte à la fois social et économique, puisqu'il unit plusieurs parties dans un objectif commun : celui de répondre au besoin de logement. Ce contrat génère des avantages considérables, notamment des relations mutuelles, un droit personnel, la jouissance du bien loué, ainsi qu'une solution aux besoins de logement et d'investissement. Ces bénéfices ne peuvent se matérialiser que si les obligations des deux parties sont respectées. À défaut de cela, des conflits peuvent surgir, perturbant l'équilibre des relations contractuelles. Le respect des principes et des clauses du contrat de bail est essentiel, tant pour la stabilité sociale que pour l'application du droit naturel. Avoir un logement, en effet, est fondamental pour l'individu, car il constitue un abri et un lieu de sécurité pour ses biens et sa famille. Il est donc au cœur des besoins primaires de l'être humain. Actuellement, avec l'augmentation de la population due à la croissance démographique, aux mouvements migratoires et à l'exode rural, cette nécessité devient encore plus pressante. Le besoin de logement est devenu colossal, et sans solutions adéquates, il peut s'avérer un obstacle majeur au développement.

De manière générale, "habiter" est une fonction matérielle essentielle à l'existence humaine, comparable à celle des autres formes de vie sur Terre, comme les animaux et les oiseaux, qui aussi ont besoin d'un abri. Un pays ne peut véritablement être considéré comme développé si la crise du logement persiste. En effet, l'accès à un logement décent constitue une étape fondamentale dans la construction d'une société prospère et égalitaire. Comme l'affirme **E. Njoh-Mouelle (1970, 7)**, le développement économique et social doit avant tout viser à

organiser le bien-être collectif, pour que chaque individu puisse, dans un environnement stable et sécurisé, mener une vie digne et épanouissante. Ainsi, garantir un logement adéquat à tous reste l'un des piliers fondamentaux du développement durable et du progrès humain.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

1. SOHIER, A., *Droit civil du Congo belge*, Tome III, Bruxelles, Maison Fernand Larcier, 1956.
2. BENABENT, A., *Droit civil, les obligations*, 4e éd., Paris, Montchrestien, 1994.
3. BENABENT, A., *Droit civil, les contrats spéciaux*, Paris, Montchrestien, 1993.
4. BIHI et XAVIER, H., *Code civil*, éd. Dalloz, Paris, 1996.
5. RENARD, C., *Théorie générale des obligations*, Tome IV, Bruxelles, 1957.
6. NJOH-MOUELLE, E., *De la médiocrité à l'excellence*, éd. Clé, Yaoundé, 1970.
7. VIALATOUX, J., *Le peuplement humain*, Tome II, doctrines et théories, signification humaine du mariage, éd. Ouvrières, Paris, 1959.
8. HAUSER, J., *Les contrats spéciaux*, coll. Que sais-je ?, PUF, dépôt légal, 2002.
9. NGENDA, L., *Droit congolais des sociétés*, Tome III, PUC, dépôt légal, 1999.
10. CAPART, M., *Droit civil élémentaire*, 6e éd., Bruxelles, Paris, 1942.
11. MANET, P., *Les obligations légales du bailleur et du locataire dans le contrat de bail*, CCCLIII, éd. du Savoir, 2013.
12. QUIRINI, P. de, *Les lois que tout citoyen doit connaître*, CEPAS, BP 5717 Kin-Gombe SD, 2000.
13. PROUDHON, P.-J., *Qu'est-ce que la propriété ?*, Garnier-Flammarion, Paris, 1966.
14. DEBOURSE, R., *Économie du développement et information d'économie politique*, CRP, Kin, 2005.

2. Revues

1. QUIRINI, P. de, *Comment procéder pour acheter une parcelle et louer une maison ?*, éd. CEPAS, dépôt légal, n° 133/87, 2e trimestre.

3. Textes et lois

1. Code civil congolais, Livre III.
2. Ordonnance-loi 41-672 du 30 décembre 1959 portant limitation du taux des loyers.
3. Loi n° 15/025 du 31 décembre 2015 relative aux taux de loyers non professionnels.
4. Les *Codes Larciers*, République Démocratique du Congo, Tome I, Droit civil et judiciaire, Edafrique, Larcier, 2003.
5. UNICEF, *Droits de l'homme, textes essentiels*, Abidjan, 2000.

**Florimond MUTEBA TSHITENGE : MANUEL D'ANALYSE ET
ÉVALUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DES PROJETS DE
DÉVELOPPEMENT : Pour une meilleure gouvernance des investissements
publics en RD, MÉDIASPAUL -Kinshasa -RDC, 2024, 381 pages.**

Bululu Kabatakaka
Professeur/ ISDR-Tshibashi

INTRODUCTION

Dans son avant-propos, le professeur Muteba observe que la crise du développement en Afrique subsaharienne - marquée par la marginalisation des agriculteurs, la pauvreté urbaine, le déficit alimentaire et l'échec de l'industrialisation – est attribuable à l'inefficacité des programmes d'investissement public. Cette situation a entraîné un surendettement et une dépendance envers le FMI, exacerbant les problèmes internes. Pour y remédier, le Professeur Muteba préconise l'établissement d'un système de planification solide avec des décideurs éclairés, une administration efficace et un personnel qualifié. Il exige également des procédures claires et un système de budgétisation intégré pour faciliter la planification.

C'est dans cette perspective que le Professeur Muteba inscrit le manuel d'analyse et d'évaluation des projets. Il le considère comme essentiel pour améliorer la gestion publique et instaurer une culture de planification. Ce manuel est divisé en trois parties (modules). La première partie est consacrée à la présentation des étapes de la planification et de l'exécution des projets et du cadre logique. La deuxième partie présente les détails des techniques d'analyse financière et économique d'un projet ainsi que l'analyse coût-bénéfices des aspects environnementaux. Les annexes contiennent des études de cas et constituent la troisième partie du manuel.

RÉSUMÉ DU MANUEL

MODULE I : CYCLE DU PROJET : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PLANIFICATION ET DE L'EXÉCUTION DES PROJETS

1.1. La notion de projet

La définition du projet pose un dilemme entre une approche synthétique trop vague et une approche détaillée qui ressemble à un catalogue. Pour mieux cerner la notion de projet, deux observations sont mises en avant : le rôle économique significatif des administrations dans les pays sous-développés et le besoin d'un effort coordonné pour le développement économique.

Un projet se caractérise par plusieurs éléments : il s'agit d'une opération visant un but, s'étalant dans le temps, complexe et volontariste. Ces caractéristiques permettent de classer les projets selon leur finalité (productifs ou non), le délai de résultats (immédiats ou différés), leur complexité (compatibles ou dépendants) et leur origine (privée ou publique).

Définir précisément un projet est difficile. Une définition initiale le décrit comme un ensemble de moyens coordonnés pour atteindre un objectif économique. Cependant, cette définition trop large englobe presque toutes les actions humaines, rendant son utilité limitée. Pour affiner cette définition, on pourrait préciser les moyens et objectifs, mais cela reste vague.

La notion de projet inclut des éléments tels que le volontarisme, le temps, la complexité et la finalité. Un projet doit être défini par ses résultats recherchés, et non par les moyens techniques employés. Un projet de développement est considéré réussi lorsque les résultats escomptés sont atteints.

Classification des projets

- **Par finalité** : Projets de production de biens matériels (agricoles, industriels) et services (transports, santé). Projets visant la demande intérieure ou l'exportation, ainsi que des projets économiques ou sociaux.
- **Par rapport au temps** : Projets de production immédiate (industriels) ou différée (barrages), et ceux nécessitant un investissement important ou modéré.
- **Par rapport à la complexité** : Projets ponctuels (industriels) et projets de mise en valeur régionale, avec des résultats complexes.
- **Articulation avec d'autres projets** : Projets techniquement compatibles, réalisables simultanément, et techniquement incompatibles, ne pouvant être réalisés en parallèle en raison de leurs résultats ou de la dimension du marché.
- **Situation vis-à-vis des institutions** : Projets émanant d'entreprises privées, publiques ou d'organisations internationales, avec des objectifs de profit ou de service public.
- Ce cadre de classification aide à mieux comprendre les divers types de projets et leurs interrelations dans le contexte du développement.

THÈME I

1.2. PROCESSUS DE PLANIFICATION NATIONALE

Pour réussir le développement, un pays doit établir des objectifs clairs et des mécanismes pour les concrétiser, notamment à travers des mesures institutionnelles, économiques et un programme d'investissement. Ces objectifs, inscrits dans un plan de développement, nécessitent une bonne formulation et une exécution par des intervenants centraux et régionaux, avec des ressources adéquates. Le plan doit inclure des orientations générales et des politiques concrètes, utilisant divers instruments pour stimuler les investissements privés, tels que des incitations fiscales et un cadre réglementaire. La mise en œuvre efficace des politiques d'investissement public est cruciale pour créer un environnement propice aux activités, tandis que des décisions mal réfléchies peuvent entraîner des conséquences financières négatives et compromettre le développement économique. Enfin, des mécanismes doivent être en place pour garantir la qualité du plan et son exécution, traduisant des objectifs à long terme en actions concrètes à court et moyen terme, soutenues par un budget annuel.

1.2.1. Processus de formulation du Plan à moyen terme

Prenant en compte les objectifs à moyen et long terme, les orientations gouvernementales et les ressources disponibles, ce processus conduit à la production d'un document approuvé par tous les acteurs publics : le Plan Quinquennal de développement économique et social. Ses quatre principales étapes sont :

- 1) **Le diagnostic** : Identification des contraintes et des goulots d'étranglement, ainsi que des objectifs à atteindre, nécessitant des études générales et sectorielles pour orienter les investissements et les projets.

- 2) **Les études générales** : Analyse des ressources économiques et financières, évaluation des équilibres extérieurs et étude de la formation et de l'emploi pour identifier les actions correctrices.
- 3) **Les études sectorielles** : Utilisation de schémas directeurs et d'études de filières pour générer des idées de projets, en transformant les données en propositions concrètes et en initiant des études de préfaisabilité.
- 4) **Le rapport sur les options** : Élaboration de documents clés pour évaluer la cohérence des projets avec les objectifs de développement, en définissant des indicateurs mesurables et acceptés pour assurer la rigueur dans l'évaluation des projets.

1.2.2. Processus de programmation et de budgétisation

Ce processus comprend trois activités

- 1) **L'insertion du programme pluriannuel dans des objectifs à moyen et long termes (Plan)** : Dans le cadre du plan et de ses orientations, il est important d'évaluer les projets en cours pour s'assurer de leur adéquation avec les objectifs du plan, et d'ajuster leur exécution si nécessaire. Il faut également sélectionner les projets du portefeuille ayant déjà subi une étude de faisabilité complète selon les mêmes critères, indiquer ceux qui pourront constituer les programmes d'investissement futurs, et préciser les études complémentaires à intégrer au programme pour développer de nouveaux projets ou approfondir ceux en cours. Le programme pluriannuel fait le lien entre l'action immédiate, représentée par le budget annuel d'investissement, et le plan à moyen terme de développement économique et social.
- 2) **La préparation des perspectives triennales** : L'élaboration des perspectives triennales implique des ajustements nécessaires pour établir des choix en matière de politique économique et financière, notamment la répartition des ressources de l'État entre investissement et fonctionnement, l'utilisation des aides extérieures selon les besoins nationaux, ainsi que l'affectation des ressources à différents programmes sectoriels et régionaux. La politique financière associée à ces répartitions dépend des types de financement et des conditions établies entre le ministère du Plan, le ministère technique et les bailleurs de fonds. Les décisions concernant les projets et le financement relèvent des relations entre le ministère du Plan, le ministère des Finances et le ministère du Budget. Ce processus doit commencer au début de l'année, car il nécessite des directives pour une programmation budgétaire qui s'étend sur au moins cinq mois.
- 3) **La préparation du Programme Triennal** : Le programme triennal vise à réaliser des projets d'investissements répartis en deux catégories : les projets en cours, pour lesquels il est essentiel de connaître leur situation physique et financière, et les nouveaux projets nécessitant une décision d'intégration fondée sur des études approfondies. Ce programme, qui prévoit des réalisations sur une période de trois ans, repose sur des décaissements liés à l'exécution des travaux et à l'acquisition de biens et services. La préparation du programme inclut la préparation du budget, comprenant une justification des choix sur les plans macroéconomique et régional, une analyse des conditions nécessaires à sa mise en œuvre, une liste des projets d'investissement public selon la nomenclature budgétaire, ainsi que des informations sur le coût total, l'avancement des projets et les sources de financement mobilisées.

Cette programmation incarne la politique d'investissement public à travers le programme d'investissement public PIP, qui s'étend au-delà de l'horizon budgétaire habituel de 12 mois pour s'adapter à la durée plus longue des projets, généralement de

trois ans. Ce programme est essentiel, car il constitue une prévision de réalisation basée sur les dossiers de faisabilité des projets, permettant un suivi efficace de leur exécution, tout en nécessitant une normalisation des informations entre les différents acteurs. De plus, les programmes d'investissement servent de base aux négociations avec les bailleurs de fonds internationaux, reflétant l'engagement du gouvernement envers une politique de développement cohérente et une gestion rigoureuse des finances de l'État, ce qui renforce l'image du pays sur la scène internationale.

Le calendrier de la préparation des programmes et des budgets est crucial, car son non-respect peut entraîner des décisions hâtives et mal fondées, ainsi que des frustrations parmi les partenaires dues à un manque de concertation. Les arbitrages, souvent nécessaires en raison de divergences entre le ministère économique et le ministère technique concernant les projets, ainsi que des incohérences dans les propositions budgétaires, se déroulent lors de conférences budgétaires impliquant chaque ministère, avec la présence souhaitable de représentants du ministère du Budget et du ministère des Finances.

1.2.3. Processus de planification et articulation

Il s'agit d'un processus de planification générale et sectorielle qui implique la participation active des différents intervenants, notamment le gouvernement, les Ministères techniques (M/OT), le Ministère du Plan (MP), le Conseil National de Planification (CNP), les conseils provinciaux de planification (CPP). Le document final (le Plan) est approuvé par le parlement qui le vote comme loi.

THÈME II

1.3. LE CYCLE DE PROJET

Le cycle du projet comprend une programmation et une budgétisation des investissements, matérialisées par le programme d'investissement public (PIP) couvrant la période d'exécution du plan. La mise en œuvre des investissements nécessite une collaboration étroite entre les ministères du Plan, du Budget, des Finances et les ministères techniques. Sans cette coordination, des blocages peuvent survenir, empêchant ainsi la réalisation des objectifs du plan sur le terrain.

1.3.1. Les étapes de la planification du projet

Le manuel identifie quatre étapes : la préidentification, l'identification, la préparation et la programmation et budgétisation.

Étape 1 : Préidentification

Les activités de préidentification sont cruciales pour la planification de projets. Elles portent sur des enquêtes et des examens des politiques, des ressources naturelles et des statistiques socio-économiques. Cependant, cette étape est souvent négligée en raison de l'ignorance de son importance, de la perception qu'elle représente des coûts non essentiels en période d'austérité, et de sa nature chronophage. Malgré ces défis, les avancées technologiques améliorent les méthodes d'enquête et d'analyse, rendant ces processus plus accessibles et moins coûteux. Il est essentiel de reconnaître que les différentes phases d'observation et d'identification des projets peuvent être réalisées de manière flexible, avec des activités pouvant se chevaucher ou être menées simultanément.

Cette étape permet de recueillir entre autres les données suivantes :

Données sur les ressources naturelles :

- Inventaire et analyse des ressources naturelles pour le développement agricole.
- Structures géologiques : typologie des sols, nappes phréatiques et souterraines.
- Variables climatiques :
 - Intensité et répartition de l'énergie solaire.
 - Variations de température dans le temps et l'espace.
 - Taux d'évaporation potentielle et effective.
- Typologie des sols : fertilité, structure, utilisation et tendances récentes.
- Potentiel des sols et existence de parasites ou d'insectes nuisibles.
- Caractéristiques topographiques : pente, terres arables, zones marécageuses.
- Systèmes de culture existants, structure des récoltes et systèmes de rotation.

Données sur les ressources humaines et socio-économiques :

- Informations sur la population : répartition par race, sexe, âge et occupation.
- Mouvements migratoires.
- Alphabétisation et systèmes d'enseignement : types et répartition géographique.
- Santé et nutrition, normes de logement, niveaux et coûts de la vie.
- Systèmes de transport : routes, chemins de fer, ports et aéroports.
- Services publics : électricité, gaz, eau et assainissement.
- Organismes gouvernementaux et procédures administratives pour les services agricoles.
- Aspects économiques : revenus et dépenses des ménages ruraux, gestion des exploitations agricoles, structure des coûts des récoltes.

Méthodes de collecte et présentation des données

La recherche documentaire révèle que de nombreuses études sur les ressources naturelles en Afrique ont été menées durant et après la période coloniale. Cependant, la collecte de données socio-économiques récentes et sur les ressources humaines reste difficile, nécessitant des projections approximatives basées sur des documents d'agences internationales de développement. Les enquêtes de terrain, qu'elles soient réalisées par des experts ou en collaboration avec la population, sont essentielles pour générer des idées et des projets pertinents.

Étape 2 : Identification du projet

Les projets sont identifiés en conformité avec la stratégie de développement adoptée, bien que des pressions politiques ou des urgences puissent influencer ce processus. Les bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale et l'agence canadienne de développement international (ACDI)⁴⁸, exigent que les projets soient alignés sur les stratégies de développement des pays demandeurs. La formulation de cette stratégie est essentielle pour identifier efficacement les projets, qui peuvent émerger de diverses sources, y compris les communautés locales et les ministères sectoriels. Les interventions communautaires doivent refléter authentiquement les

⁴⁸ L'ACDI n'existe plus depuis 2013. Elle a été intégrée au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada, désormais connu sous le nom d'Affaires mondiales Canada (*Global Affairs Canada*). Cette fusion visait à aligner l'aide internationale avec les objectifs diplomatiques et commerciaux du Canada.

préoccupations locales, nécessitant des méthodes participatives. Par ailleurs, des projets peuvent être des répliques d'initiatives antérieures. Les directions des études et de la planification au sein des ministères jouent un rôle clé dans la coordination de l'identification des projets, en élaborant des diagnostics et en programmant des budgets. Enfin, la fiche d'identification des projets (FIP) est cruciale pour définir les objectifs, évaluer la viabilité et justifier l'utilisation des ressources pour la préparation détaillée du projet.

Étape 3 : Préparation des projets

Les projets approuvés par le ministère du plan doivent passer par des études dites de factibilité. Ces dernières sont réalisées soit par la direction d'études et de planification concernée, soit par des bureaux d'études spécialisés. Ces projets essentiellement des véhicules qui visent à résoudre des problèmes ou d'augmenter par différents moyens, la productivité et/ou le bien-être des bénéficiaires. Il est essentiel de définir des objectifs clairs et précis, tout en identifiant les obstacles techniques, éducatifs, sanitaires, socioculturels, institutionnels, financiers et économiques qui pourraient entraver leur réalisation. Après identification de ces contraintes, il est nécessaire d'analyser comment les surmonter, car certaines ne peuvent être abordées qu'à un niveau national. Les solutions envisagées doivent être évaluées par rapport à leur capacité à atteindre les objectifs fixés et à surmonter les défis identifiés, tout en prenant en compte les compromis nécessaires entre les aspects techniques, institutionnels, financiers, économiques, environnementaux et sociaux pour concevoir un projet viable.

Factibilité technique

- 1) Option technologique : Évaluer si les technologies choisies (semences améliorées, engrais, insecticides, etc.) ont été testées sur le terrain et si elles prennent en compte les activités agricoles et non agricoles. Analyser les coûts et bénéfices associés aux différentes technologies ainsi que l'adéquation des machines et équipements.
- 2) Implantation : Déterminer la surface optimale à couvrir par le projet, en tenant compte des ressources disponibles et de la capacité de gestion, ainsi que de l'accessibilité pour les bénéficiaires (écoles, cliniques) selon leurs moyens de transport.
- 3) Échelle des opérations : Analyser la possibilité de réaliser des économies d'échelle au niveau de la production ou des services, et identifier à quel niveau ces économies peuvent devenir négatives.
- 4) Utilisation des terres : Assurer que la structure des systèmes d'exploitation prend en compte la planification de l'utilisation des terres, l'emplacement des infrastructures et la préservation des sols.
- 5) Dépenses de fonctionnement : Prendre en compte les dépenses de fonctionnement afférentes au projet.
- 6) Considérations environnementales : Prendre en compte les impacts environnementaux des projets (déforestation, construction de barrages, utilisation d'insecticides/pesticides) et s'assurer que les mesures d'atténuation et leurs coûts sont intégrés dans la planification.

Factibilité institutionnelle

L'expérience en planification et exécution de projets révèle que les contraintes institutionnelles, souvent liées à l'organisation du secteur public, sont les plus difficiles à surmonter. Ces contraintes incluent les procédures de promotion, les critères de salaire, et d'autres aspects structurels qui peuvent freiner l'avancement des projets. Bien que certaines de ces contraintes nécessitent une approche nationale, des projets bien conçus peuvent engendrer des résultats positifs en assurant des objectifs réalistes. Parmi les éléments clés à considérer figurent :

- 1) l'identification des problèmes à résoudre, 2) une structure organisationnelle efficace, 3) un personnel compétent, 4) un financement adéquat pour la formation, 5) une communication fluide entre les organisations, et 6) un calendrier d'exécution réaliste.

De plus, il est crucial de déterminer si des modifications politiques, comme celles concernant les prix de l'eau dans les projets d'irrigation, sont envisageables pour le succès du projet.

Factibilité financière

La fiabilité financière est essentielle pour les projets où des biens ou services sont facturés, bien que cela ne s'applique pas aux projets de services sociaux, qui sont considérés comme des biens publics et fournis gratuitement grâce au financement de l'État. Pour les autres types de projets, la fiabilité financière peut être examinée sous quatre perspectives différentes :

- 1) Bénéficiaires du projet : Les projets doivent évaluer les conséquences financières sur les bénéficiaires, en particulier les agriculteurs pauvres. Des tableaux de cash-flows prévisionnels doivent être élaborés pour s'assurer que les ressources, y compris les remboursements d'emprunts, sont suffisantes pour justifier les changements et innovations.
- 2) Le projet : Il est essentiel de créer des tableaux de cash-flows sur la durée totale du projet pour garantir que les ressources, comme les prêts et les revenus de récupération des coûts, égalent au moins les investissements et dépenses nécessaires.
- 3) L'intermédiaire financier : Pour fonctionner efficacement, les intermédiaires financiers doivent être financièrement viables.
- 4) L'État : Un tableau de cash-flow pour le gouvernement est nécessaire pour justifier les dons et interventions. Une évaluation sommaire des aides peut être faite par le coefficient de récupération des coûts. Il s'agit du pourcentage des dépenses d'investissement et de fonctionnement, financées par le gouvernement qui sera récupéré sous une forme ou sous une autre. De plus, des subventions doivent être nécessaires pour certains bénéficiaires en raison de leur pauvreté.

Factibilité économique

L'évaluation économique vise à analyser les avantages et les coûts d'un projet en tenant compte de son impact sur l'économie générale, permettant ainsi de comparer la situation macroéconomique avec et sans le projet, tout en intégrant les effets sur l'ensemble des agents économiques selon les principes de la comptabilité nationale.

Factibilité sociale

L'analyse financière et économique considère que chaque dollar a la même valeur sociale, qu'il soit détenu par un pauvre ou un riche, et que la consommation et l'épargne ont une valeur équivalente. Toutefois, l'analyse des coûts et bénéfices sociaux nécessite d'éliminer ces hypothèses en effectuant des jugements de valeurs sociales, comme estimer qu'un dollar d'un pauvre a plus de valeur sociale qu'un dollar d'un riche. Bien que ce jugement soit accepté par une majorité, de nombreux économistes préfèrent rester neutres, considérant l'économie comme une science positive plutôt que normative. Il est cependant possible de porter des jugements de valeur à condition qu'ils soient explicites, en distinguant clairement entre l'analyse financière, économique et sociale.

L'analyse sociale attache une importance plus grande au bénéfice :

- dont profite les pauvres plutôt que les riches;
- qui sont économisés plutôt que de penser immédiatement pour des biens de consommation;
- qui profite au secteur public plutôt qu'au secteur privé.

Si l'on n'accepte aucune de ces hypothèses, il suffit de donner une valeur de un aux coefficients de pondération correspondant à cet aspect afin d'éliminer le système de pondération sociale.

Rapport de projet

L'analyse de factibilité vise à produire un rapport intégrant une évaluation technique, institutionnelle, financière, économique et sociale du projet, en évaluant les coûts et bénéfices et en proposant une répartition des tâches et un calendrier d'exécution. Ce rapport a pour objectifs de servir de directive au responsable du projet, de constituer une base pour l'examen et l'approbation finale par la direction, et de fournir les données nécessaires pour le suivi et l'évaluation de l'impact du projet.

Approbation de principe de projet

La préparation d'un projet est cruciale pour la sélection et la décision d'accepter ou de rejeter ce dernier. Avant la sélection, il est essentiel de présenter les documents du projet sous une forme adéquate pour discuter de son financement. Les tâches à réaliser lors de l'évaluation du projet varient en fonction du type de financement recherché, qui peut être un crédit budgétaire du gouvernement central ou des collectivités locales, un don, un prêt ou une souscription au capital. Un projet peut également être financé par une combinaison de ces modes classiques, et la responsabilité de l'évaluation dépend du mode de financement choisi.

La direction de la programmation et de la budgétisation (DPB) peut rédiger un rapport d'évaluation pour un projet souhaitant un financement, mais ce travail est souvent repris par les institutions concernées, car les décisions s'appuieront sur cette étude. Par exemple, dans le cas d'un prêt d'une institution financière, l'évaluation est généralement effectuée par cette institution sur la base des études de faisabilité disponibles.

L'évaluation du projet implique une analyse plus détaillée du projet et fournit les éléments essentiels pour la décision de sélection. Les résultats sont consignés dans un rapport d'évaluation du projet (RAP), qui sert de base à la sélection du projet, à la négociation de son financement et à la planification de son exécution.

La sélection du projet repose sur le RAP préparé par la DBP, qui est soumis à une commission ad hoc du Ministère du Plan ou à une autre structure de coordination. Cette commission détermine l'acceptabilité du projet, son inscription au portefeuille des projets, ainsi que sa priorité pour le budget d'investissement ou le financement par un bailleur de fonds. La sélection est formalisée par un document d'approbation du projet (DAP) élaboré par le ministère du Plan.

Une fois le projet sélectionné, la négociation et le financement sont des étapes inévitables pour assurer la disponibilité des fonds nécessaires. Les négociations doivent être menées conformément aux dispositions institutionnelles existantes. Pour les projets sollicitant des crédits budgétaires, la négociation se déroule dans le cadre des réconciliations budgétaires. Pour ceux ayant besoin de financement extérieur, les négociations sont menées par le comité de coordination des ressources extérieures (CCRE), où la direction de la coordination des ressources extérieures (DCRE) du ministère du plan assure le secrétariat.

Ces négociations doivent être réalisées en étroite collaboration avec la cellule de suivi des projets et programmes (CSPP), une structure technique placée sous l'autorité du ministère des Finances, en coordination avec les principaux partenaires de financement du développement du pays. Selon le résultat des négociations, le projet peut être inscrit au budget de l'État ou donner lieu à un accord de don ou de prêt.

La planification pour l'exécution du projet se déroule juste avant le démarrage et est effectuée par l'unité de gestion du projet en collaboration avec tous les intervenants, y compris les bénéficiaires et les organismes de financement. Cette étape consiste à planifier en détail toutes les activités prévues dans le projet en utilisant des techniques modernes de gestion de projet. Les résultats de cette planification sont consignés dans le cadre stratégique de gestion de projets (CSG).

Ainsi, chaque étape, de la préparation à l'exécution, est essentielle pour assurer le succès du projet, en garantissant une évaluation rigoureuse, une sélection appropriée et une planification efficace.

Étape 4 : Programmation et budgétisation

Mise en place d'un système centralisé des informations financières

Le système d'information financière comprend trois fichiers principaux : 1) un fichier projet qui détaille les échéanciers et calendriers des opérations, 2) un fichier financement qui présente les chemins de financement et les obligations financières de l'État, et 3) un fichier marché pour le suivi financier des marchés et fournisseurs, essentiel pour le contrôle des coûts. Ce système vise à mettre en évidence le coût des réalisations des objectifs du plan et à fournir des prévisions et analyses, comme le suivi physique des projets et le calcul des coûts unitaires. Il doit être institutionnalisé, impliquant une obligation légale d'information pour tous les maîtres d'ouvrage, et organisé, nécessitant la normalisation des procédures et contenus des dossiers. Enfin, le fichier projet doit inclure une fiche d'identification pour chaque projet et un dossier technico-économique pour contrôler l'avancement, facilitant ainsi l'arbitrage annuel de la programmation et de la budgétisation.

Mise en place d'un budget d'investissement

La consolidation des engagements de l'État et le contrôle des investissements publics nécessitent la création d'un document annuel qui récapitule tous les investissements financés par des ressources nationales et des emprunts. Ce budget d'investissement est un outil essentiel de la politique de développement, reflétant les efforts de l'État pour mettre en œuvre ses priorités financières. Il facilite le suivi de l'exécution du plan, évalue l'épargne budgétaire nécessaire pour financer ces investissements et améliore la prévision des charges récurrentes associées. Ce budget doit déterminer chaque année le montant total des ressources mobilisables et établir la liste des opérations à engager, ainsi que les niveaux de dépenses autorisées pour chacune.

Mise en cohérence du plan et du budget d'investissement

La mise en cohérence entre les objectifs à long terme du plan et les décisions budgétaires annuelles nécessite un travail de programmation pluriannuel, servant de lien entre le plan et le budget. Ce processus implique de transformer les objectifs du plan en données financières, en prenant en compte les objectifs politiques de développement, les objectifs opérationnels et la stratégie définie. Il comprend également la définition de programmes pour atteindre ces objectifs, l'analyse des relations entre objectifs et programmes, ainsi que l'affectation des projets existants et l'initiation de nouveaux projets dans le cadre des priorités établies.

1.3.2. Aspects de l'exécution des projets

La phase d'exécution des projets englobe les activités de développement et de construction nécessaires avant qu'un projet ne devienne opérationnel. Cette responsabilité peut être confiée à des agences d'exécution ou à des organisations privées. La réussite de cette phase dépend

d'une bonne supervision, d'un personnel technique qualifié et d'une gestion efficace du financement. Une fois la construction terminée, le projet entre en phase de fonctionnement, où il génère des revenus, comme un barrage hydroélectrique qui produit de l'énergie sur le long terme.

Le suivi est crucial pour évaluer l'efficacité des budgets et des objectifs, et pour identifier les causes des retards. Les systèmes de suivi doivent collecter des données de manière équilibrée et les présenter de manière compréhensible pour faciliter la prise de décision.

L'évaluation de l'impact d'un projet ne se limite pas à son déroulement financier et physique ; il est essentiel de déterminer si les groupes cibles bénéficient réellement du projet. Cela inclut l'analyse des obstacles et des résultats par rapport aux objectifs fixés. Les leçons tirées doivent être communiquées aux planificateurs pour améliorer la conception des projets futurs. L'évaluation, bien que coûteuse, est nécessaire pour garantir l'efficacité des initiatives.

1.3.3. Système de planification des projets

La formulation des projets ne doit pas être trop chronophage; il est essentiel de trouver un équilibre entre la durée et les coûts. Une préparation rigoureuse, bien que chronophage, n'allonge généralement pas le cycle du projet, car une exécution efficace des projets bien planifiés est souvent plus rapide.

Les pays disposant d'un bon système de planification de projets, comme certains pays africains, doivent intégrer plusieurs éléments institutionnels clés. Tout d'abord, il est crucial que les responsables politiques prennent conscience de l'importance des différentes phases du cycle de planification et les acceptent. Il est également nécessaire d'avoir des organismes efficaces à tous les niveaux de l'administration avec des rôles et des responsabilités clairement définis.

Les agences d'exécution et les cellules de planification doivent être dotées de personnel compétent et bien formé pour gérer la conception et l'exécution des projets. Des procédures claires doivent exister pour faciliter la transition entre les étapes de planification. Une méthodologie d'évaluation des coûts et des bénéfices économiques est indispensable pour l'utilisation optimale des ressources. Enfin, un système intégré de budgétisation est nécessaire pour garantir que les ressources financières et humaines requises pour l'exécution des projets soient disponibles et approuvées.

1.3.4. Gérer le cycle du projet

Le cycle du projet est un processus gérable qui traverse différentes étapes. Il est itératif ; chaque étape implique des tâches similaires et répétitives. La gestion du cycle est cruciale, car elle mène à la prise de décision, et chaque phase apporte des informations qui peuvent modifier le projet, y compris les coûts et le calendrier. L'analyste de projets doit participer dès le début pour restructurer efficacement le projet. Bien que les étapes soient logiquement définies, elles sont souvent imbriquées dans la pratique, avec des évaluations rétrospectives se produisant durant l'exécution. La terminologie peut varier, mais l'essentiel est qu'une organisation adhère à un système de planification clair et compréhensible. Chaque transition d'étape nécessite une décision, et le projet peut être abandonné, avancé ou révisé. À la fin de chaque phase, un rapport est préparé, incluant une analyse pour la prise de décision, un budget prévisionnel et un plan de travail pour la phase suivante, permettant d'affiner le plan directeur tout au long du cycle.

THÈME III

1.4. LE CADRE LOGIQUE

1.4.1. Cadre logique : la clarification des concepts

Formalisé par le bureau d'études de l'agence américaine pour le développement international (USAID) dans les années 1970, le cadre logique répond aux besoins de planification et d'évaluation des projets. Généralement, il se présente sous forme d'une matrice 4x4 ou 5x4, selon les organismes d'aide au développement. Ses concepteurs le définissent comme *un ensemble de concepts reliés les uns aux autres et qui doivent être utilisés concurremment de façon dynamique pour permettre l'élaboration d'un projet bien conçu, décrit en termes objectifs et dont on pourra subséquemment évaluer les résultats.*

Le cadre logique est basé sur la gestion axée sur les résultats. Il est à la fois une approche systémique et expérimentale et comprend la notion de contrat. En effet, comme approche systémique, il considère que les projets/programmes s'inscrivent dans un environnement plus large d'organisations et d'institutions alors que sa dimension expérimentale reconnaît que les projets/programmes se déroulent dans un monde incertain où des hypothèses sont testées et transformées en systèmes d'apprentissage. La notion de contrat fait référence aux trois caractéristiques : 1) une série des biens livrables, 2) des cas de force majeure (conditions critiques), et 3) une communication de pensée autour des buts à atteindre.

1.4.2. Composante du cadre logique

Logique verticale : Elle décrit la hiérarchie des objectifs, illustrant la relation de cause à effet entre les niveaux d'objectifs. L'objectif global représente la raison d'être du programme/projet (l'impact à long terme). On parle aussi d'objectif stratégique ou de finalité. Les objectifs spécifiques sont des résultats attendus ou mesurables. On dit aussi buts. Les extrants sont les livrables (biens ou services tangibles) du programme/projet. Cette logique met en lumière la chaîne causale où les activités produisent des résultats, contribuant ainsi à l'objectif global.

Logique horizontale : Elle cherche à identifier, avec certitude, les résultats produits à chacun des quatre niveaux de la logique verticale. Elle est basée sur deux concepts : indicateurs ou moyens objectivement vérifiables et les moyens de vérification.

La logique verticale relie les objectifs (global → spécifique → résultats), tandis que **la logique horizontale** connecte ressources, activités et indicateurs. Une cohérence entre les deux logiques est cruciale pour la réussite du projet/programme.

1.4.3. Cadre logique et cadre de résultats

Le cadre logique et le cadre des résultats sont deux outils complémentaires utilisés dans la gestion de projet, chacun ayant des objectifs différents.

Le cadre logique est un outil de planification et d'évaluation qui définit la logique d'un projet. Il relie de manière cohérente objectifs, activités, résultats et ressources nécessaires. Il détaille les objectifs globaux et spécifiques, les résultats attendus, les activités à entreprendre, ainsi que les indicateurs de mesure et les moyens de vérification. Ce cadre offre une vision d'ensemble du projet, facilitant le suivi de sa progression et de son impact.

Le cadre des résultats, quant à lui, se concentre sur les résultats mesurables du projet. Il clarifie et organise les résultats à atteindre, en s'articulant autour de trois niveaux : résultats immédiats (outputs), résultats intermédiaires (outcomes), et résultats à long terme (impacts). L'objectif est de suivre l'atteinte des objectifs et l'impact sur les bénéficiaires.

MODULE II : ANALYSE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DES PROJETS

2.1. Introduction

Ce module est consacré aux outils nécessaires à la préparation des projets. Elle comprend deux parties : l'évaluation financière et l'évaluation économique.

Avant d'expliquer brièvement le contenu de la première partie, le professeur Muteba fait une mise au point importante concernant l'étude du marché. Il affirme qu'une que cette étude est essentielle pour la planification de tout type de projet parce qu'elle permet d'identifier les besoins prioritaires à satisfaire dans le contexte du projet, ce qui en fait un élément clé pour garantir son efficacité et sa pertinence. Qu'il s'agisse de besoins en alimentation, en habillement, en transport, en santé ou en éducation, une analyse approfondie est nécessaire pour répondre efficacement à ces besoins. Dans le cadre de projets sociaux ou publics non productifs, l'analyse de la situation se concentre sur la problématique à résoudre, l'identification des parties prenantes et la planification des objectifs concrets, en s'assurant que le projet répond aux attentes des bénéficiaires, comme la construction de routes, d'hôpitaux ou d'écoles. Cette démarche est similaire à celle d'une étude de marché.

THÈME I

2.2. ÉVALUATION FINANCIÈRE

2.2.1. Étude du marché et son évaluation

L'analyse du marché dans les pays en voie de développement⁴⁹ pour les projets industriels nécessite de répondre à des questions clés sur la taille du marché, le taux de développement, et la production escomptée, en tenant compte de la clientèle potentielle, des concurrents, des coûts et des tendances. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des réponses précises, des estimations approximatives peuvent guider des décisions importantes. Les marchés de ces pays présentent des caractéristiques particulières, comme une faible dimension, une segmentation géographique et sociologique, ainsi qu'une disponibilité limitée de statistiques fiables. L'action gouvernementale et des réseaux de distribution rudimentaires influencent également ces marchés.

L'étude du marché examine les trois aspects suivants :

1. L'analyse de la demande passée et présente : qui comprend, entre autres,

- **les informations quantitatives** (quantités physiques et prix), un éclatement par gamme de produits, un éclatement géographique, un éclatement par type de clientèle, etc.,

⁴⁹ Pays en voie de développement et pays du Tiers Monde sont deux termes qui sont de moins en moins utilisés. Aujourd'hui on privilégie les expressions "pays en développement", "pays à revenu faible/intermédiaire" ou encore "économies émergentes" pour mieux refléter la réalité économique et sociale de ces nations.

- **les informations qualitatives** : les modes de distribution et de l'action commerciale en faveur du produit, l'attitude de la clientèle et les actions du *pouvoir public*.

2. L'examen des différentes méthodes d'estimation de la demande future

Le manuel décrit brièvement sept méthodes : la projection des tendances, l'utilisation des coefficients techniques, les comparaisons internationales, les possibilités d'exportations ou de substitution à l'importation, les méthodes économétriques, les prévisions en absence de données statistiques et l'étude de la concurrence.

3. La prise en compte des incertitudes (sur la demande présente, passée et sur méthodes utilisées)

2.2.2. Études techniques et prévision des coûts

Les études techniques jouent un rôle crucial à différentes étapes d'un projet, car elles évaluent la faisabilité des idées et les conditions nécessaires à leur réalisation. Lors de l'avant-projet, il est essentiel de déterminer si une exploitation ou une fabrication est réalisable, en prélevant des échantillons et en définissant les techniques et les coûts associés. Les analyses économiques et financières peuvent influencer ces décisions, entraînant des échanges entre spécialistes jusqu'à l'adoption d'une solution technique précise, permettant ainsi de constituer un dossier d'appel d'offres détaillé.

Les études techniques

Les études techniques portent essentiellement sur quatre éléments : **le processus de production, le choix des caractéristiques des moyens de production, les besoins de l'entreprise et les études liées à la localisation de l'unité de production**. Les défauts les plus fréquents de ces études sont : l'insuffisance des analyses et des études préalables, l'absence des variantes, et l'oubli d'éléments dits « secondaires » (manutentions internes, stockage des produits intermédiaires, installations administratives, etc.).

La prévision des coûts

Pour l'auteur, le recours aux expériences antérieures est un moyen qui permet de faire une liste exhaustive des éléments de coût et de connaître l'ordre de grandeur. Les trois autres méthodes d'estimation des coûts sont : **enquête auprès des fournisseurs éventuels, l'utilisation des tarifs et des résultats d'enquêtes ou de règlementations l'appel à des ingénieurs spécialisés**.

Hormis les insuffisances des analyses techniques, les cinq principales sources d'erreurs dans les estimations des coûts sont : **la sous-estimation des dépenses d'investissement, la non-prise en compte du fonds de roulement, l'estimation optimale des coûts et des productions des premières années et l'absence d'hypothèses sur l'évolution future des coûts**.

2.2.3. Définition et analyse des variantes

L'auteur rappelle que les variantes d'un investissement sont des projets visant à satisfaire le même besoin et incompatibles entre eux. Par exemple pour franchir un fleuve on peut construire un pont ou un bac. De la même façon, des projets ayant un objectif commun plus précis pourront rendre des services très différents selon leur capacité de production.

Les modes de construction des variantes

Ils portent sur :

- **le processus de production : les techniques de fabrication** (le procédé technique, les matériels utilisés, les matières premières et les éléments employés, les facteurs de production mis en jeu) et **les produits**;
- **la taille du projet**;
- **La localisation de l'unité projetée** (l'approvisionnement en facteur de production, et localisation de la clientèle)
- **La date de réalisation.**

La préparation des éléments de comparaison

Elle porte sur :

- **les éléments quantitatifs** (les dépenses d'investissement, l'évaluation des résultats d'exploitation et l'établissement des échéances de dépenses et de recettes) ;
- **les éléments qualitatifs** (exemple la souplesse d'exploitation).

2.2.4. Actualisation et critères de choix des investissements

Notion d'actualisation

Deux approches, philosophique et financière, sont utilisées pour expliquer cette notion. **L'approche psychologique** se distingue par le fait que le coût d'accès à des fonds immédiatement disponibles dépend des besoins et des perceptions du futur de chaque agent économique. Les conceptions du futur et la compréhension du risque varient considérablement entre des individus de contextes économiques et sociaux différents, par exemple, entre un jeune de 18 ans et une personne de 80 ans. En revanche, **l'approche financière**, bien que proche de la première, met l'accent sur la capitalisation plutôt que sur l'actualisation.

Ces deux concepts, cependant, sont équivalents. Prenons l'exemple d'un agent économique qui doit régulièrement faire des choix concernant ses épargnes. Il a la possibilité de placer son argent dans une banque avec un taux d'intérêt incertain ou d'investir dans des actifs tels que des équipements ou des terrains. L'idée est que tous les revenus générés par ces investissements seront ensuite placés à la banque à un taux d'intérêt composé. Ainsi, les choix d'épargne et d'investissement sont influencés par la perception des risques et des bénéfices futurs, intégrant à la fois des éléments psychologiques et financiers dans la prise de décision économique.

Critères d'évaluation

Avec les études de marché et techniques sur les coûts d'investissement et de fonctionnement, il est possible d'établir des échéanciers basés sur la durée de vie du projet. Cela inclut les dépenses pendant la période d'investissement et les coûts de renouvellement des immobilisations, ainsi que les recettes avec les valeurs résiduelles. Le décideur doit choisir entre différentes variantes en se posant deux questions : quelle variante est la meilleure et quel est l'intérêt effectif, notamment en calculant la rentabilité des fonds engagés.

Le critère du bénéfice actualisé et le taux d'enrichissement relatif en capital

Bénéfice actualisé

Cette approche consiste à actualiser uniquement les bénéfices nets futurs attendus, en ne tenant pas nécessairement compte des flux de trésorerie d'investissements initiaux.

$$\text{Bénéfice actualisé} = \sum \frac{\text{Bénéfices futurs}}{(1+r)^t} \quad 50$$

⁵⁰ Le critère du bénéfice actualisé et la valeur actualisée nette (VAN) sont très proches, mais il y a une nuance entre les deux. La VAN est une mesure financière qui permet d'évaluer la rentabilité d'un projet en actualisant tous les flux de trésorerie futurs à leur valeur présente, en soustrayant l'investissement

Dans cette formule, D_p représente les dépenses d'investissement et d'exploitation (sorties d'argent effectives) et R_p représente toutes les recettes tirées de la vente des biens et service ainsi que la valeur résiduelle de certains équipements et autres investissements qui seront vendus à la fin de l'exploitation.

- Si l'analyse doit porter sur deux ou plusieurs projets techniquement – et non financièrement – incompatibles entre eux, le choix portera sur la variante qui a le bénéfice actualisé le plus élevé.
- Si les variantes sont techniquement compatibles entre elles et s'il n'y a pas de problème de financement, il sera possible de réaliser toutes les variantes qui ont un bénéfice actualisé positif ou nul.

Taux d'enrichissement relatif en capital (indice de rentabilité)

Il correspond au rapport entre les bénéfices actualisés et l'investissement (I)

$$I = B/I$$

- Si l'analyse doit porter sur deux ou plusieurs projets techniquement – et non financièrement – incompatibles entre eux, le choix portera sur la variante qui a l'indice de rentabilité le plus élevé.

Le critère du taux de rentabilité interne

Le taux de rentabilité interne (TRI) est le taux d'actualisation (coût du capital) pour lequel le bénéfice actualisé du projet pour ce projet est égal à zéro. Il permet :

- de rémunérer le capital investi et non encore remboursé, et ce sur toute la durée de vie de l'investissement;
- de rembourser le capital initial (la mise initiale).

Où
$$\sum_{t=0}^n \frac{F_t}{(1 + TRI)^t} = 0$$

F_t = flux de trésorerie net à l'année (peut être positif ou négatif),

n = durée du projet en années,

TRI = taux de rendement interne recherché,

t = année considérée

Le TRI sert de :

- *Critère de rejet* : tout projet dont le TRI est inférieur au coût des capitaux ou à la valeur fixée par l'entreprise comme taux de rejet est éliminé
- *Critère de sélection* : entre deux projets concurrents, on retient celui dont le TRI est supérieur.

Le critère de délai de récupération du capital investi

Entre deux projets concurrents, on préfère celui dont le délai de récupération du capital investi est le plus court. Il sert de :

Critère de rejet ; tout projet dont le délai de récupération est supérieur à la norme fixée par l'entreprise est rejeté.

initial. En pratique, les deux notions sont souvent liées, mais la VAN est plus utilisée en entreprise, tandis que le critère du bénéfice actualisé est plus courant en analyse économique et publique.

- *Critère de sélection* : entre deux projets concurrents, on retient celui dont le délai de récupération est plus court. Il faut alors que les investissements comparés aient la même durée.

Le critère du taux moyen de rentabilité ou critère comptable (TMR)

$$TMR = \frac{\frac{\text{Revenu ou flux net de trésorerie}}{\text{Nombre d'années}}}{\text{Capital initialement investi}} \times 100$$

La méthode du TMR sert de :

- *Critère de rejet* : tout projet dont le TMR est inférieur à la norme fixée par l'entreprise est rejeté;
- *Critère de sélection* : entre deux projets, on préfère celui dont le TMR est le plus élevé.

2.5. Prise en compte du risque dans la décision d'investissement

Incertitude liée à l'évolution de l'environnement

L'incertitude est omniprésente dans l'environnement économique, politique, social et technologique. Même avec des techniques de prévisions maîtrisées, une entreprise ne peut pas éliminer l'incertitude, car les prévisions sont des approximations. Tous les investissements, même les moins risqués, sont sujets à des risques d'obsolescence.

Incertitude liée à l'évolution de l'entreprise

Cette source d'incertitude provient des risques inhérents à l'entreprise, notamment le risque de non-adaptation aux changements et perturbations provoqués par les investissements. Ce risque est souvent lié aux projets qui constituent un facteur de changement important, aggravant ainsi les risques généraux de l'entreprise. Le risque général découle de la simple continuation de l'activité, sans être affecté par les investissements de remplacement ou de modernisation. En revanche, les investissements d'expansion et d'innovation comportent un risque plus élevé en raison des incertitudes liées aux réactions du marché et des concurrents, ainsi qu'à la capacité d'adaptation de l'entreprise.

Méthode du temps de récupération du capital investi

Dans certains cas particuliers d'investissements, cette méthode peut être la seule réaliste. C'est le cas, par exemple, des projets localisés dans les pays où les troubles politiques rendent toute prévision à moyen terme irréaliste et dangereux.

Méthode de fourchette de précision et analyse de sensibilité

Cette pratique vise à évaluer l'écart probable des données pour chaque projet, afin de déterminer les taux de rentabilité interne et les valeurs actuelles selon les prévisions optimistes et pessimistes. Elle permet d'établir les limites maximales et minimales de la rentabilité du projet. L'objectif est d'apprécier selon la capacité de l'entreprise à gérer les risques liés à un investissement dans le cadre de l'hypothèse pessimiste, sans compromettre sa viabilité.

Méthode de point mort

- Un seuil de rentabilité élevé rend une entreprise vulnérable aux modifications de niveau de production.
- Plus les frais fixes sont élevés, plus le seuil de rentabilité est élevé.

THÈME II

2.3. ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

2.3.1. Évaluation économique par la méthode des prix de référence

Méthode de l'OCDE

- *Classification des biens*

Deux types de biens sont considérés : les **biens internationaux** (biens importés ou exportés ou ceux qui sont susceptibles de l'être) et les **biens nationaux** (ceux qui ne sont pas susceptibles de l'être).

- *Transformation des prix du marché en prix de référence*

La transformation des prix de marché en prix de référence comprend plusieurs étapes clés. D'abord, on identifie le prix de marché brut, influencé par des facteurs tels que subventions et taxes. Ensuite, ces prix sont ajustés pour refléter des conditions de marché "normales", tenant compte des subventions, de la concurrence imparfaite et des coûts de transaction. Les prix ajustés deviennent les prix de référence, représentant ce qui serait observé dans un marché parfaitement concurrentiel. Enfin, ces prix de référence sont comparés aux prix de marché réels pour détecter des distorsions et évaluer les effets des politiques économiques. Ces prix ajustés sont appelés suivant les auteurs : prix réel, prix économique, prix de références ou prix comptables.

- *Calcul de la rentabilité économique*

La rentabilité du projet est calculée en utilisant le taux d'intérêt économique ou taux d'intérêt comptable (r). Il englobe la rémunération du capital, les frais d'exploitation et les risques encourus. À défaut de pouvoir l'estimer, on utilise le taux d'intérêt du meilleur placement que le pays peut faire sur le marché international (coût d'opportunité du capital).

$$VAN = \sum \frac{F_t}{(1+r)^t} - I_0$$

Où

F_t = flux de trésorerie à l'année t

r = taux d'actualisation,

I_0 = investissement initial

Si r est trop élevé : beaucoup de projets moyennement rentables pour le pays sont éliminés

Si r est trop bas : les projets médiocres sont acceptés

Méthode ONUDI

- *Classification des biens et services*

Cette méthode distingue deux catégories de biens et services : 1) les biens et services produits par le projet et 2) les biens et services utilisés par le projet. Elle applique un traitement spécial pour la main-d'œuvre qu'elle distingue en expatrié, locale, qualifiée et locale non qualifiée.

- *Pondération des revenus*

Deux types de pondération sont utilisés : en fonction des bénéficiaires du projet (le revenu distribué par le projet n'a pas le même poids selon qu'il est perçu par les riches ou par les pauvres) et en fonction de la localisation géographique (en partant des objectifs de développement régional et des plans d'aménagement du territoire).

Méthode Banque Mondiale

C'est la plus récente et la plus utilisée des toutes les méthodes dites de prix de référence. Elle se distingue des deux autres par sa formulation plus précise des aspects sociaux dans l'évaluation des projets. Elle reconnaît ainsi la nécessité d'intégrer une perspective sociale. Les calculs de rentabilité suivent les mêmes procédures que pour les analyses financières.

- **Impôt -taxes et subventions**

Leur prix de référence est nul parce qu'ils n'exercent pas d'influence sur la richesse générale de l'économie qui reçoit le projet.

- **Facteurs de production des produits échangés**

Il s'agit des facteurs ou produits qui ont des répercussions sur le niveau des importations ou des exportations du pays.

- **Facteurs de production et biens non échangés**

Ce sont des facteurs ou produits qui ne sont pas commercialisés par le pays.

- **Calcul de la rentabilité économique**

Les prix économiques des biens et services étant établis, on peut reconstituer les flux annuels de avantages et du coût du projet et procéder au calcul de la rentabilité économique à l'aide de deux principaux critères : la valeur actuelle nette (VAN) et le taux de rentabilité économique interne (TRI ECO)

$$VAN = \sum \frac{F_t}{(1+r)^t} - I_0$$

Où

- F_t = flux de trésorerie à l'année t
- r = taux d'actualisation,
- I_0 = investissement initial

Une **VAN positive** signifie que le projet crée de la valeur et est donc rentable.

Si on prend en compte les risques liés au projet, un projet dont la VAN est égale à zéro ne sera pas retenu.

- **Taux de rentabilité interne économique (TRIE)** : les calculs sont les mêmes que de TRI financier

Si TRIE est supérieur ou égal au coût de renonciation, le projet est rentable. Dans le cas contraire, le projet est rejeté.

Lorsque le TRI financier dépasse le TRI économique, cela indique généralement que les taxes et marges bénéficiaires sont élevées, ou que les prix intérieurs des biens produits sont supérieurs aux prix internationaux. À l'inverse, un TRI financier inférieur au TRI économique suggère une forte taxation des biens intermédiaires. Pour remédier aux distorsions de prix, il est essentiel de mener des tests de sensibilité sur plusieurs projets afin d'identifier la politique de prix et de taxation optimale. Cela permettrait d'aligner le TRI économique sur le TRI financier dans divers pays.

2.3.2. Évaluation économique par la méthode des effets

Principes généraux

Cette méthode vise à évaluer les avantages et les coûts d'un projet en adoptant une perspective macroéconomique. L'analyse consiste à comparer la situation sans le projet à celle avec le projet en tenant compte de l'impact sur les agents concernés. Pour réaliser cette comparaison, il est essentiel d'identifier les différences significatives entre les deux situations, de mesurer ces écarts et d'évaluer s'ils constituent des avantages ou des inconvénients pour les parties prenantes. Il est aussi important d'examiner les relations entre ces avantages et inconvénients.

Évaluer tous les changements qu'un projet peut engendrer est complexe, car cela touche divers domaines : production, finances publiques, prix, équilibre des paiements, structures sociales, modes de vie et environnement. Certains changements sont quantifiables en valeurs monétaires,

comme une baisse de prix ou une hausse des exportations, tandis que d'autres se mesurent en termes physiques, comme la durée de travail ou l'amélioration nutritionnelle. D'autres encore concernent des évolutions structurelles, telles que la dynamique familiale ou les habitudes culturelles. En raison de l'impossibilité d'analyser tous ces phénomènes, il est nécessaire de se concentrer sur les changements jugés significatifs.

Schémas simplifiés des calculs

Ce schéma est illustré par un exemple qui comprend deux étapes: le calcul des valeurs ajoutées (directes, indirectes ainsi que la prise en compte des utilisations de revenus par les ménages) et le calcul du coût social. Ce dernier comprend les dépenses payées pour la réalisation du projet, mais ne constituant pas un emploi effectif de bien ou de services pour l'économie nationale ainsi que les investissements et les charges complémentaires.

THÈME III

2.4.ANALYSE COÛTS-BÉNÉFICES DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

2.4.1. Impacts environnementaux et services environnementaux dans les projets

Les impacts environnementaux significatifs sont liés à plusieurs dimensions écologiques, notamment la qualité et la disponibilité de l'eau, la pollution de l'air et du sol, et la gestion des déchets urbains et industriels. Ces problèmes entraînent une perte de biodiversité, une détérioration des paysages, des risques naturels et technologiques, ainsi que des effets néfastes sur la santé humaine dus au bruit. Ces impacts compromettent la fourniture de services et de biens environnementaux essentiels, tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Parmi ces services, on trouve la production directe d'oxygène, d'eau, d'aliments et de ressources énergétiques, ainsi que des services indirects tels que la régulation du cycle hydrologique, le stockage de carbone, et le maintien de la biodiversité.

2.4.2. Pourquoi évalue-t-on l'environnement ?

L'évaluation économique de l'environnement permet aux décideurs d'intégrer la valeur des services fournis par les écosystèmes dans leurs décisions, en quantifiant les effets internes et externes des projets économiques en termes monétaires. Cette approche monétaire facilite la comparaison des coûts et avantages socio-économiques, tout en étant essentielle pour établir un indicateur global des avantages nets. Face à l'incertitude concernant la disponibilité future des ressources écologiques ou pour des raisons éthiques, d'autres méthodes telles que l'étude d'impact environnemental et l'analyse multicritère peuvent être employées, évitant ainsi de réduire tous les aspects environnementaux et les préférences individuelles à une seule valeur monétaire.

2.4.3. L'évaluation des impacts environnementaux dans les projets de développement

La plupart des projets d'infrastructures publiques ont des impacts environnementaux, qu'ils soient négatifs ou positifs, affectant la qualité de l'air, le changement climatique, la biodiversité et les paysages. Ces impacts perturbent les écosystèmes et diminuent la qualité des services écologiques, entraînant des changements dans les bénéfices sociaux liés à leur consommation. Par exemple, la construction d'infrastructures routières peut réduire la terre agricole, altérer les paysages, et nuire à la biodiversité tout en dégradant la qualité de l'air. En revanche, des investissements dans des installations de traitement des déchets peuvent atténuer ces effets négatifs et accroître les avantages économiques. Ignorer ces impacts environnementaux dans l'évaluation économique des projets peut mener à des décisions erronées et à une mauvaise estimation des bénéfices sociaux.

2.4.4. Que fait-on en mesurant les avantages monétaires

L'évaluation économique vise à déterminer la volonté des individus à payer ou à recevoir pour les avantages associés à l'utilisation de biens et services environnementaux. Elle cherche à apprécier la valeur économique totale, incluant les valeurs d'utilisation et de non-utilisation. Lorsqu'un marché est présent, la valeur économique est mesurée par le prix du marché. Par exemple, la réduction des captures de pêche due à la pollution marine se reflète dans le marché du poisson. En l'absence de marché, le prix peut être dérivé par des méthodes d'évaluation non liées au marché, comme pour la pollution de l'air, utilisant à la fois des approches indirectes et directes.

Dépenses de prévention et coût évité

Les changements dans la qualité de l'environnement entraînent des réactions observables chez les entreprises et les ménages, principalement à travers les dépenses engagées pour atténuer les impacts. Par exemple, les dépenses en isolation sonore peuvent refléter les préoccupations des ménages concernant le bruit, tandis que les rénovations des immeubles peuvent indiquer un désir de réduire la pollution de l'air. Les dépenses d'effritement servent à évaluer la dégradation environnementale, tandis que l'écho évité est utilisé pour mesurer les améliorations de la qualité environnementale.

Cependant, cette méthode présente plusieurs problèmes. D'abord, les individus et les entreprises peuvent adopter divers comportements d'évitement en réponse à des changements environnementaux. Par exemple, au lieu de rénover, un propriétaire pourrait choisir de vendre et de déménager. De plus, les comportements d'évitement peuvent avoir des effets positifs non pris en compte, comme la réduction des déperditions de chaleur grâce à une meilleure isolation. Enfin, de nombreuses dépenses défensives sont irréversibles, comme l'installation de double vitrage, ce qui complique l'évaluation des variations futures de la qualité de l'environnement. Par conséquent, cette méthode peut souvent surestimer ou sous-estimer les avantages des changements de qualité environnementale.

Fonctions dose-effet

Cette approche est utilisée principalement dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la sécurité pour évaluer la relation entre l'intensité d'une exposition à un facteur de risque (la "dose") et les effets qui en résultent sur un individu ou une population (les "effets"). Cette méthode est particulièrement pertinente dans l'analyse des risques sanitaires, de la pollution, des substances chimiques, des radiations ou d'autres facteurs pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé ou l'environnement. La démarche se fait en deux étapes : le calcul de la dose de pollution et de la fonction de réception, et l'évaluation économique par le choix d'un modèle économique.

Méthodes des prix hédonistes

Cette technique analyse l'impact des facteurs environnementaux sur les prix des biens et services, notamment dans le marché immobilier, où la qualité de l'environnement influence la valeur des logements. Par exemple, une maison proche d'un aéroport peut être moins chère en raison du bruit, illustrant comment la qualité environnementale affecte les prix. Des méthodes économétriques complexes sont souvent nécessaires pour isoler la valeur d'une caractéristique spécifique. Cette approche a également été appliquée à l'analyse de la main-d'œuvre, en évaluant les avantages ou les risques liés aux accidents du travail.

Méthodes du coût du trajet

L'idée fondamentale de cette méthode est que les personnes dépenseront de l'argent et du temps pour se rendre dans des sites récréatifs ou pour profiter de certaines ressources naturelles, et que ces dépenses sont une mesure indirecte de la valeur qu'elles attribuent à ces expériences. Plus une personne est prête à payer pour se rendre sur un site particulier, plus elle attribue une valeur élevée à ce site ou à cette activité.

Méthodes fondées sur des marchés hypothétiques : la méthode d'évaluation contingente

Dans les études d'évaluation contingente, on demande aux individus d'indiquer leur disposition à payer pour un avantage, à éviter un coût, ou à accepter une indemnité pour une perte. Cette méthode repose sur un questionnaire pouvant être administré par différents moyens tels que le courriel, le téléphone, ou en personne. Par exemple, pour une enquête sur la réduction de la pollution de l'air, les participants sont interrogés sur le montant qu'ils seraient prêts à payer pour une amélioration de la qualité de l'air. Le questionnaire est conçu pour déterminer la disposition maximale à payer des répondants. Ensuite, des techniques économétriques sont appliquées pour obtenir une valeur moyenne des résultats, qui est ensuite multipliée par le nombre total de personnes concernées pour estimer la disposition globale de la population à payer pour un service environnemental. Ce marché est dit contingent, car il est construit à l'aide de scénarios hypothétiques.

Méthode de transfert des avantages

Cette méthode permet d'estimer la valeur économique de biens ou services environnementaux, sans avoir à réaliser une étude directe sur le terrain ou une enquête. Elle consiste à **transférer** les résultats d'études précédentes réalisées dans un autre lieu ou pour un autre bien similaire à la situation étudiée, en adaptant ces résultats aux nouvelles conditions.

2.4.5. Les différentes étapes d'une évaluation coût-avantage

- 1) Définition et description technique : Identification des options du projet avec des informations utiles pour formuler le contexte technique et socio-économique.
- 2) Évaluation des impacts environnementaux : Analyse des dommages potentiels à l'écosystème et à la santé humaine, incluant une étude d'impact environnemental pour les projets majeurs.
- 3) Identification des agents économiques : Description des faits externes et des relations entre les services environnementaux fournis par les écosystèmes et les avantages sociaux, avec une liste des parties prenantes.
- 4) Méthode d'évaluation : Choix d'une méthode appropriée pour valider la valeur monétaire calculée, avec implication des parties prenantes pour assurer un consensus.
- 5) Taux d'actualisation et estimation des avantages : Sélection d'un taux d'actualisation tenant compte des impacts environnementaux à long terme et considérations éthiques concernant les générations futures

MODULE III : LES ÉTUDES

Quatre études de cas sont présentées dans ce module. La première étude porte sur un projet d'exploitation minière. Elle comprend les énoncés (les investissements, le programme de vente, les recettes et le plan de financement) et la solution (les ventes, les dépenses d'exploitation, le compte d'investissement, le compte d'amortissement, le remboursement d'emprunt, les prévisions intégrées ainsi que les ressources d'emploi de fonds). La deuxième étude concerne un projet de fabrication des sacs en fibre végétale. Elle fournit un exemple détaillé des analyses

financières et économiques. La troisième étude porte sur l'analyse économique d'une huilerie de palme. La quatrième étude est un projet agricole intégré qui inclut des produits vivriers (maïs, soja, arachide, banane) avec l'élevage de poulet de chair.

MODULE IV : ILLUSTRATION DE QUELQUES SCHEMAS SIMPLIFIES D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES PROJETS

Trois canevas commentés sont fournis dans ce module. Le premier concerne l'analyse d'un projet agricole dans le secteur rural traditionnel. La deuxième porte sur l'analyse d'un projet agricole dans le secteur rural moderne. Le troisième est lié à l'analyse d'un projet industriel ou minier.

ANALYSE CRITIQUE

Le manuel du Professeur Muteba a le mérite d'expliquer les différentes étapes de la planification et de l'exécution des projets, de décrire les étapes traditionnelles de l'évaluation financière et économique, allant de l'étude de faisabilité à l'analyse des flux de trésorerie et aux indicateurs de rentabilité. Ses atouts majeurs résident dans la qualité et la pertinence des études de cas (module 3) et de schémas simplifiés d'analyse et d'évaluation des projets (module 4). Ces deux modules apportent une véritable dimension concrète à l'analyse et à l'évaluation des projets. L'auteur permet au lecteur de mieux comprendre les concepts théoriques en les appliquant à des situations réelles. Ces études de cas sont non seulement bien documentées, mais elles sont également structurées de manière à guider la réflexion et à illustrer les enjeux liés à la prise de décision.

Par ailleurs, la définition du concept de projet manque de précision et souffre d'une certaine ambiguïté. Or, une définition claire et rigoureuse est essentielle, notamment dans le domaine de la gestion de projet, où des standards bien établis existent (comme ceux du Project Management Institute⁵¹). La définition⁵² du PMI ne devrait souffrir d'aucune ambiguïté. De plus, le guide s'appuie principalement sur des sources théoriques de plus de 25 ans. Une actualisation des références, en intégrant des études et ouvrages récents⁵³, améliorerait considérablement la qualité du manuel.

CONCLUSION

En définitive, ce manuel se révèle être une ressource précieuse pour toute personne impliquée dans l'analyse et l'évaluation de projets de développement. Grâce à une approche claire et méthodique, enrichie par des études de cas et des outils pratiques, l'auteur parvient à rendre accessibles des concepts parfois complexes tout en offrant des perspectives pratiques concrètes.

⁵¹ Le Project Management Institute (PMI) est une organisation américaine qui a développé le PMBOK (Project Management Body of Knowledge), une norme largement utilisée dans le monde entier.

⁵² Un projet un ensemble d'activités permettant l'atteinte des résultats précis (les extrants) et préalablement définis, à l'intérieur de contraintes de temps, de ressources et de budget (les intrants) elles aussi généralement établies d'avance.

⁵³ La référence la plus récente est de 2008.

**NDOLAMB NGOKWEY : Le voile d'ignorance et autres essais.
Mosaïques congolaises, Edilivre, saint Denis/France, 2020, 156 pages.**

Kayembe Wabanza Charbel
Assistant ISDR-Tshibashi

INTRODUCTION

Le voile d'ignorance et autres essais, mosaïques congolaises, parce que c'est de cela qu'il est question dans ce compte rendu ; est un recueil de 12 essais écrits par le Professeur Ngokwey Ndolamb, ancien haut fonctionnaire des Nations Unies dans le triple nexus Humanitaire, Développement et maintien de la paix et actuel ambassadeur de la RD Congo en Grande Bretagne.

Dans la préface du Professeur José Tshisungu Wa Tshisungu, nous pouvons noter que l'auteur se concentre sur la question congolaise qui le taraude depuis si longtemps. Il la saisit, la tourne et la retourne sous plusieurs angles, dans une démarche empirique qui nous renvoie toujours à son terrain d'observation participante qui alimente son érudition. (Fin de citation).

Pour la petite histoire, le Voile d'ignorance est une notion philosophique élaborée par Thomas Hobbes, John Locke et Emmanuel Kant ; formalisée par John Harsanyi et reprise par John Rawls dans son ouvrage sur la théorie de la justice en 1971.⁵⁴

C'est une invitation à la réflexion sur les principes de justice qui pourraient notamment garantir une égalité des chances et une protection pour les membres les plus vulnérables de la société. Rawls élaborait sa théorie durant une période marquée par la guerre du Vietnam et la lutte pour les droits civiques, où les États-Unis étaient traversés par de profonds mouvements culturels et sociaux. La théorie sur le voile d'ignorance est axée sur les notions d'éthique et de justice et prolonge la réflexion libérale en cherchant à articuler rationnellement la liberté individuelle et solidarité sociale.⁵⁵

Dans l'introduction, l'auteur nous fait savoir que ce livre est pareil à un pagne que les femmes congolaises aiment porter ; pagne constitué des morceaux d'autres pagnes ; un mélange de pagnes où on peut rencontrer un festival de couleurs et des formes (motifs) que nos mères portent fièrement. Ce pagne est appelé en Lingala, Kikongo et Tshiluba Zoba-Zoba et en Swahili Changachanga.

Dans cet ouvrage, l'auteur a mis sa plume sur une diversité des réalités sociales décrivant un peuple, le Congolais bien sûr. Un peuple au cœur de plusieurs enjeux politiques, culturels, économiques et sociaux. Ces réalités sociales sont contenues dans 12 essais, tous taillés sur

⁵⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Voile_d%27ignorance/html, consulté le 23 juillet 2024, à 15h10' de Kananga

⁵⁵ Biographie de John Rawls sur https://fr.wikipedia.org/wiki/John_Rawls, consulté le 23 juillet 2024, à 15h43' de Kananga.

mesure pour nous plonger de manière très particulière et avec un style très souple dans le plus profond firmament du Congolais.

Le Professeur Ngokwey pousse la fiction de John Rawls dans ses derniers retranchements à travers le grand titre de l'ouvrage : Voile d'ignorance. En effet, nous pouvons facilement comprendre que l'auteur porte son pays à cœur. Il invite particulièrement les responsables dans les divers aspects de s'inscrire dans une logique simple de servir au lieu de se servir. L'auteur fait une pause pour décrire la théorie de 4 P (Pouvoir, Puissance, Prestige et Plaisir) développée par Jacques Maquet. Ces 4 P glissent vers les antivaleurs dès le moment où ils sont utilisés à l'excès. Ce qui peut aussi se transformer en une injustice notoire.

L'auteur offre un *Zoba-zoba* de haut de gamme composé de 12 morceaux de motifs et formes variés qui enroulent les facettes importantes de la vie politique, culturelle, sociale et sanitaire de la RDC entre 2016 et 2020.

1. Mondialisation culturelle en République Démocratique du Congo

L'auteur est heureusement l'un de grands penseurs qui ont réussi à donner de la valeur aux études et réflexions au sujet de la mondialisation culturelle. Dans ce premier chapitre/essai il ambassadeur se penche sur la mondialisation culturelle en RDC à travers plusieurs aspects, dimensions et manifestations culturelles, spécifiquement dans les manières de penser, d'être et de vivre ; dans la musique congolaise ; les langues, les goûts dans la consommation, les critères de beauté, dans l'imaginaire et dans la religion.

Ce premier essai comprend trois grandes parties. Dans la première partie, l'auteur défriche le contour du terme mondialisation en général et mondialisation culturelle en particulier. Nous pouvons noter avec l'auteur que la mondialisation est un processus d'intensification et d'accélération de circulation et d'échange des capitaux, des biens, des services, des personnes, d'idées et des pratiques culturelles entre pays et sociétés. Ce processus est facilité par les progrès technologiques, notamment en matière d'information, communication et transport.

La mondialisation est un processus, car elle ne se réfère pas à une situation statique dans le temps, mais bien à un enchaînement dynamique d'un ensemble des phénomènes. Par contre la mondialisation culturelle concerne les échanges d'éléments culturels (normes, valeurs, pratiques, etc.) et va jusqu'à l'implication sur la conscience d'appartenir à un même village planétaire et à l'appropriation sociale et culturelle de tous les aspects et éléments de la mondialisation.

Dans la deuxième partie l'auteur fait le point sur les trois paradigmes de la mondialisation culturelle qui sont : l'homogénéisation, l'hétérogénéisation et l'hybridation. Le paradigme de l'homogénéisation se réfère à un processus d'uniformisation ou de standardisation culturelle. Le monde doit être considéré comme un système unique où l'on peut retrouver des membres en interaction et interrelation d'un bout à l'autre, en ce qui concerne divers aspects culturels. Le paradigme de l'hétérogénéisation renvoie à l'idée de la diversité dans l'unité. En dépit de l'appartenance à un village global, chaque peuple a ses particularités. Chaque peuple a une culture unique qui lui est appropriée. Chaque peuple revendique son identité.

Le troisième paradigme, l'hybridation, est un processus d'emprunts, de mélanges et d'adaptation locale d'éléments de différentes cultures. Ce concept s'inscrit dans une longue filiation théorique des concepts comme l'acculturation et la transculturation.

En transposant ces trois paradigmes sur la réalité sociale de la RD Congo, l'auteur fait savoir que l'homogénéisation a été encouragée, si non favorisée, par la colonisation et par les contacts avec le monde extérieur. Cette homogénéisation se manifeste dans plusieurs aspects de la vie, notamment la conception de la ville, les mouvements de la jeunesse, la consommation de la culture de masse, la quête de la beauté par la dépigmentation à base des produits éclaircissants, les préférences alimentaires et bien d'autres aspects comme la religion.

L'auteur établit un lien entre la colonisation à travers la mission civilisatrice et la mondialisation. La colonisation était donc l'instrument pour la diffusion de gré ou de force de la civilisation occidentale, de ses valeurs et pratiques. Un des exemples les plus marquants est la figure de la classe des évolués à l'époque coloniale. Une tendance à l'occidentalisation ou l'homogénéisation. L'évolué était perçu comme une personne qui a rompu avec les pratiques décrétées sauvages de paganisme, de polygamie et supposé utiliser les couverts occidentaux plutôt que ses doigts pour manger. Le christianisme en RDC est à la fois un facteur, un élément et une manifestation de la mondialisation culturelle. Le français érigé en langue officielle en est aussi un.

En dépit du système d'oppression instauré par les colonisateurs, les résistances culturelles ne furent pas moindres, affirme l'auteur. Le cas de l'émergence de l'église Kimbanguiste comme une quête d'une interprétation à l'africaine du christianisme ; la remise en question de Mabika Kalanda qui a débouché à la politique de retour à l'authenticité du régime Mobutu sont autant de facteurs de décolonisation mentale et de désaliénation culturelle. La promotion des chansons et danses traditionnelles était une composante centrale et emblématique de la politique de l'authenticité.

Entre l'homogénéisation l'hétérogénéisation, on retrouve l'hybridation, un mélange du passé colonial, de la symbiose avec le monde rural, de la modernité contemporaine véhiculée par les moyens de la communication et des apports de la diaspora. L'hybridation se manifeste dans la vie sociale à travers l'appropriation culturelle d'objets modernes. Elle se manifeste également dans la religion par l'émergence et le développement d'une théologie africaine pour faire référence à la culture africaine.

L'ambassadeur Ngokwey conclut le premier essai en affirmant que la mondialisation en RDC est un phénomène ancien, datant au moins de l'époque coloniale et qui continue à ces jours de manière intensive et accélérée. Il faut donc analyser ses conséquences sur la capacité à forger un meilleur destin collectif du peuple congolais.

2. Quatre P : Pouvoir, Puissance, Prestige, Plaisir

L'auteur veut savoir le *Pourquoi* de plusieurs et diverses réalités vécues en RD Congo. Pour bien les cerner, la grille conceptuelle des quatre P (Pouvoir-Puissance-Prestige-Plaisir) peut être de grande importance pour mieux interpréter les phénomènes. Le paradigme de 4 P est un fil conducteur qui donne une cohérence à des phénomènes sociaux et culturels.

L'auteur fait des éloges vibrants à l'endroit du Philosophe et Sociologue Jacques Maquet qu'il considère comme un Géant académique. Cet homme a marqué positivement l'ambassadeur Ngokwey. Et malgré qu'il soit dans le monde de l'au-delà, l'Ambassadeur Ngokwey garde de bons et joyeux souvenirs.

Le monde dans lequel vit le commun de mortels est caractérisé par les 4 P. l'auteur considère leur universalité comme un premier théorème et les relations entre les 4 P comme le deuxième théorème ; toute personne possédant un P a tendance à avoir ou rechercher et obtenir plus facilement un autre P.

Les pouvoir-Puissance-Prestige-Plaisir sont ancrés dans la culture congolaise et sont constamment exprimés tant dans la musique religieuse que dans la musique profane et dans bien d'aspects de la vie d'une façon ou d'une autre.

Comme on peut l'entendre dans une chanson de Pamélo Mounka, « *L'argent appelle l'argent, mbongo eko benga mbongo* », il existe une synergie entre les différents P. et une forme de passerelle entre les P. Et, comme on le dit souvent, tout excès nuit : il en est de même de la dérive des 4 P qui conduit aux antivaleurs aux conséquences sociales dysfonctionnelles. L'auteur le souligne bien, comme conséquence, tout se passe comme si ce qui est normalement anormal devient anormalement normal. Le règne des antivaleurs et de leur normalisation et valorisation.

L'auteur conclut ce deuxième essai en affirmant que le pouvoir, la puissance, le prestige et le plaisir nous attirent, façonnent les attitudes et orientent les actions. Le juste milieu est la règle d'or. La dérive ou l'excès peut détruire les sociétés et les cultures.

3. Défis socio-économiques et socioculturels dans la lutte contre la pandémie COVID-19 en République Démocratique du Congo

Dans cet essai, le Professeur Ngokwey soutient que le Covid-19 était un problème médical et de santé publique, mais aussi un problème social, culturel et économique de par sa propagation, son impact et sa prise en charge. Il analyse ainsi les différents défis liés à la pandémie de Covid-19 en RDC et propose quelques recommandations et orientations principalement socioculturelles tirées de bonnes pratiques et des expériences de luttes contre les pandémies.

Les défis socioculturels sont liés aux connaissances, attitudes et pratiques. Nous pouvons retenir parmi ces défis : le manque d'informations aggravé par un déni de la réalité Covid-19 en RDC ; la circulation de fausses informations, un doute sceptique au sein de la population et certaines personnalités et leaders d'opinion à travers une méfiance vis-à-vis de la réalité du Covid-19 et envers la parole des autorités. À ceci s'ajoute la stigmatisation publique et même l'autostigmatisation ; une attitude de minimisation de la gravité de la pandémie ; un sentiment de colère exprimé contre la classe dirigeante perçue comme déconnectée des réalités du pays (de l'autre côté du voile) et incapable d'une vision, des politiques et des stratégies nécessaires pour faire face à cette pandémie. Cette colère se déverse même sur les chefs religieux pour leurs incapacités de préserver le pays de la pandémie malgré d'autres miracles opérés.

En rapport avec les défis socioéconomiques, l'auteur se sert de données de quelques grandes enquêtes et études sur la pauvreté (dont les indicateurs sont en rouge) pour démontrer un degré de vulnérabilité très élevée de la population. C'était donc difficile pour la plupart des individus de rester confinés et de respecter les mesures prises et de gestes barrières.

Comme défis socioculturels : l'auteur analyse quelques aspects de la société et la culture congolaise qui ont rendu la riposte au Covid-19 difficile à mener. Parmi ces valeurs, normes, pratiques ou aspects de l'éthos congolais, nous pouvons retenir : les divers regroupements, les croyances en la sorcellerie et au fétichisme, la personne du Congolais avec certaines antivaleurs

comme la corruption rendue normale, l'impunité, une faible intériorisation de la notion du bien public, le parasitisme dans l'action collective, l'accès limité à l'information.

Comme bonnes pratiques, enseignements tirés et recommandations, l'ambassadeur mentionne : la nécessité impérieuse d'accorder une attention particulière au milieu rural socioéconomiquement plus défavorisée ; la prise des mesures économiques pouvant alléger le fardeau déjà lourd de la plupart des ménages pauvres ; apporter l'électricité dans les provinces les plus pauvres, aux groupes les plus vulnérables.

L'auteur liste quelques opportunités socioculturelles suivantes : la nécessité de prendre en compte les aspects sociaux et culturels de la pandémie ; recourir aux spécialistes congolais des sciences sociales et de la communication pour constituer l'équipe technique ; travailler avec les organisations de la société civile pour formuler de meilleures stratégies de mobilisation des communautés ; accompagner les stratégies de confinement par des mesures de protection sociale ; promouvoir la clarté et la transparence dans la communication ; canaliser toutes les communications pour éviter des impasses de communication ; que les leaders à tous les niveaux instaurent une gestion efficace des équipes, notamment la prise en charge des prestataires ; la nécessité de produire des éléments d'un profil socioculturel et des connaissances, attitudes et comportements des populations pour tuer les virus des rumeurs.

4. Covid-19 : Quelle contribution de la médecine traditionnelle ?

Dans cet essai, l'auteur soutient qu'il existe des raisons épidémiologiques, thérapeutiques et socioculturelles pour justifier la nécessité de la contribution de la médecine traditionnelle dans la riposte contre le Covid-19.

La situation épidémiologique très inquiétante. Le pays était déjà à 350 cas testés positifs et 25 décès dans l'espace de 6 semaines avec de projection que la situation s'empire. Étant donné qu'aucun vaccin n'était pas encore découvert, le schéma thérapeutique peu rassurant ; le recours à la médecine traditionnelle ne pouvait qu'être une option possible surtout qu'elle traitait déjà quelques maladies dont les symptômes s'apparentent au Covid-19. L'auteur est clair, quand il affirme que les tradipraticiens ne pouvaient pas guérir les malades du Covid-19, mais pouvaient soigner les malades du Covid-19. (Ils pouvaient généralement soulager les symptômes).

Le contexte socioculturel de la RDC était favorable à la contribution de la médecine traditionnelle dans la riposte contre le Covid-19. Deux éléments étaient entrés en jeu : le déni ou la méfiance à l'égard de la maladie et la crainte de la stigmatisation qui a fait que beaucoup de personnes testées positives préféraient cacher leur état.

Le professeur Ndolamb nous fait noter que la médecine traditionnelle en République Démocratique du Congo dispose d'un cadre légal et d'une reconnaissance officielle, ce qui permettra à beaucoup de personnes d'utiliser les remèdes traditionnels pour prévenir et traiter le Covid-19.

Rassuré que la médecine traditionnelle peut contribuer à la riposte contre le Covid-19, l'Ambassadeur a par ailleurs proposé de renforcer la communication sur les mesures d'hygiène édictées et les gestes barrières ; de mettre en garde les tradipraticiens véreux contre les allégations mensongères sur l'efficacité absolue de leurs traitements, sur les abus, sur les risques relatifs au dosage et sur la toxicité de certains remèdes traditionnels.

5. Le voile d'ignorance, le dialogue, et le social

S'il faut comparer cet ouvrage de 12 essais du Professeur Ndolamb à une province, le 5^e essai en serait le chef-lieu. C'est plus qu'une exhortation à un dépassement de soi pour construire une société plus juste. L'ambassadeur commence par élucider ce qu'est un voile d'ignorance en prenant le contexte des dialogues politiques de l'Union africaine et de la CENCO, pendant un moment où le pays semblait dans l'impasse d'un glissement dû au retard dans l'organisation des élections. Si chaque participant à ces assises ne savait pas ou n'avait pas à l'esprit qu'il occuperait un poste après dans le gouvernement et autres institutions, fruit de la mise en œuvre de ces accords, c'est cela le voile d'ignorance.

Pour discuter cette problématique, l'auteur convoque un géant contemporain ; l'Américain John Rawls, qu'il appelle affectueusement le Philosophe du politique et de la politique, à travers le livre de Théorie de la justice ; une véritable révolution paradigmatique dans la réflexion politique. La fiction du voile d'ignorance est loin d'être une spéculation. Sa mise en œuvre aboutirait effectivement à accorder la priorité aux intérêts supérieurs de la Nation et de surcroît à l'intérêt de tous, comme le soutient l'ambassadeur avant d'exhorter les architectes et les ouvriers de la démocratie congolaise d'avoir ce même dépassement de soi afin que le vacarme cacophonique des ambitions personnelles n'étouffe point l'élan de la paix auquel aspire la population et auquel nous invite l'hymne national.

6. Plaidoyer pour le social ou 200 jours pour faire la différence

Le social comme l'affirme le Professeur Ndolamb, n'a pas besoin de plaidoyer, car c'est un terme présent dans les discours, sermons, débats de presque toutes les franges de la population. Certains en parlent, d'autres s'en plaignent, comme une réalité, un ressenti quotidien. Nous pouvons retenir que la détérioration du social en RD Congo est multiforme et multidimensionnelle. Elle a plusieurs manifestations listées à la page 100.

Une bombe à retardement sociale : à travers la figure d'une grenouille placée dans une marmite d'eau froide qu'on chauffe progressivement et qui cherche à s'adapter à la température changeante jusqu'à sa mort par ébullition ; l'auteur nous confie une vérité selon laquelle, les populations sont, par contre, des volcans potentiels et non des grenouilles et que le social est une bombe à retardement qu'il faut désamorcer par des politiques publiques et volontaristes.

Le paradoxe du social : est établi d'une part par l'élaboration conceptuelle et programmatique du social et d'autre part, par une implémentation chaotique et superficielle des programmes sociaux. Ceci peut virer vers une immaturité politique, lorsqu'on prône le social, mais sans actions opérationnelles concrètes et sans résultats palpables.

Le défi du social : à ce sujet, l'ambassadeur, du haut de ses 30 ans et plus d'expériences sur les politiques sociales, reconnaît qu'il n'est pas aisé de mettre en œuvre des programmes sociaux conséquents.

Quant aux piliers du social : se basant sur la situation sociale du pays en 2017 et les tendances probables, le Professeur Ndolamb propose une feuille de route incluant 5 piliers.

1. Des interventions humanitaires d'urgence : notamment pour les régions du Kasai et de l'Est ;
2. Un programme présidentiel d'urgence sociale au bénéfice des plus vulnérables ;
3. Le renforcement de la protection, comme maillon essentiel de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
4. Le renforcement des mesures économiques d'urgence et la promotion de l'emploi ;
5. Le renforcement des actions robustes en gouvernance politique.

Comme mécanisme de coordination, le professeur Ndolamb préconise en premier lieu l'établissement d'un ministère d'État des affaires présidentielles qui s'assurerait que le social demeure effectivement sur l'écran radar du pays. En deuxième lieu, renforcer les ministères des affaires sociales et de l'action humanitaire. En troisième lieu, mettre le social comme un point permanent à l'ordre du jour des conseils ministériels hebdomadaires. En quatrième lieu, identifier les priorités sociales au niveau de province à la lumière des orientations nationales et des réalités spécifiques locales.

En matière de financement et suivi, l'impératif de mobiliser les ressources nécessaires et la mise en place d'un suivi systématique et régulier doivent être de mise.

Le Professeur Ndolamb Ngokwey termine le 6^e essai en empruntant une citation qu'il qualifie de pertinente et opportune du Président honoraire de la République Démocratique du Congo, Joseph KABILA, dans un tweet du 10 juillet 2010 qui déclare : « *je pense qu'il est de l'intérêt de notre Nation d'agir en posant des actes et non pas simplement par beaucoup de discours* ».

7. Le pain quotidien

Dans ce court essai, le Professeur aborde une question fondamentale de la dépendance alimentaire du pays vers l'extérieur. Avec des preuves solides fournies dans le rapport du ministère des Affaires étrangères de la RD Congo sur la mise en œuvre du Programme d'Actions en faveur des Pays les moins avancés ; l'auteur explique comment le pays dépense de centaines de millions de dollars pour cette affaire.

Il est donc préférable de consommer les produits alimentaires du circuit court pour encourager les agriculteurs et producteurs locaux et promouvoir l'économie locale. Il est également essentiel de réduire cette dépendance à court terme en modifiant certaines habitudes alimentaires. L'exemple typique illustré dans cet essai est celui du pain, un aliment de consommation courant de presque tous les citoyens congolais.

8. INGA et les larmes de l'ingénieur portugais

Le Professeur nous raconte dans cet essai un récit de sa rencontre avec un ingénieur portugais lors de sa visite de terrain dans la province de Tete, au Mozambique pour faire un tour au Barrage de Cabora Bassa. Très attentif aux explications de l'ingénieur portugais sur l'histoire de la centrale, son fonctionnement, son entretien et ses mesures de sécurité, l'ambassadeur raconte qu'il avait demandé à l'ingénieur comment Cabora Bassa pouvait être comparé à Inga. La réponse fut d'une part réjouissante quand il répondit : « Inga, rêve de tout ingénieur qui s'intéresse aux barrages. Toutes les facultés du monde en parlent. Quel potentiel ! Quel défi technologique » et d'autre part décevante quand il rajouta que c'est un gâchis monumental. Inga fonctionne à moins de 30% de sa capacité, les machines ne sont pas entretenues et son potentiel de fournir l'énergie à toute l'Afrique et même à l'Europe n'est même plus discuté ».

Le Professeur Ndolamb se penche sur la question de l'énergie en RDC en mettant sur la scène la centrale de Cabora Bassa avec ses 2.075 mégawatts. Il s'étonne par ailleurs quand le projet grand Inga a la possibilité d'offrir 40.000 mégawatts, ce qui en fera le plus puissant barrage hydro-électrique du monde, mais de tergiversations des partenaires financiers et techniques sont encore observées. Le professeur conseille la promotion de solaire et d'autres sources d'énergie en attendant la réhabilitation de Inga I et II, la finalisation de Katende au Kasai, Kakobola au Bandundu et Zongo II au Kongo central, et même le lancement de Inga III et du grand Inga.

9. La fin de l'occident et nous

Ici, l'Excellence fait une recension de quelques publications parues en début d'année 2017 qui ont constaté ou prédit la fin de l'occident, sa chute ou son déclin. De ces publications, l'ambassadeur a convoqué :

- A. Michel Onfray dans le sous-titre de *Décadence* ;
- B. Jeffrey Sachs dans son long article sur le paysage mondial changeant ;
- C. Et enfin Peter Turchin dans les âges de la discorde publié en 2016 où il applique une analyse structuro-démographique aux États-Unis.

De ces analyses des auteurs cités ci-haut, le Professeur Ndolamb retire une pertinence par rapport au contexte congolais sur les aspects ci-après :

- D. **Le consumérisme** : une culture de jouissance matérielle, de la consommation, de l'ostentation pour faire étalage de son statut dans un contexte de paupérisation croissante. C'est donc un exhibitionnisme manifesté sur plusieurs aspects de la vie tant pour les élites que pour la simple population.
- E. **Les inégalités** : décriées de tous et par tous. Comme on pouvait voir d'un côté une classe des évoluées et d'un autre, une basse classe. L'accroissement des inégalités est dû notamment à l'enrichissement de la minorité sociale prédatrice et à l'appauvrissement de la majorité de la population. Elle est inscrite dans la géographie urbaine, à la portée des regards de tous.
- F. **Surproduction des élites et compétition intra-élites** : phénomène aggravé en RDC par le système gérontocratique qui caractérise le secteur public, mais aussi le secteur privé. Un nombre croissant des personnes formées entre en compétition pour un nombre stagnant, limité ou encore décroissant des postes. L'une des conséquences de cette compétition est la multiplication des partis politiques. Le Professeur démontre que cette compétition entre les élites s'explique également par les péripéties qui ont rythmé les épisodes du dialogue national congolais en 2016 et 2017. Une course effrénée au pouvoir, le partage du gâteau. Chacun veut se retrouver.
- G. **La mauvaise gouvernance et violences politiques** : un problème réel et connu de tous, tant chez les acteurs que chez les victimes. Quelques études décrivant la mauvaise gouvernance ont été signalées et la rattachent à la faillite de la gouvernance, à la résistance à la bonne gouvernance, à une économie politique de la prédation, à un déclin de l'État et une crise sans fin ainsi que de la corruption. L'effritement de la confiance du peuple envers les politiciens est un paramètre plus éloquent d'un sérieux problème de gouvernance. Selon l'indice Ibrahim de Gouvernance africaine de 2016, la RDC était classée 46^e sur 54 pays avec un score de 35,8 sur 100, estime le Professeur.

En ce qui concerne les violences en RDC, l'Ambassadeur dresse un tableau sombre où il mentionne les rébellions des années 60, la rébellion de M23, les Mai Mai dans la partie Est du pays précisément dans le grand Kivu ; le phénomène Kamwuina Nsapu dans le grand Kasai, les conflits intercommunautaires entre Pygmées et Bantous au Katanga ; les Bundu dia Kongo, sans oublier le phénomène Kuluna à Kinshasa qui constituent des symptômes d'une problématique plus générale.

10. Les Congolais sont-ils heureux ?

Pour discuter cette problématique, le Professeur Ndolamb se base sur la journée internationale du Bonheur célébrée annuellement le 20 mars ; étant donné que la notion du bonheur est un

élément de développement des pays et comme un indicateur de classement des pays, au côté de paradigmes économiques voire économicistes.

Le bonheur, selon le paradigme du Rapport Mondial sur le Bonheur de 2014 à 2016 (à l'issue duquel la RDC occupe la 126^e place sur 155 pays avec une moyenne de 4.280) est considéré à la fois comme indicateur pertinent de développement et comme un objectif des politiques publiques. Ainsi, différentes variables permettent d'appréhender le bonheur, comme l'espérance de vie à la naissance, le soutien social, la générosité, la corruption, etc. Cependant, le score de la RDC est probablement affaibli par certains éléments du capital social comme l'honnêteté, la bienveillance, la coopération, la confiance, la bonne gouvernance, l'insécurité et le stress.

La confiance, comme composante du capital social est multiforme. Par contre, le manque de confiance est un problème, il se reflète dans la perception selon laquelle il y a risque accru d'empoisonnement surtout pour les dirigeants qui pensent se prémunir à tout moment.

Le stress est une variable importante dans l'appréciation du bonheur. Il peut résulter des conditions matérielles difficiles, l'inaccessibilité des services publics de qualité, l'incapacité de satisfaire les besoins de base ou ceux de la famille, l'incapacité de répondre aux attentes et obligations sociales. Les tracasseries policières, les abus de pouvoir par exemple, contribuent à décrédibiliser l'État et miner la confiance entre les citoyens, les institutions et leurs représentants.

Le Professeur Ndolamb soutient que le bien être dépend beaucoup du comportement prosocial des membres de la société. Pour terminer cette partie, le Professeur nous invite à poser des actes qu'il faut pour rendre l'autre heureux.

11. Des Congolais aux Nations Unies

Du haut de ses 30 ans d'expérience en tant que haut fonctionnaire de Nations Unies, son Excellence l'Ambassadeur Ndolamb veut changer la donne, en se basant sur les faits et des chiffres qui ont démontré la faible représentation des Congolais dans les postes de direction et de décision des Nations Unies par rapport à d'autres pays. Ce même constat est valable dans les agences du système des Nations Unies.

L'Ambassadeur s'étonne comment un pays de plus de 80 millions d'habitants, avec un nombre impressionnant des cadres de qualité, formés dans les meilleures universités et qui est au centre d'importants enjeux stratégiques peut-il être absent dans la hiérarchie supérieure de l'ONU ? L'auteur répond à la question de savoir pourquoi avoir les Congolais aux Nations Unies avec les éléments suivants : (i) c'est un droit pour le Congo d'avoir des ressortissants comme fonctionnaires à tous les niveaux aux Nations Unies ; (ii) la RDC est un pays important par sa taille géographique, son poids démographique, ses richesses nationales, sa place dans la francophonie, son importance géostratégique sur l'échiquier mondial ; (iii) pour avoir des compatriotes qui constitueront une réserve d'expertises et d'expériences pouvant être utiles pour le pays ; (iv) les Nations Unies sont une véritable école de formation.

Que faire ? L'Ambassadeur propose ce qui suit : (i) la première responsabilité incombe aux Congolais qui sont intéressés à intégrer le système eux-mêmes (ii) être volontaire de Nations Unies est aussi une porte d'entrée ; (iii) postuler à des postes nationaux et internationaux ; (iv) pour ceux qui sont dans le système d'être performant et de participer à des séminaires et

conférences qui les mettent en valeur et les font connaître des décideurs. Quant au rôle de l'État : (i) sur le plan local, encourager les institutions des Nations Unies à utiliser autant que possible la grande réserve des jeunes cadres congolais pour des postes locaux ou des fonctions de consultants ; (ii) encourager les chefs d'agence à faciliter la promotion à l'international de leurs cadres congolais ; (iii) sur le plan international, l'État congolais devra veiller à ce que ses représentants expriment l'importance d'une juste représentation des Congolais dans leurs rencontres avec les gestionnaires et décideurs des instances des Nations Unies ; (iv) l'État congolais peut utiliser les possibilités suivantes, par des contacts diplomatiques :

- H. Encourager la promotion de quelques Congolais occupant déjà des postes de haut niveau dans le système ;
- I. Encourager le placement des quelques-uns de nos ambassadeurs à des postes
- J. Proposer des noms des personnalités du monde académiques et scientifiques, des secrétaires généraux et directeurs de nos ministères ou même d'anciens ministres reconnus pour leur compétence et leur intégrité.

12. Les Oubliés de notre musique

L'Ambassadeur aborde un sujet tout particulier axé sur la reconnaissance des instrumentalistes dans la musique congolaise. Le constat est vrai. Moi-même, en lisant cet ouvrage, plus particulièrement ce douzième point, qui a l'air d'être amusant, mais très interpellateur ; je me rends compte que je ne connais pas bon nombre d'instrumentalistes de groupes musicaux de mon pays.

Pour terminer, l'Ambassadeur Ndolamb doute fort que le fait d'ignorer ou minimiser la contribution des instrumentalistes dans n'importe quel domaine soit sain et positif pour notre pays.

La question reste posée : Qu'en pensons-nous ?

CONCLUSION

Je suis très heureux d'avoir eu le privilège de lire ce grand homme, oui, un privilège offert par mon mentor, le Professeur Bululu Kabatakaka, pour explorer l'ouvrage de 12 essais et d'un volume de 156 pages de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Ndolamb Ngokwey portant sur un thème dont je viens de découvrir la quintessence : le voile d'ignorance. Je ne saurai dire combien j'ai été édifié par cette œuvre scientifique de haute pointure.

Voile d'ignorance. Je note dans cet ouvrage une volonté parfaite de son auteur d'offrir un zoba-zoba avec plein de motifs et des couleurs variées mettant au centre la réalité sociale, politique, économique et culturelle de la République Démocratique du Congo.

BIBLIOGRAPHIE

Biographie de John Rawls sur https://fr.wikipedia.org/wiki/John_Rawls, consulté le 23 juillet 2024, à 15h43' de Kananga.
https://laprosperiteonline.net/nouvel_ambassadeur_de_la_rdc_en_grande_bretagne_qui_est_n_gokwey_ndolamb/html, consulté le 23 juillet, à 14h57' de Kananga
https://fr.wikipedia.org/wiki/Voile_d%27ignorance/html, consulté le 23 juillet 2024, à 15h10' de Kananga.